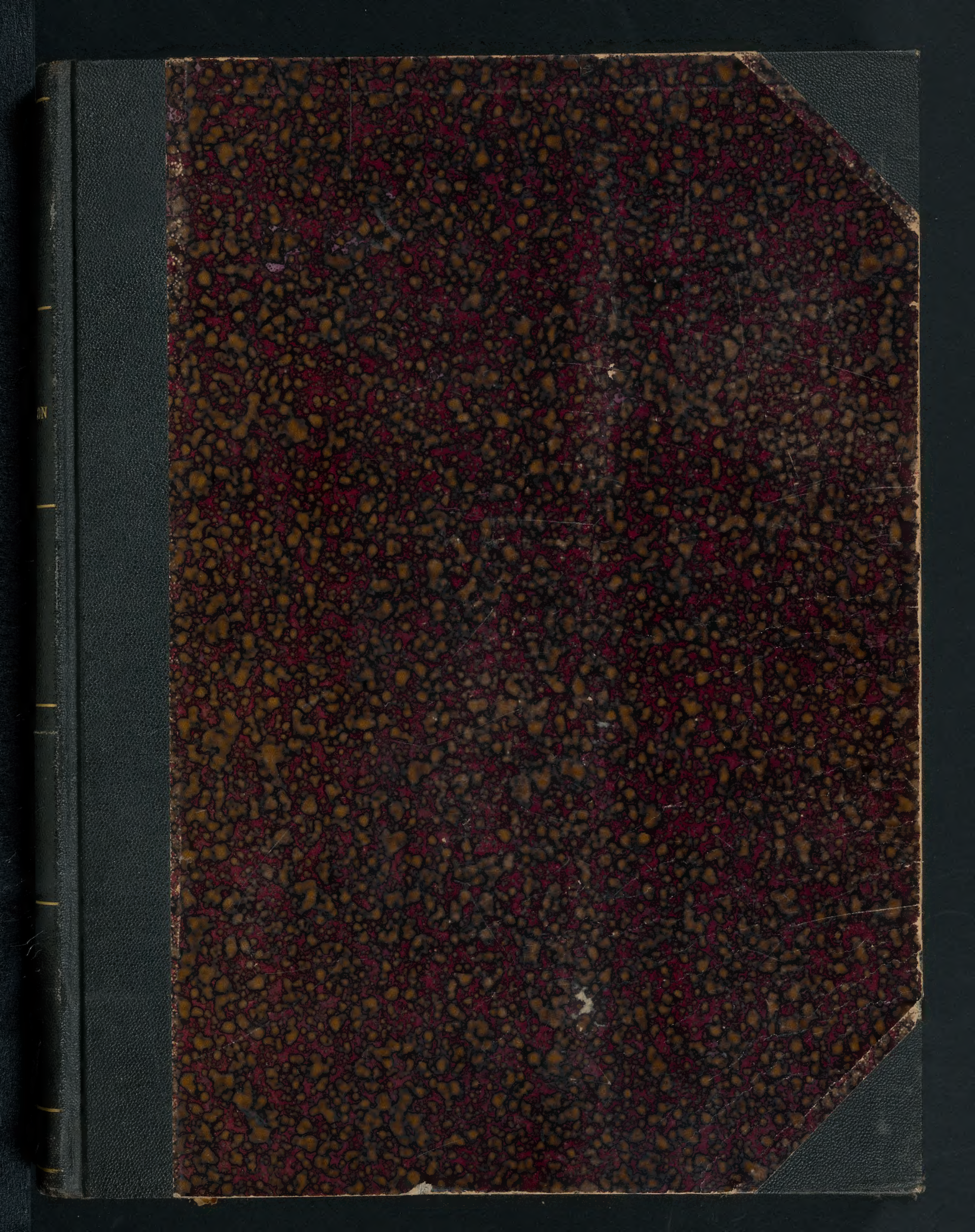
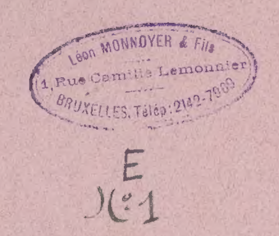




Léon MONNOYER & Fils
1, Rue Camille Lemonnier
BRUXELLES. Télép: 2142-7960

L'ÉMULATION

NOUVELLE SÉRIE — 5me ANNÉE — 1912

(37me de la collection)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ARCHITECTURE

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE
DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :
HOTEL RAVENSTEIN A BRUXELLES



ADMINISTRATION : **RUE WÉRY 30**

PRIX D'ABONNEMENT : Belgique . . . . 30 fr.
Etranger . . . . 35 fr.

LOUVAIN
J. WOUTERS-ICKX, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1912

L'ÉMULATION

NOUVELLE SÉRIE

Ve ANNÉE. No I
(XXXVIIe DE LA COLLECTION)

SOMMAIRE : I. Notre concours. — II. Émulation. Assemblée annuelle du 19 janvier 1912. — III. Société Centrale d'Architecture de Belgique. — IV. L'influence de l'Art sur le goût public. — V. Nos planches.

NOTRE CONCOURS

Le nouveau Comité de la Société coopérative l'*Émulation* ouvre un concours parmi les membres de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* pour le dessin d'une couverture nouvelle artistique destinée au journal.

Les projets, de dimensions identiques à celles de la publication, dessinés en une seule teinte, devront parvenir au Comité le premier Avril prochain au plus tard.

L'auteur du projet classé premier recevra une prime de cinquante francs.

Le jury sera composé des membres du Comité du journal. Si certains parmi eux participaient au concours, ils ne feraient pas partie du jury.

LA RÉDACTION.

ÉMULATION

Assemblée annuelle du 19 janvier 1912

—

La séance s'ouvre à 5 heures sous la présidence de M. Peeters, gérant. 38 membres sont présents.

M. Vingeroedt lit le procès-verbal de la séance plénière du 16 décembre 1910 ; ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. Anciaux, Gaston, donne lecture, au nom du Conseil, du rapport suivant de l'exercice 1911 :

MESSIEURS,

L'exercice qui vient de finir marque la fin du régime de séparation ou plutôt d'indifférence relative, que constituait l'accolement à la *Société Centrale d'Architecture,* d'une Société coopérative constituée seulement par une faible partie de ses membres éditant sous leur seule responsabilité l'organe de la Société.

La Société coopérative sous son ancienne forme, un peu anémique, a pourtant fait pendant 36 ans œuvre de haut mérite, et l'année qui vient de finir a été, en tous points, digne de ses devancières.

Les anciens coopérateurs, à qui se sont en ces derniers temps joints volontairement de nombreux éléments plus jeunes, peuvent se sentir fiers de l'œuvre accomplie. Les collections de l'*Émulation* constituent, au point de vue de l'histoire de l'Architecture en Belgique pendant ces 36 dernières années, un monument du plus haut intérêt et d'inestimable valeur. Peu de revues d'art ont à leur actif un aussi long passé. Si bien des vissicitudes se sont trouvées sur la route, les peines qu'il y eut à les vaincre furent vite oubliées. Et la constance de l'aboutissement, malgré tout, au but visé vint toujours récompenser les trop peu nombreux coopérateurs des efforts faits dans l'intérêt commun.

C'est donc en toute confiance, et fière du devoir accompli, que la Coopérative de quelques dévoués voit, par ses portes en tout temps du reste larges ouvertes, entrer enfin en son sein tous les membres de la *Société Centrale.*

Et c'est avec la plus grande joie qu'elle formule ici pour notre organe, à la forme plus intégralement coopérative inaugurée dès ce jour, souhait d'aussi longue vie et de prospérité plus grande encore que celles auxquelles elle est parvenue à conduire l'*Émulation.*

Ce rapport est adopté sans observation.

Le Gérant fait part à l'assemblée de la démission de M. Brunfaut et de la demande de retrait de ses parts. *(Approuvé.)*

Comité de surveillance

M. Vingeroedt, au nom du Comité de surveillance, déclare ne pas avoir d'observations à présenter à l'assemblée au sujet de la gestion des finances et de la marche des travaux de l'exercice écoulé. Le bilan fixe notre avoir comme suit :

Encaisse au 15 décembre 1911	1187,46
Amendes dûes par les membres	333,00
Portefeuille : 10 obligations de Bruxelles . . .	1000,00
Portefeuille : 20 obligations de la ville d'Anvers .	2000,00
Total francs	4520,46

Le nombre des parts étant de 384, chaque part a une valeur argent de 4520,46 : 384 = fr. 11,77.

Nous avons en magasin 324 années de notre publication dont la vente s'effectue lentement.

Ce rapport ne soulevant pas d'observations le Gérant le déclare approuvé.

L'assemblée fixe à fr. 12,50 la valeur des parts et décide de ne pas distribuer de dividende.

L'assemblée procède à l'admission de 38 nouveaux membres.

Elle accorde à M. Seulen, possesseur de 8 parts, le retrait de sept parts.

Modification aux statuts

L'assemblée adopte sans discussion l'article nouveau ainsi conçu :

ART. 17. — La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 10 membres. Neuf de ces membres, dont 1 Gérant, 1 Directeur de la partie graphique et artistique, 1 Secrétaire et 3 Rédacteurs sont nommés en assemblée générale au mois de décembre. La durée de leur mandat est de deux ans ; le Gérant, le Directeur et le Secré-

taire sont seuls rééligibles immédiatement, les autres membres ne seront rééligibles qu'après un délai d'un an.

Le secrétaire de la *Société Centrale* fait de droit partie du Conseil.

L'art. 18 proposé, prévoyant la désignation, par ordre alphabétique, de 10 conseillers à adjoindre au Conseil d'administration soulève une longue discussion.

Il sera rédigé comme suit :

ART. 18. — Il est adjoint au Conseil d'administration et en fait partie intégrante un Collège de 10 conseillers ; la durée de leur mandat est d'un an et n'est pas immédiatement renouvelable.

Le Conseil d'administration a le pouvoir de faire, par l'entremise du Gérant, tout ce que comportent l'administration et la gérance de la Société.

Les art. 19, 20, 21 et 22 ci-dessous sont adoptés sans discussion.

ART. 19. — Tout titulaire d'un mandat qui ne remplira pas les obligations de sa fonction ou qui n'assistera pas au moins aux deux tiers des réunions sera considéré comme démissionnaire à la fin de l'année sociale, quelles que soient les raisons de ces absences.

ART. 20. — Le Directeur artistique est chargé de la recherche des œuvres à publier et de leur remise à l'éditeur, après adoptation par le Conseil d'administration. Il est assisté dans ces recherches par les conseillers et les autres membres du Conseil. Les rapports du directeur avec l'éditeur comprennent également tous instructions et renseignements sur l'ordre des planches, le degré de recevabilité des clichés et les dispositions particulières à prendre pour leur reproduction.

ART. 21. — Le Secrétaire est chargé de la remise en temps utile à l'éditeur des articles présentés par les Rédacteurs et approuvés par le Conseil. Il assure la correction et l'ordre de leur publication et donne à l'éditeur tous les renseignements que comporte la mise en page ; il coopère avec les rédacteurs à la confection du texte, et, le cas échéant, fait toutes diligences pour délivrer à l'éditeur les matières nécessaires. Il est, en outre (texte actuel).

ART. 22. — Les conseillers prennent part à toutes les délibérations du Conseil et collaborent d'une façon générale et active à l'élaboration du journal.

L'art. 25 tel qu'il est proposé est adopté après discussion à laquelle plusieurs membres prennent part. Il est ainsi conçu :

ART. 25. — Il est alloué au Gérant une indemnité annuelle de 100 francs, au Directeur et au Secrétaire chacun 25 °/o des bénéfices et aux Rédacteurs 30 °/o des bénéfices. La répartition des bénéfices entre les Rédacteurs est faite au prorata de la somme de travail fournie.

L'assemblée adopte ensuite l'article 26.

ART. 26. — La gestion du Conseil d'administration ainsi que la marche du journal seront contrôlées par un Conseil de surveillance composé de 3 membres : le Président, le Vice-Président et le pro-Président de la *Société Centrale*.

Le Comité de surveillance aura pour mission de vérifier au moins une fois par an les livres de comptabilité et le bilan présenté par le Conseil d'administration. Il fera rapport, s'il le juge convenable, à l'assemblée de son appréciation de la marche du journal.

L'assemblée décide de rédiger comme suit le deuxième paragraphe de l'art. 27.

Les assemblées générales, sur convocation du Gérant par lettre ordinaire envoyée cinq jours à l'avance, se tiendront valablement quel que soit le nombre des membres présents.

L'article 32 est modifié comme suit :

Des modifications aux statuts pourront être présentées à l'assemblée générale ou extraordinaire. Elles ne seront adoptées qu'à la majorité des trois cinquièmes des suffrages.

Élection du Bureau

Le Gérant fait part à l'assemblée de la démission de leur mandat de MM. Anciaux, Bonduelle, Bosmans, Caluwaers, De Vigne, Seulen et Vingeroedt. Les modifications introduites dans nos statuts exigent de nouvelles nominations et des fonctions sont supprimées ; il propose de voter la résolution suivante :

L'assemblée, eu égard aux modifications introduites dans les statuts et qui visent principalement la réorganisation du Conseil d'administration, décide que les mandats conférés par l'assemblée du 16 décembre 1910 ont pris fin et qu'il y a lieu en conséquence de procéder à de nouvelles élections générales. *(Adopté.)*

Il est procédé au vote. Sont successivement élus :

Gérant : M. PEETERS, J.
Secrétaire : M. LE CLERC, P.
Directeur des planches : M. DEWIN, J.-B.
Rédacteurs : MM. DIONGRE, J. ; SEROEN, F. ; VAN MONTFORT, H.
Assesseurs : MM. BONDUELLE, P. ; DUMONT, A. ; KNAUER, M.
Conseillers : MM. BOCHOMS, F. ; BLOMME, Ad. ; ANCIAUX, Em. ; DELBOVE, Léop. ; GROOTHAERT, A. ; MARTIN, L. ; MAYNÉ, R. ; SCHAESSENS, Ch. et VAN DE VELD, H.

Le Gérant félicite les nouveaux élus, il est convaincu que la Société pourra compter sur le zèle intelligent et l'absolu dévouement du Conseil que l'assemblée vient d'élire ; n'oublions pas non plus d'adresser nos vifs remerciements aux administrateurs qui s'en vont après un long et inlassable labeur, mettant constamment au service du journal leur temps et leur science et qui ont fait de notre *Émulation* une des publications artistiques des plus intéressantes qui soient.

N. B. — Parmi les administrateurs qui se retirent nous devons signaler à la reconnaissance de nos confrères M. Anciaux qui pendant quatorze années a assumé la lourde tâche de rédacteur du journal et M. Caluwaers qui depuis douze ans s'est sacrifié à la recherche des œuvres que l'*Émulation* a publiées. Ce sont là de nobles exemples de dévouement auxquels il est juste de rendre publiquement hommage.

J. PEETERS.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Commission administrative (élections du 5 déc. 1911.)

Vice-Président, M. CHARLE, G.,	mandat de	1 1/2 an.
Secrétaire, M. PUISSANT, A.,	»	» 1 an.
Secrétaire-adjoint, M. DUMONT, A.,	»	» 1 1/2 an.
Trésorier, M. PEETERS, J.,	»	» 1 an.
Bibliothécaire, M. SCHAESSENS, CH.,	»	» 1 1/2 an.

Conseillers (3 mandats de 6 mois, 3 mandats de 1 an) : MM. HUVENNE, SEROEN, SEULEN, SNYERS, SEMAILLE, MAYNÉ.

Comité de Défense juridique

8 membres effectifs : MM. Maukels, De Vigne, Bonduelle, Seulen, Seghers, Anciaux, Picquet, Pelseneer.
6 conseillers : MM. Delpy, O. Simon, Verhas, Caluwaers, Neyrinckx, Eul.

Section du Tracé des villes

Président : M. Ch. Buls.

Vice-Président : M. Dumont-Hebbelinckx.

Secrétaire : M. H. De Bruyne.

Membres : MM. Bonduelle, P. ; Caluwaers, J. ; Dumont, A. ; Francotte, O. ; Horta, V. ; Marcq, H. ; Puissant, A. ; Schaessens, Ch. ; Van Ysendyck, M.

Conseillers étrangers

M. Botson, H., Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, rue de Suisse, 11.

M. Van Bogaert, R., Ingénieur en chef, Directeur de service à l'administration des Chemins de fer de l'État, Boulevard Bertrand, 34.

M. 't Serstevens, P., Ingénieur, Secrétaire de l'Union internationale des Tramways, Avenue de la Toison d'Or, 15.

M. Putzeys, E., Ingénieur en chef, Directeur du Service des Travaux de la ville de Bruxelles, Avenue de la Renaissance, 14.

N. B. — Les membres désirant assister aux séances en qualité d'auditeurs sont priés de se faire inscrire au Secrétariat.

Secrétaires des Sections

Art et Archéologie, M. Diongre, J.
Construction, M. Martin, L.
Jurisprudence, M. Bochoms, F.

Délégués à la Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique

MM. Maukels, G., Puissant, A.

Délégué à la Fédération professionnelle des Beaux-Arts

M. Francotte, O.

Conseil d'administration du journal « l'Émulation »

Gérant : M. Peeters, J., rue Wéry, 30, Ixelles.
Directeur : M. Dewin, J.-B., avenue Molière, 151.
Secrétaire : M. Le Clerc, P., avenue du Midi, 9.
Rédacteurs : MM. Van Montfort, H., rue Félix Delhasse, 40.
Seroen, F., Boulevard Henri Spaek, 32, Malines.
Diongre, J., rue Léopold Courouble, 11.
Assesseurs : MM. Bonduelle, P., Place des Martyrs, 21.
Dumont, A., rue Faider, 68.
Knauer, M., chaussée de Charleroi, 168.
Secrétaire de la Société Centrale : M. Puissant, A.-D., rue du Noyer, 167.

Conseillers pour 1912

MM. Bochoms, F., rue Tasson Snel, 15.
Blomme, Ad., rue Américaine, 205.
Anciaux, E., rue Victor Greyson, 52.
Delbove, L., avenue Legrand, 27.
Groothaert, A., rue Bonaventure, 232, Jette.
Martin, L., avenue Brugmann, 151.
Mayné, R., rue Veydt, 72.
Schaessens, Ch., Boulevard Léopold II, 151.
Van de Veld, H., Square Marie-Louise, 68.

Collège des Commissaires

MM. Caluwaers, J., rue du Taciturne, 40.
Francotte, O., rue de Bruxelles, 139, Uccle.
Charle, G., rue de Stassart, 14.

L'influence de l'Art sur le goût public

DISCOURS

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS ET ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS, LE 12 NOVEMBRE 1911 PAR

Louis TITZ

PROFESSEUR
CHARGÉ DU COURS D'ESTHÉTIQUE DES ARTS DÉCORATIFS

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur l'Échevin,
Mesdames,
Messieurs,

A l'heure actuelle, où se manifeste partout un merveilleux engoûment vers les choses de l'Art, il ne sera peut-être pas sans intérêt de chercher à déterminer ce qu'il faut entendre par le « Développement du Goût » en matière esthétique.

Qu'est-ce donc que le goût ?

Est-ce une qualité naturelle ou bien la résultante de notre éducation ?

Le Goût aide-t-il au perfectionnement de la race ?

N'aurait-il pas une influence sociale et même économique?

Autant de questions, autant de points que nous allons essayer de résoudre — succinctement.

Un proverbe dit « des goûts et des couleurs, on ne discute point ».

Cela est à peu près exact si l'on entend par goûts et couleurs les préférences personnelles de chacun, la résultante de notre sensibilité physique, comme Polti et Gary l'ont si bien démontré dans leur superbe « Traité des tempéraments ».

Voyons comment se caractérisent sous ce rapport chacun des quatre tempéraments en présence : le Bilieux, le Lymphatique, le Sanguin et le Nerveux.

Le bilieux, par sa nature même, doit aimer les rouges, les jaunes, les verts lorsque ces couleurs sont franches, fortement accusées, éclatantes d'aspect. Il sera traité de brutal par le lymphatique qui préfère, lui, les colorations tendres, les bleus pâles, les vieux roses, les gris perles et les soies déteintes ! Mais c'est de l'anémie l'emploi de ces nuances ! dira le sanguin, les couleurs sont faites pour être gaies, vives, claires, pétillantes. Rien de tout cela n'est vrai, ripostera le nerveux, les belles harmonies sont graves, composées de couleurs sombres, des bruns, des rouges grenats, des verts atténués, des tons d'automne, des reflets de soies à aspects changeants.

Si des couleurs nous passons aux formes, c'est en raison des mêmes causes de tempéraments que les uns aimeront les choses lourdes, massives, tels les bahuts de la Renaissance flamande ou les créations du style moderne finlandais ; que d'autres leur préféreront les mobiliers puissants mais richement ornementés, du siècle de Louis XIV, exubérants de dorures, quand ils n'étaient pas d'or ! Si nous y ajoutons pour compléter notre comparaison : d'une part, les objets aux formes aimables et gracieuses du style Louis XV et du moderne français, et d'autre part, les créations élégantes et linéaires des époques Louis XVI, Empire, moderne viennois ou École de Glascow, nous retrouverons encore une

fois que l'homme croit juger avec son libre arbitre, alors qu'il n'est que l'esclave de son tempérament.

Il est donc vrai que l'on ne discute pas des goûts et des couleurs, mais qu'on peut discuter des tempéraments ; leurs conséquences logiques constituant le *Goût naturel*. Nous n'en dirons pas davantage, car toutes ces discussions constituent le domaine du médecin, du psychologue.

Notre domaine à nous est celui du *Goût esthétique*, celui dont La Bruyère a dit : « Il y a un bon et un mauvais goût, et l'on discute des goûts avec fondement ». Disons tout de suite que notre étude ne s'applique pas au Grand Art, celui-ci restera toujours l'apanage d'une élite intellectuelle supérieure ; nous nous occuperons simplement des arts dits « mineurs », des arts appliqués, de la compréhension de la beauté que l'art aurait pu placer dans les objets usuels et dans la décoration.

L'homme de goût, souvent sans études spéciales, perçoit dans ce qui est beau des harmonies de couleurs et de formes qui échappent aux autres; il saisit d'instinct le côté agréable, aimable, harmonieux des choses, sans pouvoir expliquer les raisons des formes et des couleurs qui ont provoqué son admiration. Voilà le *sentiment du beau* et la nature a été envers chacun de nous, plus ou moins prodigue de cette faculté d'appréciation de la beauté.

Analogiquement, nous pourrions comparer le goût à la voix qui, elle aussi, nous est donnée en naissant. Il y a les voix belles, les voix quelconques, les voix fausses ; ces dernières correspondent au mauvais goût et comme lui, sont souvent incurables. Parlons des belles voix, de celles qui font chanter naturellement, comme chantent les rossignols. Tout est parfait. Mais, qu'une note du clavier vienne à se fausser, qu'une partie de l'étendue de l'organe n'ait plus la même homogénéité, qu'il y ait manque de souffle au milieu de la phrase musicale, et l'on se rend compte que l'étude n'a pas assoupli ce beau don de la nature, c'est une faculté incomplète, une qualité dont on ne sait faire usage.

Il en est de même du goût en matière d'art, et c'est ici qu'interviennent avantageusement des institutions, comme la nôtre, qui ne sont pas fondées uniquement pour enseigner leur métier aux artistes, ou pour inculquer quelques notions d'art aux artisans, mais dont la mission est de donner à tous, même et surtout à ceux qui y viennent par dilettantisme, la science de l'art, l'élévation de l'esprit, le savoir enfin, qui leur permettra de raisonner avec eux-mêmes, et de diriger leur qualité naturelle de goût, par l'étude des éléments qui concourent aux formes diverses de la beauté, et aux raisons d'être de leur adaptation. Ainsi compris, le sentiment du beau est devenu le *Jugement du beau*.

Abordons le second point : le goût aide-t-il au perfectionnement de la race humaine ?

Ce qui est hors de notre sphère nous échappe. Nous ne le comprenons pas, ou nous le comprenons mal. Les choses ne font impression sur nous, que selon la proportion qu'elles ont avec notre esprit ; développons donc celui-ci dans l'étude de la beauté et nous augmenterons le nombre des satisfactions saines, des satisfactions qui épurent l'âme.

N'est-ce pas la raison pour laquelle les anciens confondaient, volontairement d'ailleurs, le beau et le bien ?

J'eus un jour, en prévision de ce modeste travail, une idée qui vous fera sourire peut-être et pour laquelle je vous présente d'avance un peu d'excuses. C'était de demander à la statistique, si le développement du goût avait une influence sur le nombre de ceux qui vont s'asseoir sur les bancs de la justice correctionnelle. Mais comment retrouver dans le nombre les gens de goût ? C'était difficile. Alors, partant de ce principe, que l'artiste de vocation et celui dont le sentiment du beau s'est manifesté dès l'enfance, et que l'artiste arrivé est celui qui a le plus développé cette faculté, j'ai recherché le nombre des délits commis par les artistes.

Un avocat de mes amis met sa riche bibliothèque à ma disposition. Je n'y trouve rien concernant la Belgique. Force m'est donc de me tourner vers la France, où le Garde des sceaux publie annuellement le compte général de l'Administration de la justice criminelle. Dans le recueil de 1907 publié en 1909, le plus récent par conséquent que je puisse consulter, je trouve des tableaux indiquant les condamnations classées par professions des prévenus. Je choisis le tableau des professions libérales : publicistes, pharmaciens, notaires, médecins, instituteurs, étudiants, prêtres, avocats, artistes, architectes, ingénieurs, ont à leur actif pour l'ensemble 1096 délits.

Trois professions ont plus de 100 condamnations, deux plus de 50, trois plus de 20, et voici le classement des minima : avoués 20, étudiants 13, avocats 6, architectes 5, artistes 4. Dans ces 4 artistes, il y a 3 hommes et 1 femme.— Nature des délits : rébellion 1, mendicité 2, lois spéciales 1.

Nous constatons (avec quelque fierté pour notre corporation), que cela donne le faible pourcentage de 4/10 %, autrement dit : 1 artiste sur 250 prévenus.

Les autres années donnent des renseignements sensiblement semblables.

Si l'on n'acceptait pas ma théorie de l'influence du goût sur le développement de la mentalité humaine, on devrait se tourner vers les trois autres facteurs dont le rôle est prépondérant au point de vue du perfectionnement de la race : l'éducation, l'instruction, la fortune; or, il serait puéril et disons grotesque d'oser supposer que dans l'ensemble des professions libérales les artistes soient supérieurs en éducation et en instruction ; et quant à la fortune, ce n'est un secret pour personne, que les artistes en ont quelquefois moins que les autres. Puis il est bien prouvé, hélas! toujours par mon fameux recueil, que la fortune n'améliore pas tant le caractère puisqu'il nous renseigne sous une rubrique spéciale intitulée : propriétaires, rentiers et retraités, le chiffre de 3717 délits, soit presque quatre fois le nombre des délits relevés à la charge de l'ensemble des professions libérales. Si alors nous additionnons les deux rubriques, nous constatons que sur un total de 4813 préventions il n'y a plus qu'un pour mille à la charge des artistes. Réjouissons-nous de tout cœur de cette consolante constatation.

L'influence du goût se fera sentir dans tous les domaines: dans la vie privée, le goût tendra à rendre la demeure plus agréable, on aimera à y vivre, à y rester davantage, resserrant ainsi plus étroitement l'affection de la famille et le désir de vivre près des siens. L'homme sans goût n'admirera que les choses clinquantes, riches et dispendieuses ; l'homme de goût recherchera les choses harmonieuses sans tenir compte de leur valeur intrinsèque, et, le plus souvent, c'est la simplicité qui le charme.

Dans la vie publique, quel beau rôle le goût ne peut-il pas jouer ? Laissez-moi vous raconter comment, au cours d'une excursion, j'ai éprouvé un bien grand élan d'enthousiasme : il y a quelques années je visitais pour la première fois l'admirable et mélancolique forêt de Fontainebleau. Un

orage venait de déraciner un de ces splendides chênes plusieurs fois séculaire, comme seul Fontainebleau en possède. Le tronc avait bien quatre mètres de diamètre et le géant en tombant ayant déchiqueté sur une longueur de vingt-cinq mètres les arbres moins robustes, la masse supérieure des branches barrait entièrement la voie carrossable ; c'était terrifiant et superbe... et, ne sachant poursuivre ma chaussée, ma voiture revint sur ses pas.

Il y a trois ans, je voulus visiter une autre partie de la forêt et comme je reconnaissais la route de mon grand arbre abattu, je dis au cocher : « Saurez-vous passer ? » — « Oui, me répond-il, la route est arrangée. » Et bientôt je revis mon vétéran. Il semblait toujours menacer le ciel de ses grands bras noirs et noueux... Savez-vous ce que l'on avait fait ? *On avait détourné la route* pour conserver à la belle forêt un merveilleux paysage de plus ! ! !

Le goût se modifie avec les époques. Il nous enseigne donc que quelles que soient les beautés et les splendeurs des périodes passées, rarement leurs formes peuvent s'appliquer aux exigences de notre vie moderne.

Le goût tient également à la nature du pays, au climat, à la race. Il nous permettra donc de garder une personnalité que les facilités de communications semblent vouloir supprimer. Il fera que nous conserverons des « principes » de formes résultant d'une longue expérience de lutte contre les éléments. Il nous fera éviter les influences étrangères. L'on ne doit rechercher chez les autres peuples que ce qui constitue un progrès, soit par le côté pratique, soit par la logique des formes exigées par les découvertes et leurs applications à notre civilisation moderne.

Reste l'importance du goût au point de vue Economie Sociale. A-t-on songé à ce qui arrivera le jour où la concurrence, grâce à la machinerie, à la production intense, à la protection officielle, aura abaissé et unifié pour tous les producteurs le prix d'un objet manufacturé ? A qui l'achètera-t-on ? Évidemment à celui qui lui aura donné la plus jolie forme. Mais, objectera-t-on, cette plus belle forme sera vite copiée ! Que nous importe ? Celui qui l'a créée en créera bien une autre ; il sera toujours le premier dans cette lutte esthétique ! Travailler au développement du goût sera aider au développement de notre industrie. Idée souvent mal appliquée chez nous, où malheureusement, l'on confond les mots : Goût et Mode — deux choses absolument étrangères l'une à l'autre.

Il faut conclure. Douter de l'influence du goût serait se méprendre sur sa haute valeur morale et économique. Son développement s'impose. On y a songé dans nos écoles ; mais les moyens sont si complexes et si multiples qu'ils doivent être étudiés sans parti-pris avec la collaboration des artistes et celle de nos savants pédagogues qui, seuls, pourront appliquer pratiquement les idées émises.

L'enseignement de la beauté par les Beaux-Arts, telles les visites aux Musées de peinture et de sculpture, nous ont toujours semblé un mode d'initiation trop élevé pour l'âge et la conception des jeunes élèves. Il ne peut atteindre le but, comme le ferait un cours élémentaire d'esthétique dont les exemples seraient choisis dans les productions des arts passés comparées aux productions les plus récentes de l'art appliqué contemporain.

Les objets d'enseignement, illustration des livres, couvertures des cahiers, tout devrait être de bon goût. Un peuple surtout, le Japon, l'a compris. Avant l'époque où il a imité de l'Europe jusqu'à son industrialisme mercantile, chaque objet, qu'il fut humble ou riche, de parade ou d'utilité, revêtait une forme d'art exquise. Les livres d'enseignement étaient un régal pour les yeux. Des artistes, les plus réputés, dessinaient et illustraient ces ouvrages ; leurs grands tirages rendaient presque nuls les frais d'édition. L'Angleterre également mérite une mention spéciale. Elle possède une bibliothèque d'enseignement ethnographique et archéologique qui est une merveille. Si l'on veut ensuite remarquer que chacun de ses musées publie des guides constituant de véritables monographies traitant soit d'un peuple, soit d'une époque ou même d'un seul objet (ouvrages souvent volumineux, abondamment illustrés, bien écrits et dont le prix ne dépasse jamais un schelling), on comprendra le respect de ce peuple pour les choses d'art et sa tolérance pour les créations les plus neuves, fussent-elles outrancières, à condition que le goût n'en soit pas absent.

L'on veut actuellement compléter l'enseignement par le travail manuel. Celui-ci sera un danger, ou ne constituera pas une marche vers le progrès, si les modèles mis sous les yeux des élèves ne contiennent pas une parcelle de beauté habillant des formes logiques. L'occasion d'infuser le goût est trop belle, sachons la mettre à profit.

Nous assistons, pour cette question d'art, à un phénomène analogiquement semblable à celui qui s'est produit au XIII[e] siècle quand les arts se répandirent en dehors des couvents entraînant avec eux des idées d'émancipation, de liberté intellectuelle. Les populations furent avides d'agir, d'apprendre, d'exprimer leurs goûts, leurs tendances. Aujourd'hui, en effet, nous voyons ces mêmes idées d'émancipation, de liberté intellectuelle surgir de l'âme du peuple ; elles se renferment encore presque exclusivement dans le domaine économique ; mais il y a dans l'air des désirs de luxe et de jouissances esthétiques.

L'art compensateur doit ici jouer son rôle. Il fera comprendre que le luxe restera l'apanage des classes riches, alors que le développement du goût seul peut faire apprécier les charmes de la beauté, les seules jouissances gratuites puisqu'elles sont au-dessus du plan matériel.

NOS PLANCHES

Institut St-Michel à Bruxelles

Le nouveau collège St-Michel, dont l'*Émulation* publie quelques vues, occupe, au Boulevard St-Michel à Bruxelles, un terrain d'une superficie de six hectares. Les constructions terminées jusqu'à ce jour forment à elles seules un bloc respectable d'un hectare et demi.

L'importance de ces bâtiments ressort du fait qu'ils peuvent recevoir une population scolaire de 1000 élèves. A l'heure qu'il est, cette population se décompose en 170 internes et 730 externes ou demi-pensionnaires.

Le collège St-Michel donne, en outre, l'hospitalité à la Société des Bollandistes dont la vaste bibliothèque est un des éléments les plus intéressants de l'établissement.

M. J. Prémont en a été l'architecte, M. J. Van Deuren, l'entrepreneur.

Ce qui frappe quiconque visite le collège, ce sont les amples proportions de toutes les parties de l'édifice : air et lumière y ont partout plein accès.

Élévation des étages, largeur et multiplicité des fenêtres,

dégagements faciles et nombreux, noble simplicité s'alliant au confort moderne et aux exigences de l'hygiène, tels sont les traits saillants des bâtiments.

Au centre des constructions se trouve l'église. Sa façade, en pierres de taille bleues et en moëllons rosés de la Gileppe, dresse, sur le Boulevard St-Michel, son harmonieuse abside ; les frontons et les tourelles sont reliés au reste du bâtiment par des façades latérales en briques.



Cet extérieur orné et coloré ajoute, par contraste, au charme majestueux de l'intérieur de l'édifice ; dès l'entrée, une impression de sobriété et de grandeur frappe et séduit.

Disposition classique : trois nefs coupées par un transept. Le triforium ouvre de pittoresques perspectives de voûtes et de colonnes, où, par-ci par-là, étincelle le coin radieux d'une rosace. Des voûtes partout et, à part les chapiteaux, peu de sculptures ; le tout, sobre, clair, fort éloigné du style « jésuite ».

Ce qui domine, c'est le sentiment religieux de mysticité, de recueillement, qu'avaient les anciennes basiliques et que trop peu d'églises modernes remplacent par ce style « messe de midi » dont la banale atmosphère étouffe toute piété. Ici, c'est la simplicité, la sévérité, la grandeur et l'harmonie des proportions et partant le charme vrai et profond.



Construire une église monastique ou une chapelle de collège et construire une église paroissiale ne sont pas, quand on veut faire œuvre d'art, choses identiques. Une église de collège n'est pas un édifice isolé, c'est une partie d'un tout, la plus importante peut-être, mais enfin une partie, et c'est en fonction de l'ensemble qu'elle doit avoir sa beauté première.

Comme toute la masse de la construction, l'église de St-Michel est en style roman, discrètement adapté. On a eu à cœur de faire œuvre sincèrement romane. L'orientation elle-même, qui ne fait jamais défaut aux grandes églises de ce style, a été assurée.

Il existe plusieurs types de styles romans, nos églises belges du XIIe siècle appartiennent à ce qu'on appelle en archéologie le *roman rhénan*, dont on a de très beaux spécimens dans les cathédrales rhénanes de Limbourg et de Ruremonde et, en Belgique, dans la cathédrale de Tournai. C'est le type rhénan qu'on a voulu réaliser à St-Michel.

Ce qui caractérise ce roman et le distingue des autres, de l'anglo-saxon par exemple, ce sont les influences lombardes très accusées, la fidélité au plan de l'ancienne basilique romaine, la voûte d'arêtes à nervures saillantes, la colonne et le pilastre solides pour porter vaillamment le poids des voûtes lourdes, la base attique des colonnes, les chapiteaux sculptés en forme de corbeille évasée ou cubique, la façade ne rendant pas la coupe transversale de l'édifice, les clochers à étages carrés, les corniches à saillie faible portées par des arcatures aveugles à plein cintre, la décoration intérieure presque exclusivement sculpturale.

Tout cela, ou à peu près, se trouve réalisé dans la nouvelle construction. De modifications, on n'a introduit que telles ou telles, permises ou imposées par les conditions actuelles de la bâtisse.

C'est ainsi, par exemple, que la voûte, très lourde quand elle se fait comme jadis avec des matériaux pleins, a besoin d'arcs-boutants ou de contreforts pour obvier à la poussée latérale. Or on a imaginé, il n'y a pas longtemps, un système de voûtes à briques creuses, extrêmement solide qui supprime les arcs-boutants, réduit les contreforts et permet de donner à l'édifice toute la largeur disponible. Il permet, par le fait même, d'aménager un vaste triforium sur chacun des bas-côtés, triforium qui augmente singulièrement la capacité de de l'église. Au point de vue esthétique de la construction, ce triforium a l'avantage d'amoindrir le vaisseau et de lui donner une belle allure dégagée et presque élancée que n'ont pas d'ordinaire les constructions romanes.

Comme le roman de la bonne époque, la voûte en berceau qui prolonge l'arc en ligne droite sur deux murs parallèles a été remplacée par les arcs doubleaux qui soutiennent la voûte et reposent sur deux pilliers se faisant face et par la voûte à arêtes avec nervures croisées, formée de deux berceaux de même hauteur pénétrant l'un dans l'autre et se croisant à angles droits.

La voûte de l'église repose sur des colonnes en granit foncé de Labrador moucheté de paillettes bleues. Ces colonnes, dont tout un système de réductions court le long du triforium, se dressent sur des bases en Larrys crême, moucheté lui aussi. Ces deux teintes, sombre et claire, marient admirablement leur tonalité. Les chapiteaux en pierre blanche d'Euville sont, avec les socles et les baldaquins des statues à venir, le grand motif ornemental de l'intérieur.

A l'intersection du transept et du vaisseau la voûte porte sur quatre pilliers carrés sur la face et aux angles desquels sont engagées des colonnes.

Deux rosaces immenses mettent en admirable lumière la belle harmonie des lignes, la finesse et la sobre variété de

l'ornementation intérieure, la tonalité générale du grand appareil à pierres blanches de la construction et du petit appareil à briques crême de la voûte.

Le plan terrien de l'église affecte, et c'est encore classique, la forme de la croix latine : le sommet et la base du montant sont arrondis en abside, suivant un modèle qui se représente souvent dans les églises rhénanes. Cette disposition donne à la façade principale un mouvement et un relief d'excellent effet.

Toujours dans le sens des lois historiques du style, de part et d'autre de la façade règnent deux tours carrées à flèche pyramidale.



Disons encore qu'une double galerie, à baies cintrées ouvertes, court le long de l'édifice : ce sont de vraies cloîtres que les besoins de la construction intérieure ont forcé à faire un peu bas. Deux portes débouchent du collège dans cette galerie qui permet d'accéder à couvert dans l'église.

* * *

Restauration de l'église de N. D. du Sablon à Bruxelles

La restauration du portail méridional de l'église de N. D. du Sablon à Bruxelles, dont nous donnons la reproduction, termine la série des restaurations successives de cet édifice.

Les vieux Bruxellois se souvriendront qu'il y a à peine quarante ans, l'église du Sablon était encore entourée de constructions parasitaires. C'est ainsi qu'en 1872 le portail principal, faisant face à la rue des Sablons, formait le fond d'une rue d'une largeur de 8 mètres !

Le dégagement de l'édifice s'opéra de 1875 à 1878. Les vues des façades prises à cette époque nous montrent dans quel état de délabrement et de vétusté se présentait le monument. Des cheminées avec leurs conduits de fumée avaient été établies contre les façades mêmes !

Un premier projet de restauration fut dressé par M. Schoy vers 1880. Ce projet ne reçut qu'une approbation partielle et l'on se borna à restaurer les parties les plus abîmées, entre autres la basse nef avec ses verrières du côté de la rue de la Régence.



Église de N. D. du Sablon a Bruxelles
état de l'église en 1881

A la mort de l'architecte Schoy, M. Van Ysendyck Père, fut chargé de dresser un projet nouveau de restauration. Ce projet, approuvé par le Conseil de fabrique, ne pouvait être exécuté faute de ressources. Entretemps, l'église s'effritait tous les jours davantage. C'est alors que, sous l'impulsion du bourgmestre-artiste, M. Buls, la ville de Bruxelles, se substituant à la fabrique d'église, prit à sa charge la moitié de la dépense évaluée à 1.400.000 francs ; de restant fut couvert par les allocations de l'Etat et de la Province.

Les premiers travaux entrepris furent la restauration du transept nord, faisant face à la rue de Bodenbroeck. L'entreprise suivante comprenait la partie centrale de la façade principale et une partie du chœur.

Ces travaux furent terminés en 1899 (1). Ce furent les dernières restaurations dirigées par M. Van Ysendyck Père.

A la mort de cet artiste, survenue en 1901, la ville de Bruxelles, sur avis favorable de la Commission Royale des Momuments, décida de confier la suite de la restauration à son fils, Maurice Van Ysendyck. Les travaux, interrompus pendant près de deux ans, reprirent leur cours et bientôt on put voir se relever successivement le tabernacle vers la rue de Bodenbroeck, les parties latérales de la façade principale et ce qui restait à restaurer au chœur ; dans le 4e entreprise, la nef haute et ses arcs-boutants et les gâbles des travées de la nef basse vers la rue de la Régence. A cette entreprise vint s'ajouter en 1904 la reconstruction des sacristies. Ce travail, décidé d'urgence par le Gouvernement d'accord avec la ville de Bruxelles en vue des fêtes du 75e anniversaire de l'indépendance nationale, fut décrété et exécuté en moins d'un an et se trouva prêt au jour fixé pour la cérémonie nationale de la Place Poelaert.

(1) Voir *Emulation*, janvier 1899, pl. 48 et 49.

La 5e entreprise eut pour objet la restauration de la façade nord vers le Grand Sablon. Enfin, de 1908 à 1911, c'est-à-dire dans l'espace de 30 mois, furent achevées les restaurations du transept méridional avec le beau portail que nous reproduisons.



ÉGLISE DE N. D. DU SABLON A BRUXELLES
ÉTAT DU PORTAIL MÉRIDIONAL EN 1881

L'ensemble de toute la restauration avait duré seize ans en y comprenant les interruptions amenées par la mort de M. Van Ysendyck Père et par les délais inévitables nécessités par les adjudications des différentes séries des travaux. On peut se figurer par là quelle somme de travail fut dépensée en recherches, relevés et études pour aboutir au résultat atteint aujourd'hui. On sait, en effet, que l'église n'avait jamais pu être achevée. Commencée en 1304 par le Grand Serment des Arbalétriers, elle n'était pas terminée en 1513. On sait aussi, qu'une fois l'église couverte, on ne se préoccupa plus de l'extérieur mais que toutes les ressources furent consacrées à la décoration intérieure, qui, à certaine époque, fut excessivement riche.

C'est ainsi que les grands pignons et les gâbles des travées des basses nefs, construits en briques provisoirement, ne furent jamais complétés en pierre. Même les gâbles des basses nefs disparurent complètement au siècle dernier et furent remplacés par une toiture continue qu'on pouvait voir encore en 1903. Il y a donc dans cette restauration une part sérieuse de composition personnelle aux architectes. Tels sont le grand gâble de la façade principale et le couronnement du sacrarium dûs à M. Van Ysendyck Père, les sacristies nouvelles et la terminaison du portail méridional à M. Van Ysendyck fils.

L'Œuvre que nous reproduisons ici présente actuellement un ensemble qu'on peut dire unique en Belgique. Tous les éléments anciens en ont été scrupuleusement conservés et il sera facile aux chercheurs de l'avenir de retrouver partout dans l'édifice les pierres anciennes, témoins des parties que l'état de vétusté du monument a forcé de rem-



ÉGLISE DE N. D. DU SABLON A BRUXELLES
ENSEMBLE DU TRANSEPT MÉRIDIONAL RESTAURÉ
MAURICE VAN YSENDYCK, ARCHITECTE

placer. Seule la partie supérieure, située au dessus de la balustrade, est complètement nouvelle. Elle se raccorde parfaitement à la partie ancienne et la complète heureusement.

Il reste pour compléter l'édifice et lui rendre sa physionomie d'autrefois, à lui restituer la flèche fine et toute simple telle qu'elle figure sur les tableaux de l'époque représentant une sortie de l'Ommegang ou encore lorsque l'infante Isabelle se rend au cimetière du Sablon pour tirer l'oiseau en présence des membres du Grand Serment de l'Arbalète.

Ce travail terminé, il sera possible de démolir les hangars et les chantiers existant sur le côté nord de l'église et de rétablir la circulation qui existait autrefois entre la rue de Bodenbroeck et la rue des Sablons.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-Éditeur.

VIIe Congrès National des Architectes Belges (1)

Session 1911. — Liége 28-29 Mai

Le VIIe Congrès National des Architectes Belges tint ses assises à Liége les 28 et 29 mai 1911. Il réunit 208 adhésions de confrères.

Le dimanche 28 mai, les Congressistes furent reçus en l'Hôtel de Ville par les Autorités communales.

M. G. Maukels, président du Congrés, prononça le discours d'usage auquel répondit M. Falloise, échevin des Beaux-Arts et de l'Instruction Publique, remplaçant M. le Bourgmestre Kleyer, indisposé.

L'après-midi, les Congressistes se retrouvèrent en le magnifique Palais des Beaux-Arts, que la ville fit édifier lors de la dernière exposition au Parc de la Boverie, sous la direction de nos confrères Ch. Soubre, de Liége et Hasse, d'Anvers. En attendant l'ouverture de la séance, les membres s'éparpillent dans les différentes salles pour y examiner la belle exposition nationale d'Architecture organisée par *l'Association des Architectes de Liége* et réunissant plus de 450 œuvres, ainsi que l'intéressante exposition d'Art décoratif, dont la *Société pour l'encouragement des Beaux-Arts* avait assumé l'organisation.

Enfin, à 3 h. 10, la séance solennelle du Congrès est ouverte. Le bureau est composé de MM. G. Maukels, ff. de président de la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique;* Modeste de Noyette, vice-président de la *Fédération* et président des *Architectes de la Flandre Orientale;* Charley Gilson, secrétaire de la *Fédération* et secrétaire de l'*Association des Architectes de Bruxelles;* O. Francotte, président de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* ; Arthur Snyers, président de l'*Association des Architectes de Liége;* de Vooght, président de la *Société Royale des Architectes d'Anvers ;* Etienne Timmery, président de la *Société des Architectes de la Flandre Occidentale;* Fernand Dermond, président du *Kring voor Bouwkunde d'Anvers;* Van Langendonck, président de la *Chambre Syndicale des Architectes de Belgique;* Meunier, président de la *Société des Architectes du Centre;* Jules Lalière, secrétaire de l'*Association des Architectes de Namur et du Luxembourg;* et M. Béatse, avocat-conseil de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique.*

M. Maukels, président, après avoir remercié les adhérents d'être venus nombreux à l'appel du Comité, déclare ouverte la VIIe session du Congrès national ; il invite les confrères à délibérer sur les questions qui leur seront soumises :

1o Approbation du compte-rendu du VIe Congrès national des Architectes Belges à Bruxelles 1910 ;

2o Communications ;

3o Vote pour l'adoption d'un règlement des concours d'Architecture. Rapporteur M. A. Lobet, architecte à Liége;

4o Du mode d'adjudication des travaux. Rapporteur M. M. de Noyette, architecte à Gand ;

5o Fixation du lieu et de la date du prochain Congrès ;

6o Conférence par MM. H. Botson et G. Béatse, avocats à la Cour d'appel de Bruxelles.

M. Gustave Maukels souligne les adhésions nombreuses à la réunion et déclare ouverte la session du VIIe Congrès national des Architectes Belges.

Le compte-rendu du VIe Congrès national, tenu à Bruxelles en 1910, est approuvé. Le Président passe ensuite en revue les questions qui sont de nature à indiquer à l'auditoire ce qui a été fait depuis lors.

Parmi les objets figurant à l'ordre du jour de 1910 se trouvait le suivant : « De la réparation de la contrefaçon en matière du droit d'auteur » (Rapporteurs Me Botson et M.G. Maukels). Le Président annonce que ce rapport, accompagné d'une lettre, a été envoyé à Messieurs les Présidents du Sénat et de la Chambre, à Messieurs les Sénateurs et Représentants ainsi qu'à Messieurs les Ministres.

Deux autres rapports qui ont été présentés au même Congrès : celui de M. Lobet sur « l'organisation des concours publics » et celui de M. de Noyette sur « le mode d'adjudication des travaux » reviennent devant l'assemblée de ce jour, modifiés d'après l'examen qui en a été fait par le bureau fédéral.

Le rapport présenté au Congrès de 1910 par M. Gondrexon, d'Anvers, au sujet de l'application d'un code-barême, recevra sa sanction prochainement.

Le bureau fédéral poursuit ses démarches pour arriver à l'imposition du diplôme permettant l'exercice de la profession d'Architecte et réservant l'exercice de cette profession aux seuls Architectes diplômés.

Le Président transmet encore à l'assemblée les regrets de plusieurs confrères empêchés d'assister à la réunion.

La parole est donnée à M. Lobet pour la lecture de son nouveau rapport ayant pour titre « Vote pour l'adoption d'un règlement des Concours d'architecture ». Il conclut en demandant qu'il plaise au Congrès d'accorder ses suffrages au règlement-type dont voici la teneur :

Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique

—

Règlement des concours publics

Arrêtés en Séance du Congrès National des Architectes Belges Liége 28 Mai 1911

Les concours étant désirables pour la construction des édifices et travaux d'édilité, comportant des créations ou remaniement d'espaces libres ou de voies de communication, satisfaisant également les intérêts des administrations et de l'art, la *Fédération des Architectes de Belgique* se met à la disposition des intéressés pour la rédaction des programmes et les engage à mettre en pratique le règlement ci-dessous :

Article 1. — Le concours est ouvert à tous les Architectes Belges ou étrangers résidant en Belgique depuis trois ans et payant patente; le programme sera dressé avec la collaboration des délégués de la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique.* Aucun promoteur ni juré d'un concours ne peut y prendre part.

Art. 2. — Le concours est à deux épreuves : la première

(1) Nous ne donnerons qu'un résumé de ce VIIe Congrès. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à la brochure publiée d'après la sténographie.

consistant en épreuves anonymes; la seconde consistant en projets complets qui peuvent être signés, d'après les meilleures esquisses que le Jury désignera à cet effet.

Art. 3. — Le programme devra exprimer en termes généraux les exigences techniques; il limitera le nombre et l'échelle des dessins au minimum nécessaire pour l'intelligence du projet par le Jury; il ne pourra comprendre aucun desideratum facultatif.

Les dessins devront être sensiblement uniformes en dimensions, nombre et mode de montage. Si des perspectives sont nécessaires, il en sera fait mention au programme.

Art. 4. — Les projets de la seconde épreuve seront accompagnés d'un métré, d'un détail estimatif et d'un devis descriptif indiquant la nature des matériaux à mettre en œuvre. Le coût de fondations dépassant le niveau du soussol ne sera pas compris dans le devis. Des notes explicatives peuvent être jointes aux projets.

Pour cette épreuve, le Jury décidera s'il y a lieu de demander des détails à plus grande échelle. La désignation des concurrents appelés à participer à la seconde épreuve est laissé à l'appréciation du Jury.

Art. 5. — Le Jury sera composé en majorité d'architectes auxquels seront joints les délégués représentant les différents intérêts; il constituera lui-même son bureau, et, en cas de parité de voix, celle du Président sera prépondérante.

Art. 6. — Le Jury sera le même pour les deux épreuves. Il écartera toute composition, même séduisante, qui violerait les conditions du programme, *celui-ci constituant un contrat.*

Art. 7. — Les Membres du Jury, par le seul fait de leur acceptation, déclarent qu'ils n'ont et n'auront directement, ni indirectement, aucun intérêt matériel de l'exécution des travaux ni au concours.

Art. 8. — Le total des primes sera proportionné à l'importance du Concours.

Art. 9. — Une somme équivalente *au tiers du montant des primes* sera partagée également entre les concurrents appelés à la seconde épreuve.

L'exécution sera confiée à l'auteur du projet classé premier dans la seconde épreuve; il lui sera alloué, à titre d'honoraires, le p. c. établi par le barême des honoraires adopté par la *Fédération des Architectes de Belgique.* Il touchera après l'approbation du rapport du Jury, à titre d'acompte sur ses honoraires, un p. c. du montant de la somme allouée pour les travaux. Si l'administration ayant organisé le concours lui adjoint des agents techniques pour la conduite des travaux, l'architecte n'en conservera pas moins la direction artistique de son œuvre.

Les 2/3 restant du montant des primes allouées pour le Concours seront réparties également entre les autres concurrents de la seconde épreuve ayant rempli leurs obligations. Ces primes et l'acompte du concurrent chargé du travail devront se régler endéans les soixante jours de la décision du Jury.

Art. 10. — Sera exclu du concours tout projet :

a) envoyé après la date fixée, sauf retard dû au transport (sur justification d'envoi);

b) ne donnant pas exactement toutes les solutions demandées;

c) dépassant les limites du terrain fixé;

d) devant entraîner, à l'appréciation du Jury, une dépense supérieure à la somme fixée au programme. *(A suivre.)*

Société Centrale d'Architecture de Belgique

PROCÈS-VERBAL

de la réunion annuelle du 17 décembre 1911

Le matin, les membres — parmi lesquels beaucoup venus de province — ont visité les musées royaux du Cinquantenaire. Ils ont été, pour la plupart, stupéfaits du développement pris depuis peu par ces musées, surtout depuis les derniers legs qui sont venus en augmenter les richesses et qui leur permettent, aujourd'hui, de rivaliser avec les plus beaux musées d'art industriel et d'art décoratif de l'Europe. Il est regrettable seulement que les collections Evenepoel et Vermeersch soient logées dans des locaux en bois. Elles courent ainsi les plus graves dangers d'incendie.

M. Van Overloop, souffrant, s'était fait excuser ; notre secrétaire s'était improvisé le cicérone des excursionnistes. Ceux-ci étaient peu — trop peu — nombreux.

L'après-midi s'est ouverte, dans le pittoresque local de la société, au second étage de l'Hôtel Ravenstein, une exposition d'aquarelles et de croquis de voyage, œuvres de MM. Lambot, Verhelle, Van Neck, Bochoms, Knauer, Van Montfort, Puissant, Martin, etc.

A 3 $^{1}/_{2}$ heures, a eu lieu, à l'Hôtel Ravenstein, la séance plénière annuelle de la Société. On trouvera ci-après les rapports qui y ont été lus, celui de la Commission administrative, celui de la Commission du tracé des villes et celui du Comité de défense juridique.

Puis, aux applaudissements de l'assemblée, remise des prix aux lauréats du concours annuel de la société : MM. Neutens, Derée, Callewaert, Allard et Serrure. Après quoi, sur proposition de M. Bodson, l'assemblée décide d'envoyer des félicitations à M. Snyers, membre de la société, lauréat du prix Picard de cette année.

M. Knauer propose et l'assemblée décide d'appuyer énergiquement l'effort fait par M. Engels, ancien conservateur du Palais de Justice, en vue de conserver à ce monument le caractère que lui a donné son auteur, l'architecte Poelaert.

Le Secrétaire, enfin, développe quelques considérations sur le concours de relevés que la Société va organiser bientôt et qui peut donner des résultats importants au point de vue de la recherche de nos traditions nationales. Ces propositions, fortement appuyés par M. Buls, président d'honneur de la société, reçoivent l'approbation générale, et l'assemblée se dissout pour se reformer un peu plus tard à l'Hôtel de la Poste, où a lieu le banquet.

Présidé par M. O. Francotte, ayant à sa droite MM. Poullet, ministre des Sciences et des Arts, A. Puissant, secrétaire, Maukels, Horta, Alexis Dumont, Sel, d'Anvers, Schaessens ; à sa gauche MM. E. Janlet, S. Beatse, avocat-conseil, De Noyette, de Gand, Van der Elst, avocat-conseil, Pelseneer, De Bruyne, etc.

Le banquet fut joyeux, quoique la présence d'un Ministre rendit au début l'atmosphère un peu cérémonieuse.

Le Président ouvre la série des toasts en buvant à L. L. Majestés le roi Albert et la reine Elisabeth ; toast auquel succède une vigoureuse Brabançonne, exécutée par le chansonnier Marcel Lefevre sur l'*Erard* voisin.

M. Francotte lève ensuite son verre au Ministre des Scien-

ces et des Arts et formule l'espoir de voir réaliser le désir de la Société, de faire procéder, dans un intérêt de documentation, au relevé de façades anciennes qu'en cette époque de démolition à outrance on craint de voir disparaître bientôt. *(Applaudissements.)*

M. Poullet se félicite de l'occasion qui vient de lui être offerte de prendre personnellement contact avec les représentants les plus autorisés de l'Association professionnelle des architectes. Il s'engage à étudier de très près les vœux qui ont été exprimés, heureux de voir les architectes unir un souci louable de l'esthétique à leurs préoccupations techniques. Il boit à la prospérité de la *Société Centrale d'Architecture*, à la santé de ses membres et tout spécialement à celle de son distingué président. *(Ovations.)*

La série oratoire est alors interrompue par une partie de concert dont les numéros désormais alternent avec les toasts. Et c'est ainsi que nous entendons MM. Soubre, père et fils, le premier au piano, le second au violoncelle, Goossens, baryton, et le joyeux chansonnier désigné plus haut, alterner, avec leur talent coutumier, avec M. Puissant, qui boit à tous : aux maîtres de l'art architectural, aux jeunes, aux membres correspondants, à la presse ; M. De Noyette qui vante la concorde, l'harmonie, la bonne entente et la confraternité à la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique*, puis fait acclamer chaleureusement M. le ministre Poullet, dont la présence est un si précieux stimulant pour les efforts de la *Centrale ;* enfin M. Marcq, qui dit la sympathie dont s'entoure naturellement ne fut-ce que par réciprocité, notre confrère gantois.

La fête se continue, dans une atmosphère de cordialité et de gaîté, jusque fort tard.

Alexis Dumont.

Comité de Défense juridique

RAPPORT ANNUEL

Dans son prochain exercice, le Comité fonctionnera suivant les prescriptions du nouveau règlement. C'est une chose grave pour un organisme comme le nôtre qu'une modification aussi radicale dans son recrutement et nous attendons avec une certaine anxiété le résultat des nouvelles dispositions.

L'initiative peut être féconde et, peut devenir une source de vitalité pour la Société, mais elle a ses dangers et nous tenons à vous dire qu'elle n'a pas été introduite afin d'améliorer notre travail, mais seulement dans le but d'intéresser un plus grand nombre de confrères à nos efforts ; aussi nous n'hésiterons pas à demander le retour aux anciens errements s'il était démontré qu'ils assuraient mieux la composition du Comité.

Nous avons eu le regret au début de l'année d'enregistrer la démission de Mre Brunard. Mre Brunard a été l'un des hommes éminents qui créèrent notre Comité de défense et contribuèrent par leur compétence et la réputation dont ils jouissaient à lui assurer la place enviable qu'il a conquis et que nous avons la mission de conserver et de consolider.

A Mre Brunard vont notre reconnaissance et nos regrets.

Mre Beatse, professeur à l'Université de Gand, a bien voulu accepter la succession de Mre Brunard.

Mre Beatse, comme nos autres conseils, se spécialise dans l'étude de la jurisprudence du bâtiment ; nous avons trouvé en lui un collaborateur averti et d'une obligeance dont nous ne saurions trop nous louer.

Pour le moment, Mre Beatse nous accorde une aide précieuse dans l'étude des rapports de voisinage.

L'assemblée s'étonnera peut-être que ce travail sur les « rapports de voisinage », que nous avons déposé en séance lors de notre réunion annuelle de l'année dernière, n'ait pas encore été soumis à sa ratification.

C'est que la rédaction d'un travail semblable est chose délicate à cause de la précision qu'il convient d'apporter dans les termes employés.

Pour avoir toute leur valeur il faut que les règles que nous nous efforçons de codifier puissent être suivies par tous les constructeurs du pays. Vous dire qu'après son adoption en première lecture nous avons remis le travail à l'étude, afin d'arriver au but que nous nous proposons, c'est vous dire le prix que nous attachons à ce code.

Actuellement, il est encore des cas importants que le Code civil n'a pas visé directement et pour lesquels on n'a pu établir une jurisprudence précise, sur beaucoup de points les juristes les plus réputés sont d'avis opposés, les tribunaux pour des cas semblables admettent des thèses complètement différentes.

Nous nous efforçons pour chacun de ces cas de trouver non seulement une solution conforme à l'équité et au droit, mais encore conforme à la jurisprudence la plus généralement suivie en Belgique.

Nous avons enregistré avec plaisir au début de l'année le règlement définitif du procès Acker-Abbeloos, qui s'est terminé au mieux des intérêts de notre confrère Acker et de notre corporation.

Vous connaissez tous le jugement intervenu ; il a paru in extenso dans l'*Émulation*, le *Patriote* et l'*Étoile Belge*, ainsi que dans notre *Bulletin mensuel.*

Notre Comité a eu à répondre à toute une série de questions et de demandes d'avis émanant de confrères de Bruxelles et de la province ; il a été répondu à ces confrères le plus rapidement qu'il a été possible ; actuellement encore plusieurs affaires sont à l'étude.

La direction du Comité a été assumée durant cette année par les confrères Maukels, De Vigne, Peeters, Bonduelle et Pelseneer, respectivement président, vice-président, trésorier et secrétaires.

Notre situation financière peut s'établir comme suit :

Encaisse au 1r janvier	608,87 fr.
Cotisation des membres adhérents	51,00 fr.
Nous avons encaissé dans le procès Acker-Abbeloos	2850,00 fr.
Ensemble de notre encaisse et des recettes	3509,00 fr.
Comme dépense nous avons :	
Frais du trésorier	3,50 fr.
Impresssion dans les journaux du jugement Acker	600,00 fr.
Versé à M. Acker et honoraire des avocats	2045,00 fr.
Frais en tout	2648,50 fr.

Notre encaisse s'élève donc à ce jour à 861,37 fr.

Nous avons de plus en banque 31 obligations de la ville de Bruxelles.

Nous terminerons cet exposé en constatant avec joie que malgré le grand nombre des assemblées que nous avons dû réunir, toutes ont pu se tenir régulièrement grâce à l'assiduité de la majorité de nos membres.

Bonduelle.

Commission du tracé des villes

RAPPORT ANNUEL

Messieurs,

La Commission du tracé des villes compte aujourd'hui un an et quinze jours d'existence — c'est ainsi qu'il convient de compter vu son jeune âge.

Elle fut installée par le président d'alors, M. Caluwaers, le 2 décembre 1910, à la suite d'un vote émis en séance mensuelle de novembre 1910 sur proposition du secrétaire de la société — le confrère Puissant.

La présidence de la Commission fut confiée — on ne put mieux choisir — à M. Buls, notre président d'honneur ; la vice-présidence à M. Dumont-Hebbelinckx et le secrétariat à votre serviteur.

Notre premier travail fut de doter la Commission d'un règlement organique. Ce règlement a eu l'honneur d'être approuvé par l'assemblée mensuelle de février dernier. Publié en temps opportun au *Bulletin* il figure à présent au règlement de la Société.

Ce point d'administration relaté, passons au sujet qui forme le fond de nos occupations.

Notre Commission, fondée dans le but d'une étude en commun des problèmes relatifs au tracé et à l'esthétique des villes, orienta, dès le début, comme toute commission d'études, ses travaux.

Notre président M. Buls, lors de notre première réunion, le fit avec la clairvoyance que nous lui connaissons tous. Il nous indiqua notre ligne de conduite arrêtée par l'objet primordial de nos préoccupations — à savoir l'enseignement réciproque afin d'acquérir des connaissances approfondies en matière de tracé de villes.

On se mit au travail avec ardeur et jusqu'à présent il n'a cessé de régner une réelle émulation parmi les assidus de nos réunions.

En faisant pareille déclaration, je sais, Messieurs, que vous m'accorderez crédit sur nos travaux. Mais si vous êtes satisfait, l'autorité supérieure — je veux dire le secrétaire de la société, ne le serait pas avec la simple affirmation que nous travaillons avec ardeur. Il tient à la stricte observance du règlement, son œuvre *(Labor omnia vincit improbus)*, qui veut un rapport aussi complet que possible.

Voici donc le détail de l'occupation de notre temps.

Les premières réunions furent occupées par les commentaires de l'ouvrage du « ober geheimes Baurat Hern Stübben », membre d'honneur de la société, ouvrage si judicieusement condensé et résumé en partie par notre président d'honneur dans l'opuscule connu « L'art de bâtir les villes ».

Puis l'on passa à l'étude des exigences des tracés de lignes de tramways, guidé en cela par M. 's Serstevens, secrétaire de l'Union internationale des Tramways.

L'exposition annuelle de la *Centrale* fut un intermède aux études de la Commission. Elle permit aux membres, auteurs de projets ayant trait au tracé et à l'esthétique de villes, de prouver que l'architecte pourrait fort utilement être consulté à propos des plans de transformation de quartier, voire même, être chargé de projets de transformation et de création de quartier.

Ce coin de l'exposition prouva une activité sérieuse parmi les traceurs. Il comptait quatorze projets, œuvres de neuf membres de la société. A l'initiative de M. Francotte, la Commission a eu à s'occuper de la situation du quartier du Parc. L'étude de la question amena le vote de vœux qui furent transmis aux autorités compétentes et dont on tiendra compte lors des aménagements du quartier.

L'étude pratique d'une transformation de quartier fut entreprise au cours des séances de la période d'été.

Le Solbosch et sa périphérie fut l'objet de nos tracés. Je me hâte de dire qu'ils furent entrepris dans un but purement spéculatif au vrai sens du mot. Il est bon de l'ajouter en matière de transformation de quartier.

Les assidus des réunions esquissèrent des plans, ma foi fort beau sur le papier et, entre parenthèse, mieux compris que le projet en voie de réalisation. Nous les montrerons peut-être à la prochaine exposition de la *Centrale*.

Nos dernières séances furent occupées par l'examen d'un projet de règlement de M. Dumont-Hebbelinckx, visant l'obligation pour les communes de soumettre leurs projets de transformation de quartier à une autorité provinciale compétente et désignée dans le projet. Ce projet reçut l'approbation unanime de la Commission.

Au cours des dites séances furent arrêtées les solutions à préconiser auprès de l'autorité communale pour l'amélioration et la sauvegarde de l'aspect architectural de nos artères. Nous augurons les meilleurs résultats des démarches que nous ferons auprès de l'autorité en vue de l'adoption des solutions étudiées.

Notre documentation fut menée de front avec nos études. Elle s'est poursuivie méthodiquement. Nous possédons à l'heure actuelle les ouvrages essentiels sur le tracé et l'esthétique des villes. Des ouvrages, dons des auteurs, nous sont arrivés de France, d'Angleterre, d'Italie, de Hollande, d'Autriche, voire même d'Amérique et d'Australie.

L'examen succinct a été fait à chaque envoi, quelques-uns ont été le sujet de commentaires des plus intéressants.

Comme membres étrangers à la Société qui ont accepté de collaborer à nos travaux, nous pouvons citer avec un certain orgueil M. Van Bogaert, ingénieur directeur aux chemins de fer, M. Putzeys, ingénieur en chef de la ville, et M. 's Serstevens, secrétaire de l'Union internationale des Tramways.

Je crois, chers Confrères, que ma confession est complète et que vous m'excuserez d'avoir occupé si longtemps vos instants. Le règlement le veut.

Avant de terminer, il me reste un devoir à remplir, j'eus dû commencer par là et déclarer que le guide et l'âme de la Commission est notre président d'honneur M. Buls. Il dirige nos travaux avec un dévouement constant. Je lui adresse au nom de la Commission entière l'expression de notre plus vive gratitude et de notre sincère attachement.

H. De Bruyne.

Rapport de la Commission Administrative pour l'année 1911

Messieurs et chers Confrères,

Chaque année, notre Société grandit et prospère et celle-ci n'est pas indigne des précédentes car si la mort nous enleva un de nos plus distingués membres correspondants, l'architecte Thielens d'Anvers dont tous, nous avons apprécié le talent et dont quelques uns d'entre nous ont pu apprécier le beau caractère, si quelques démissions nous ont été adressées, en revanche nombreux ont été les membres nouveaux auxquels aujourd'hui encore nous renouvelons nos souhaits de bienvenue. D'abord Emile Janlet, dont nous avons fêté le beau talent au commencement de cette année et puis, par ordre, MM. Philippe Baucq, Joseph Bytebier, Guillaume Hebbelinckx, Paul Le Clerc, Chrétien Veraart, Max Génard, Louis Baude, Robert Wasseige, Servays Mayné, Rosseels et Neutens, membres effectifs. M. Gabriel Devreux de Charleroi, membre correspondant, et M. Georges Dufas, membre associé. Si la liste de nos membres s'est enrichie de tous ces nouveaux noms, notre tableau d'honneur lui aussi s'est accru : rappelons la nomination comme membres correspondants de la Commission royale des Monuments de MM. J. Caluwaers, Viérin et Emile Devreux et remarquons que presque tous les lauréats du concours de façades de Schaerbeek sont membres de la *Centrale :* la médaille d'or et une médaille d'argent à Diongre, la médaille de vermeil à Verhelle, des médailles de bronze à Moenaert, Jacobs et Van Wassenhove.

Notre Société fut dignement représentée au Pavillon Belge de l'Exposition des Beaux-Arts de Rome où nous sommes parvenus à faire entrer l'Architecture et nous serions trop modestes si nous ne faisions pas mention du succès que notre « Stand » obtint à l'Exposition de Liége de cette année.

Ceci m'amène à rappeler le Congrès de Liége, l'excursion à l'Exposition de Charleroi et le congrès international de Rome où plusieurs de nos confrères allèrent représenter la *Société Centrale d'Architecture de Belgique.*

Notre Société grandit et prospère et, Messieurs, notre Société travaille.

Parmi les travaux de cette année, je me plais à citer l'organisation de notre fête du 15 janvier dernier qui fut une manifestation de sympathie et d'admiration pour notre président d'honneur, M. Charles Buls, et pour les maîtres architectes, Emile Janlet, Blomme, Acker, Horta et Van Rysselberghe.

Nous avons encore tous à la mémoire le succès de cette manifestation que nous avons commémorée ce jour en offrant à nos membres un *Bulletin spécial* qui en perpétuera le souvenir.

Un autre travail fut la création de notre nouveau local où nous sommes enfin chez nous complètement et où, espérons-le, nous nous réunirons souvent et longtemps.

Déménager, c'est un peu faire peau neuve, c'est ce qui nous a invité à reviser notre règlement : nous y sommes parvenus — heureusement — après des efforts multiples et répétés et nous avons pu constater par ce travail que l'évolution de la Société ne s'est pas faite au détriment de son importance et de son activité. Notre concours annuel qui fut, cette année, assez spécial, continue à obtenir beaucoup de succès. Nous ne doutons pas que notre second concours (relevés de petits ensembles et de détails) ne soit reçu avec la même faveur et nous tenons à remercier ici la Ville de Bruxelles qui nous aide à l'organiser.

Enfin, citons encore parmi nos travaux la revision du règlement type des concours publics à laquelle travaillent quelques uns de nos membres les plus dévoués. Voilà, Messieurs, le bilan de cette année.

Notre installation au Ravenstein, notre nouveau règlement, la revision complète de nos cadres et la transformation de notre *Émulation,* tout cela forme la base du nouvel effort de la *Centrale.* Il ne sera pas stérile, nous en sommes persuadés, l'exemple des anciens semble stimuler l'ardeur des nouveaux, chacun s'applique, beaucoup se dévouent, tous nous avons confiance, et nous ne cesserons de lutter au cri de « Vive la *Centrale* ».

Puissant.

DISTINCTIONS

Nos confrères A. Dumont, P. Jaspar et J. Van Neck, viennent de recevoir une médaille de bronze à l'occasion de leur participation à l'Exposition des Beaux-Arts à Rome.

Nos sincères félicitations.

De France, nous arrive l'information suivante :

Société des Architectes diplômés par le gouvernement

Bureau de la Société — Exercice 1912

Président : A. Defrasse.
Vice-Présidents : J. Godefroy, G. Héraud.
Vice-Président provincial : A. Talbourdeau.
Secrétaire général : E. Thoumy.
Trésorier : M. Poupinel.
Archiviste : A. Jalabert.
Bibliothécaire : R. Le Bœuffe.
Secrétaires du Comité : R. Loisel, A. Gontier, J. Bonnier.

CONCOURS PUBLICS

Concours pour maisons ouvrières de Liége

Habitations à étages multiples. — Prime de 600 francs à M. J. Vanderveken de Louvain, membre correspondant.

Habitations pour deux ménages. — 1er prix (900 francs) à M. E. Neutens, membre effectif de notre Société.

Nos sincères félicitations aux lauréats !

NÉCROLOGIE

J.-B. JANSSEN,

ARCHITECTE, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE MOLENBEEK-ST-JEAN

Notre dévoué confrère, M. J.-B. Janssen, un des plus anciens membres de la *Centrale,* vient de mourir.

M. Janssen était un homme simple, probe et intègre.

Sa grande expérience faisait de lui un conseiller très autorisé et toujours écouté. Ses conseils facilitaient la tâche de ceux qui l'entouraient.

Directeur des travaux publics de la commune de Molenbeek-St-Jean, il se proposait de prendre une retraite largement méritée, lorsque l'inexorable destin l'arracha à l'affection des siens et à la respectueuse considération de ses subordonnés.

Considération, certes, car pendant une carrière administrative de plus de 30 années, il ne cessa de donner, par l'accomplissement de ses fonctions, l'exemple d'un travail inlassable et d'une volonté des plus ferme.

Son souvenir restera vivace parmi nous et c'est avec une émotion profonde que nous saluons sa mémoire.

Grande fut l'affluence d'autorités, d'amis, de confrères et de subordonnés qui considérèrent comme un devoir de saluer la dépouille de M. Janssen, qui fut déposée dans une cellule des galeries funéraires de Molenbeek-St-Jean, œuvre conçue par le défunt, épris des lignes sobres et pures des grandes traditions classiques.

Nous adressons à Mme Veuve Janssen et à sa famille l'expression sincère de nos bien vives condoléances.

Ch. Schaessens.

Paroles prononcées par M. Mettewie au nom de l'Administration communale à la maison mortuaire.

Une nouvelle tombe vient de s'ouvrir pour recevoir un de ceux dont l'existence a été vouée pendant de longues années au service de la commune.

M. Janssen, notre Directeur des Travaux, vient d'être terrassé par un mal qui le torturait depuis plusieurs années et contre lequel, avec un courage surhumain, il lutta, n'abandonnant son poste qu'à l'épuisement de ses forces.

Cette activité, cette énergie morale doublée d'une vaste expérience, il les a prodiguées sans compter pendant les trente années qu'il passa à la tête de notre important service des travaux, et parmi les nombreuses œuvres qu'il a conçues et réalisées et qui témoignent de son passage parmi nous, je citerai, notamment, la Maison communale et la création du Quartier Maritime.

Toujours, dans la direction du service qui lui incombait et l'élaboration des travaux à exécuter par la commune, il a su mettre à profit la tenacité qui le caractérisait et la science à laquelle on se plaisait à recourir. Si l'on tient compte des ressources modestes que le Conseil communal pouvait mettre à sa disposition et des programmes qui lui étaient tracés, on a le devoir de rendre hommage à sa grande activité et aux résultats qu'il est parvenu à obtenir.

Son œuvre perpétuera sa mémoire, et c'est avec émotion que je salue celle-ci, au nom de l'Administration communale.

Adieu, Monsieur Janssen ! Adieu !

* *

H. J. H. DAUMET,

ARCHITECTE

Nous avons appris avec une douloureuse émotion la mort de l'illustre architecte français, P. J. Daumet, né à Paris en 1826, décédé à Paris, le 12 décembre dernier.

Élève de Blouet et Gilbert, Grand Prix de Rome en 1855, membre de l'Institut en 1885, chef d'atelier d'Architecture de 1862 à 1894, inspecteur général des Bâtiments Civils et Palais nationaux, la carrière du Maître Architecte fut des plus brillantes et les œuvres qu'il nous a laissées sont de tout premier ordre.

Rappellons brièvement les principales :

Sanctuaire de l'Ecce Homo, à Jérusalem.
Palais des Facultés, à Grenoble (Isère).
Palais de Justice, à Grenoble.
Palais de Justice, à Paris (avec Duc).
Château de Chantilly.
Chapelle du Pensionnat des Dames de Sion, à Paris.
Cour d'appel du Palais de Justice de Paris.
Restauration du château de St-Germain en Laye.

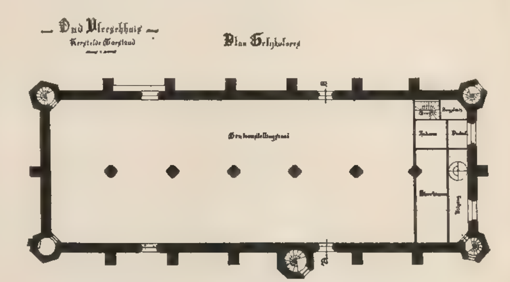
La mort de Daumet est une grande perte pour l'Art français. La *Société Centrale d'Architecture de Belgique,* dont le défunt était membre d'honneur, adresse à la famille, ainsi qu'à la *Société Centrale des Architectes français* et à la *Société des Architectes diplômés par le gouvernement* ses compliments de condoléances sincères et émus.

NOS PLANCHES

Pl. VII, VIII et IX. — *Vieille Boucherie à Anvers.* Architecte : Herman de Waghemakere. — Restauration par Alex. Van Mechelen, Architecte à Anvers.

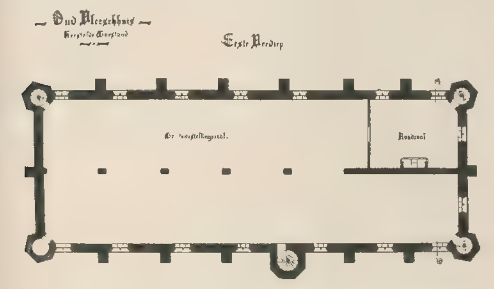
L'ancienne Halle aux viandes fut construite en 1280, au coin de la rue des Tonneliers et de la rue aux Crabes.

Devenue trop exiguë par suite des besoins grandissants d'une ville au développement et à la prospérité toujours continus, elle fut remplacée par la Maison des bouchers existant encore actuellement.

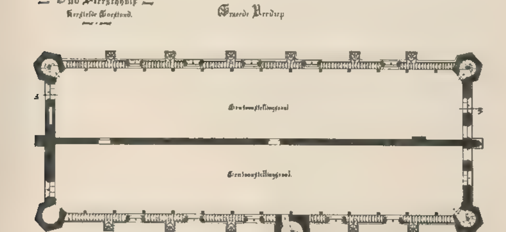


La construction de cet édifice commença en 1501 et dura deux ans ; c'est l'œuvre de l'éminent architecte Herman de

Waghemakere, qui fut le constructeur de la partie supérieure de la tour de Notre-Dame, de l'église St-Paul, de l'église St-Jacques et de l'entrée du Steen, à Anvers; il fut aussi l'auteur de l'église St-Gommaire à Lierre.



L'ancienne boucherie est une construction très intéressante en briques rouges alternées de bandes en pierres blanches; elle donne une impression grandiose par sa composition

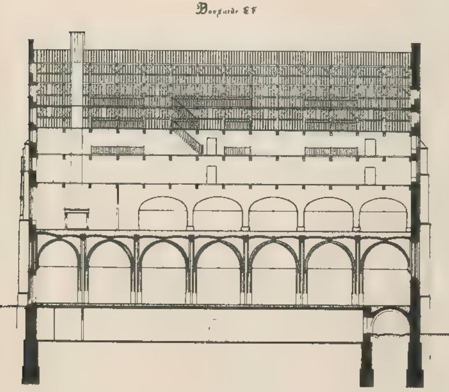


simple, régulière, ainsi que par sa sobriété et la perfection des détails. Elle mesure 44 mètres sur 16,50 m., sa façade principale donne sur la rue des Bouchers; la façade opposée se trouvait au bord du fossé longeant l'ancien mur du bourg,

Oud Vleeschhuis

Herstelde Toestand

Doorsnede EF



l'arcade s'ouvrant à la partie inférieure du bâtiment servait de passage à la circulation sur la berge du fossé.

Suivant les anciennes chroniques, l'intérieur était orné de sculptures, de peintures décoratives et de travaux de marbrerie. A l'étage se trouvait une chapelle avec sacristie attenante, toutes deux meublées d'objets de fort bon goût.

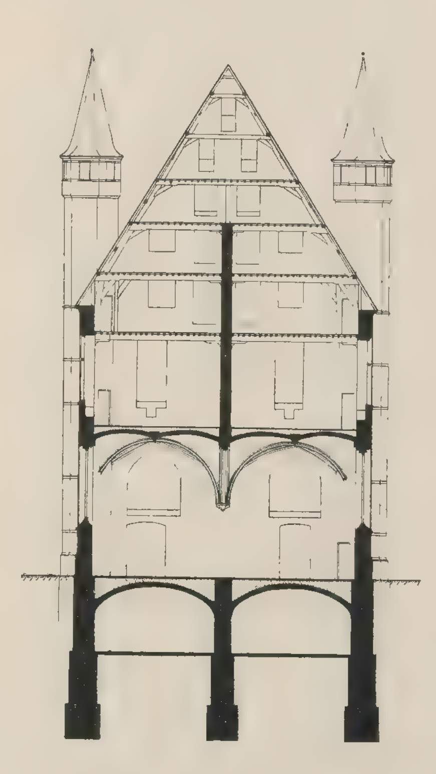
Au même étage il y avait la chambre dite « des mariés », ainsi nommée parce que les membres jeunes mariés y étaient reçus par la corporation; elle servait aussi aux séances et on y donnait le banquet annuel. Cette chambre ainsi que son antichambre étaient richement garnies de pièces d'ameublement et d'argenterie. Un grand vestiaire servait de chambre d'habillement aux doyens lors des grandes cérémonies.

L'étage contenait encore une cuisine avec ameublement et batterie.

Oud Vleeschhuis

Herstelde Toestand

Doorsnede. CD.



Le grenier, où apparaissent les charpentes d'un travail constructif très intéressant, renfermait trois pompes à incendie avec matériel complet, destinées à combattre le feu, non

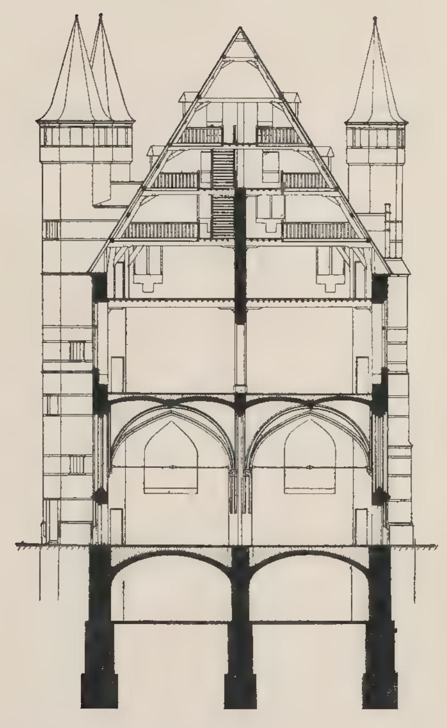
seulement dans le bâtiment même, mais encore dans les constructions avoisinantes.

Subissant le sort de toutes les Gildes, celle des bouchers fut supprimée par la République française et le bâtiment fut vendu en 1799 comme bien national pour la somme de 300.000 francs en assignats sur la République ; ce fut le coup fatal porté à la corporation. Cependant quelques bouchers réunis rachetèrent leur bien en nom personnel avec l'appui financier de leurs confrères. Ils occupèrent le local jusqu'en 1841. Les mœurs avaient changé, les affaires dans la Halle périclitèrent et la maison fut une fois de plus vendue, et ce pour 56.000 francs à M. Peyrot-Van Bommel.

Durant la domination française, la boucherie avait été complètement pillée, mais après la deuxième vente, tout fut saccagé et le local affecté à des entrepôts ; les planchers

— Oud Vleeschhuis —
Herstelde Toestand.

Doorsnede: A.B.



furent détruits, des étages intermédiaires établis ainsi que des étançonnages entraînant des entailles et des démolitions telles que c'est miracle que tout ne se soit écroulé sous une charge de marchandises pondéreuses allant jusqu'à 1800 kilos par mètre carré pour chaque étage.

Le bâtiment fut acquis par la Ville en 1899 pour la somme de 300.000 francs dans le but d'y établir les archives communales. Dès lors l'ancienne boucherie était sauvée; la restauration en fut confiée en 1900 à l'architecte Al. Van Mechelen (plus tard architecte en chef de la Ville), celle-ci ne put être commencée qu'en 1902, après maintes difficultés et négociations.

Le coût des restaurations peut être évalué à ce jour à 500.000 francs. Dans la suite, la Ville s'est proposée d'aménager les locaux afin d'y établir un musée d'art décoratif, ce à quoi elle travaille actuellement.

* * *

Pl. X. — *Propriété. Boulevard du Fort, à Gand.* Architecte Octave Van Rysselberghe.

La façade de notre éminent confrère Octave Van Rysselberghe, s'apparente aux belles œuvres situées rue de Crayer et rue de Livourne, à Bruxelles.

Elle présente la même simplicité, la même science consommée dans l'appareillage des pierres, le même groupement pittoresque des baies de fenêtres accusant les différents locaux avec leur importance respective.

La loggia et la bretèche du premier étage ainsi que la loggia du rez-de-chaussée, montrent combien l'artiste s'est soucié des variabilités de notre climat.

* * *

Pl. XI. — *Propriété Avenue Louise, à Bruxelles.* Architecte : Gabriel Charle.

L'hôtel dont nous reproduisons la façade est l'une des dernières œuvres de Gabriel Charle.

Cette façade, de dix mètres, largement traitée en style Louis XIV — imposé d'ailleurs par le propriétaire — évite les trois fenêtres traditionnelles en présentant, au rez-de-chaussée, une porte d'entrée, un large trumeau, et une grande baie indiquant le salon de réception. Au bel étage, la loggia, aux formes élégantes, éclaire le grand salon de famille, la fenêtre à côté est celle du boudoir. Des chambres à coucher occupent le second étage.

La façade, entièrement en pierre d'Euville, avec son soubassement en granit des Vosges bouchardé et sa grille en fer forgé et repoussé répond donc absolument aux exigences modernes bien qu'elle emprunte au style Louis XIV ses plus heureux éléments.

* * *

Pl. XII. — *Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. Douane de Selzaete. Façade principale.* Architecte : Josse Van Kriekinge.

Louvain. — Imp. J. WOUTERS-ICKX, rue de Namur, 76.

VIIe Congrès National des Architectes Belges

Session 1911. — Liége 28-29 Mai

(Suite et fin.)

Art. 11. — Le rapport complet et raisonné du Jury de la première épreuve sera publié et communiqué aux intéressés avant la deuxième épreuve.

De même, le rapport du Jury de la deuxième épreuve devra être publié.

Art. 12. — Tous les projets et rapports soumis au concours seront exposés publiquement après le jugement.

Art. 13. — Les auteurs des projets conservent tous les droits qui leur sont acquis par la loi sur les droits d'auteur.

Art. 14. — Les organisateurs du Concours s'engageront à respecter les décisions du Jury.

Art. 15. — La *Fédération des Sociétés des Architectes de Belgique*, dans un but de solidarité professionnelle, engage ses affiliés à refuser systématiquement de juger ou participer aux Concours qui ne seraient pas organisés suivant le principe du règlement ci-dessus.

Après discussion, le Congrès approuve en principe le rapport de M. Lobet, charge le Bureau fédéral de rédiger définitivement le règlement-type dans le plus bref délai et, après l'adoption de ce règlement par les sociétés fédérées, d'en donner connaissance, dans la mesure la plus étendue, aux administrations publiques du pays.

M. M. de Noyette présente son rapport sur « Le mode d'adjudication des travaux » et expose finalement la première esquisse de son projet dont voici les différentes propositions :

Suppression de l'entreprise générale, de l'entreprise unique et décomposition suivante dans l'exécution des travaux :

a) Entreprise des travaux de terrassement, déblai et remblai avec ce qui s'ensuit :

Travaux de maçonneries en général, mais non compris la livraison de la pierre de taille, placement des ancrages et grosses ferronneries pour gîtages et charpentes des toits ;

b) Livraison de la pierre de taille avec ragrément ;

c) Travaux de menuiseries avec première couche de peinture s'il y a lieu et leur placement sans livraison de la ferronnerie artistique et de la quincaillerie, sauf vis, clous et boulons ;

d) Les ferronneries artistiques et quincaillerie en général ;

e) Les travaux pour gouttières, tuyaux de descente, ornements quelconques en zinc, cuivre ou plomb ;

f) Les travaux de couverture avec plomb pour noues, voliges ;

g) Le plafonnage ;

h) Les sculptures ;

i) Les peintures ;

j) La verrerie ;

k) La marbrerie ;

l) Les travaux d'installations sanitaires ;

m) La chaufferie.

M. de Noyette demande que si l'assemblée admet son principe, la question soit renvoyée devant la Fédération pour que celle-ci arrête une rédaction définitive et prenne les dispositions que la situation comporte.

M. Remouchamps appuie, en un exposé de faits très intéressants, la proposition précédente.

Après un échange de vues, le vœu suivant est proposé par le Président et adopté à l'unanimité.

« Le Congrès,

» Entendu l'exposé du rapport du confrère de Noyette » *Du mode d'adjudication des travaux*, présenté à la session » tenue à Bruxelles en septembre 1910, amendé en suite de » l'examen fait par les sociétés fédérées et par le Congrès » réuni à Liége en 1911,

» Exprime le vœu de voir dans l'avenir :

» *a*) renoncer au mode d'entreprise générale comprenant » l'entièreté des ouvrages à exécuter pour un édifice ;

» *b*) diviser les ouvrages que comporte l'ensemble de » l'édifice en une série d'entreprises partielles ne groupant » dans chacune d'elles que la série des travaux ressortissant » directement à l'industrie intéressée ou à une même corpo- » ration d'industrie d'art ;

» *c*) laisser l'architecte juge de l'utilité de grouper, le cas » échéant, certains travaux exécutés pas des professions » différentes lorsque l'importance ou l'intérêt de l'entreprise » le justifie.

» Estime qu'en général cette manière de procéder est » conforme à l'intérêt de l'édifice tant au point de vue » artistique que matériel, à l'intérêt des corporations qui » concourent à la construction, à l'intérêt de la bonne » exécution.

» Souhaite que lorsqu'il sera fait un usage de ce mode de » conférer les travaux, les cahiers des charges fassent obli- » gation à l'entrepreneur adjudicataire d'exécuter lui-même » les travaux, lui fassent défense de faire sous-entreprendre » en totalité ou en partie les travaux, sous peine de rupture » de contrat aux frais de l'adjudicataire défaillant. »

L'assemblée décide alors que le prochain Congrès se tiendra à Bruxelles en 1912 ; la date et l'ordre du jour en seront fixés ultérieurement et annoncés en temps utile.

Sur la proposition de M. de Ridder, le Bureau fédéral examinera la possibilité d'organiser à Bruxelles, à l'époque de cette session, une exposition d'Architecture.

Maître Béatse, avocat conseil de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, après avoir excusé Me Botson absent, en une conférence très documentée entretient l'auditoire sur « La responsabilité des Architectes ». Il est longuement applaudi.

M. de Noyette propose encore qu'à l'occasion de chaque Congrès national soit organisé un concours d'architecture auquel pourraient participer tous les architectes du pays. Cette proposition sera examinée par le Bureau fédéral.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 5,20 h.

A sept heures du soir, cent trente-huit convives se réunissaient au banquet confraternel organisé en la salle Mauresque de l'*Hôtel Continental*.

M. Gustave Maukels présidait, ayant à sa droite M. Falloise, échevin des Beaux-Arts, M. Art. Snyers, Madame G. Maukels, MM. O. Francotte, G. Béatse, Van Langendonck et Thuilier, Madame Reuter, M. A. Limage, Madame Conrardy et MM. Timmery, P. Le Clerc, de Ridder, Meunier, Van de Voorde, Van Goethem, Goyvaert, Conrardy, Martin et Reuter; à sa gauche : M. L. Fraigneux, échevin des travaux publics, M. de Noyette, Madame A. Snyers, MM. Van Hoegarden et de Vooght, Madame Martin, MM. Remouchamps et Leduc, Madame A. Limage, M. Delpy, Madame Nusbaum, MM. Pelseneer, Halkin, Adam, de Neuville, Lalière, Gilson, Dermond, Nusbaum, Lobet et Delhaxhe.

Un orchestre complet agrémentait la réunion.

Au dessert, des toasts furent prononcés par MM. Maukels, président, Maurice Falloise, échevin des Beaux-Arts et de l'Instruction publique de la ville de Liége, Arthur Snyers, Béatse, de Noyette et Limage.

Cette partie officielle étant terminée, la parole fut accordée aux artistes du chant et la réunion se prolongea au milieu de la plus grande cordialité.

Le lendemain, lundi 29 mai, sous la conduite des confrères Lobet et Sacré, les Congressistes visitèrent dans la matinée la maison Curtius et l'Hôtel d'Ansembourg ainsi que le palais du Gouverneur, où M. Remouchamps, l'érudit architecte provincial, les guida avec son urbanité coutumière.

L'après-midi fut consacré à la visite des établissements de la Société Cockerill à Seraing. MM. Aug. Greiner, administrateur et Deprez, architecte de la Société, pilotèrent nos confrères pendant une couple d'heures dans le dédale des différents départements, tout en leur donnant de très instructives explications.

A la Chambre Syndicale des patrons sculpteurs, décorateurs et ornemanistes

Une députation de la Chambre Syndicale des patrons sculpteurs, décorateurs et ornemanistes fut reçue dernièrement par le Roi au Palais de Bruxelles.

Voici quel était le but de cette entrevue : Depuis plus de quinze ans, les sculpteurs-ornemanistes ont entrepris une campagne afin d'obtenir, dans les adjudications, la disjonction du gros-œuvre de la partie intéressant la sculpture ornementale. Actuellement, dans les entreprises de construction de bâtiments, à quelques exceptions près, quelque soit l'adjudicataire, qu'il soit plus spécialement maçon ou menuisier, c'est lui seul qui a l'entreprise générale et les sculpteurs-ornemanistes sont tributaires de cet adjudicataire, le plus souvent incompétent pour cette partie de l'entreprise.

Il importe donc qu'une adjudication séparée soit faite pour la sculpture ornementale, qui constitue un travail d'art. La Chambre Syndicale des patrons sculpteurs, décorateurs et ornemanistes a lutté pour obtenir cette réforme, mais toutes ses démarches auprès des pouvoirs publics et des Ministres des travaux publics qui se succédèrent depuis quinze ans sont restées vaines. Cette Chambre Syndicale a décidé alors d'aller exposer ses revendications non plus au Ministre des travaux publics, mais au Roi lui-même! Une demande d'audience fut donc adressée au Chef de l'État; elle fut accueillie favorablement.

Le Président exposa à Sa Majesté les desiderata des sculpteurs-ornemanistes, il signala les inconvénients du système qui régit les adjudications publiques actuelles et pria le Roi d'intervenir personnellement pour mettre fin à cet état de choses.

Le Souverain prêta la plus vive attention aux arguments développés devant lui, déclara que les revendications de la Chambre Syndicale lui paraissaient des plus légitimes et promit de les faire examiner avec le plus grand soin.

Il nous est donc permis d'espérer!

Nous approuvons entièrement les désiderata énoncés ci-plus haut. Ils sont du reste en parfaite concordance avec les termes du rapport présenté au Congrès national de Liége 1911 par notre confrère Modeste de Noyette, rapport qui suscita un vœu adopté par l'unanimité des confrères présents et que nous publions plus haut.

La Réorganisation des Cours d'Architecture
à l'Académie royale des Beaux-Arts de la ville de Liége

Le rapport de la Commission spéciale, chargée par le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'étude de la question, semble être le résultat d'un examen très sérieux et présente une série de réformes qui seront appliquées par étapes successives, afin que la ville de Liége puisse répartir équitablement ses ressources entre ses diverses institutions d'enseignement.

Actuellement l'Académie des Beaux-Arts de Liége fonctionne surtout le soir et les cours d'architecture se donnent de 5 $^1/_2$ à 9 heures; une heure de théorie (cours de mathématiques, géométrie, résistance de matériaux, etc.) et deux heures et demie d'application : éléments d'architecture ou composition architecturale. C'est évidemment insuffisant : la Commission réorganisatrice semble s'être inspirée de l'organisation des cours d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.

Les cours se donneraient le matin de 8 $^1/_2$ heures à midi et comprendraient un cours *préparatoire* (cours de dessin); un *enseignement moyen* 1e et 2e années : éléments d'architecture, relevés d'édifices — croquis d'architecture, dessin architectural — *un enseignement supérieur* 3e, 4e, 5e et 6e années : composition architecturale, théorie architecturale, art Grec, Gréco-Romain, Roman et Ogival. Enfin, composition architecturale Renaissance. Les cours spéciaux se donneraient de 5 $^1/_2$ à 9 heures et seraient à peu près les mêmes que ceux qui se donnent à Bruxelles, en y ajoutant toutefois l'étude des styles et composition ornementale, un cours de physique industrielle et un cours de modelage.

Comme on peut le voir par ce résumé, le programme des cours d'architecture à l'Académie de Liége serait très complet, il comporterait pour les 6 années un total de 5675 heures se décomposant en 4050 heures pour l'enseignement

d'art proprement dit, 1025 heures pour les cours scientifiques et 600 heures employées au dessin de précision : géométrie descriptive, construction, stabilité des constructions, etc., etc.

L'application de ce programme entraînerait la nomination de cinq professeurs nouveaux et de deux répétiteurs.

Nous souhaitons que la ville de Liége donne suite à ce projet de réorganisation, qui doterait son Académie d'un enseignement architectural sur lequel on pourrait fonder les plus belles espérances pour l'avenir.

G. C.

CONCOURS PUBLICS

Liste complète des lauréats du Concours des Habitations ouvrières de Liége.

1e Catégorie. — Logements multiples.

G. Vogelaar, rue des Rivageois, à Liége. — 2e prix 1200 fr.

J. Van der Veken, rue Marie-Thérèse, à Louvain. — Prime de 600 fr.

Em. Gillissen, rue des Bayards, 83, à Liége. — Prime de 500 fr.

G. Servais, Avenue Besme, Forest. — Prime de 250 fr.

H. Joassart, Quai d'Amercœur, 58, à Liége. — Prime de 250 fr.

A. Callewaert, rue du Prévot, à Ixelles. — Prime de 200 fr.

L. Tournaye, à Stavelot. — Prime de 200 fr.

2e Catégorie. — Maisons a deux ménages.

E. Neutens, rue d'Albanye, 101, à St-Gilles. — 1er prix 900 fr.

Le rapport sera incessamment publié et les projets exposés.

Projet de réorganisation des Salons triennaux de Bruxelles

La *Fédération professionnelle des Beaux-Arts* nous adresse le travail suivant en nous priant de l'examiner. Nos membres qui la chose intéresse sont priés d'envoyer leurs observations à notre délégué, M. O. Francotte, président.

Projet de réorganisation des Salons triennaux de Bruxelles

I. — De la Commission organisatrice

1° La Commission chargée de l'organisation générale des Salons triennaux de Bruxelles est composée de cinq membres :

Deux délégués du Gouvernement et trois délégués : un peintre, un sculpteur et un architecte nommés par les artistes du *Brabant*.

2° La Commission organisatrice sera renouvelée à l'occasion de chaque Salon triennal. Elle sera constituée un an au moins avant l'ouverture du Salon.

3° Sont seuls éligibles comme délégués des artistes au sein de la Commission organisatrice, les artistes du *Brabant* ayant été admis à cinq Salons triennaux de Bruxelles ou de province. Ils seront élus par l'ensemble des artistes du *Brabant* remplissant les mêmes conditions.

4° Chaque électeur n'a à faire choix que d'un seul délégué : peintre, sculpteur ou architecte. Tout bulletin de vote portant plus d'un nom sera déclaré nul.

Les bulletins de vote doivent être signés.

5° Sont élus membres effectifs de la Commission organisatrice les trois candidats qui dans chacune des trois classes (peinture, sculpture, architecture) ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Sont élus membres suppléants les trois candidats ayant obtenu un nombre de voix immédiatement inférieur. Ils remplaceront ceux des membres effectifs qui, pour une raison quelconque, seraient dans l'impossibilité de remplir le mandat à eux confié par les artistes.

6° Les membres artistes de la Commission organisatrice ne peuvent faire partie de deux commissions consécutives.

7° La Commission organisatrice est chargée du choix et de l'aménagement des locaux. Elle doit veiller à ce que ceux-ci soient entièrement prêts *deux mois au moins* avant l'ouverture de l'exposition. D'après les dimensions de ces locaux, elle fixera le nombre d'œuvres à envoyer par chaque exposant.

La Commission organisatrice est également chargée des démarches à faire auprès des gouvernements et des artistes étrangers, de l'organisation du secrétariat général ainsi que de tous les services d'ordre et de surveillance.

Elle choisit dans son sein un président et un secrétaire rapporteur.

8° Après la fermeture du Salon, la Commission organisatrice aura le devoir de rédiger un rapport qui sera transmis à la commission organisatrice du salon suivant.

Ce rapport sera déposé entre les mains du directeur des beaux-arts au plus tard un mois après la fermeture du Salon.

II. — Du jury

1° Un seul et même jury est chargé de l'admission et du placement des œuvres. Il comprend sept classes opérant séparément :

1° Peinture à l'huile ; 2° Aquarelle, pastel et dessin ; 3° Gravure et lithographie ; 4° Sculpture : 5° Gravure en médailles ; 6° Architecture ; 7° Art décoratif.

2° Le jury entièrement composé d'artistes est élu par les artistes seuls.

Sont inscrits comme électeurs les artistes belges ou résidant habituellement en Belgique qui ont été admis à cinq salons triennaux de Bruxelles ou de province.

Les membres du jury ne peuvent être choisis que parmi les artistes ayant droit de vote.

3° Le vote est obligatoire.

Les électeurs qui, après une lettre de rappel, n'auront pas renvoyé leur bulletin de vote dans le délai prescrit, ne pourront pas participer au salon.

Les bulletins de vote doivent être signés.

4° A chacun des membres effectifs du jury seront adjoints deux membres suppléants. Ceux-ci seront présents à l'ouverture de chacune des séances du jury. Le premier suppléant remplacera provisoirement le membre effectif de sa catégorie, en cas d'absence motivée. En cas d'absence non motivée, il le remplacera définitivement et le second suppléant prendra dès lors la place du premier.

5° L'ensemble du jury sera élu trois mois avant la date d'ouverture du Salon.

Les opérations du jury, qui devront se faire au local même de l'exposition et dans les meilleures conditions possibles, commenceront six semaines avant la date d'ouverture du Salon et devront être terminées quinze jours avant cette même date, ce délai étant indispensable à la rédaction d'un bon catalogue.

a) Peinture

6° Le jury de la section de peinture à l'huile est composé de huit membres :

Cinq membres élus par les artistes du Brabant, trois membres élus respectivement par les trois groupes provinciaux : *a*) Flandre Orientale et Flandre Occidentale ; *b*) Anvers et Limbourg ; *c*) Liége, Namur, Hainaut et Luxembourg.

7° Les membres élus par les artistes du Brabant doivent comprendre :

Un peintre figuriste traditionaliste ;

Un peintre figuriste moderniste ;

Un peintre paysagiste (ou autre, la figure exceptée) traditionaliste ;

Un peintre paysagiste (ou autre, la figure exceptée) moderniste ;

Un peintre décorateur.

Chaque électeur n'a toutefois à faire choix que d'un seul candidat ressortissant à l'une ou l'autre de ces cinq catégories. Tout bulletin de vote portant plus d'un nom sera déclaré nul.

8° Chacun des trois groupes d'électeurs de province élit un artiste à son choix sans distinction de genre. L'électeur de province, comme celui du Brabant, ne peut inscrire qu'un seul nom sur son bulletin de vote.

9° Sont élus membres effectifs du jury les candidats ayant obtenu dans chaque catégorie de Bruxelles ou de province, le plus grand nombre de voix.

Les deux candidats qui, dans chacune de ces catégories, ont obtenu le plus de voix après le candidat déclaré élu, sont désignés en qualité de suppléants.

10° Le jury de peinture ainsi constitué se compose :

Pour la peinture de chevalet, de 7 membres : deux peintres de figures et deux peintres de paysages (ou autres, la figure exceptée) élus par le Brabant et trois peintres sans spécification de genre élus par la province ;

Pour la peinture décorative, de trois membres : le peintre décorateur et les deux peintres de figure élus par le Brabant. Ce jury spécial fonctionnera indépendamment du premier.

b) Aquarelle, Pastel, Dessin

11° Le jury de la classe B se compose de 3 membres, un figuriste et un paysagiste élus par les artistes du Brabant.

Un artiste sans spécification de genre, élus par l'ensemble des groupes de province.

12° Pour cette classe, comme pour les suivantes, l'élection des membres du jury se fera suivant les mêmes principes que ceux adoptés pour la classe A (n°s 7 et 9).

c) Gravure et Lithographie

13° Le jury de la classe C se compose de 3 membres, deux membres élus par le Brabant et un troisième élu par la province.

d) Sculpture

14° Le jury de sculpture comprend trois membres : deux membres élus par le Brabant et un troisième élu par la province.

e) Gravure en médailles

15° Le jury de la classe E comprend trois membres : deux membres élus par le Brabant et un troisième élu par la province.

f) Architecture

16° Le jury d'architecture comprend trois membres : deux membres élus par le Brabant, et un troisième élu par la province.

17° Le plus grand nombre des architectes s'étant jusqu'à présent abstenus de participer aux expositions triennales, la *Société Centrale d'Architecture* est chargée, pendant une période transitoire de cinq ans, de recruter le corps électoral de cette section.

g) Art décoratif

18° Le jury d'art décoratif se compose de trois membres : deux élus par le Brabant et un troisième élu par la province.

19° Cette section n'exposera que des œuvres originales et de style moderne.

Dispositions générales

1° Pendant les opérations du jury aucune personne étrangère — sauf celles qui y seraient appelées par leurs fonctions — ne pourra pénétrer dans les locaux du Salon.

2° Aucune œuvre ne sera définitivement refusée qu'après double examen et double vote.

3° Le jury de placement ne pourra se diviser en plusieurs groupes. Tous les membres du jury devront prendre part à la même besogne.

4° Toutes les œuvres de peinture seront placées à la cymaise, sauf les cas exceptionnels que justifierait le caractère des envois.

5° Au cas où la Commission organisatrice déciderait de publier un catalogue illustré, c'est le jury qui désignera les œuvres à reproduire.

6° Les récompenses sont supprimées, même en cas d'exposition internationale, pour ce qui regarde la section belge tout au moins.

7° Le jury désignera les œuvres qui seront achetées pour mérite ou pour encouragement et ce dans les limites des subsides accordés par le gouvernement.

L'Hôtel de Ville et la Bourse de Commerce d'Anvers

En une brochure qu'il a bien voulu faire parvenir à l'*Émulation*, l'éminent architecte Henri Blomme examine la question de l'agrandissement de l'Hôtel de ville d'Anvers, ainsi que celle de l'édification d'une nouvelle Bourse de

Commerce sur les terrains de l'ancien Arsenal désaffecté, devenus propriété communale.

Il y a trois cents ans environ que l'Hôtel communal fut construit.

Le développement que forcément les services communaux ont dû prendre depuis, a rendu les locaux absolument insuffisants.

Par suite du manque de place, la décentralisation des services s'est produite, ceux-ci se trouvent disséminés dans les différents immeubles, propriétés de la ville.

L'encombrement est tel que certain échevin se voit obligé de se réfugier suivant le jour et l'heure dans l'une des grandes salles affectées aux cérémonies et aux séances publiques. Cet état des choses, dont on conçoit aisément les inconvénients, a fait naître le bruit que l'administration communale aurait l'intention de faire construire un nouvel Hôtel de ville sur les terrains de l'ancien Arsenal. Avec l'autorité qui seule appartient aux artistes de sa valeur, Henri Blomme combat cette idée, il le fait avec succès car il est difficile de ne pas se rendre aux raisons pleines de sagesse qui constituent son argumentation. Nous jugeons utile, dans l'intérêt de la question, de reproduire exactement la partie de texte qui suit :

« Déplacer l'Hôtel de ville constituerait, nous semble-t-il, » une lourde faute ; c'est au centre de la cuve de la vieille » cité, c'est au cœur de ce quartier si pittoresque où se sont » déroulées en quelque sorte toutes les péripéties de l'his- » toire de la cité, que se dresse la maison communale, témoin » opulent de la prospérité commerciale du XVIe siècle et c'est » alors que nos pères l'élevèrent sur la place même pour » remplacer le branlant édifice qui jusque-là avait abrité les » libertés communales, on ne pourrait pas sans bouleverser » en quelque sorte la vie officielle de la ville, sans rompre » avec un passé tant de fois séculaire, transporter en d'autres » parages le siège de l'administration de la commune. »

Il résulte de ce qui précède que l'agrandissement de l'Hôtel de ville s'impose et le sens dans lequel cet agrandissement doit se faire semble s'indiquer logiquement.

Il y a de nombreuses années déjà que plusieurs propriétés faisant partie du bloc circonscrit par la rue des Serments, la rue des Orfèvres, la rue au Fromage et le Canal au Sucre, furent acquises par la ville; différents services y trouvèrent abri, notamment : le commissariat de police central, l'état major de la garde civique, la bourse du travail, le service des mœurs, etc.

L'expropriation partielle étant faite, l'acquisition de la totalité paraît s'imposer de façon à pouvoir édifier sur son emplacement, un vaste bâtiment où tous les services pourraient être centralisés et installés confortablement.

Cette solution est celle qui nous paraît donner toute satisfaction, tant au point de vue économique et pratique, qu'au point de vue des traditions. Reste à examiner le côté esthétique du projet.

Quel est le style qu'il convient d'employer pour la composition architecturale de ces bâtiments ?

Nous nous rallions entièrement à l'avis de l'architecte Henri Blomme, quand il dit que les façades qu'on aperçoit dans la rue des Serments doivent à tout prix être conservées ; nous ajoutons que celles dont il reste des vestiges devraient être reconstituées, de même que les façades intéressantes situées rue du Fromage et rue des Orfèvres.

Quant aux façades du côté du Canal au Sucre faut-il les faire dans le style de l'Hôtel de ville ?

Notre humble avis est que d'aucune façon il ne faut y songer.

L'Hôtel de ville d'Anvers, dont l'architecture robuste et cossue clâme la puissance et l'opulence de la cité à l'époque où il fut construit, est une œuvre à laquelle il ne faut ni rien ajouter ni rien enlever au risque d'en altérer le caractère unique.

Qu'arriverait-il si à côté de l'Hôtel de ville on devrait ériger un bâtiment de même style et luttant d'importance avec lui, ce qui reviendrait en somme à le dédoubler ?

Il est certain que cette puissance de formes, qui constitue actuellement son caractère de solidité et d'opulence, deviendrait simplement de la lourdeur, et que la régularité sereine de l'ordonnance dégénérerait en morne monotonie.

Ne conviendrait-il pas de se servir, du côté du Canal au Sucre, d'une architecture moins monumentale, mais toute aussi pittoresque ; c'est-à-dire d'une architecture qui tout en n'étant pas servilement copiée sur celle des façades de la rue des Serments s'harmoniserait avec elles ?

Le projet Blomme prévoit la reconstruction de l'ancienne tour de la Maison hanséatique ; comme conclusion logique de ce qui précède l'opportunité de cette reconstruction disparaît.

Dans son étude, l'auteur relève la faute qui a été commise en faisant la démolition du petit groupe de maisons qui se trouvait entre l'Hôtel de ville et le Canal au Sucre, suppression qui eut pour effet de modifier malencontreusement le caractère de la Grand'Place.

Certes ce fut là une grave erreur mais nous doutons fort que l'établissement d'un square entouré de balustrades, de piédestaux, de vases, etc., même monumentaux tel qu'il est indiqué au projet, puisse la réparer.

Puisqu'il y avait là précédemment des bâtiments et que leur disposition fut à déplorer, que n'en reconstruit-on pas en ayant bien soin de ne rien faire qui puisse détonner avec l'ensemble de la place, et ensuite de disposer ces constructions de façon à ne pas gêner la circulation ?

A première vue, ce problème paraît difficile à résoudre, mais il nous revient qu'il existe un projet élaboré par les services communaux qui remplirait les conditions requises. Ce projet prévoit l'édification d'un bâtiment qui serait compris comme suit :

Le rez-de-chaussée couvrirait les emplacements des anciennes constructions avec une galerie occupant la largeur du trottoir du côté du Canal au Sucre. Cette galerie serait ouverte de façon à ne pas entraver la circulation. Cette disposition aurait cet autre avantage de pouvoir aménager à l'étage un local suffisamment spacieux.

Examinons avec l'architecte H. Blomme ce qu'est la Bourse de Commerce d'Anvers.

« La Bourse actuelle ne répond, ni par les dimensions, ni » par son aménagement aux exigences actuelles. Négociants, » courtiers, bateliers, assureurs, y sont parqués et entassés » dans un espace étroit sous de sombres galeries ou sous une » coupole vitrée d'où tombent sur eux les rayons d'un soleil » torride et en hiver des courants d'air glacés qu'aggravent » encore ceux des quatre entrées opposées deux à deux.

» Ces vents coulés ne rendent d'ailleurs pas même le service » d'aérer la salle où règne à l'heure des réunions une atmos- » phère étouffante, fétide, chargée de fumées de tabac et de

» poussière. Cet air irrespirable est parfois tellement épais » qu'il dépose des sédiments comme un liquide saturé. Le » local réservé spécialement au monde des fonds publics » n'est guère plus commode ni mieux ventilé et l'accoustique » y est déplorable. »

Tous les reproches que l'auteur fait à la Bourse sont justes, hélas ! mais justifient-ils l'idée de construire à grands frais une nouvelle Bourse ailleurs ?

Aucunement pensons-nous. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec l'auteur quand il dit que les agrandissements et appropriations resteraient inefficaces.

Des raisons assez semblables à celles qu'invoque l'auteur pour la conservation des locaux d'administration communale à leur emplacement actuel nous font dire à nous que la Bourse ne doit sous aucun prétexte être déplacée.

Ce déplacement aurait pour effet, lui aussi, de modifier totalement la physionomie d'un des quartiers les plus intéressants de la ville, en outre la valeur des immeubles se trouvant dans ces parages diminuerait considérablement.

Lorsqu'on possède un local de bourse aussi intéressant que celui d'Anvers, même devenu défectueux au point de vue pratique, il convient de l'approprier ainsi qu'il est préconisé pour l'Hôtel de ville, toutes les modifications et aménagements nécessaires pour faire de la Bourse un local répondant à toutes les exigences, ne pourraient de loin entraîner les dépenses qu'exigerait la construction d'une nouvelle Bourse ailleurs, et ce serait une grande erreur que de désaffecter et de rendre improductif un monument aussi important et d'une telle valeur.

Si une raison pouvait être invoquée plaidant en faveur de la construction nouvelle préconisée par l'architecte H. Blomme, c'est que cette construction permettrait à un de nos plus grands architectes d'édifier une belle œuvre, le chef-d'œuvre ultime, couronnement d'une grande et splendide carrière d'artiste.

Mais l'agrandissement de la ville d'Anvers ne donnera-t-il pas l'occasion aux autorités de confier à l'architecte H. Blomme l'édification d'un monument qui serait certainement un fleuron de plus à la couronne d'art dont Anvers se ceint orgueilleusement ?

D'aucuns trouveront qu'il est présomptueux de notre part d'oser discuter les projets d'un si grand maître, le but que nous poursuivons nous vaudra d'être excusé.

Nous voulons notre ville d'Anvers toujours plus grande et toujours plus belle et, pour cela, nous voulons que la beauté créée par ceux qui nous précédèrent reste intacte.

Nous voulons qu'à cette beauté une nouvelle vienne s'ajouter, elle égalera peut-être l'autre mais ne pourra la remplacer ; le champ est vaste.

Aux artistes il ne convient pas de voir le patrimoine d'art diminuer ; leur mission est de l'augmenter.

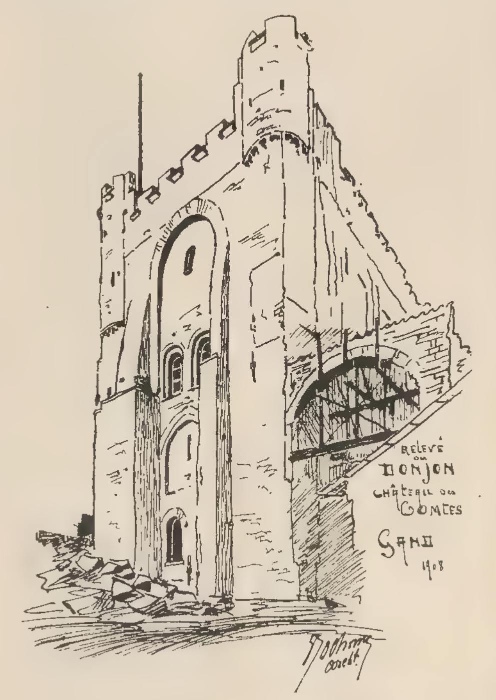
Nous avons voulu simplement arrêter l'attention sur la double question soulevée par l'architecte H. Blomme, et en suggérer l'examen plus approfondi avant de voir donner une solution à un si grave problème.

F. S.

Le Château des Comtes de Flandre à Gand

Ce serait une nouvelle vraiment sensationelle que celle de la découverte d'un château fort du moyen âge dans une contrée déserte de Syrie, où tant de monuments intéressants de ce genre attirent l'attention de l'archéologue. Depuis les belles *Études sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre,* de G. Rey et les travaux de ses continuateurs, pareille découverte n'est plus à faire dans ces pays cependant si éloignés des centres scientifiques d'où sont parties les investigations. A plus forte raison, il semble impossible de découvrir encore chez nous une construction militaire de tout premier ordre. Si invraisemblable qu'il soit, le fait est arrivé à Gand : on y a découvert vers 1880 le plus intéressant château-fort de Belgique et l'un des plus remarquables de l'Europe entière.

Que le Château des Comtes de Flandre était jadis une forteresse imposante, on ne l'ignorait point : la porte d'en-



Dessin de L. Bochoms.

trée en rappelait le souvenir. Mais personne ne savait si, outre cela, il en existait encore autre chose que quelques pans du mur d'enceinte. En 1865, la *Commission royale des Monuments* ignorait absolument l'existence du donjon, de l'habitation du châtelain ou capitaine, du palais, de la cuisine, de l'écurie. Le procès-verbal des mois de mai et de juin porte en effet : « Consultée par M. le Ministre de l'Intérieur

» sur le degré d'intérêt qui s'attache *aux ruines de la porte du* » *Château des Comtes de Flandre,* qui subsistent encore à Gand, » la Commission fait connaître à ce haut fonctionnaire qu'il » est vivement à désirer que ces ruines soient conservées. » Elles forment, avec celles du château d'Ath, *les seuls restes* » qui peuvent donner une idée satisfaisante de notre archi- » tecture domestico-militaire du XIIe siècle. » En 1870 elle



AVANT-COUR.

envoya sur les lieux des délégués, qui, « après une minu- » tieuse inspection émirent l'avis *qu'une partie au moins des* » *restes du Château présentait* pour l'art aussi bien que pour » l'histoire *un intérêt capital* et qui en rendrait l'aliénation et » la destruction éventuelle profondément regrettables à tous » les points de vue ». Ils avaient trouvé que « *le temps avait* » *respecté aussi une partie de l'enceinte fortifiée* ».

Déjà en 1865 le Ministre de l'Intérieur, Alphonse van den Peereboom, avait fait connaître à l'Administration communale que « le Gouvernement consentirait à faciliter par un » subside l'acquisition de la porte du Château des Comtes de » Flandre ». Le Conseil communal vota l'achat en 1872.

Il semble étrange qu'on ignorait toujours que, outre le châtelet d'entrée et les parties adjacentes du mur d'enceinte, des restes plus importants du Château existaient encore. Il est vrai qu'en 1841 on avait « mis à découvert plusieurs » caves ou galeries soutenues par des arceaux en style ogi- » val », mais on n'en reparla plus depuis lors. L'ignorance de la situation vraie provenait de ce que non seulement l'enceinte était littéralement enveloppée dans les maisons voisines, mais que des constructions parasites couvraient ou rendaient méconnaissables son parapet crénelé et ses échauguettes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qu'un jardin était établi sur le toit de son écurie, que son donjon était transformé en une fabrique, sa salle d'audience en salle des machines, que dans le soubassement de la salle d'audience étaient logées les chaudières, que des maisons ouvrières étaient construites dans l'avant-cour, sur le chemin de ronde, devant l'entrée de l'écurie, partout où l'on avait trouvé place.

Il a fallu la patience, les connaissances profondes de l'architecture romane, l'esprit d'investigation, le flair du regretté Joseph De Waele pour découvrir le secret de cet amas de constructions les plus diverses qui s'élevaient entre la Liève, la Place Sainte-Pharaïlde et la rue de la Monnaie. En 1880, lorsque l'éminent architecte nous entraîna dans ces taudis et ces noires galeries, incrédules, apitoyés, nous haussions les épaules quand il exprima sa conviction qu'il y aurait moyen de remettre au jour les trois quarts de l'ancien Château des Comtes de Flandre. Le projet nous semblait chimérique. Hormis le châtelet d'entrée, la forteresse entière et les nombreuses maisons qui l'enserraient sur l'ancien glacis, de la Liève à la rue de la Monnaie, de l'ancien fossé des Corroyeurs à la Place Sainte-Pharaïlde, tout appartenait à des particuliers. Il fallait acheter tout cela, démolir tout ce qui n'appartenait pas au Château, restaurer ce qui restait de la construction primitive.



CHATELET D'ENTRÉE.

Le rêve de Joseph De Waele est devenu une réalité. L'État et la Ville, aidés par la Province, ont tout acheté, ont fait disparaître tous les parasites, ont mis l'architecte en état de restaurer ce qu'il fallait pour fermer et couvrir les bâtiments. Ceci, disait De Waele, est l'unique moyen de conserver aux générations futures les monuments du passé. Cet avis de De Waele est aussi le nôtre. Il faut, pour s'y rallier, voir tous les jours, comme nous, l'action lente mais constante des intempéries sur les parties des restes de

l'abbaye Saint-Bavon non couvertes et non fermées ; il faut voir la poussière se détacher de la pierre au souffle du vent, qui vient et revient tous les jours et chaque heure ; il faut voir la gelée et l'humidité enlever, comme avec un levier, les lames de la pierre de Tournai ; il faut voir le lierre gratter le mortier des joints pour s'y enfoncer et percer les murs afin de les mieux disloquer.

Quels sont les documents dont De Waele s'est servi pour dresser les plans de la restauration du Château ? Il y a d'abord une vue prise en 1610 du pont de la Décollation, qu'on trouve sur un grand tableau du Musée d'Archéologie et les deux gravures de la *Flandria illustrata* de Sanderus, publiée en 1641. Ensuite, il y avait les nombreuses indications fournies par le bâtiment même : fenêtres, meurtrières, portes, escaliers, arcades, colonnes cachés par des revêtements en briques. Enfin, il y a les nombreux documents d'archives, qui sont venus expliquer ce que les autres éléments laissaient dans le doute. Ainsi la planche XV représente, à côté du chemin de ronde, le palais, c'est-à-dire la partie du Château habitée par la famille comtale ; c'est le bâtiment à pignon à redans. Celui de droite, au fond, sert de dégagement vers le donjon. C'est devant cette partie que l'on avait construit au XVIe siècle une nouvelle chapelle pour remplacer la primitive, située de l'autre côté du donjon. Vers 1800 ce bâtiment avait été remplacé lui-même par une fabrique. Lorsque De Waele l'avait fait démolir, le pilier qui porte les deux arcades et le chemin ouvert à créneaux n'existaient plus. Il trouva à la partie supérieure du mur, outre les deux meurtrières, les deux portes qu'on aperçoit entre les créneaux et, à la même hauteur et à l'angle, une troisième dans le mur latéral du palais proprement dit. Ces trois portes s'ouvraient sur le vide. C'était bizarre, inexplicable. Un examen minutieux des documents anciens fit connaître qu'en 1654 la chapelle à cet endroit fut élargie en diminuant l'épaisseur du mur. Scrutant ce mur, De Waele s'aperçut que, en-dessous du niveau du seuil des trois portes, le parement du mur était couvert de carreaux de pavement cachant un arrachement qui continuait jusqu'au sol seulement suivant une large bande à égale distance du donjon et du palais. Creusant le sol, on mit au jour la base d'un pilier. Le mot de l'énigme était trouvé : les trois portes donnaient jadis sur un passage bordé par un parapet crénelé porté par deux arcades reposant sur un pilier.

On sait qu'un quatre-feuille placé sur la façade antérieure du châtelet d'entrée fait connaître que « l'an de l'incarnation » 1180, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, fils » du comte Thierry et de Sybille, fit construire ce château ». Pour être exacte, cette inscription n'est pas complète. Les fouilles pratiquées par De Waele dans la cave du donjon ont fait découvrir qu'elle est de beaucoup antérieure à la date mentionnée. Elle a été formée du rez-de-chaussée et du premier étage d'un donjon datant vraisemblablement du IXe siècle, et qui a été enterré par le remblais fait autour de la construction primitive. Non seulement la porte d'entrée et les meurtrières de ce donjon ont été retrouvées, mais encore les cages d'escalier et quelques marches, tous les trous des poutres qui portaient l'étage, les deux foyers primitifs et deux prisons établies dans l'épaisseur d'un mur, comme des puits. Le donjon actuel se compose donc en réalité de deux donjons superposés.

Grâce à la science de Joseph De Waele, les salles intéressantes du Château des Comtes ont pu être retrouvées presque intactes. Nous citerons spécialement la salle d'audience, de la fin de l'époque romane, dont les belles voûtes sont portées par deux sveltes colonnes. Toute aussi importante est l'écurie du comte : sept colonnes à chapiteau cannelé sont placées en courbe parallèle au mur d'enceinte ; les voûtes sont percées de six ouvertures carrées servant d'évents, et leur extrados a la forme d'un toit à deux pans couvert de carreaux de pierre de Tournai placés comme des ardoises.

Joseph De Waele est mort le 3 mai 1910 sans voir l'achèvement de l'entreprise à laquelle son nom restera éternellement attaché. La restauration de la salle du châtelain ou capitaine et de la chapelle primitive, qu'on vient de commencer, est confiée à M. Étienne Mortier, le savant architecte de la province de la Flandre Orientale.

A. Van Werveke,
Conservateur du Château des Comtes.

NOS PLANCHES

Pl. XIII. — *Château des Comtes de Flandre, à Gand.* Restauration de Joseph De Waele. Vue prise du Pont de la Décollation.

Mur d'enceinte (au milieu la Cuve, grande tour servant de poste aux sentinelles), donjon, palais (à gauche).

* * *

Pl. XIV. — *Château des Comtes de Flandre, à Gand.* Restauration de Joseph De Waele. Vue prise du jardin au bord de la Lièvе.

Chemin de ronde, donjon (sous l'appentis les ruines de la cuisine), à droite le palais (à l'angle la chambre de la comtesse, à droite la chambre du comte).

* * *

Pl. XV. — *Château des Comtes de Flandre, à Gand.* Restauration de Joseph De Waele. Avant-cour. Côté ouest.

Mur de la Cuve (grande tour du chemin de ronde servant de poste aux sentinelles), chemin de ronde, palais (de bas en haut : écurie du châtelain, salle d'audience, chambre du comte), dégagement vers le donjon (sous l'arc à droite : passage vers l'arrière-cour), donjon.

* * *

Pl. XVI. — *Hôtel de Monsieur C..., rue de Crayer, à Bruxelles.* Architecte : Ernest Acker. 1898.

Matériaux employés : Pierres de Soignies et d'Euville. Grès de Grandglise. Mosaïques de pierres.

* * *

Pl. XVII et XVIII. — *Habitation rue Henri Wafelaerts, à Bruxelles.* Architecte : Léon Bochoms.

Façades. — Hall.

Louvain. — Imprimerie J. WOUTERS-ICKX, rue de Namur, 76

Nouvelle méthode d'aération naturelle dite Aération différentielle

(SYSTÈME KNAPEN)

CONFÉRENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE
HOTEL RAVENSTEIN, BRUXELLES, LE 29 MARS 1912

PAR A. KNAPEN (1)
Architecte expert
Ingénieur Conseil de la Compagnie française d'Assèchement rationnel (Système KNAPEN) Paris
Membre de la Société des Ingénieurs civils de France
Lauréat de l'Académie des Sciences de Belgique, etc.

—

HYGIÈNE DE L'HABITATION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

L'année dernière, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter dans vos locaux pour entendre ma conférence sur l'hygrométrie du bâtiment et l'assainissement des constructions.

Aujourd'hui, Messieurs, je viens vous entretenir d'une question aussi ancienne, déjà bien travaillée dans tous les pays, mais dans laquelle cependant je crois avoir découvert des applications nouvelles que je veux vous soumettre.

Avant de vous développer ma théorie sur *l'aération* différentielle et vous exposer le système par lequel je suis arrivé à l'utiliser dans les constructions les plus diverses, permettez-moi, au préalable, de vous indiquer les différences essentielles qui distinguent ma manière de voir en la matière de celles de mes prédécesseurs. Le problème de l'aération différentielle ne consiste pas seulement à renouveler le plus souvent possible tout le volume d'air d'un local, mais bien dans la difficulté d'introduire dans ce local, d'une manière permanente et continue, **sans courants d'air nuisibles**, une quantité d'air neuf égale à la quantité d'air usé par les occupants tout en supprimant définitivement l'air confiné, que le local soit habité ou non.

Au lieu de partir du principe de l'aération *verticale* usité jusqu'ici, nous allons rencontrer ensemble les éléments d'une aération horizontale possédant, *comme moyen d'action*, la différence constante de densité de l'air *entre deux côtés d'orientation différente*.

A l'extraction des gaz légers par le haut je substitue surtout l'enlèvement des gaz lourds par le bas tout en profitant cependant dans certains cas de la première.

En toute sincérité, je puis vous affirmer que les succès obtenus et contrôlés par des autorités dans différents pays me font penser avec raison que cette nouvelle méthode est conforme aux lois naturelles.

Je ne vous fatiguerai pas par des chiffres. Si vous voulez pénétrer plus avant dans le sujet que nous allons étudier et qui est déjà suffisamment aride par lui-même, vous trouverez dans les travaux du général Morin, ceux de Petten Kofer de Munich et d'une foule d'autres qui sont classiques, les renseignements techniques et spéciaux dans lesquels je crois inutile d'entrer pour la clarté du sujet.

Comme auteurs tout à fait modernes, je puis vous recommander *Die Heizungsanlage* de H. Haase, civil ingénieur et patent anwalt à Berlin, ouvrage très théorique et dont les calculs ne vieilliront pas, étant exacts.

Puis, comme plus récent, l'ouvrage connu du docteur ingénieur H. Rietschel, professeur à la Haute école technique de Berlin : *Luftungs und Heizungsanlagen fur ingenieuren und architekten*, édité en 1909.

Je vous préviens cependant que vous n'y trouverez rien de l'aération différentielle.

Avant de vous en exposer les bases et de vous montrer en projection des applications faites en France, en Belgique, en Autriche, etc., je dois vous dire quelques mots sur l'importance de l'aération sur l'hygiène de l'habitation, sur l'air confiné et la respiration, l'aérage et le chauffage central, etc.

Je sais que mon exposé sera très imparfait, peut-être même bien ennuyeux, mais j'ai bon espoir cependant que le sacrifice de la soirée, que vous me faites l'honneur de consacrer à l'hygiène de l'habitation, ne vous laissera pas le souvenir d'un temps perdu.

Ce sera pour moi la meilleure récompense de mon travail.

I

De l'Importance de l'aération des locaux habités

L'importance de l'aération des habitations au point de vue de l'hygiène n'est pas discutable.

Sénèque, le stoïcien, a dit avec justes raisons :

« L'homme se tue, il ne meurt pas. »

Quand on considère l'illogisme des conditions de son habitat et son manque de préoccupations pour l'améliorer utilement dans ce qui lui est de plus nécessaire, on arrive à se demander si toutes les misères qui l'assaillent ne sont pas presque entièrement dues à sa faute, à sa négligence ou à son manque de jugement *de ce que sa nature exige, avant tout*, pour conserver la santé et le bien-être!

Quoi qu'on en pense, au sommet de ce qui peut paraître de plus nécessaire à l'être et au-dessus de toute autre chose comme importance, se place, en premier lieu, l'oxygène ou, si l'on veut pour être simple, l'air neuf qui le contient en quantité suffisante *pour remplacer l'air usé qui ne le contient plus*.

Même, avant le manger, la fonction de la respiration passe première, dès le premier battement du cœur, depuis l'instant où les yeux s'ouvrent à la lumière jusqu'au dernier plissement des poumons, dans leur ultime expiration.

On a vu des jeûneurs, genre Succi ou autres, des fakirs ou de malheureux mineurs et des puisatiers ensevelis, vivre sans manger pendant plus de trois semaines, alors qu'en peu de minutes l'homme le mieux constitué et le plus fort succombe par asphyxie, quelques instants après que le dernier atome d'oxygène de l'air qui l'entoure a été changé en acide carbonique par ses poumons congestionnés.

(1) Voir *Hygrometrie du Bâtiment*, *Emulation* 1911, nos 6, 7 et 8.

II

L'air confiné et la respiration

Depuis que les hommes ont cessé de vivre à l'air libre pour se mettre à l'abri des intempéries dans les enceintes fermées de leurs constructions les plus diverses, jusqu'à nos jours, la préoccupation de l'aération de ces locaux n'a pas eu la considération qu'elle méritait en raison de son utilité et des nécessités primordiales des êtres.

Les dispositifs d'aération usités jusqu'ici dans les habitations ordinaires sont si imparfaits ou si rares, que presque partout on se contente de portes et de fenêtres, que l'on ouvre quelquefois, mais que l'on s'empresse de refermer lorsque le courant d'air inévitable se fait sentir ou qu'il se met à pleuvoir.

Comme s'il ne fallait pas d'air en temps de pluie!

Souvent les défauts de constructions, les fissures des portes et des fenêtres mal jointes, la porosité des matériaux, viennent, malgré la volonté des occupants *et heureusement pour eux*, leur donner accidentellement l'air neuf dont ils cherchent à se séparer par l'occlusion plus ou moins parfaite de leurs locaux. Ou si, par exception, des ouvertures d'aération avaient été prévues, que de fois ne les trouve-t-on pas fermées, bouchées par du foin, de la paille, ou même des chiffons qui y pourrissent à loisir.

Dans les maisons, dans les trains, dans les tramways, les autos, on se hâte de fermer absolument *tout* dès qu'on y entre. On est tellement habitué à vivre dans la puanteur et à respirer ses propres déchets (*qui sont loin d'être propres hélas!*) que l'on attrappe des migraines quand on vient à l'air pur.

On s'accoutume si bien à l'air infecté, qu'on ne sait plus s'en passer; on proscrit l'air neuf, on s'en défend, on se calfeutre contre l'oxygène, *comme s'il était le pire ennemi venant du dehors!*

Une personne qui a des polypes dans le nez fait soigneusement désobstruer ce canal d'aérage, mais elle s'empressera aussi soigneusement de boucher la seule cheminée de la place qu'elle occupe, sous prétexte qu'il en sort de la suie ou de la poussière ou que, si elle fonctionnait, elle viendrait peut-être à perdre l'odeur fade de renfermé, de moissi, d'air confiné à laquelle elle est habituée.

D'autres encore, fanatiques de cures au grand air, de saisons d'hiver qu'ils iront payer bien cher au loin, se refuseront, en rentrant chez eux, le pauvre petit filet d'air neuf qui les empêcherait de s'empoisonner à nouveau dans leur « home » infecté par leur séjour.

Il faut cependant si peu d'air neuf pour réjouir leurs poumons et rafraîchir leur sang brulé par leur existence d'agités ou de « suicidés » inconscients !

Nous allons essayer d'en faire la preuve en proposant une aération rationnelle sur des bases d'autant plus simples et plus naturelles que nous prendrons comme type d'étude et de moyens d'exécution : la respiration et l'expiration de l'être humain; les superficies des ouvertures du nez et de la bouche; la surface de perspiration et de transpiration; son degré de chaleur animale, par rapport à la température moyenne de nos contrées et à la grandeur des locaux habités; les différentes densités de l'air; l'action des lois de la pesanteur; de la diffusion des gaz ; de l'orientation ; etc.

III

L'aération et le chauffage central

L'extension prise par l'application du chauffage central quel qu'il soit, soit à l'eau, à la vapeur ou mixte et *dont le meilleur est encore à trouver,* vient donner une importance de plus en plus grande, au point de vue de l'hygiène en général, à la question de l'aération des habitations.

Avant qu'il soit longtemps, si l'on n'y prend garde, des causes morbides nouvelles viendront s'ajouter aux nombreuses misères contre lesquelles se débat notre humanité si civilisée et si progressante ; elle qui s'en est *déjà tant* et si *généreusement* octroyées par sa faute.

Les nombreuses doléances, aussi bien des médecins que de *leurs malades inconscients des causes de leur mal*, prouvent *que ce perfectionnement*, s'il en est un, par les grandes facilités qu'il procure sur les chauffages anciens, *n'en est cependant pas un dans son emploi actuel* pour la santé de ceux qui en usent.

M. Rey, président des Ingénieurs civils de France, avec les hautes compétences qui lui sont reconnues, prononçait, le 5 janvier dernier, dans son étude magistrale sur l'utilité du froid, les paroles suivantes qu'il est bon de mettre en tête des questions intéressant l'hygiène de l'individu dans son habitation :

« Les physiologistes ont démontré que lorsque la tempé-
» rature dépasse un certain degré et surtout lorsque l'humi-
» dité dépasse un point déterminé, la chaleur produite par
» les combustions vitales ne pouvant plus s'éliminer par con-
» vection ni par évaporation, l'individu humain se trouve
» dans un état comparable à l'état de fièvre et dépérit. »

Non seulement cet état de dépression se fait sentir lorsque la température est élevée, mais il se fait aussi bien éprouver, *quel que soit le degré de température*, dans une atmosphère *confinée*, humide, chaude ou froide (1). Dans les locaux fermés, dont l'oxygène est exclus de plus en plus au fur et à mesure de sa décomposition en acide carbonique, il se fait sentir avec une intensité proportionnellement d'autant plus grande que le nombre des occupants est plus considérable et la durée de l'occupation plus longue.

Le chauffage central, quel que soit le système employé, demande plus que tous les autres une aération spécialement établie et raisonnée, dont les principes vont être fixés par des données aussi simples, exprimés par des formules aussi claires que possible, pouvant s'appliquer *dans tous les immeubles,* s'adapter *à toutes les nécessités physiologiques* et servir *par toutes les températures.*

Ce nouveau système d'aération proposé trouve tout aussi bien sa place dans les locaux où les anciens systèmes de chauffage sont maintenus, que dans ceux où il n'y a d'autre chauffage que celui produit par l'habitant lui-même.

IV

Des nécessités d'une aération rationnelle

Afin de bien démontrer l'importance de l'aération et de préciser les méthodes à suivre pour arriver à une application

---

(1) Voir : *Hygrométrie du Bâtiment ; l'Humidité dans la construction et procédés nouveaux pour y remédier*, par A. Knapen (Extrait des Mémoires de la Société des Ingénieurs civils de France, 1911, avril). Chez Dunot, Paris — Ramlot, Bruxelles.

rationnelle dans les locaux ou appartements, un exemple brutal dans ses conséquences sera mieux compris que toutes les déductions théoriques.

Supposons une boîte métallique de la grandeur d'une chambre et enfermons-y un homme robuste. Dès la première heure de sa réclusion, l'air confiné commencera à se saturer des déchets de sa respiration et de sa perspiration ; l'intoxication par l'air usé suivra son cours, au fur et à mesure de la décomposition de l'oxygène en acide carbonique et en vapeur d'eau, etc., jusqu'à ce que, enfin, après un temps plus ou moins long, la mort survienne dans un accès de folie furieuse de l'organisme révolté.

Prenons une autre boîte métallique, moins volumineuse, enfermons-y également un homme et ménageons-y une seule ouverture dans la partie supérieure.

L'homme ne mourra plus comme le premier, mais au bout de quelques heures de séjour, l'air chargé de déchets éliminés, deviendra infect et s'accumulera de plus en plus dans la partie inférieure, malgré une certaine diffusion des gaz.

En supposant cette première ouverture à hauteur d'un vasistas et en en pratiquant une seconde à la hauteur d'un radiateur et du même côté, les conditions deviendront un peu meilleures, mais pour devenir bientôt presque aussi mauvaises, surtout si on allonge la boîte en profondeur, éloignant ainsi de plus en plus l'occupant de la paroi percée.

Celui-ci sera de plus en plus incommodé, malgré les ouvertures de la paroi, par la pénurie d'oxygène, il deviendra bientôt anémique, s'il ne tombe gravement malade dans le cas où l'expérience devait se prolonger.

Enfin, plaçons un troisième homme dans un panier d'osier ordinaire, à peine un peu plus grand que lui et suspendu dans l'espace.

Celui-là, en contact direct avec la source d'oxygène et de vie qu'est l'atmosphère, est débarrassé, au fur et à mesure de leur production, des gaz légers et des gaz lourds de ses déchets passant sans obstacle à travers les interstices du panier. Il reçoit abondamment à hauteur du nez et de la bouche l'air nécessaire à son existence.

Contrairement aux deux autres, et même en étant moins biens nourri qu'eux, il ne mourra, lui, que de sa mort naturelle.

On peut se demander ce qu'il faut de plus à cet homme au panier, déjà certain de vivre bien portant, pour continuer à exister dans des conditions confortables ?

La réponse est bien simple :

Lui conserver *d'abord les facilités d'accès à l'air pur,* comme dans son panier, si l'on admet que le maintien de la vie saine est la chose principale. Ensuite, le soustraire aux intempéries et lui épargner les inconvénients du froid et du chaud. Si, avec cela, on lui donne plus d'espace et les choses nécessaires à sa condition — ceci ne vient cependant qu'en seconde ligne, en comparaison de ce qui précède par rapport à la vie — il restera bien portant.

On aurait beau garnir de meubles riches, les mieux capitonnés et les plus beaux, les deux boîtes métalliques de tantôt, qu'elles n'en seraient pas moins mauvaises pour la conservation de l'existence et resteraient quand même des antichambres de cimetière.

L'homme au panier tout nu sera en tout cas mieux partagé pour vivre longtemps que ses deux malheureux compagnons si bien nourris et si confortablement meublés qu'ils puissent l'être dans leurs locaux d'expérience.

V

Application rationnelle d'un aérage naturel d'après les nécessités de la démonstration précédente

Nous venons de voir, Messieurs, que l'homme enfermé dans le panier doit le meilleur de sa situation à la suppression de l'air confiné et à l'enlèvement, *au fur et à mesure de leur production,* des gaz légers et des gaz lourds de ses déchets, grâce à son contact avec l'atmosphère, *par le haut et par le bas du panier.*

Il faut donc déjà au moins deux ouvertures dans une enceinte pour permettre cette évacuation.

Nous avons vu aussi que l'air neuf vient naturellement se présenter au nez et à la bouche de l'homme du panier, grâce également à son contact avec l'atmosphère, par les interstices entre les osiers tressés.

Il est de toute évidence que ce n'est ni par le bas ni par le haut qu'elle y vient, *mais bien horizontalement de la nappe d'air en équilibre au niveau de la tête.*

Il faut donc encore une troisième ouverture, possédant un fonctionnement distinct et indépendant des deux ouvertures faites à la deuxième expérience.

Il résulte de l'ensemble de ces constatations que le minimum d'ouvertures nécessaires à l'aération d'une enceinte comporte donc au moins trois ouvertures *à des niveaux* et, autant que possible, *sur des plans orientés différemment.*

Ce principe admis, la question des dimensions, de la forme des ouvertures et leur emplacement exact n'est plus qu'une affaire d'orientation de local, de proportion et de calcul pour permettre l'entrée de l'air neuf et la sortie de l'air usé en rapport avec le nombre d'occupants et pendant toute la durée de l'occupation ou immédiatement après cette occupation.

C'est pour cette raison que nous désignerons cette méthode nouvelle d'aération sous le nom d'aération différentielle (Système Knapen du nom de l'inventeur).

Je vous ferai remarquer qu'il y a tout avantage à *multiplier de petites ouvertures* plûtot que de ne faire qu'une grande ouverture de bouche d'aérage. Celles de dessus doivent également se pratiquer de préférence vers les coins où l'air confiné se trouve dans son domaine favori.

VI

Exposé du fonctionnement du système rationnel d'aspiration différentielle

Tout le monde connaît le fonctionnement de la respiration qui comporte une aspiration et une expiration dues à un effort musculaire.

A moins d'user d'un moteur mécanique, qui peut *devenir utile dans la ventilation des grands locaux* pour le déplacement des masses d'air, *cette production artificielle de forces n'est pas nécessaire dans les locaux ordinaires* pour donner le mouvement indispensable aux échanges.

En effet il est admis :

« Que l'air se partage en couches de moins en moins » denses, à mesure que l'on s'élève dans l'espace et que si, » pour une cause thermique, hygrométrique ou chimique, » une partie d'air d'une de ces couches venait à modifier sa » densité, elle se mettrait immédiatement en mouvement, » pour s'arrêter au nouveau niveau de sa nouvelle den- » sité. (1) »

Ceci établi, il est inutile de nous étendre sur la décomposition de l'air saturé expiré à 37° du thermomètre centigrade, ni sur les différences de poids des gaz isolément et comparés à l'air pur pris comme unité :

Le litre d'air à 0° et 760 de pression, pèse 1 gr. 2954;

Le litre de vapeur d'eau à 0° et 760 de pression, pèse 0 gr. 806;

Le litre d'oxygène à 0° et 760 de pression, pèse 1 gr. 430 ;

Le litre d'azote à 0° et 760 de pression, pèse 1 gr. 2572;

Et le litre d'acide carbonique à 0° et 760 de pression, pèse 1 gr. 965.

Le poids des autres gaz nouveaux découverts récemment dans l'atmosphère peut être négligé dans les calculs d'aération, aussi longtemps que le rôle de chacun d'eux n'est pas défini.

Dans nos régions tempérées ou froides, l'air usé, en quittant le corps à sa température de 37°, a tôt fait de perdre sa chaleur par convection, en montant au travers des couches d'air moins légères et de température moindre pour s'arrêter à la couche où il sera en équilibre.

Il reste un instant immobile, puis redescend au niveau de sa nouvelle densité *chimique* le long des parois refroidissantes des murs; *c'est alors qu'il faut lui permettre de s'échapper*, en lui en donnant la possibilité *par des orifices au ras des planchers ou des pavements où*, en l'absence de ces orifices, il continuerait à s'accumuler.

Lorsque les plafonds ne sont pas assez élevés, une partie menue de l'air expiré parvient à s'échapper par le dessus, grâce à la légèreté momentanée que lui donnent le degré de chaleur et la saturation d'humidité pulmonaire au moment de son expiration.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces trois espèces d'orifices, il y a des principes qui doivent primer tous les autres : *leurs différences de proportion, de niveau et d'orientation entre eux* et ensuite *leur mise en contact* avec l'atmosphère ou avec l'extérieur du local *par le conduit le plus court*.

En effet, les longues cheminées d'aérage font perdre ses qualités à l'air neuf et souvent modifient la température des gaz pendant leur séjour dans leurs conduits, au point même d'en arrêter le fonctionnement d'échappement ou d'arrivée.

L'expérience classique des cheminées non utilisées pendant un certain temps et qui refoulent la fumée quand on les rallume en est une preuve palpable connue de tous les techniciens.

Les matériaux employés dans les appareils choisis doivent être autant que possible en aluminium, en bronze d'aluminium, en pulpe de bois ou pâte de papier durci, verni et poli, à *ouverture variable* et à *fermeture hermétique*.

Lorsqu'il est impossible d'arriver à l'extérieur directement, l'emploi de ces matériaux de chaleur spécifique plus élevée est surtout utile pour les tuyaux d'une certaine étendue, afin d'éviter les condensations, lorsque les gaz saturés doivent les parcourir.

La position normale des appareils d'aération différentielle « Système Knapen » est d'être toujours ouverts et en *fonctionnement continu*. Leur ouverture permanente est assurée par des contre-poids, sur lesquels il faut faire effort pour les fermer.

En considérant que le besoin d'oxygène *est permanent*, il est évident que le contact des enceintes avec l'atmosphère extérieure, la seule génératrice d'oxygène, *doit être permanent également*.

Lorsque la température extérieure descend par trop en hiver, la pression de l'air refroidi augmente considérablement et, celui-ci étant plus dense, il entrerait dans les appartements en trop grande quantité si les ouvertures ne pouvaient être diminuées, réglées ou même fermées momentanément.

Il est donc possible de supprimer entièrement l'air confiné dans les locaux occupés d'une manière continue ou discontinue, quels qu'en soient les usages ou les dimensions, sans provoquer de courant d'air nuisible.

Il est clair que dans les grands locaux, quelquefois surhabités, la nouvelle méthode d'aération différentielle « système Knapen » ne dispense pas les constructeurs d'appliquer en même temps les appareils de ventilation mécanique, qui assurent le grand déplacement d'air nécessité par les affluences d'occupants.

Mais, comme le disent si bien les docteurs Depage, Vandervelde et Cheval dans la deuxième édition de leur étude critique de la construction des hôpitaux (1) :

« Dans la ventilation de ces locaux constamment infectés, » le système d'aération différentielle Knapen est un adjuvant » d'autant plus précieux qu'il assure un renouvellement » d'air continu et que ce renouvellement s'exerce sur les » couches d'air superposées d'un même local. »

(A suivre.)

Visite des chantiers de la rue suspendue
A BRUXELLES

Le Comité de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* a organisé le 7 mars une visite des travaux de transformation du Quartier d'Isabelle. Une vingtaine de confrères se sont rendus à son appel.

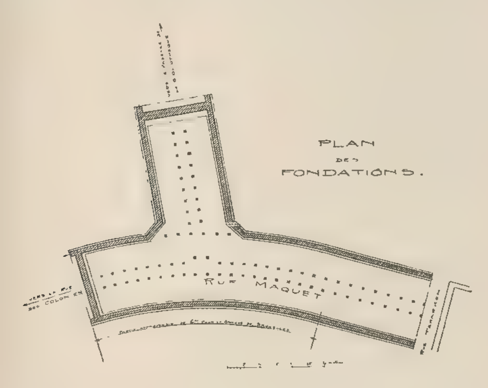
Vers deux heures, nous pénétrons dans l'enceinte du chantier, notre sympathique Vice-Président en tête. Nous sommes reçus par M. l'Ingénieur Stulemayer qui dirige les travaux. Notre aimable cicérone nous invite tout d'abord à examiner les plans, et, à cet effet, nous pénétrons dans les bureaux, baraques en planches assez exiguës où nous nous entassons tant bien que mal.

Nous voyons tout d'abord le plan terrier dont nous pouvons mettre un croquis sous les yeux du lecteur, grâce à l'obligeance de M. Stulemayer, qui a bien voulu nous communiquer quelques documents; la rue Courbe aura une

(1) Voir *Hygrométrie du bâtiment* (Knapen).

(1) Voir *La Construction des Hôpitaux*. Etude critique par les Drs Antoine Depage, Paul Vandervelde, Victor Cheval ; chez Misch et Thron, éditeurs, Bruxelles.

largeur de 20 mètres et celle vers le passage de la Bibliothèque une largeur de 19,50 mètres.

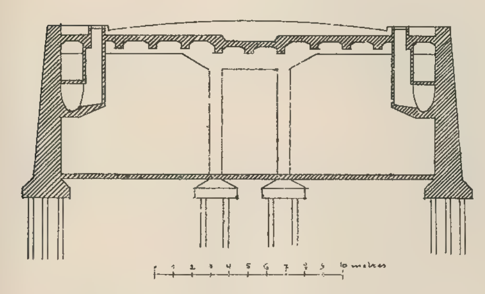


Les souterains situés sous les rues auront une hauteur de 6,50 m.

Une double rangée de colonnes de 0,65 mètre de côté soutiendra l'assiette de la rue, indépendamment des murs extérieurs en béton, qui auront à leur base 1,50 mètre et 0,70 m. à leur sommet. Les colonnes seront établies sur des massifs de 2,25 m. de côté, soutenus par quatre pilots en béton armé; les murs extérieurs reposeront sur une assiette de 2,50 m. de largeur et de 1 mètre d'épaisseur soutenue par des pilots espacés de 0,80 m. d'axe en axe en largeur et de 1 mètre en longueur.

Voici la coupe dont nous donnons également le croquis. Nous voyons que les égoûts seront suspendus à la partie supérieure des murs extérieurs de la rue, et qu'ils seront surmontés d'une vaste gaîne destinée à recevoir les canalisations des eaux, gaz, électricité, etc., gaîne dans laquelle un homme pourra circuler aisément.

L'accès des caves sera établi sous le pont qui franchit la rue Terarken.



Il paraît que la ville compte louer ces caves pour y établir des dépôts de bières, vins, etc., mais nous cherchons vainement dans les plans une trace quelconque de l'étude de la ventilation ou de l'éclairage, simple oubli, qu'il en coûtera de réparer plus tard.

L'étanchéité des égoûts et des murs sera assurée tout simplement par un enduit au ciment. Nous doutons fort qu'un moyen aussi primitif empêche ces caves de devenir de vraies champignonnières; à moins que les émanations provenant des égoûts ne les rendent complètement inutilisables.

M. Stulemayer nous montre ensuite les modifications apportées au projet primitif, à la demande de la Banque de Bruxelles, en vue de l'établissement de caves à coffres-forts.

Sur une largeur de septante mètres, le mur vers la rue des Douze-Apôtres a été approfondi de 6 mètres. A cet endroit tout l'ouvrage a été renforcé et soutenu par cinq rangées de pilots.

Munis de ces renseignements nous commençons la visite du chantier. Celui-ci présente un aspect des plus pittoresques : c'est un fouillis de charpentes, de matériaux de toute espèce que dominent les machines à battre les pilots. Le coup d'œil sur les environs est très intéressant : Voici d'abord l'Hôtel Ravenstein qui, vu d'ici, se présente dans toute sa grandeur; son archaïsme fait un curieux contraste avec le caractère moderne du chantier — plus loin les murs de propriétés vers la place des Palais; à côté le tronçon de l'escalier du passage de la Bibliothèque, puis encore les bâtiments du dit passage établi sur d'anciennes maçonneries en moëllons, — dans la direction de Sainte-Gudule, les énormes bâtiments de banque érigent leurs silhouettes blanches, environnées de tous côtés par les bras gigantesques des grues Titans.

Nous arrachant à ce spectacle, digne de tenter le pinceau d'un Brangwyn, nous ramenons notre attention vers des choses plus pratiques.

Vers la rue d'Isabelle et le passage de la Bibliothèque, la semelle est terminée; les gabarits des murs sont établis ainsi que leur armature qui consiste en un filet formé de fers ronds placé vers l'extérieur.

Nous voyons ensuite la tranchée vers la rue des Douze-Apôtres à l'endroit du mur approfondi pour la Banque de Bruxelles. Cette tranchée est fortement étançonnée, car le sol est des plus mauvais. Au fond, des ouvriers pataugent dans une boue infecte et liquide. M. Stulemayer nous assure que là seulement ils sont contents; quand le sol est moins boueux, il n'y a pas moyen de les garder.

La machine à battre les pilots dresse à cet endroit sa charpente énorme. Un dispositif spécial lui permet de rester toujours à la surface de la tranchée; le guide seul descend jusqu'au fond et permet au mouton d'y exécuter son travail. Un pilot est agrippé par la machine et mis en place. Sa pointe ferrée pénètre dans la fange par le seul poids de l'objet. Le mouton se met à fonctionner. Son poids est de 4000 k., sa course d'environ 1 mètre; sous les chocs puissants, le pilot s'enfonce régulièrement, sans rencontrer de résistance apparente. Le voici au fond émergeant de 0,50 m. environ; il résiste et refuse de descendre plus avant. Des contremaîtres s'empressent de constater le refus, quelques coups de mouton, très rapprochés lui sont encore appliqués et le voilà en bonne place. Quelques minutes ont suffit pour mener l'opération à bonne fin.

Nous quittons la tranchée, gardant aux tympans le souvenir des chocs assourdissants et nous nous rendons dans une autre tranchée où le sable boulant se trouve presque à fleur du fond. Tout en faisant d'amères réflexions sur le sort des architectes qui seront appelés à édifier des constructions à cet endroit, nous remontons vers la rue Montagne du Parc,

où l'on exécute des raccordements d'égoûts. En passant par la rue du Marché au Bois surélevée, nous revenons vers la Place de l'Université où la visite prend fin.

M. Stulemayer offre à la *Centrale* un album de la Société belge des bétons et planchers tubulaires, renfermant de nombreux ouvrages exécutés en béton armé. Nous y trouvons une quantité de silos, dont l'un éxécuté à Rotterdam et dû au crayon de l'architecte Stoh nous retient par son caractère très architectural. Nous y voyons encore des ponts, des aqueducs, un château d'eau, un escalier tournant très curieux avec ses marches indépendantes, et jusqu'à une allège d'une capacité de 50 tonnes.

Notre Vice-Président remercie M. Stulemayer qui nous a si méthodiquement présenté son gigantesque travail, et nous nous retirons enchantés de la bonne leçon de choses que nous venons de recevoir.

DIONGRE.

Visite du Château et du Parc royal de Laeken

—

C'est par une délicieuse après-midi de printemps que s'est faite cette visite des confrères de la *Centrale* au nombre d'une trentaine, reçus à l'entrée principale du château par le confrère Heninckx, fils, architecte attaché à la Liste civile, aimable cicérone qui va nous guider dans les différentes parties du domaine royal. Nous revoyons, dès l'entrée, l'aspect imposant que présente le château, dans le fond de la grande Avenue centrale, avec son portique à fronton et le dôme rétablis tels qu'avant l'incendie ; actuellement les ouvriers ont pris possession de la demeure royale où s'exécutent des travaux intérieurs de peinture et de décoration.

Il ne nous a donc pas été donné de voir l'ensemble intérieur achevé dans l'ancien château, les travaux nécessitant aussi l'enlèvement de tout le mobilier — tentures, tapisseries, objets d'art, tableaux, devant donner le caractère des pièces toutes d'ornementation Louis XVI plus ou moins pur dans la suite des locaux de réception et dans les appartements privés du Roi et de la Reine.

Les deux grands escaliers partant du Hall d'entrée sont de reconstruction récente d'après les plans de M. l'architecte Benoit ; exécution très soigné en liais de Larrys ; le haut est en galeries sur les dégagements et grand palier de l'étage, traité en ordre ionique avec pilastres entre arcades appareillées sans archivoltes ; l'ensemble est d'architecture sobre et de belles proportions.

En dehors de l'édifice ancien, l'intérêt réside pour nous dans la visite de l'œuvre de notre confrère français M. Girauld auquel le roi Léopold II avait confié l'exécution de nouvelles et importantes ajoutes se développant de chaque côté de l'ancien château ; comportant, à gauche, des grands locaux de fêtes avec théâtre, grandes galeries de réception avec étage, entrée spéciale en portique et escalier monumental ; à droite, des logements d'apparat pour invités princiers et ambassadeurs, suivis du corps de bâtiments, des écuries, remises et dépendances.

Nous voici dehors dans le parc ; le soleil rayonne et accuse par ses effets d'ombre et de lumière les détails de toute l'architecture réalisée dans un cadre merveilleux de verdure et de fleurs.

Nous voyons les faces des galeries reliant les parties anciennes et les différents corps composant les ailes nouvelles vers l'entrée principale d'abord et ensuite vers le parc dans la direction de Schaerbeek et des serres.

Le grand artiste qu'est M. Girauld a donné à l'ensemble de son projet une belle unité et une parfaite harmonie tout en fixant son caractère propre à chaque partie suivant sa destination ; les lignes sont pures et l'architecture sobre de détails placés avec art et traités d'une façon bien personnelle. Le détail s'affine encore dans les élévations très en vue comme le porche de style renaissant précédant les galeries de réception, vers les serres et surtout dans les faces de la chapelle, œuvre réussie d'élégance et de distinction rappelant un peu celle construite par le maître Daumet au château de Chantilly.

Ici, l'œuvre, dégagée des autres constructions, s'élève sur une voûte sphérique très baissée pénétrée par des arcs cylindriques sur les trois faces ; ce soubassement de pierre bleue a un caractère de force sans lourdeurs et donne à la chapelle qui le surmonte une grande légèreté d'aspect. Il faut s'arrêter aussi devant les constructions des écuries et surtout dans la cour intérieure fermée de trois côtés et ouverte vers le grand parc ; sur cette cour, s'ouvrent le Hall de pansage et celui de l'attelage traité en rotonde et faisant suite très pratiquement aux grandes remises ; l'ensemble a un caractère de grandeur simple et tranquille. Nous avons pu parcourir l'intérieur ; les deux corps d'écuries avec, au milieu, le beau Hall de pansage constitué en matériaux riches ; les hautes et claires écuries spacieuses ont à chaque bout en retour, l'une un manège très vaste et l'autre une grande remise ; les selleries sont disposées à l'étage avec les logements du service.

Les heures ont passé, nous avons terminé la longue promenade et sommes entrés par la serre-église très belle d'agencement et de proportions mais sans caractère religieux, par les galeries en pente qui sont une féerie pour les yeux. Nous arrivons dans la grande serre, monument majestueux conçu par le maître Balat avec sa colonnade circulaire dorique grecque si imposante se détachant rigide et toute blanche sur les fonds des grands feuillages exotiques ; lignes fermes et pures dans le contraste des palmiers et des mille formes ondoyantes ! Nous voici revenus derrière le château, le parc descend en valonnements jusqu'aux étangs ; un chemin ombreux nous conduit vers la sortie tout au bas du parc ; dans les éclaircies, entre les grands massifs des arbres superbes, le soleil resplendit ; les larges ombres s'allongent sur les pelouses reverdies et les buissons de jasmin et d'aubépine éclatent dans la lumière.

Le moment est venu de prendre congé de notre confrère Heninckx qui par son amabilité a contribué au plaisir que tous ont pris à la visite du beau domaine royal.

La *Société Centrale* a ainsi fait sa première sortie de printemps favorisée par le beau temps, fertile en enseignement et très goûtée par tous les participants.

ÉMILE ANCIAUX.

JURISPRUDENCE

TRIBUNAL CIVIL DE BRUXELLES

Jugement du 7 Juillet 1911

Architecte. — Honoraires. — Remise d'un avant-projet. — Plans nécessitant une dépense plus élevée. — Honoraires évalués sur l'avant-projet.

S'il peut être admis qu'un architecte ne peut évaluer à son chiffre exact, lors de la remise de l'avant-projet, le coût des travaux de construction d'un immeuble, il est certain qu'il doit s'écarter aussi peu que possible des prix indiqués lors de la confection des plans.

Si le propriétaire demande certaines modifications entraînant une augmentation sérieuse des prix, l'architecte a pour obligation de l'en avertir.

Si l'exécution des plans fournis par un architecte, à la suite d'un avant-projet, entraînait une dépense beaucoup plus élevée que celle qu'il avait prévue, l'architecte n'a droit à des honoraires que sur l'avant-projet.

X...... contre Y......

Attendu que l'action tend au paiement d'une somme de :

1°) de 40 fr. pour levé d'un terrain;

2°) de 3495 fr. pour honoraires promérités en qualité d'architecte;

3°) 1165 fr. à titre de dommages-intérêts pour perte de bénéfices.

Attendu que le demandeur ne conteste pas la débition de la somme de quarante francs, mais dénie d'être tenu de payer au demandeur les autres sommes lui réclamées;

Attendu que, par convention verbale avenue entre parties en juin-juillet 1910, le demandeur s'était engagé à faire, pour le défendeur, les plans nécessaires à la construction d'une usine à ériger à Z...... et des habitations éventuelles à y annexer et à en surveiller, dans une certaine mesure, les travaux moyennant des honoraires de 5 % sur le coût total de l'entreprise, payable au fur et à mesure de l'exécution des travaux;

Attendu qu'il résulte des avant-projets et devis estimatifs, remis le 26 juillet au défendeur, que le coût des constructions devait s'élever, pour le premier projet, droits de bâtisse et honoraires d'architecte compris, à la somme de 57.700 fr. et pour le second projet à la somme de 53.000 fr.;

Attendu que c'est à la suite de ces devis et avant-projets que le demandeur fut chargé de l'exécution définitive des plans;

Attendu que le 21 octobre 1910, il remettait au défendeur les divers plans des bâtiments de l'usine et d'une maison d'habitation et évaluait le coût des constructions à la somme de 105.000 fr. pour l'usine, et celle de 11.500 fr. pour la maison d'habitation;

Attendu que cette évaluation ne correspondait même pas au coût réel des travaux; qu'il résulte, en effet, de diverses soumissions, déposées le 20 novembre, que le prix le moins élevé demandé pour ériger les constructions était de 127.000 fr. et un supplément éventuel de 7200 fr.;

Attendu que le défendeur protestait dès le 23 octobre 1910, contre les projets lui remis faisant remarquer que, si le devis du 26 juillet n'était qu'apppoximatif, c'est ce devis, cependant, qui avait été accepté par lui et qui devait servir de base pour les plans définitifs; qu'il ne pourrait, en conséquence, accepter un projet qui entraînait, pour lui, une dépense de plus du double que celle qu'il avait prévue; qu'il consentait toutefois, à ce que le demandeur lui fasse un nouveau projet sur la base des prix indiqués et acceptés;

Attendu que le refus du défendeur d'accepter les plans est fondé dans ces conditions; que, s'il peut être admis, en effet, qu'il a été impossible au demandeur d'évaluer son chiffre exact, lors de la remise de l'avant-projet, du coût des travaux, il est certain, par contre, qu'il devait s'écarter aussi peu que possible des prix indiqués lors de la confection des plans; que, s'il s'apercevait qu'il avait commis une erreur, il devait en avertir de suite le défendeur et lui demander s'il pouvait confectionner des plans sur les nouveaux prix renseignés; qu'il s'exposait, sinon, à faire un travail inutile et irréalisable pour le défendeur;

Attendu, il est vrai, que le défendeur, après la remise de l'avant-projet, a signalé au demandeur certaines modifications à apporter aux plans; mais qu'il résulte, dès à présent des éléments de la cause, que ce ne peuvent être ces modifications qui ont plus que doublé le prix de la construction; qu'à supposer même qu'il en était ainsi, le demandeur aurait dû prévenir le défendeur que les changements qu'il désirait faire exécuter entraîneraient une augmentation sérieuse des prix;

Attendu que les seuls honoraires que le demandeur peut en conséquence légitimement réclamer, sont ceux qui lui sont dûs pour l'avant-projet et pour les plans de l'habitation; qu'il sera indemnisé de ce travail par l'allocation de la somme ci-après déterminée;

Par ces motifs, le Tribunal, rejetant toutes conclusions plus amples ou contraires, condamne le défendeur à payer au demandeur:

1°) La somme de 40 fr. pour levé d'un terrain;

2°) La somme de 450 fr. pour les honoraires lui dûs comme architecte.

Le condamne aux intérêts judiciaires et au tiers des dépens les deux autres tiers étant mis à charge du demandeur.

Déclare le présent jugement exécutoire par provision nonobstant appel et sans caution sauf quant aux dépens.

*
* *

JUSTICE DE PAIX D'IXELLES

Jugement du 15 Décembre 1911

Propriété. — Exhaussement d'un bâtiment. — Droit incontestable du propriétaire. — Limites. — Inconvénients du voisinage. — Inopérance.

X..... contre Y.....

Le droit du propriétaire exclusif d'un bâtiment non grevé d'une servitude *non altius tollendi*, de l'élever à n'importe quelle hauteur même en nuisant à son voisin, est incontestable; l'exhaussement ne pourrait cependant se faire sans intérêt personnel, sans nécessité et avec l'unique dessein de nuire.

Attendu que le propriétaire exclusif d'un bâtiment a le droit de l'exhausser lorsque les lois de police ne s'y opposent pas et qu'il ne lèse pas les droits acquis d'autrui, grevant l'héritage voisin d'une servitude *non altius tollendi;* que c'est là l'application de la règle inscrite dans l'article 544 du Code civil, d'après lequel la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu que l'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements;

Que, dès lors, en principe, le droit du propriétaire exclusif d'un bâtiment non grevé d'une servitude *non altius tollendi*, de l'élever à n'importe quelle hauteur, même en nuisant au voisin, est incontestable; qu'en effet, il ne fait ainsi que jouir de sa propriété dans les termes de la loi (Pan. B. V. Exhaussement nº 9, J. P. Bruxelles, 24 octobre 1901, P. P. 1902, nº 973);

Attendu, toutefois, que l'abus ne peut être l'usage d'un droit que le propriétaire exclusif d'un bâtiment ne peut exhausser de façon à aggraver les inconvénients du voisinage sans intérêt personnel, sans nécessité et avec l'unique dessein de nuire (Pand. B. V., Exhaussement nº 10, J. P. Bruxelles, 25 octobre 1909);

Mais attendu que, conformément aux principes généraux du droit il incombe au demandeur de rapporter ou de postuler la preuve, ou que l'immeuble du défendeur est grevé au profit de son héritage d'une servitude *non altius tollendi* ou que le défendeur, en exhaussant son bâtiment, a agi sans intérêt personnel, sans nécesité et dans le seul but de nuire;

Attendu que cette preuve n'est ni rapportée ni offerte;

Par ces motifs, Nous, juge de Paix, rejetant toutes conclusions plus amples ou contraires, statuant contradictoirement et en premier ressort, disons l'action non fondée, déboutons le demandeur et le condamnons aux dépens.

NOS PLANCHES

Maison Communale de Saint-Gilles (Bruxelles)

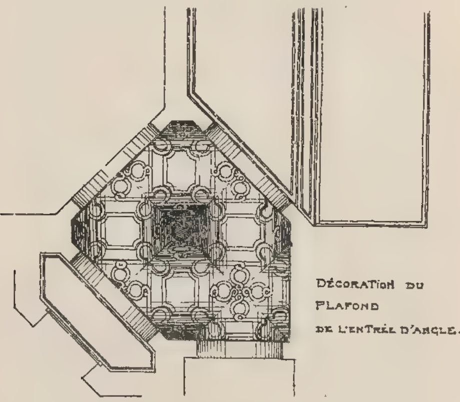
Architecte : Alb. DUMONT-HEBBELYNCK.

Nous publions quelques vues intérieures de la Maison communale de Saint-Gilles, dont nous avons donné les plans et les façades dans notre numéro du mois de janvier 1906.

* * *

Pl. XIX. — *Entrées des bureaux.*

Ces entrées sont placées dans les angles de la cour d'honneur. L'une dessert les bureaux des travaux publics, du cadastre et de la caisse communale, l'autre, ceux de l'état-civil, de la population et du commissariat de police. Un large vestibule réunit ces divers services.



Les colonnes en granit poli, placées au milieu de ces vestibules, ne gênent pourtant pas la circulation. Elles soutiennent les angles rentrant formés, à l'étage, par les ailes courbes et le bâtiment principal. Cette disposition originale a amené tout naturellement la forme et la décoration des voûtes qui reposent sur ces colonnes.

* * *

Pl. XX. — *Escalier du bourgmestre.*

Cet escalier fait suite à l'entrée de droite et conduit directement au cabinet du bourgmestre, au secrétariat et à la salle du Conseil.

Les socles du départ d'escalier recevront des groupes d'enfants, par M. de Rudder. Il est peut-être regrettable que le décès prématuré du peintre Cluysenaer n'ait pas permis de confier toute la décoration au même artiste, mais M. Ciamberlani, chargé de l'achèvement, apportera tout son talent à harmoniser l'ensemble.

* * *

Pl. XXI. — *Escalier d'honneur.*

Le public entre par l'*escalier d'honneur,* dont la décoration de plafond, œuvre des décorateurs Cluysenaer et de Lalaing, sera bientôt complétée par celle des murs, confiée au peintre Ciamberlani.

* * *

Pl. XXII. — *La Salle des Pas-Perdus.*

Cette salle dessert la salle des Mariages, à droite, et la salle du Conseil, à gauche. La peinture du plafond « La Paix descendant sur le monde », est due au peintre Omer Dierickx, qui termine en ce moment les deux tympans, représentant : « le Conseil » et « le Mariage ».

* * *

Pl. XXIII. — *Salle des Mariages.*

Les belles broderies de Madame de Rudder font à cette salle une charmante décoration. Ce sont : « Les Fiançailles, le Mariage, la Famille, les Noces d'Argent, les Occupations de la Vie : Travail, Délassements, Sommeil, enfin, les Noces d'Or ». Ces broderies sont remarquables, d'un style très pur et très harmonieux. Il manque encore les peintures du plafond qui ont été confiées à M. Khnopff et la décoration des pilastres qui, dans la pensée de l'architecte, doivent être ornés de figures et d'arabesques en bas-relief. Le mobilier de cette salle est intéressant.

* * *

Pl. XXIV. — *Galeries du premier étage.*

Elles desservent les deux salles du Conseil et des Mariages. On espère que la décoration de ces galeries sera confiée à Fabry, le plus puissant de nos décorateurs.

* * *

Nous pouvons féliciter le Conseil communal de Saint-Gilles qui se plait à orner son Hôtel de ville avec une générosité dont les pouvoirs publics donnent trop peu d'exemples. Outre les décorations intérieures dont nous venons de parler, signalons que les quatre renommées qui doivent compléter la silhouette de la tour ont été confiées au sculpteur Vogelaer. Elles ont été inspirées par une minuscule esquisse de feu Julien Dillens, et feront honneur à l'artiste. Enfin les sculpteurs Dubois et de Tombay sont chargés d'exécuter quatre statues pour les niches des pavillons latéraux.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-Editeur.

SOMMAIRE : I. Nouvelle méthode d'aération naturelle dite Aération différentielle *(suite)*. — II. Exposition de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. — III. Réorganisation des Cours d'Architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles. — IV. Jurisprudence. — V. Nos planches.

Nouvelle méthode d'aération naturelle dite Aération différentielle

(SYSTÈME KNAPEN)

CONFÉRENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE
HOTEL RAVENSTEIN, BRUXELLES, LE 29 MARS 1912

PAR A. KNAPEN (1)
Architecte expert
Ingénieur Conseil de la Compagnie française d'Assèchement rationnel
(Système KNAPEN) Paris
Membre de la Société des Ingénieurs civils de France
Lauréat de l'Académie des Sciences de Belgique, etc.

(Suite, voir n° 4, page 25.)

VII

Principes de l'aération différentielle

(SYSTÈME KNAPEN)

Voici, Messieurs, les bases sur lesquelles s'appuie la nouvelle méthode d'aération :

I

Il est posé en principe dans l'aération différentielle :

1°) Que chaque chambre ou chaque enceinte, portes et fenêtres closes, doit être *continuellement* en contact par des prises d'air à ouvertures réglables, *par le chemin le plus court*, avec l'atmosphère extérieure *et avec l'air intérieur du bâtiment sans courants nuisibles ;*

2°) Que ces prises d'air de sections différentes entre elles, posées à des niveaux différents, soient, autant que possible, placées à des côtés d'orientation différente ;

3°) Que les orifices d'entrées et de sorties d'air de *chacune de ces prises* soient établis à des niveaux différents entre eux (fig. 1, fig. 2).

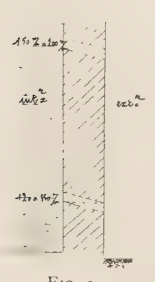


FIG. 1.

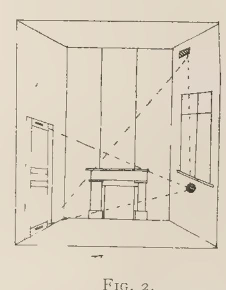


FIG. 2.

a) Que, d'autre part, tout l'air des locaux intérieurs d'un bâtiment soit en contact permanent à chacune des stratifications d'alvéoles ou d'enceintes *fermées* de chaque étage, au moyen d'onvertures de dimensions différentes, posées à des hauteurs différentes, reliant cet air des locaux intérieurs avec l'atmosphère extérieure, baignant les murs de au moins deux côtés orientés différemment.

b) Tout le volume d'air intérieur d'une habitation étant ainsi mis en contact permanent avec celui de tous les locaux, *malgré les portes closes*, et relié avec l'atmosphère extérieure de chaque étage, *malgré les fenêtres closes*, le volume d'air de chaque local sera mis en mouvement à chacune des différences de densité occasionnées par les variations thermiques, hygrométriques ou chimiques, *intérieures* ou *extérieures*.

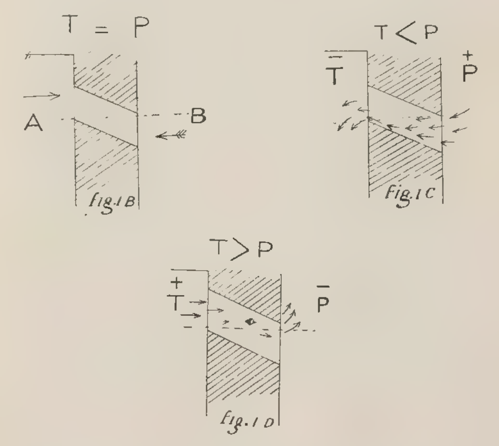
Ces différences provoqueront le brassage de tout l'air enfermé entre les côtés d'orientation différente en occasionnant des entrées d'air neuf et des sorties d'air usé proportionnellement à ces différences.

c) Comme conséquence :

Les dispositions nouvelles de chacune des prises d'air en contact avec l'extérieur et la différence de niveau entre l'orifice d'entrée et celui de sortie permettant une circulation en sens contraire, règlent en quelque sorte automatiquement l'entrée et la sortie de l'air dans les deux sens, suivant les différences existant entre la tension (T) et la pression (P) des deux milieux, dues au froid et à la chaleur, à l'humidité ou à la sécheresse et à la différence des densités chimiques existant entre l'air usé et l'air neuf.

d) Lorsque ces différences seront trop grandes, l'ouverture des prises devra pouvoir se modifier, suivant les nécessités, *par un réglage des fermetures des appareils*. Et, quoique dans les systèmes d'aération différentielle la position normale des appareils soit d'être constamment ouverte et qu'il faille faire effort pour les fermer lorsqu'on y est obligé *momentanément*, il faut cependant que cette occlusion des prises d'air *puisse être rendue hermétique*.

Je cherche depuis quelque temps le moyen de régler automatiquement ces appareils qui devraient pouvoir s'ouvrir



d'eux-mêmes aussitôt que des avertisseurs mécaniques annonceront que l'air d'un local ne renfermera plus l'oxygène en quantité suffisante pour ses habitants (fig. 1B, 1C, 1D).

II

Il est à remarquer que le dispositif de l'aération différentielle provoque donc surtout une *action horizontale*, dans le

(1) Voir *Hygrométrie du Bâtiment*, *Emulation* 1911, nos 6, 7 et 8.

sens des différences d'orientation, entre les côtés opposés des alvéoles ou des enceintes d'un bâtiment mis en relation avec l'air extérieur, au travers des stratifications d'étage, d'un pignon à l'autre, ou d'un mur gouttereau à l'autre (fig. 3).

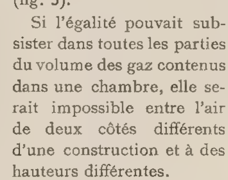


Fig. 3.

Si l'égalité pouvait subsister dans toutes les parties du volume des gaz contenus dans une chambre, elle serait impossible entre l'air de deux côtés différents d'une construction et à des hauteurs différentes.

Le brassage d'air sera toujours permanent en raison des différences continuelles de niveau d'entrée et de sortie des prises d'air de l'intérieur avec l'extérieur, entre les côtés de bâtiment orientés différemment et reliés entre eux par les appareils des portes, qui établissent la liaison entre l'air renfermé et l'air libre.

L'action de l'aération est encore augmentée par les causes de déséquilibre, provoquées par les conséquences de l'habitation elle-même, comme la respiration, la perspiration, le chauffage, l'humidité ou la sécheresse, la nature des matériaux, etc.

L'action des appareils posés sur les portes, dont les dimensions fixes sont calculées sur des besoins connus, devient modératrice ou accélératrice, suivant les cas, intéressant les couches horizontales de l'enceinte à deux niveaux différents de l'air intérieur tout en détruisant les courants directs.

Tous les systèmes de prises d'air connus actuellement ont surtout comme base de mouvement l'aération verticale, par appel d'air vers le haut ou vers le bas.

III

Le système d'aération proposé, tout en profitant parfois en même temps du mouvement vertical des gaz, a surtout comme propriété d'utiliser le mouvement horizontal des gaz entre des côtés d'orientation différente, *comme il est dit plus haut*, grâce à leur différence d'état physique, tension, pression ou même par l'action pénétrante due au vent que l'on peut modifier en fermant plus ou moins les bouches.

De nombreuses expériences ont prouvé qu'en fermant l'appareil inférieur des portes utilisé pour le fonctionnement de l'aération différentielle, l'odeur caractéristique d'une chambre à coucher, celle de moisissure ou de renfermé restait perceptible, alors même que les ouvertures supérieures et moyennes restaient ouvertes.

Par contre, dès que les prises inférieures des portes restaient ouvertes concurrement avec les autres, malgré toute une nuit passée à plusieurs personnes dans cette chambre, ou après avoir laissé un autre local fermé pendant plusieurs semaines, aucune odeur n'était perceptible, on sait que c'est surtout par l'odeur que le degré de viciation de l'air devient perceptible.

Les applications du système différentiel faites à des écoles, à des églises, à des palais, à de nombreuses maisons particulières, même à des écuries, ont prouvé à toute évidence la nécessité d'évacuation par le bas et de l'utilisation des trois prises d'air minimum de dimensions différentes, à des niveaux différents et à des côtés différents.

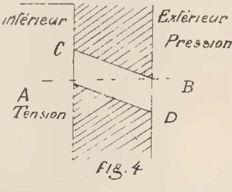
Dans les locaux divers mentionnés au paragraphe précédent, dès que les dispositifs des ventilateurs existants furent remplacés et les prises d'air des portes mises en fonction, l'aération y est devenue naturelle, sans courant d'air nuisible; l'odeur s'est dissipée grâce à la disparition des gaz lourds, au fur et à mesure de leur production, attendu qu'ils entraînent avec eux les déchets organiques et l'air usé, pour permettre en permanence à l'air neuf de le remplacer *en quantité égale à celle enlevée.*

Il est prouvé que faire passer l'air neuf d'une bouche à l'autre du même côté, ou même au travers d'un local, n'enlève pas l'air confiné. La vitesse du courant proportionnel au diamètre des ouvertures est égale aux différences de tension et de pression entre les deux côtés, en tenant compte du frottement et de la température des deux milieux.

Il traverse, en modifiant plus ou moins par convection, suivant leurs différences thermiques ou chimiques, les couches traversées, mais en ne les intéressant qu'à une très faible profondeur sur tout son passage, tandis que l'aération différentielle en atteint *toute la masse*, dans le volume entier de l'enceinte aérée, par le déséquilibre constant qu'elle y entretient.

IV

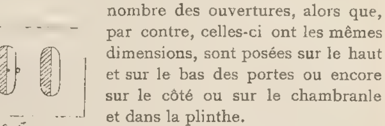
Le dispositif d'aération différentielle offre encore une caractéristique spéciale par la pente des prises d'air qui est donnée, quelle que soit l'épaisseur des murs, par une droite tracée d'une de ses parois à l'autre AB (fig. 4).



Les bouches supérieures sont placées le plus près possible du plafond et ont un diamètre de *150 à 300* millimètres, que l'on prend à l'intérieur au-dessus de cette droite AB et à l'extérieur en-dessous de AB comme BD. On rejoint CB et AD pour forer le conduit entre ces lignes (fig. 4).

Il est procédé de même pour la bouche placée sous allège, au côté de la fenêtre ou à hauteur moyenne de la place, avec cette différence que les dimensions en sont moindres, allant de 100 à 200 milimètres et mises en proportion avec celle de 150 à 300 millimètres.

Les glissières (système K.) différentes entr'elles quant au nombre des ouvertures, alors que, par contre, celles-ci ont les mêmes dimensions, sont posées sur le haut et sur le bas des portes ou encore sur le côté ou sur le chambranle et dans la plinthe.



Elles sont à 3, 4 ou 5 ouvertures de 10 millimètres de largeur et de 30 millimètres de hauteur, séparées par un plein de 10 millimètres, à fermeture variable (fig. 5).

V

L'effet utile des différentes glissières avec une vitesse de courant de 1 mètre par seconde par 24 heures est :

à 3 ouvertures de 77^3760 litres

à 4 ouvertures de 103^{3}680 litres
à 5 ouvertures de 129^{3}600 litres

Quelle que soit la vitesse ou la lenteur du passage, *la stagnation ou la confination de l'air* dans un local muni de ces glissières et de prises d'air décrites plus haut est rendue impossible tout autant que les courants directs y sont détruits.

On les utilise, suivant le cas, à 3 ouvertures en haut et 4 en bas, ou 4 en haut et 3 en bas, avec toile métallique fine. Il en est de même avec celles de 4 et de 5 ouvertures. Leur contre plaque possède un nombre d'ouvertures double de même hauteur, mais de 5 millimètres seulement de largeur séparées par un plein de même dimension. Celles-ci sont également garnies de toile métallique (fig. 6) pour empêcher le passage des insectes.

fig. 6

Si on voulait empêcher les vibrations de son, il y aurait possibilité de les supprimer en intercalant entre les deux grillages un corps filamenteux imputrescible, tel que : amiante, crin animal, coton minéral étiré, etc.

Dans un but d'hygiène ou de thérapeutique, il y a même possibilité de faire ces grilles à emboitures mobiles et d'introduire dans l'espace libre des matières filamenteuses imprégnées de matières balsamiques, goudron de Norvège ou toute autre substance.

On peut encore s'en servir pour le filtrage de l'air et, après un certain temps, retirer les matières filtrantes pour les plonger dans un liquide asceptique et les désinfecter avant de les replacer.

Il est préférable de construire ces appareils en aluminium, bronze d'aluminium, etc., ou mieux encore en pâte de papier durcie, pulpe de bois, afin d'éviter les condensations et les oxydations, surtout au bord de la mer où les dépôts de chlorure de sodium ou sel attaquent le fer, la fonte et le cuivre.

(A suivre.)

L'EXPOSITION

DE LA

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Notre exposition, cette année, a marqué une étape nouvelle. Ainsi que les autres cercles d'art de la capitale, nous étions admis, cette fois, à présenter nos œuvres au grand public, dans les locaux du Musée moderne.

Nous disons bien présenter nos œuvres au grand public, mais le grand public ne daigna pas accourir, nous ne l'espérions pas, du reste.

Les autorités, par contre, furent pleines d'attention pour nous : le Ministre des Sciences et des Arts ainsi que le Bourgmestre de Bruxelles vinrent nous apporter leurs encouragements, ce dont nous tenons à les remercier ici.

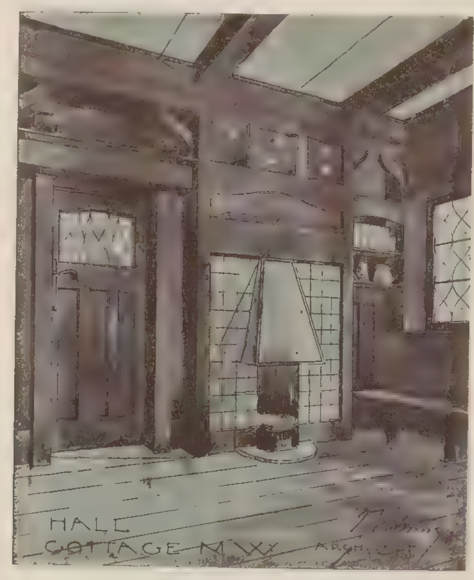
Ayant ainsi conquis les locaux officiels, nous pourrons suspendre tous les ans, au mois de Mai, notre pancarte au dessus de l'arcade de la place Royale, emplacement bien connu des amateurs d'expositions d'art. Souhaitons que la dite pancarte ait dans l'avenir un caractère un peu plus esthétique et qu'elle montre la route à un nombre croissant de visiteurs.



ADRIEN BLOMME.

Donc nous voilà au Musée moderne; le prestigieux escalier d'Hercule nous amène au minuscule et inconfortable tourniquet et nous pénétrons dans la salle d'exposition.

Un peu froide, cette salle : est-ce à cause de l'habitude que nous avons d'y voir resplendir les couleurs les plus riches de nos peintres, mais la mélancolie de nos rendus paraît singulièrement détonner ici.



N° 30. — LÉON BOCHOMS.

L'ensemble est bon, toutefois, et l'intérêt est avivé par la présence des invités anglais et par l'envoi de quelques œuvres sculpturales et maquettes.

Les maîtres Belcher, Baillie Scott, Voysey, Parker et Unwin, Warren et Aston Webb, ont bien voulu nous montrer quelques-unes de leurs œuvres, et rehausser par là l'éclat de notre exposition.

Il faut louer, tout d'abord et sans réserve, la première qualité que décèlent ces œuvres : *l'unité de vues;* que ces artistes aient à traiter le cottage ou le palais, le monument commémoratif ou la décoration intérieure, un lien très marqué unit toutes leurs productions. Chacune d'elles garde pourtant le



Nº 33. — P. BONDUELLE ET CH. GILSON.

caractère propre à sa destination et accuse la personnalité de son auteur; mais de toutes on peut dire : c'est de l'anglais, et de l'anglais du XXe siècle. Une autre qualité dominante est le souci de la belle présentation. Toutes les ressources du dessin d'architecture sont poussées à la virtuosité.

Nous ne savons ce qu'il faut admirer le plus, de l'impeccable lavis à l'encre de chine, des perspectives si judicieuses et si fines de ton, du brio du dessin d'intérieur enlevé au crayon, ou de la vie qui encadre si bien telle façade de banque.



Nº 38. — J. CALUWAERS.

Mais une chose est certaine, comme dessinateurs, à part quelques exceptions, nous sommes en arrière. Après avoir vu les travaux des maîtres anglais, nous devons reconnaître que l'art du dessin architectural a encore pas mal de secrets pour nous.

Rien n'est perdu pourtant, puisque nous nous en rendons compte. Nous aurons à travailler, peu importe; et souhaitons arriver un jour à égaler nos voisins d'outre-mer.

Quant aux exposants membres de la société, le catalogue, si bien présenté, avec son éloquent avant-propos, nous indique quel devait être l'intérêt offert par les œuvres produites.

Tous avaient été à l'effort, ceux qui exposèrent ce qu'annonçait le catalogue, ceux qui figurent au catalogue et qui n'exposèrent pas et, peut-être aussi qui sait, ceux qui exposèrent sans y figurer.

Y en avait-il, des hôtels, des villas, des palais, des banques,



Nº 43. — GABRIEL CHARLE.

des églises, des casernes, des intérieurs, des monuments commémoratifs et funéraires; quelle activité chez nous, et quelle diversité dans les tendances.

Comme, après cela, il faut reconnaître qu'en ce moment il n'existe pas dans notre corporation une unité de vues parfaites au point de vue architectural.

Alors, nous comprenons certaines réflexions émises par le public, celui qui essaie de comprendre. Il ne sait plus où il en est. Il cherche vainement à définir et à classer les lois d'harmonie qui président à nos compositions. Il se trouve devant des tendances diamétralement opposées, devant des adaptations de tous les styles et de toutes les époques, comme aussi devant les plus audacieuses innovations. Et, sans éducation sérieuse, suivant les seules impulsions de son bon goût, s'il en a, le public épouse les vues de celui qui se rapproche de son idéal imparfait ou erronné. Que sont devenus les temps où l'unité de style était la caractéristique des productions architecturales, où le particulier et l'artiste, sentant le beau en communion de tous, ne cherchaient pas à sortir de la voie tracée par le goût de tous ?

Cela impliquait-il la monotonie dans les œuvres ainsi créées? Que non pas, car la règle conductrice ne paralysait pas, bien au contraire, excitait l'imagination, la fantaisie; et, tout en ayant un caractère général semblable, les œuvres d'art n'en trahissaient pas moins la personnalité puissante de leurs auteurs.

Sachons donc gré à cette exposition de nous avoir montré notre faiblesse. Que l'impression qu'elle nous a laissée fasse l'objet de nos méditations et de nos discussions, et disons-

nous que tous nos efforts doivent tendre à unifier les tendances de notre architecture.

Les enseignements du passé sont pourtant si précis à ce point de vue.

Pourquoi ne retrouverions-nous plus les belles lois géné-



N° 74. — Oscar Dumon.

rales qui ont fait la grandeur et la caractéristique des époques disparues, et ne pourrions-nous pas les appliquer encore en les accommodant à nos besoins modernes?



N° 76. — A. et A. Dumont.

Serons-nous donc toujours plus particularistes que nos prédécesseurs? Ou bien nous estimons-nous si peu les uns les autres que nous ne puissions sentir en commun les mêmes vérités?

Espérons le contraire et souhaitons que les expositions futures nous montrent des efforts de moins en moins éparpillés.



N° 79. — A. et A. Dumont.

Ceci dit, louons tout d'abord les excellents organisateurs de cette manifestation d'art : nos confrères Charle, Dumont, Mayné et Schaessens ont droit à toutes nos félicitations pour le tact et le dévouement qu'ils ont apporté dans leur délicate mission.



N° 83. — O. Francotte.

Tout fut parfait et nous pensons pouvoir dire à bon droit que personne n'eût lieu d'être mécontent.

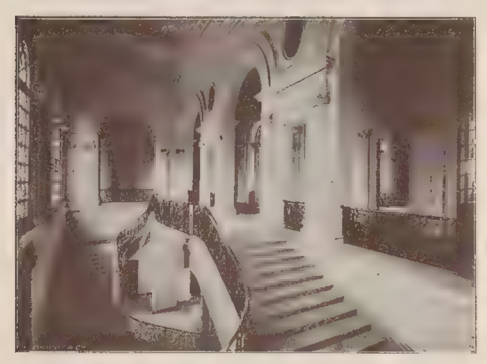
Félicitons également ceux d'entre nous qui eurent à cœur de ne pas laisser la *Société Centrale* en dessous d'elle-même

et qui contribuèrent, par leurs envois, à prouver qu'un appel au dévouement des membres ne reste jamais sans écho, et qu'aux moments propices l'amour pour la Société qui sommeille en chacun, s'éveille et est capable de susciter l'enthousiasme.

Nous nous en tiendrons là pour le moment et n'aborderons pas la critique des œuvres exposées.

Nous estimons qu'il ne suffit pas d'être du métier pour pouvoir exprimer une opinion juste sur le talent de nos confrères.

Nous laisserions volontiers ce soin à un non-architecte, initié aux pratiques de notre art, mais sans personnalité bien définie, et dont l'esprit synthétique verrait les choses de plus



N° 85. — O. Francotte.

loin et de plus haut que nous, qui sommes aussi dans la pénombre.

Nous avons évidemment nos idées sur tel ou tel talent, mais nous nous garderions comme d'une faute de prétendre, par leur énoncé, les imposer à qui que ce soit.

D'autre part, nous ne nous sentons pas assez de souplesse pour nous charger de décerner exactement autant de palmes qu'il y eût de participants.

Nous avons déjà dû nous faire quelque peu violence pour nous arroger le droit de choisir, parmi les œuvres exposées, celles dont les reproductions illustrent cet article et qui refléteront, bien plus que notre prose, l'impression produite sur nous par l'exposition.

Nous avons vivement regretté de ne pouvoir y joindre quelques photos des œuvres des maîtres anglais, mais nous nous sommes heurtés là à d'insurmontables difficultés.

Ne voulant pas, d'autre part, que l'oubli se fasse sur les noms des exposants, nous avons cru pouvoir faire imprimer à la suite de cet article le catalogue avec le beau préambule qui le précède.

(A suivre.) J. Diongre.

RÉORGANISATION des Cours d'Architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles

La ville de Bruxelles vient de mettre à l'étude la réorganisation des cours d'Architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts. A cet effet, elle a institué une Commission dont chacun des membres a été prié de présenter un rapport sur la question. Nous publierons successivement ceux-ci et commençons cette publication par le rapport de M. Ch. Buls, Président d'honneur de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

* * *

Un Cours d'Architecture doit s'appuyer sur les principes pédagogiques de tout enseignement et sur l'esthétique de l'Architecture Nationale

Pédagogie de l'Enseignement

La plupart des rapporteurs émettent des critiques fondamentales qu'on peut réduire à cette formule précise : « L'Académie néglige trop l'éducation esthétique pour l'instruction artistique ».

Une éducation libérale doit être entendue en ce sens qu'elle amène le jeune homme à faire avec aisance et plaisir tout ce que son instruction technique l'a rendu capable d'exécuter.

La première éducation doit consister à lui ouvrir les yeux pour lui permettre de jeter un regard clair et intelligent sur le monde environnant afin de lui révéler son intérêt et sa beauté.

Il ne faut pas que l'école s'interpose entre l'élève et la réalité, mais au contraire le place en face de la nature afin d'éveiller son désir de la comprendre et de provoquer son initiative.

Chaque fois qu'un élève est susceptible d'acquérir une notion par sa propre réflexion, par son expérience personnelle, le professeur aurait tort de se substituer à lui et de la donner toute préparée.

Un enseignement purement verbal, au cours duquel le professeur expose constamment, agit toujours lui-même, a pour effet d'endormir l'intelligence de l'élève, de l'habituer à attendre des solutions toutes préparées, plutôt que de l'exciter à les chercher lui-même. Tandis qu'un bon enseignement intuitif met le professeur en contact intellectuel avec ses élèves et l'empêche de surcharger leur esprit de connaissances emmagasinées uniquement dans leur mémoire. Or, c'est moins à la mémoire qu'au cœur et à la raison de ses élèves que le professeur doit s'adresser.

Mais pour atteindre ce résultat, il faut savoir enflammer leur enthousiasme, non pour une beauté abstraite, car le beau n'est pas absolu et son idéal varie de climat à climat, de peuple à peuple, mais pour la beauté de leur pays telle qu'elle se reflète dans son art national ; or, quel sentiment est plus capable d'unir les jeunes gens dans un commun enthousiasme que l'amour de la patrie ? Qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas d'éveiller en eux un étroit chauvinisme, mais qu'on doit les amener à comprendre que si l'art d'autres peuples a pu exciter une juste admiration en nous, c'est surtout parce qu'il traduisait la beauté de leur pays et les aspirations de leur race.

Des circonstances extérieures ont quelquefois amené des peuples à s'engouer pour un art étranger ; c'est ainsi que les Allemands s'enflammèrent au XVIIIe siècle pour le rococo français, mais cette mode se limita à la noblesse qui, à cette époque, se donnait le ton d'oublier sa langue pour le français ; aussi quand la civilisation allemande se démocratisa, le style étranger mourut épuisé.

Le mouvement puissant d'idées et d'art du XVIe siècle, en Italie, y était appelé à juste titre une Renaissance, parce que les Italiens avaient voulu retourner à l'enseignement de

leurs glorieux ancêtres, mais ce mot ne pouvait avoir aucun sens dans les Pays-Bas, les Romains n'étant pas nos ancêtres et notre grand peintre Rubens se trompait absolument, on l'a reconnu depuis, quand il qualifiait de barbare l'art admirable de ses ancêtres à lui.

Nulle part cette vérité n'éclate mieux qu'à Rome, où nous écrivons ces lignes en ce moment ; quel est le Belge, même incroyant, qui ne se sent choqué par le luxe mondain déployé dans les églises romaines, presque toutes transformées ou construites au XVIe et au XVIIe siècle, sous l'influence du style baroque et surtout du sentiment religieux italien encore tout imprégné de paganisme. Un milieu tout différent du nôtre a aussi agi sur cette architecture somptueuse, le luxe monarchique des papes, la fastueuse rivalité de leurs neveux, les Farnese, les Pamphili, les Colonna, les Borghese qui ouvraient au peuple des églises dont il pût admirer l'inouïe richesse. Quand nous entrons dans ces théâtres, ces salles de concert, ces palais profanes, nous ne pouvons nous empêcher d'être choqués du caractère mondain des églises italiennes et de reporter notre pensée vers nos vieilles cathédrales, si sobres, si sévères et qui nous semblent bien mieux être en harmonie avec la religion respectueuse de notre peuple du Moyen-Age.

Nous ne voulons pas par là blâmer les artistes italiens d'avoir reflété leur milieu dans leurs œuvres d'art, mais montrer que nos jugements varient quand le critique change de milieu.

Esthétique de notre Architecture

Mais qu'on comprenne bien notre pensée, ce que nous venons de dire n'a pas pour objet de critiquer l'œuvre des architectes baroques italiens, mais bien les artistes qui importent dans leur patrie un art qui ne correspond pas à sa nature, ni au caractère de son peuple. J'admire, au contraire, comment le puissant architecte Bernini a su incorporer dans son œuvre colossale les aspirations, les sentiments et l'idéal religieux de son époque. On l'a longtemps conspué au nom du classisme et même au nom d'un sentiment religieux qui n'est ni de son temps, ni de son pays. Dans un beau livre récent, M. Corrado Ricci a démontré preuves à l'appui, par de belles illustrations, l'harmonie entre les œuvres du magnifique artiste et le milieu, le lieu et le moment où il exerçait son art. C'est cette harmonie que nous voulons admirer, car nous prétendons que le beau est relatif ; or, la tendance de toutes les académies a toujours été de vouloir nous imposer une admiration exclusive pour les formes grecques et romaines. Notre sens esthétique en a été faussé, car nous avons pris les proportions classiques comme criterium dans nos jugements d'autres architectures.

Or, de tous les arts l'architecture est certainement celui qui par ses matériaux, sa technique, ses aspirations a toujours reflété le plus complètement le milieu dans lequel il s'est produit. Autrefois c'était au soleil fécondant de notre art national que s'épanouissait l'architecture de nos maisons et de nos monuments. L'architecte élevait des maisons et des églises, rarement des palais, car même sous le régime espagnol notre organisation politique était plutôt démocratique et bourgeoise, ce dont témoigne la beauté de nos hôtels de ville.

Mais la patrie d'Erasme ne pouvait échapper au grand mouvement humaniste de la Renaissance, quoique ce mot, exact pour l'Italie, n'avait pas de sens pour nous. Machiavelli avait pu conseiller à ses concitoyens de revenir à l'enseignement de leurs glorieux ancêtres *(ritornar al segno)*, mais ces ancêtres n'étaient pas les nôtres.

La personnalité de nos artistes flamands et wallons était si bien ancrée en eux que nos architectes surent rester eux-mêmes, tout en employant des éléments ultramontains. On peut dire que l'architecte de l'hôtel de ville d'Anvers, comme le peintre de la *Descente de la Croix*, se mirent à parler l'italien avec un accent flamand.

Jusqu'au moment où, au XVIIIe siècle, les gouverneurs autrichiens introduisirent, chez nous, des architectes français, on ne trouve aucune trace de leur influence sur notre art. C'est pour cela que jusque-là il resta original, car il était resté national. Et cela n'est pas une appréciation moderne, née de notre besoin de vérité scientifique ; c'était déjà l'opinion de Vreedeman de Vries qui, dans son traité d'architecture, disait que l'architecte, tout en suivant la coutume italienne, « doit savoir accommoder l'art à la situation et nécessité du pays, plus que oncques a été besoin aux anciens ».

CH. BULS. *(A suivre.)*

JURISPRUDENCE

TRIBUNAL D'ANVERS

JUGEMENT DU 25 JUILLET 1911

En cause X. contre Le Comité de patronage des Habitations ouvrières d'Anvers

En matière de concours architecturaux, le règlement du concours forme la loi des parties. S'il a été stipulé que seules les œuvres admises et primées par le jury deviendraient la propriété des organisateurs du concours, ceux-ci ne peuvent invoquer la mention honorable d'une œuvre pour se l'approprier.

JUGEMENT :

Attendu que, pour apprécier le fondement de l'action, il importe de rechercher à quelles conditions la propriété des plans transmis au Comité de patronage par les artistes qui prennent part aux concours qu'il avait institués, devait passer dans son chef;

Attendu que s'il était loisible au jury désigné pour juger les divers projets soumis à son appréciation, d'admettre ou d'écarter arbitrairement les œuvres des concurrents, il est certain, d'autre part, que la convention verbale avenue entre le Comité de patronage et les demandeurs, et qui forme la loi des parties, attribuait la propriété des plans au premier, à la condition formelle que les œuvres fussent admises et primées par le jury;

Attendu qu'il suffit d'un rapprochement du règlement des concours de la lettre circulaire aux architectes, etc., et du rapport du jury, pour se convaincre que telle a bien été l'intention des contractants;

Attendu qu'il ne se conçoit pas, en effet, de quel droit, après la décision du jury écartant les projets des demandeurs, comme ne rentrant pas dans le cadre du concours, le défendeur prétendrait se les approprier sous prétexte qu'une mention honorable fut décernée aux auteurs de ces plans;

Attendu que la mention honorable, bien que témoignant du mérite de l'artiste, n'équivaut ni à une prime ni à prix; que d'ailleurs, la faculté de l'octroi des mentions honorables à décerner éventuellement est à peine ébauchée dans le règlement des concours; qu'il n'en est pas même question dans la circulaire adressée aux intéressés pour solliciter leur

adhésion; qu'il y est fait mention uniquement des vingt-cinq prix à attribuer aux travaux les plus méritants, ainsi que de l'engagement d'exposer les travaux primés;

Attendu que la prétention du défendeur aboutirait à priver l'auteur de sa propriété sans compensation réelle, ce qui ne peut être supposé gratuitement avoir été l'intention des parties;

Par ces motifs le Tribunal, écartant toutes conclusions contraires ou plus amples, ouï à l'audience publique Me De Vooght, substitut du Procureur du Roi, en ses conclusions conformes, *déclare l'action recevable et fondée, condamne* le défendeur à restituer, dans les trois jours de la signification du présent jugement, les plans dont question dans l'ajournement et portant respectivement comme devise « home » et « oiseau » et ce sous peine de 20 francs pour chaque jour de retard, avec les intérêts judiciaires;

Condamne le défendeur aux dépens.

Déclare le présent jugement exécutoire par provision nonobstant tout recours et sans caution.

NOS PLANCHES

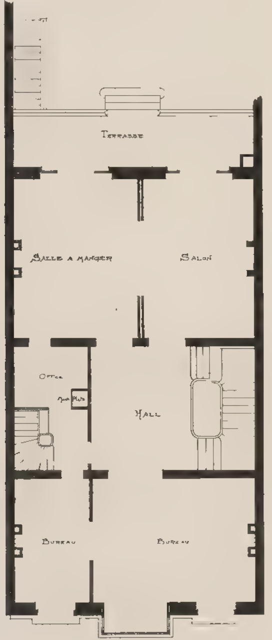
Pl. XXV. — *Hôtel de M. J. B., rue Saint-Bernard, 68, à Bruxelles.* Architecte : O. Francotte.

Façade principale et plan du premier étage.

* * *

Pl. XXVI. — *Hôtel de M. A. F., rue Saint-Bernard, 58, à Bruxelles.* Architecte : O. Francotte.

Façade principale.



PLAN DU PREMIER ÉTAGE.

* * *

Pl. XXVII. — *Château du Bois d'Hagard, à Overyssche.* Architecte : A. Verhelle.

Façade principale.

* * *

Pl. XXVIII. — *Château du Bois d'Hagard, à Overyssche.* Architecte : A. Verhelle.

Façade Ouest.

* * *

Pl. XXIX. — *Château du Bois d'Hagard, à Overyssche.* Architecte : A. Verhelle.

Hall.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

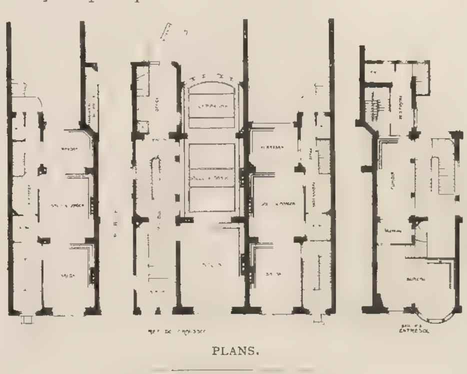
Edifié dans un site admirable nommé le « Bois d'Hagard », ce château domine toute la vallée de l'Yssche. Cette construction, au caractère bien flamand, rappelle cependant les grands cottages anglais. Le soubassement est en pierre bleue, les chaînages en pierre blanche d'Euville et les parements en briques de Zandvoorde.

Commencé en mai 1908, le château était entièrement terminé en juin 1909.

* * *

Pl. XXX. — *Propriétés de M. B., avenue Albert, 228, 230, 232, à Bruxelles.* Architecte : Edouard Muller.

Façades principales.



PLANS.

Louvain. — Imprimerie J. WOUTERS-ICKX, rue de Namur, 76.

Nouvelle méthode d'aération naturelle dite Aération différentielle

(SYSTÈME KNAPEN)

CONFÉRENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE
HOTEL RAVENSTEIN, BRUXELLES, LE 29 MARS 1912

PAR A. KNAPEN (1)
Architecte expert
Ingénieur Conseil de la Compagie française d'Assèchement rationnel (Système KNAPEN) Paris
Membre de la Société des Ingénieurs civils de France
Lauréat de l'Académie des Sciences de Belgique, etc.

(Suite, voir nos 4 et 5, pages 25 et 33.)

—

VIII

De L'Esthétique

Je devrai encore vous dire deux mots, Messieurs, du trouble que pourrait jeter dans l'esthétique d'un monument l'établissement de bouches d'aérage, mais l'un de vos confrères, membre de l'Institut de France, M. Cordonnier de



PALAIS ROYAL DE BRUXELLES. — AILE GAUCHE CONTENANT LES APPARTEMENTS ROYAUX AÉRÉS PAR LE SYSTÈME DIFFÉRENTIEL KNAPEN.

Lille, le talentueux auteur du Palais de la paix de La Haye, me disait un jour que nous en causions :

« Ne craignez rien, M. Knapen ; le jour où il sera prouvé



PALAIS ROYAL DE BRUXELLES. — SOUTERRAIN ASSÈCHÉ ET AÉRÉ PAR LE SYSTÈME KNAPEN.

» que ces organes nouveaux dans l'habitation sont indispen-
» sables, il sera fait pour eux, comme pour les plaques de
» porte ornementées, qui sont devenues des œuvres d'art
» pour enjoliver un trou dans la serrure. »

Une autre fois, c'était encore en France, dans le Bordelais, une belle châtelaine, effarée devant le percement des

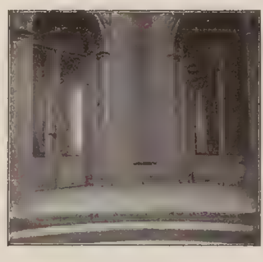


CHALET ROYAL D'OSTENDE. — APPLICATION S. K.

trous dans la façade de son beau château pour en extraire l'humidité et en aérer les chambres :

« Mais Monsieur, s'écria-t-elle, vous allez abîmer ma » façade ! »

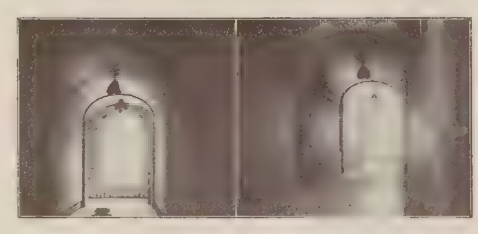
« Soyez tranquille, Madame, ne vous effrayez pas, ces » trous précisément sont nécessaires à la conservation de la » beauté des matériaux de votre façade. Et puis, il ne faut



CHALET ROYAL D'OSTENDE. — ANGLE DE LA SALLE DES FÊTES. APPLICATION S. K.

» pas médire des trous. Vous imaginez-vous, Madame, ce » que deviendrait la figure d'une jolie femme si l'on bouchait » les trous de son petit nez? »

La dame, convaincue de la beauté et de l'utilité de son nez troué, laissa trouer également les murs de son château,



CHALET ROYAL D'OSTENDE. — TUNNEL.
APRÈS L'APPLICATION S. K. — APRÈS TROIS MOIS DE FONCTIONNEMENT.

et elle fit bien, parce que depuis lors l'hygiène est entré dans son château avec l'air pur.

Je termine, Messieurs, par les conclusions suivantes :

(1) Voir *Hygrométrie du Bâtiment*, *Emulation* 1911, nos 6, 7 et 8.

La méthode d'aération différentielle Knapen, dont vous venez de voir quelques applications, — *brevetée dans tous les pays* — est applicable, non seulement aux hôpitaux, mais elle devrait l'être à tous les endroits clos, tels que églises, casernes, tribunaux, entrepôts, magasins, salles de réunion, etc., où séjourne momentanément une certaine affluence de



DÉPENDANCE DU CHATEAU D'EVERBERG. — APPLICATION S. K.

personnes et où pourraient exister encore d'autres causes de viciation de l'air.

Elle devrait l'être, et *surtout*, aux locaux occupés avec affluence pendant un certain nombre d'heures, tels que classes, dortoirs, chambres à coucher, bureaux, etc., ou inhabités pendant une partie de l'année, comme les châteaux,



ÉGLISE DE VYVE-CAPELLE. APPLICATION S. K.

villas, etc. Elle peut parfaitement compléter un système de ventilation déjà établi, sur des données anciennes.

Elle est d'utilité publique, pour les habitations quelconques, *mais surtout pour les habitations ouvrières*, les ateliers *et tous les*



ÉGLISE DE N.-D. DE PAMELE (AUDENAERDE). APPLICATION S. K.

locaux dont le cube d'air trop faible ne donne pas l'oxygène en quantité suffisante pour le nombre des occupants.

Son application supprime les risques d'asphyxie et d'intoxication par les fuites de gaz d'éclairage, les dégagements d'oxyde de carbone, dont aucune odeur ne décèle la présence, et ceux d'acide carbonique, en empêchant complètement la confination de l'air.



ÉGLISE DE N. D. DE PAMELE (AUDENAERDE). APPLICATION S. K.

Elle est utilisable également, par des dispositifs spéciaux, dans les wagons de chemin de fer, tramways, bâteaux, dans les écuries, etc., en un mot dans toutes les enceintes fermées.

Le renouvellement constant de l'air intérieur étant automatiquement assuré par le déséquilibre des gaz à la moindre



ÉGLISE DE ST-MERRI A PARIS. — ASSÈCHEMENT ET AÉRATION S. K. DEMANDÉS POUR SAUVER DE L'HUMIDITÉ LES FRESQUES DE CHASSERIAU DANS LA CHAPELLE DE STE MARIE L'EGYPTIENNE.

variation thermique, hygrométrique ou chimique, il dispense entièrement de l'ouverture des portes et des fenêtres pour aérer aussi bien les habitations inoccupées que les autres.



MUSÉE DU LOUVRE A PARIS. — APPLICATION S. K.

Si actuellement l'on considère dans une habitation ordinaire les différentes chambres ou locaux, on peut se rendre compte qu'elles forment toutes autant d'alvéoles enfermées

dans l'enceinte complète de l'habitation, closes également, sauf pendant le rare temps que les fenêtres et les portes sont ouvertes.

Cette habitation n'est en contact avec l'air extérieur que par des fenêtres, des portes et des cheminées, dont ces dernières seules restent toujours ouvertes et par la porosité des matériaux que l'on cherche à supprimer le plus possible en la diminuant par l'application de papiers, de peintures et en ajoutant, pour rendre l'occlusion plus parfaite, les doubles



Musée du Louvre a Paris. — Application S. K.

fenêtres qui suppriment les fissures bienfaisantes, par où l'air extérieur pouvait encore pénétrer par surprise dans les locaux habités.

Et cependant, *dans ceux-ci,* la chaleur des moyens de chauffage, d'éclairage, *celle des habitants, mettent l'air confiné en tension, ce qui vient faire échec à la pénétration* de l'air externe *et, pour peu que la pression extérieure soit égale à cette tension,* il n'y a plus d'échange et dès ce moment l'atmosphère de l'habi-



Musée Cujas a Bourges (France). — Application S. K.

tation commence à dégager les odeurs plutôt désagréables de l'air confiné ou stagnant, décomposé chimiquement par la respiration et la perspiration, par l'humidité, la fermentation des matériaux, etc.

Dans tous ces cas, l'aération différentielle (système Knapen), permet l'introduction de l'air neuf et l'enlèvement des gaz délétères les plus denses, par tous les temps, dans tous les milieux, même dans les souterrains les plus profonds, à fond de cale de navires, comme dans les casemates, les magasins souterrains, les forts, etc.

Il supprime, comme il a été dit, *la stagnation de l'air et, par le fait même,* les conséquences désastreuses de la confination, *tant pour l'hygiène public ou privé des individus que pour la bonne conservation des objets ou matériaux de construction.*

Appliqué concurremment avec le système d'assèchement rationnel des constructions *par l'extraction de l'humidité.* signalé l'an dernier, il rétablit, dans les meilleures conditions d'hygiène possible, l'habitation la plus défectueuse et le taudis le plus infect.

Montrant tout l'intérêt que Sa Majesté le Roi Albert de Belgique attache à cette question d'hygiène d'une importance primordiale dans l'existence des peuples, Sa Majesté



Mairie de Bourges (France). — Application, assèchement et aération S. K. a la permanence de police.

vient de faire don d'une somme de trente mille francs pour rechercher et encourager les améliorations de la salubrité dans les habitations ouvrières.

Puisse le résultat de mes études et de mes expériences y apporter une contribution au bien-être de tous et faciliter la solution du problème à ceux qui la chercheront.

Il me reste à vous remercier, Monsieur le Président et vous, Messieurs, du bon accueil reçu dans votre local et de m'avoir accordé votre bienveillante attention jusqu'à la fin de cet entretien.

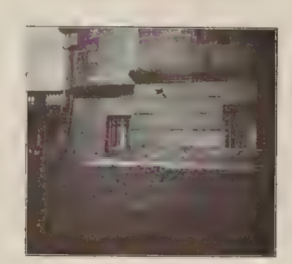
A. Knapen.



Chateau de Launessan près Bordeaux (France). Application S. K.



Chateau de Meillan (Berry). Application S. K. aux cuisines.



Ministère des affaires étrangères de Vienne (Autriche). Cour intérieure. Application S. K.

L'EXPOSITION

DE LA

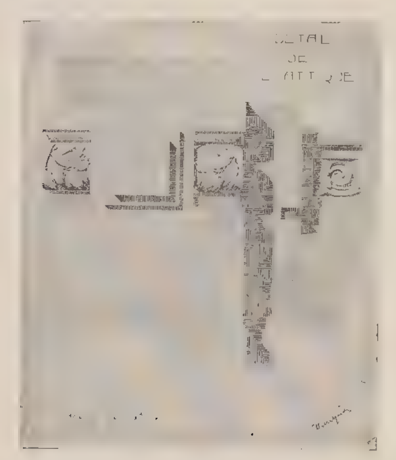
Société Centrale d'Architecture de Belgique

(Suite, voir nº 5, page 35.)

—

Les expositions de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* ont vu croître leur importance chaque année.

La première s'est ouverte en 1907, à la Bourse, et ne comprenait qu'une trentaine de dessins et photographies. L'exposition de l'année dernière, au Marché de la Madeleine, a été l'occasion d'une importante manifestation en l'honneur de l'art architectural belge, représenté par ses maîtres les plus incontestés, les Janlet, les Acker, de Bruxelles, les frères Blomme, d'Anvers, O. Van Rysselberghe et V. Horta, de Gand.



Nº 97. — GUILLAUME HEBBELYNCK.

Le but de la Société, en exposant les œuvres de ses membres, est de faire connaître au public l'importance, souvent méconnue, des travaux préliminaires à l'exécution d'un édifice ou d'une maison d'habitation, l'intérêt du dessin au lavis, du dessin perspectif, de la maquette, des études d'intérieurs, de mobilier, de jardins, de tracés de ville, bref de tout ce qui est, ou devrait être du domaine de l'architecte.

* * *

L'objectif principal de la Société est actuellement l'obtention du diplôme d'architecte, si nécessaire aux intérêts de la corporation, dont il doit sauvegarder la dignité, et du public, à qui il offrira de nombreuses et indispensables garanties. La nécessité de faire des études écartera de la profession les incapables et les parasites qui l'encombrent. Enfin, le diplôme favorisera la création d'une école nationale d'architecture et le relèvement progressif d'un art qui fut jadis si florissant dans nos provinces, et dont un petit nombre maintiennent seuls les principes essentiels.

EXPOSANTS

John Belcher, Membre d'honneur de la S. C. A. B., Clifford street, 9, London W.

1. Dessins, Aquarelles, Photographies.
2. Dessins, Aquarelles, Photographies.
3. Dessins, Aquarelles, Photographies.

Barry Parker et **Raymond Unwin**, Norton way, Letchworth, Hertfordshive.

4. Dessins et aquarelles.
5. Dessins et aquarelles.



Nº 97. — GUILLAUME HEBBELYNCK.

Baillie Scott, Penlake Manor, Bedford.

6. Maisons de campagne.
7. Maisons de campagne.

C. F. A. Voysey, 23, York Place, London W.
8. Dessins perspectifs.
9. Dessins perspectifs.
10. Dessins perspectifs.



Nº 101. — Paul Jaspar.

Edward Warren, Membre correspondant de la S. C. A. B., 20, Bedford square, London W. C.
11. Dessins et photographies.
12. Dessins et photographies.
13. Dessins et photographies.



Nº 103. — Paul Jaspar.

Sir Aston Webb, Membre d'honneur de la S. C. A. B., 19, Queen Anne's Gate, Westminster London S. W.
14. Plan des abords du mémorial de la Reine Victoria, à Londres.
15. Vue de l'arc de triomphe terminant l'une des voies.

Adrien Blomme, 205, rue Américaine, Bruxelles.
16. Domaine de Soloignes, vue d'ensemble.
17. Domaine de Soloignes, vue de côté.



Nº 108. — S. Mayné.

18. Hôtel Boulevard Grande Ceinture, façade.
19. Hôtel Boulevard Grande Ceinture, vues intérieures.
20. Hôtel Boulevard Grande Ceinture, vues intérieures.
21. Hôtel angle Boulevard Bischoffsheim et rue Van Orley, façade.



Nº 115. — Modeste De Noyette.

22. Hôtel angle Boulevard Bischoffsheim, vues intérieures.
23. Hôtel angle Boulevard Bischoffsheim, vues intérieures.
24. Cottage au Dieweg.

25. Cottage au Dieweg, vues intérieures.
26. Cottage à Assche, vues intérieures.
27. Transformation rue de Trèves.

Léon Bochoms, 15, rue Tasson-Snel, Bruxelles.
28. Hôtel de M. P., à St-Gilles, façade, hall et plan.
29. Cottage de Mme J. H. F., à Watermael, perspective et plan.
30. Cottage de M. W., à La Hulpe, perspective.
31. Château des Comtes, à Gand, crypte, donjon et galerie romane.
32. Eglise Saint-Michel, à Gand.

P. Bonduelle et **Ch. Gilson**, 54, rue du Pont-Neuf, Bruxelles.
33. Propriété de M. P. O., à Tintage.
34. Propriété de M. S., à Uccle.



No 116. — Modeste De Noyette.

J. Caluwaers, 40, rue du Taciturne, Bruxelles.
35. Palais Colonial Exposition de Gand, façade.
36. Palais Colonial Exposition de Gand, façade.
37. Palais Colonial Exposition de Gand, plan.
38. Eglise de Sts-Michel et Gudule, nouvelles dépendances.
39. Eglise de Sts-Michel et Gudule, nouvelles dépendances.
40. Eglise de Sts-Michel et Gudule, nouvelles dépendances.
41. Eglise de Sts-Michel et Gudule, nouvelles dépendances.
42. Eglise de Sts-Michel et Gudule, nouvelles dépendances.

(A suivre.)

RÉORGANISATION
des Cours d'Architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles

(*Suite, voir no 5, page 38.*)

Comment introduire les conséquences de ces prémisses dans l'organisation de l'enseignement académique?

La préoccupation tantôt inconsciente, tantôt nettement affirmée de la nécessité de rendre notre enseignement plus intuitif, mieux adapté à notre pays et à nos mœurs actuelles apparaît dans la plupart des rapports.

M. Francotte trouve la réalisation de ce vœu dans le travail en commun des ateliers, dans une collaboration constante de l'élève et du professeur, dans l'émulation qui résultera de cette organisation du travail.

M. De Vestel dit : « Le professeur doit s'ingénier à faire fleurir ce qu'il y a de bon et de meilleur dans chacun des élèves en leur laissant, en développant les dons naturels de chacun d'eux ».

M. Lambot, sans dégager aussi nettement sa pensée, demande cependant de laisser à l'élève plus de liberté.

M. Bonduelle, avec plus d'énergie, reproche à l'enseignement actuel d'encourager les jeunes élèves à la paresse, tandis qu'il faudrait les passionner pour leurs études. Il trouve aussi que la discipline est trop tracassière, trop abandonnée à des surveillants sans autorité morale. Nous pensons qu'un enseignement intuitif, rendu vivant et intéressant amènerait naturellement une discipline volontaire. Cependant, il est toujours difficile de trouver le juste milieu entre le désordre et une discipline bienveillante. Un surveillant n'inspirera jamais le respect que peut obtenir un professeur. Nous avons tous expérimenté, au cours de nos études, que les professeurs qui obtenaient la plus complète obéissance de leurs élèves étaient ceux qui punissaient le moins et ne se fâchaient pas, mais savaient faire honte à leurs élèves de leur inconduite, sans jamais se départir de leur calme; leur ascendant moral suffisait pour maintenir l'ordre dans leur classe. M. Bonduelle ajoute avec beaucoup de raison : « L'École doit être faite pour les élèves et rien que pour les élèves, afin qu'ils l'aiment, qu'ils y viennent avec plaisir passer les meilleures heures de leur vie ».

Nous avons lu avec une vive satisfaction la proposition de M. Eug. Dhuicque d'instituer un cours de théorie des éléments d'architecture, car dans toutes les architectures ces éléments sont fatalement les mêmes, il faut toujours employer des murs, des portes, des fenêtres, des toitures, etc., se préoccuper de la stabilité, de la solidité, de la convenance à l'usage, tenir compte du matériel employé; mais l'emploi de ces éléments, c'est-à-dire la solution donnée aux problèmes de la construction variera suivant le caractère de la race, le climat, les exigences de l'usage et le moment historique. Rien de fécond pour les élèves comme la comparaison de ces éléments, elle leur fait comprendre que la forme, les proportions ne sont pas uniquement des formules, mais correspondent à la réalité et à la vie. Quand nous avons visité les ruines des temples grecs de l'Attique et de la Sicile, nous avons constaté qu'il n'y avait pas deux échines de chapiteaux doriques qui eussent le même galbe et que les gracieuses volutes ioniennes n'étaient pas la savante construction géométrique telle qu'en enseignent les traités de Palladio, de Serlio, de Scamozzi ou de Vignole, mais avaient été tracées par des artistes doués du sens de la grâce et de la proportion.

C'est sous l'empire de cette conviction que, lorsqu'il y a quarante-cinq ans (en 1867), nous avons donné un cours public de l'histoire de l'architecture, nous disions à nos élèves : Si différents que seront les styles que nous aurons à étudier il est certaines conditions inhérentes aux propriétés de la matière auxquelles tous ont dû obéir et qui sont aussi nécessaires à leur existence que l'air et l'eau le sont à celle de tous les peuples, quelle que soit leur race ou leur climat;

le meilleur moyen de vous faire comprendre les différences qui distinguent les styles et la raison de leur variété sera donc de comparer la manière dont chaque peuple, chaque époque ont compris l'emploi des éléments essentiels de la construction ; puis de rechercher pourquoi leurs solutions se ressemblent ou se différencient; pourquoi elles nous paraissent bonnes, médiocres ou mauvaises, non pas à un point de vue absolu, mais à celui de notre jugement d'homme moderne.

Nous passions alors successivement en revue les éléments de la liaison organique (stylobate, socle) et de la liaison mécanique (moulures superposées); les éléments de la terminaison libre (crêtes, aigrettes); les éléments de la terminaison comprimée (chapiteau) ; les éléments de l'ascension perpendiculaire (colonnes, cannelures) ; les éléments de direction horizontale (poutre, corniche, etc.); les éléments de directions intermédiaires (toiture, fronton, pignon, etc.); les éléments circonscrivant un espace (porte, fenêtre, lucarne, portique, galerie, etc., plafond, plancher), puis nous examinions si le décor appliqué à chacun de ces éléments était en harmonie avec sa fonction.

Nous devrions nous efforcer de faire de l'Académie la maison des élèves, d'y organiser une œuvre scolaire, au moins pour les jeunes gens des cours supérieurs, comme nous le faisons dans nos écoles primaires et secondaires; la gaîté n'en devrait pas être exclue, après une conférence sur une belle période d'art, sur une ville célèbre comme Rome ou Bruges, une séance avec projections sur l'histoire de la caricature dériderait notre jeune auditoire.

Cette société d'élèves organiserait, à l'aide d'une cagnotte, de petites excursions aux environs de Bruxelles, ce serait l'occasion pour les participants de rapporter des croquis et de se faire peu à peu une collection de documents. C'est un genre d'instruction amusante pour lequel on se passionne aisément.

Nous avons entendu reprocher à notre Académie des Beaux-Arts de n'être pas assez vivante, de manquer de contact avec le public qui s'intéresse à l'art. Nous ignorons à quel point ces critiques sont fondées, nous ne pouvons du dehors apprécier la vie intérieure de l'Académie.

Cependant nous sommes tentés de croire que ces reproches ne manquent pas d'un certain fondement, parce que ce défaut nous paraît découler de l'esthétique adoptée par le cours d'architecture et de la suppression des expositions annuelles, qui obtiennent cependant du succès dans les écoles de dessin de nos faubourgs, au moins parmi les parents des élèves.

Nous n'ignorons pas les reproches qu'on leur adresse : perte de temps à préparer les œuvres destinées à l'exposition, intervention des professeurs par des corrections ou des additions. Mais nous dirons qu'alors même qu'il serait impossible d'apporter un remède à ces abus, nous resterions partisans des expositions, parce qu'elles excitent l'émulation des élèves.

Nous avons toujours été adversaire des distributions de prix pour les établissements d'instruction, parce qu'elles sont contraires à l'éducation morale des élèves et qu'elles ont été imaginées par les Jésuites, elles n'existent pas dans les pays protestants. Nous en sommes partisan au contraire pour les artistes, chez lesquels la compétition, l'émulation et, disons-le, une certaine vanité sont les grands ressorts de leur activité productrice.

Nos académies sont les héritières de celles qui furent fondées au XVIIe siècle, quand, fatigués du régime étroit et protectionniste des corporations agonisantes, nos princes exemptèrent d'en faire partie les architectes qu'ils attachaient à leur cour et puis créèrent des écoles dans lesquelles les traités de Vignole et de Blondel prétendaient donner les règles de la seule belle architecture. Les auteurs de ces traités s'imaginaient avoir trouvé dans Vitruve les proportions des monuments grecs qu'ils ignoraient absolument.

On substitua donc la recette à la libre invention. Cette direction donnée aux études conduisit graduellement au sec et froid classicisme du style Louis XVI que les Français surent revêtir d'une certaine grâce pour finir avec le style Empire qui reflète la misère de son temps. On connaissait encore mal l'antiquité grecque à cette époque; quand les archéologues l'eurent révélée au monde, le classicisme s'illumina un moment des reflets de l'Attique. Le gothique eut sa revanche, les classiques l'avaient appelé barbare, on appela leur art, *Zopfstyl* en Allemagne et style perruque en France.

Les belles histoires de l'art publiées d'abord en Allemagne, plus tard en France, l'abondante documentation dont nous a pourvu la photographie et les moulages, les musées et les bibliothèques qui ont mis à notre disposition ces richesses ont modifié notre jugement et nous ont donné une idée plus juste du beau en art. En ne le mettant pas en rapport avec le milieu qui l'avait produit, on s'était mis à la poursuite d'un beau absolu qui devait servir de forme à toute la production artistique et l'on avait tari l'invention et tué la sympathie populaire pour un art qui lui paraissait étranger et qui était devenu l'apanage de quelques cosmopolites cultivés.

Nous devons donc nous donner pour tâche d'inspirer à nos futurs architectes le désir de créer des œuvres modernes qui répondent aux aspirations et aux exigences de notre vie actuelle, aux nécessités de notre climat et à l'idéal national d'un peuple qui se sent assez fort, assez sûr de lui-même, assez riche en traditions ancestrales, pour ne rien imiter d'étranger ou d'exotique.

Conclusions

Pour plus de clarté, nous résumons en quelques lignes les conclusions pratiques qui, pour nous, découlent du problème, en faisant remarquer que c'est moins le détail du programme actuel qu'il s'agit de modifier que l'esprit dans lequel il sera appliqué.

1° Développement de l'éducation esthétique;

2° Culture de l'observation personnelle et de l'activité individuelle;

3° Excitation de l'émulation par des concours et des expositions;

4° Recherche de moyens propres à cimenter une cordiale camaraderie entre les élèves et à leur faire aimer l'Académie.

Nous n'entrons pas dans les détails d'application de ce programme. Les professeurs habitués à suivre la gradation nécessaire des études et des exercices sont seuls compétents pour les déterminer.

Rome, mai 1912. CH. BULS.

A propos d'une appréciation sur l'Architecture gothique

—

Le journal *Le Petit Bleu* a publié, il y a quelques jours, (25 juin), sous la signature de notre confrère M. P. Vizzavona, une critique de l'Exposition des travaux d'élèves à l'Académie de Molenbeek, dans laquelle on lit ce qui suit :

« Les écoles cléricales n'avaient pas manqué de déléguer leurs augures et cela leur aura sans doute permis de se rendre compte qu'à côté du style gothique, dont nous ne nions pas la beauté, il y a une place très large pour les autres styles, qui eux sont féconds, car ils se suivent et s'enchaînent les uns aux autres, tandis que le gothique est un style isolé, religieux, ascétique, qui, les rares fois où il s'aventura dans le domaine civil, ne pouvant résoudre les problèmes qui s'offraient à lui, recula devant la vie et fut, à cause de cela, stérile dans sa beauté. »

Voilà un jugement qui possède, pour moi du moins, le mérite de l'imprévu.

Il m'est arrivé parfois de m'arrêter Grand'Place, devant la magistrale façade de notre hôtel de ville et jusqu'à présent, j'avais toujours cru me trouver là en présence d'un morceau d'architecture civile pas trop maladroite, en vérité. J'ai entendu une foule de gens prétendre que les Halles d'Ypres ou de Bruges traduisaient, avec une rare éloquence, la puissance industrielle de ces vieilles cités et que leurs bourgeois avaient même élevé ces beffrois fameux, en témoignage de leurs libertés et comme attestation de leur puissance communale érigée en face de l'autorité ecclésiastique. Et je partageais, ma foi, cette opinion, trouvant qu'en effet ces intentions pouvaient se lire dans les monuments. J'ai visité naguère, à Coucy, des ruines qui jouissent dans le pays d'une certaine réputation, ainsi que la forteresse de Pierrefonds et j'avais cru reconnaître là, devant la pesanteur de ces murailles gothiques, toute l'énergie guerrière de la féodalité, que d'autres m'assurent avoir ressentie devant l'enceinte de Carcassonne, au mont St-Michel-en-Mer et en une foule d'endroits peuplés de souvenirs héroïques. J'ai flané jadis de longues heures — c'était le bon temps — dans la vieille cour et dans les jardins de l'hôtel de Cluny, et j'y avais même éprouvé qu'il s'en dégage une certaine impression d'intimité élégante, raffinée et confortable, que j'ai retrouvée d'ailleurs à Bourges, dans l'hôtel de Jacques Cœur ; à Blois, dans l'hôtel Robertet d'Alluye ; à Anvers, dans l'hôtel Plantin-Moretus, ainsi que dans les salles à plafonds lambrissés, dans les escaliers de bois, dans les galeries tendues de tapisseries de quantité de vieux châteaux, de manoirs ou d'hôtels, alors qu'elle me semble totalement absente de bon nombre de nos habitations modernes. En parcourant un jour les rues de Rouen, je fus frappé par la majesté d'une cour d'honneur, bordée sur trois faces, de constructions somptueuses précédées de perrons et flanquées de tourelles, que l'on me dit être le Palais de Justice. Et en visitant ensuite les intérieurs, j'eus en effet cette impression de majesté dont on se plait à revêtir la justice et qu'on souhaiterait retrouver dans quelques-uns des tribunaux de notre époque. Dirais-je enfin, qu'en pénétrant dernièrement dans la cohue vociférante de la Bourse d'Anvers, j'admirais la disposition de ce monument dont la simplicité et la souplesse sont telles, qu'après tant de siècles, nos boursiers modernes s'en accomodent encore.

Et voici M. Vizzavona, qui m'apprend tout de go, que je m'abuse étrangement, que loin de ce que je pense tout cela n'est qu'architecture religieuse — dont il ne nie pas la beauté certes — mais péniblement adaptée aux nécessités de la vie civile et militaire.

J'en suis navré.

Donc, si j'ai bien compris : essentiellement mystiques, les tours crenelées de Coucy, de Pierrefonds et de Carcassonne ; le vieux Steen d'Anvers, tous nos antiques donjons, les enceintes et les portes de villes de nos cités moyenâgeuses ; ascétiques, les hôtels de ville d'Audenaerde, de Gand, de Bruges, de Louvain, de Noyon, de Compiègne et tant d'autres ; religieuses, les Halles aux draps et les Boucheries, les Marchés et les Bourses et ce vieux pignon de l'hospice de la Byloque et cet hôtel-Dieu de Beaune où les malades semblent encore se trouver si bien dans l'atmosphère sereine de ces grandes salles aux dallages émaillés, sous les hautes voûtes de bois, dont les peintures bercent leurs misères de promesses et d'espoirs ; fanatiques, les Palais de Justice de Rouen et de Poitiers, le vieux pont de pierre de Beaugency, les quais, le port de la Rochelle avec ses défenses, ses phares et ses lanternes ; rebelles à la vie et par conséquent, stériles en leur beauté, les immenses entrepôts, ces greniers d'abondance écrasés sous leurs combles aigus et toutes ces maisons de bois et tous les pignons de briques qui se mirent dans les canaux de Bruges !

Tout cela ne serait donc que preuves irrécusables de l'impuissance d'une époque, figée dans ses croyances, qui n'a pas su se dégager de son fanatisme et qui est morte de cette erreur.

Leçon redoutable.

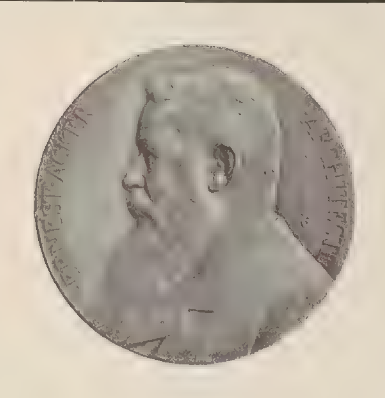
Mais M. Vizzavona nous révèle encore que le style gothique est un style isolé, qui n'en suit aucun autre et auquel aucun autre ne s'enchaîne. En ce faisant, il nous apprend que notre époque n'est pas le composé et la synthèse des âges antérieurs ; que la Réforme et la Renaissance ne sont pas les résultantes du labeur opiniâtre qui les précède ; que ces immenses amas de science ne sont pas le fruit de l'effort des quatre derniers siècles médiévaux ; que bien au contraire, les âges qui ont suivi ont brusquement renié leurs origines ; ou que, par un phénomène soudain d'amnésie cérébrale, heureusement unique dans l'histoire du monde, les hommes de cette époque ont subitement oublié tout ce qu'ils avaient appris ; que nos climats ont changé, que notre ciel s'est éclairci, que nous ne sentons plus avec le tempérament et les aspirations d'une race dont nous sommes issus ; que le sang qui coule dans nos veines n'est pas celui qui a coulé dans celles de nos aïeux ; en un mot, que nous ne sommes pas les fils de nos pères.

Et ceci n'est certainement pas le moins curieux.

EUG. DHUICQUE.

Louvain. — Imp. J. Wouters-Ickx, rue de Namur, 76.

Nous publierons ultérieurement la notice biographique d'ERNEST ACKER en même temps qu'une série de reproductions de dessins et croquis du Maître.





MÉDAILLE DE G. DEVREESE

ERNEST ACKER
ARCHITECTE

28 août 1852 — 12 juin 1912

VICE-DIRECTEUR DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE,
MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS,
MEMBRE DU CORPS ACADÉMIQUE D'ANVERS,
PROFESSEUR A L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES,
OFFICIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD,
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA COURONNE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE DU MÉRITE CIVIL DE BULGARIE.

ÉTUDE
SUR LA
Réorganisation des Cours d'Architecture
DE
L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES
PAR
M. P. BONDUELLE

Avant de passer à l'étude des moyens propres à donner plus de vitalité à notre enseignement de l'architecture, il paraît utile d'étudier les causes de la stagnation actuelle; le mal étant défini, les remèdes se trouveront plus aisément.

Ces causes semblent de plusieurs sortes :

Les unes tiennent à notre caractère, à nos mœurs, à notre organisation sociale et politique.

Ce sont l'apathie, le manque d'enthousiasme, de feu sacré chez l'élève; les charges de famille consenties trop tôt, les mariages précoces qui donnent aux jeunes gens d'âpres préoccupations matérielles à un âge où ils ne devraient avoir d'autres soucis que l'étude. C'est l'absence du garant de savoir professionel que serait un diplôme du Gouvernement ne permettant l'accès de la carrière qu'à ceux dont les études ont été sérieuses. C'est enfin et surtout le manque absolu de consécrations pratiques des études et l'immoralité des trop nombreux exemples donnés par des architectes notoirement incapables, parvenus à des hautes situations.

Ces causes ne relèvent pas de l'enseignement, mais elles ne lui sont pas cependant tout à fait étrangères. Car, à côté de sa mission proprement dite, il reste à l'enseignement un devoir social; son action doit s'étendre au delà et à côté de l'école. Il ne doit pas se limiter à l'éducation des élèves mais travailler aussi à faire l'éducation du public en instituant des conférences, des publications artistiques, des expositions

périodiques. Il doit combattre tout ce qui est de nature à diminuer l'efficacité de son rôle, comme l'indifférence, le mauvais goût, le désir de gagner trop vite et trop facilement beaucoup d'argent.

Il serait nécessaire d'intéresser d'une façon effective les administrations publiques qui seules peuvent créer des consécrations pratiques aux études; d'obtenir, par exemple, qu'elles favorisent les lauréats pour l'obtention des travaux publics et des fonctions officielles.

En comprenant ainsi l'enseignement, en faisant de l'école un véritable centre d'art, on créera le milieu indispensable à la genèse d'une grande époque artistique et on fera tout ce qui est possible pour hâter l'éclosion des jeunes talents.

* * *

D'autres causes résultent de l'organisation des cours et des règlements qui ne s'adaptent pas à la mentalité et à la situation des élèves.

Le plus sérieux des reproches que l'on puisse faire à l'organisation actuelle, c'est d'encourager les jeunes élèves à la paresse. Voyons de quelle manière :

Les cours se donnent le matin de 8 1/2 heures à midi et le soir, de 6 à 9 heures, parfois 10 heures, pendant six mois; durant les trois mois suivants, les cours du soir sont fermés.

Le jeune homme, quittant l'école à midi, pourrait travailler chez un architecte l'après-midi. Il y apprendrait la besogne courante du bureau, la partie technique de son métier, et en même temps se créerait des ressources pécuniaires.

En fait, cela lui est impossible. Il doit quitter le bureau dès 5 heures s'il veut prendre un repas lui permettant de retourner au cours jusqu'à 9 ou 10 heures.

Ne sachant rien ou presque rien, il a le travail lent, le moment de quitter le bureau arrive lorsqu'il est à peine au travail; il ne peut rien apprendre et il ne peut rendre aucun service. Et cela est si vrai qu'aucun architecte ne consent à prendre chez lui pareils employés. Alors, à quoi va donc passer ses après-midi le jeune homme déjà disposé par tempérament à flâner? Va-t-il travailler à ses projets. Cela aussi est impossible, l'entrée de la classe où sont ses esquisses et ses instruments de travail lui est interdite.

On objectera qu'il pourra étudier ses cours spéciaux, mais c'est se créer de singulières illusions que de le croire. En supposant même que ces cours soient en relation directe et complètent ou préparent les leçons d'architecture et que les élèves aient ainsi l'impression qu'ils font un travail utile, en supposant même que les cours soient donnés de façon à ce que les élèves doivent faire eux-mêmes leurs travaux et ne puissent plus, comme actuellement, les faire faire dans les prisons... on n'obtiendra jamais de jeunes gens qui *veulent faire de l'architecture* qu'ils donnent une place aussi importante aux cours spéciaux.

Donc, flâneries durant les trois quarts des après-midi d'hiver. Les cours du soir finis, les concours de fin d'année sont proches. Pour ces concours, on tolère que, pendant deux ou trois semaines, les élèves se rendent à l'Académie toute la journée.

L'élève prend prétexte de cela pour estimer qu'il est inutile d'entreprendre quelque chose pendant le peu de temps qui le sépare des concours aux prix.

Les concours finis, ce sont les vacances. Elles sont consacrées, pour les premières semaines, au repos et au plaisir, c'est une habitude d'enfance; d'ailleurs, aucun patron n'accepterait un employé pour un mois et demi ou deux mois.

Il résulte de ces constatations que les jeunes architectes, durant les trois ou quatre premières années d'études, prennent les habitudes de flânerie et de paresse les plus pernicieuses.

Je parle ici des élèves suivant actuellement les cours, c'est-à-dire des fils de la bourgeoisie, l'organisation, nettement antidémocratique, ne permettant pas aux élèves obligés de subvenir à leurs besoins ou simplement d'y contribuer de fréquenter les cours d'architecture.

Il faut aussi reprocher à l'Académie l'esprit tracassier qui préside à l'application des règlements de tous les détails d'ordre intérieur et qui crée une atmosphère énervante et anti-artiste.

Je citerai quelques exemples :

L'élève arrivant cinq minutes en retard se voit refuser l'entrée de l'Académie. Pourra-t-il tout au moins ne pas perdre sa demi-journée en allant à la bibliothèque? Non, la bibliothèque lui est rigoureusement fermée. Il n'a d'autre ressource que d'aller se promener. Un élève veut-il quitter l'Académie quelques minutes avant l'heure réglementaire, il doit se plier à toute une série de formalités si vexantes qu'il préfère le plus souvent manquer toute la séance.

Les renvois sont fréquents, autant collectifs qu'individuels et trop souvent, ils ne sont pas justifiés. Plaît-il à un fumiste de jeter un peu de gomme sur le poêle, la classe n'a pas d'autre alternative que de dénoncer le camarade ou de se voir renvoyer pour deux ou trois jours et parfois pour une semaine entière.

Cette façon de gouverner des jeunes gens de 20 à 25 ans fait la joie des paresseux qui usent de tous les subterfuges pour ne rien faire et le désespoir des consciencieux, obligés à tout moment d'interrompre leur travail pour des vétilles dont ils ne sont pour la plupart du temps pas responsables.

Si les règlements d'ordre intérieur laissent fort à désirer que dire de l'organisation générale de l'école, c'est-à-dire de la nomination des professeurs, de la direction triennale, de la division des études en sept années, etc., etc.

J'examinerai d'abord la nomination des professeurs qui peut être considérée comme la clef de voûte de toute une partie de l'édifice.

Les professeurs sont présentés par le Conseil académique au Collège, qui généralement ratifie ce choix. Le Conseil communal, lui aussi, ratifie le plus souvent le choix du Collège. Donc, normalement, c'est le choix du Conseil académique qui prévaut.

Or, au Conseil académique, il y a un seul architecte, le premier professeur, dont la voix sera évidemment très écoutée; on peut donc dire que les professeurs d'architecture sont désignés par le premier professeur d'architecture.

On objectera qu'il y a des exemples où le Conseil communal n'a pas ratifié les propositions du Collège. Mais, dans ces cas, assez rares, interviennent presque toujours des considérations qui n'ont rien à voir avec la valeur professionnelle des candidats.

En fait, le véritable maître est le premier professeur. C'est là une des erreurs les plus grosses de conséquences de l'organisation actuelle. C'est condamner l'enseignement à rester perpétuellement dans une unique formule. Le départ même de ce premier professeur est un danger, parce que c'est le

bouleversement assuré de l'édifice qu'il a conçu et, au lieu d'une évolution progressive, les cours subissent à intervalles réguliers des heurts et des « à-coups » qui ne peuvent avoir aucun autre résultat que celui de remplacer une personnalité par une autre personnalité. *(A suivre.)*

L'EXPOSITION

DE LA

Société Centrale d'Architecture de Belgique

(Suite, voir nos 5 et 6, pages 35 et 44.)

Gabriel Charle, 14, rue de Stassart, Bruxelles.
43. Façade et intérieur de l'hôtel de M. W., avenue Louise, 126.
44. Façade et intérieur de l'hôtel de M. M., rue Américaine, 164.



No 128. — A. D. Puissant.

45. Façade maison de M. Th., rue Jordaens, Bruxelles.
Façade maison de M. Sch., avenue Molière, Bruxelles.
Façade maison de M. S., avenue Rogier, Bruxelles.
46. Façade principale villa de M. S., avenue du Grand Forestier, à Boitsfort.

V. Creten, 34, rue le Corrège, Bruxelles.
47. Fragment de l'œuvre de S. M. le roi Léopold II (Eau forte).

E. De Decker, 89, rue du Collège, Ixelles.
48. Maison du Dr M., rue de l'Abbaye, Bruxelles.

W. De Fontaine, 56, rue Henri Wafelaerts, Bruxelles.
49. Plans et documents d'exécution d'une maison à Bruxelles.
50. Plans et documents d'exécution d'une maison à Bruxelles.
51. Plans et documents d'exécution d'une maison à Bruxelles.

J. B. Dewin, 151, avenue Molière, Ixelles.
52. Institut Coppez.
53. Habitation avenue Molière, Bruxelles.
54. Habitation avenue Molière, Bruxelles.
55. Habitation boulevard Botanique, Bruxelles.
56. Habitation avenue Brugmann, Bruxelles.
57. Intérieurs.
58. Façade avenue du Longchamps.

Eugène Dhuicque, 11, rue Potagère, Bruxelles.
59. Etude.

Joseph Diongre, 11, rue Léopold Courouble, Schaerbeek.
60. Façade maison, rue Léopold Courouble, Schaerbeek.
61. Projet de Salle de machines.
62. Concours pour une école de Sages-Femmes à Hasselt, plan du rez-de-chaussée et vue perspective à vol d'oiseau. En collaboration avec l'architecte Jean Coppieters.

Oscar Dumon, 3, rue Hertberghe, Bruges.
67. Cottage pour la Cité Jardin « De Zwanendijk », Bruges.
68. Cottage Les Moineaux, Westende.
69. Cottage Elizabeth, Westende.
70. Villa Lummen, Westende.
71. Villa Victorine, Westende.
72. Projet de villa, Westende.
73. Villa La Joyeuse, Westende.
74. Projet de double cottage, Coq-sur-mer.
75. Façade de bazar, Bruges.

A. et A. Dumont, 17, rue d'Ecosse, St-Gilles Bruxelles.
76. Université du Travail de Charleroi.
77. Hôtel de M. R., avenue Molière, Bruxelles.
78. Villa pour M. Th., Brasschaet.
79. Villa pour M. Th., Brasschaet.
80. Villa pour M. Th., Brasschaet.
81. Petit lustre pour salle à manger de campagne (exécuté par Van Boeckel de Lierre).

O. Francotte, 139, rue de Bruxelles, Uccle.
82. Mairie de Levallois-Perret.



No 147. — Joseph Van Neck.

83. Mairie de Levallois-Perret, façade.
84. Mairie de Levallois-Perret, vestibule.
85. Mairie de Levallois-Perret, escalier.

86. Mairie de Levallois-Perret, salle des fêtes.
87. Hôtel, boulevard de Waterloo, Bruxelles, façade.
88. Hôtel, rue St-Bernard, Bruxelles, façade.
89. Hôtel, rue St-Bernard, Bruxelles, façade.
90. Hôtel, chaussée de Charleroi, Bruxelles.

Victor Horta, 23, rue Américaine, Ixelles.
91. Œuvres diverses.
92. Œuvres diverses.

Hubert Hoste, 3, Place St-Martin, Bruges.
93. Clinique.
94. Hôtel particulier.
95. Meubles.
96. Porte d'hôtel.

Guillaume Hebbelynck, rue Rossini, Cureghem.
97. Concours Godecharle 1910. Premier prix « Un Institut Aéronautique ».
98. Concours de la Société Association des Architectes de Bruxelles. Premier prix « Un local pour une Société de Sport Nautique ».
99. Concours de la Classe d'architecture médiévale de l'Académie Royale de Bruxelles. Premier prix « Un pavillon d'angle à l'entrée d'un Château ».

Paul Jaspar, 149, Boulevard de la Sauvenière, Liége.
100. Intérieurs wallons.
101. Intérieurs wallons.
103. Intérieurs wallons.

Mario Knauer, Chaussée de Charleroi, St-Gilles.
104. Monument funéraire.
105. Monument funéraire, anneau en bronze (exécuté par la Compagnie des Bronzes).

Gustave Maukels, 5, rue Ortélius, Bruxelles.
107. Grand salon Louis XIV, hôtel de Madame N., Bruxelles.

S. Mayné, 72, rue Veydt, Bruxelles.
108. Relevés, dessins et aquarelles d'Italie.
109. Relevés, dessins et aquarelles d'Italie.
110. Relevés, dessins et aquarelles d'Italie.
111. Relevés, dessins et aquarelles d'Italie.
112. Relevés, dessins et aquarelles d'Italie.

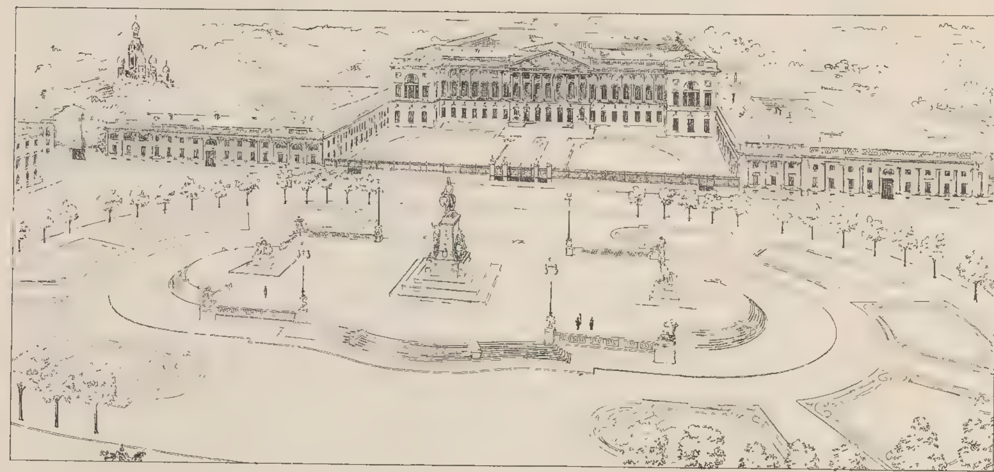
Eugène Neutens, rue d'Albanie, Saint-Gilles.
113. Maison ouvrière.
114. Façade d'habitation.

Modeste De Noyette, rue de l'Eglise, Ledeberg-Gand.
115. Casernes à Gand.
116. Casernes à Gand.
117. Casernes à Gand.

M. Peeters, rue Verhulst, Uccle.
118. Villa à Schooten.
119. Villa à Lennick.
120. Château Belval.
121. Coupe d'une villa.
122. Coupe intérieure, salon, salle à manger, verandah.
123. Coin salon Louis XVI.
124. Intérieur.
125. Villa à Uccle.

A. D. Puissant, rue du Noyer, Schaerbeek.
126. Projet de mémorial à Ruysbroek l'Admirable, dans la Forêt de Soignes.
127. Etude pour le monument Ferrer (Statuaire Aug. Puttemans).
128. Esquisse pour un bureau de banque au Congo.
129. Orphelinat à Molenbeek-St-Jean, vue à vol d'oiseau.
130. Orphelinat à Molenbeek-St-Jean, détail de la façade principale.
131. Façades de petites maisons bourgeoises dans la banlieue de Bruxelles.

Ch. Samuel, Statuaire.
132. Figure décorative.
133. Figure décorative.
134. Figure décorative.



N° 144. — H. Van Montfort.

Léon Sneyers, 9, rue de Namur, Bruxelles.
135. Dessin.
136. Dessin.
137. Dessin.

Charles Schaessens, 151, boulevard Léopold II, Molenbeek.
138. Projet de maison communale.
139. Projet de maison communale.
140. Dessin d'horloge.



N° 152. — M. Van Ysendyck.

Ch. Thirion, Verviers.
141. Maison de garde à Tirlemont.
142. Villa de M. P., avenue Peltzer, Verviers.
143. Habitation de portier, rue de la Concorde, Verviers.

Van Montfort, 40, rue Félix Delhasse, St-Gilles.
144. En collaboration avec le statuaire C. Siegel, 17, avenue Jeanne, Bruxelles.
Etude pour un monument commémoratif à ériger sur la place Michel à St-Petersbourg, Russie. Ce projet de monument destiné à commémorer le règne d'Alexandre II, prit part au concours international en 1911, qui n'eut aucun résultat, le monument ne s'exécutant pas.
A. Vue perspective de l'ensemble du monument sur la place Michel.
B. Photographie de l'ensemble de la maquette.
C. Plan d'ensemhle de la maquette.
D. Partie centrale du projet. Figure équestre de l'Empereur ; de chaque côté du socle, 1) l'abolition du servage, 2) les réformes judiciaires (10e d'exécution).
E. Socle isolé ; campagne de Turquie (10e d'exécution).
F. Socle isolé ; campagne du Caucase (10e d'exécution).
G. Motif d'angle (10e d'exécution).
145. En collaboration avec le statuaire C. Siegel, 17, avenue Jeanne, Bruxelles.
Monument funéraire de la famille Siegel à St-Petersbourg.
A. Maquette (10e d'exécution).
B. Photos de l'exécution du groupe en marbre.
146. En collaboration avec le statuaire C. Sturbelle, 14, rue Fraikin, Bruxelles.
Monument funéraire de la famille Sturbelle à Evere.
A. Maquette (10e d'exécution).
B. Photo du modèle pour le statuaire.

Joseph Van Neck, 23, avenue Jef-Lambeau, St-Gilles.
147. Relevé d'une chaire à prêcher à Pérouse.
148. Tribune placée Grand'Place, à l'occasion de la visite de S. M. La Reine de Hollande.

M. Van Ysendyck, 109, rue Berkmans, St-Gilles.
149. Eglise Notre-Dame du Sablon à Bruxelles (Restauration).
150. Eglise Notre-Dame du Sablon à Bruxelles. Sacristies nouvelles. Détail.
151. Hôtel de M. de L., avenue Molière, Ixelles.
152. Petit hôtel, rue aux Laines, Bruxelles.
153. Maison d'artiste, avenue Molière, Ixelles.
154. Villa à Uccle.

G. Chrétien Veraart, 56, rue des Drapiers, Ixelles.
155. Eglise St-Remi à Molenbeek-St-Jean, plan.
156. Eglise St-Remi à Molenbeek-St-Jean, vue d'ensemble.
157. Eglise St-Remi à Molenbeek-St-Jean, vues diverses.
158. Eglise St-Remi à Molenbeek-St-Jean.
159. Eglise St-Remi à Molenbeek-St-Jean.
160. Eglise St-Remi à Molenbeek-St-Jean.

A. Verheyden, 12, rue Delporte, Tirlemont.
161 à 177. Eglise d'Attenrode à Wever.

Société Coopérative d'Architecture

Journal L'ÉMULATION

M. J.-B. De Win ayant donné sa démission de directeur

des planches, l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet dernier a appelé à cette fonction M. J. Diongre.

M. Ch. Schaessens a été nommé rédacteur en remplacement de M. J. Diongre.

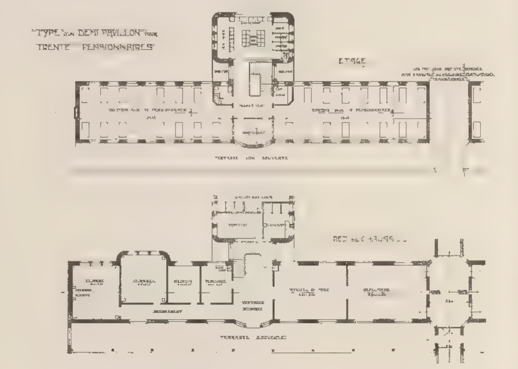
Ferme-école provinciale (Brabant) à ériger à Waterloo

Résultat du concours public

Le projet présenté par MM. F. Bodson et T. Clément obtient la première place et sera exécuté.

L'Exposition des envois au Marché de la Madeleine à Bruxelles

Il y avait 14 projets présentés à l'examen du Jury. Celui-ci composé, comme on sait, de MM. Charles Gheude, député permanent, président ; le docteur Barnich, secrétaire du comité de la Ferme-Ecole ; le docteur Boulenger, médecin de la colonie de Lierneux et membre du bureau de la société



Fern. Bodson et Th. Clément

protectrice de l'enfance anormale ; les docteurs Demoor, Dam. Decroly et Delbastée ; l'avocat Maurice Frison, le conseiller provincial Monnoyer, entrepreneur, et les architectes Jules Brunfaut et Émile Hellemans. La responsabilité du jugement était grande pour les deux architectes, et il faut reconnaître que le résultat fait honneur à leur impartialité autant qu'à leur exactitude de vue.

Que dire du programme imposé aux concurrents ? Il est des meilleurs et il est à souhaiter que l'on continue à élaborer les programmes de concours dans cet ordre d'idée, car à bon programme correspond souvent excellent résultat. On pourra critiquer que la *Centrale* n'a pas été consultée ? ! que les concurrents ne furent pas représentés ? !...... Que les matériaux étaient imposés ?! Mais le genre de ces constructions n'est-il pas très spécial et le programme ne relève-t-il pas surtout de la compétence des docteurs et des architectes de bâtiments hospitaliers ?

Si précis à certains points, le programme aurait cependant pu indiquer que l'on désirait avoir des galeries de communication entre



LEGENDE : 1. Conciergerie. — 2. Habitation du Directeur. — 3. Bâtiment d'administration — 4. Cuisines-Chaufferie. — 5. Buanderie. — 6. Grands pavillons. — 7. Ateliers. — 8. Gymnase. — 9. Infirmerie. — 10. Lazaret. — 11. Ferme. — 12. Réservés pour extensions.

certains bâtiments. En effet, sur quatorze concurrents, trois seulement prévoyaient des galeries et parmi ces trois, deux sont primés (1er et 2d). N'est-ce pas une indication, et n'y a-t-il pas eu là un malentendu qu'on eut peut-être pu éviter?

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des envois était très intéressant.

Rond rouge dans un cercle noir. Plan trop ramassé, orientation ne correspondant pas au programme; de même pour *Water-L'eau* (trèfle à quatre feuilles), *Tys* et *Étoile bleue*. Les plans de ces deux projets manquent de parti.

Le projet *n° 4* est peu intéressant; il est mis hors concours, l'auteur s'étant fait connaître.

Cérès (avec galerie) classé second. A mon avis, le plan est trop serré et la vue perspective le montre très nettement. La dépense que ce projet imposerait me semble devoir être supérieure à *900.000 fr.*, chiffre fixé au programme.

L'architecture de l'œuvre est soigneusement étudiée et donne un grand charme aux dessins. C'est un des envois les plus intéressants et le mieux présenté. Ne pourrait-on

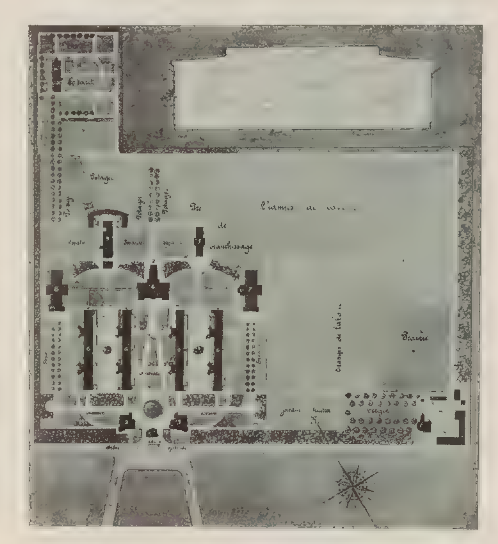


Fern. Bodson et Th. Clément.

cependant se demander si tant de dessins étaient vraiment nécessaires?

Marlil. Bonne orientation de plan, une magnifique vue perspective montre bien l'aisance des dispositions adoptées, l'air enveloppant tout le projet. Les façades malheureusement ne sont pas toujours intéressantes.

Le terrain n'est pas plat (avec galeries) (1e place). On peut critiquer l'accolement de l'administration avec la cuisine, quoique ce soit défendable! L'éclairage de la cuisine et dépendances, très critiqué à l'exposition des projets, donne au Jury toute satisfaction et on assure que c'est un type que l'on va lancer, c'est du « dernier tiroir »! Il paraît que cela



« CÉRÈS ». Auteurs Ch. Schaessens et H. Nogent.

nous vient d'Ecosse. Le plan de l'infirmerie est particulièrement heureux, celui de l'habitation du directeur est un peu serré. Les façades, dont les détails modernes sont très intéressants, ont du caractère. Ce projet a été classé à l'unanimité par le Jury. Il me semble cependant que pour l'exécution on ferait bien d'exiger plus d'espace entre les



« CÉRÈS ». Auteurs Ch. Schaessens et H Nogent.

pavillons et une toiture sur le lazaret au lieu de cette terrasse sans effet et d'une utilité contestable.

Beau séjour (avec galerie). Bonne orientation pour le plan. Le caractère des façades n'est pas assez rural.

Brabantia (Projet classé 3e). Le plan d'ensemble est bien disposé, malheureusement les bâtiments isolés accusent de grands défauts. Les façades sont les plus jolies de toute

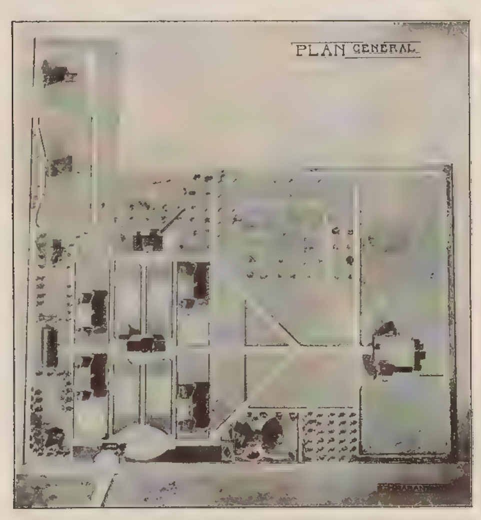
l'exposition. L'auteur de ce projet est un artiste, sentant admirablement l'harmonie du plein et du vide, et sachant mettre en valeur toute la gamme des colorations les plus vives. C'est bien pour la campagne du Brabant!



« BRABANTIA »

Humanité. Le plan est trop ramassé et les façades n'ont pas un caractère assez « campagne ».

H. Nous offre un mauvais plan, c'est un projet sans caractère.



« BRABANTIA ».

Deux ronds avec triangle (sans galerie). Bonne orientation, bon plan d'ensemble, les façades sont intéressantes et les vues perspectives sont superbes! Quelques détails manquent d'étude, mais l'ensemble du projet a de très grandes qualités. Critiquons toutefois l'éclairage accidentel des classes.

* * *

Il est permis de se demander maintenant pourquoi le premier n'a pas de prime? Il a l'exécution qui vaut mieux, me direz-vous; cependant, une avance de fonds, lorsque l'effort est fait, est très souhaitable. Le second classé empoche la jolie prime de *5000 fr.* et le 3e *2500 fr.*; ce sont là de belles récompenses! Et la Députation va encore encourager les plus méritants des onze autres concurrents en octroyant une prime de 1000 fr. au plus méritant d'entre eux et trois primes de 500 fr. pour d'autres projets à désigner par le Jury. Bref 14 concurrents et 7 primes dont une exécution. C'est un beau résultat et je forme le vœux pour que l'on continue à mettre au concours public le plus d'architecture possible!

H. Van Montfort.

Résultat du Concours d'Architecture

organisé par la ville de Bruges, en vue de l'embellissement de la Grand'Place

—

Premier concours. — *Façades séparées.*

8 projets. 1er prix, 300 fr. M. Doom, René, de Bruxelles.
2e prix, 200 fr. M. Harmel, Albert, de Bruges.
3e prix, 100 fr. M. Andries, Laur., de Bruges.

Deuxième concours. — *Groupes de deux ou trois façades.*

4 projets. 1er prix, 400 fr. M. Doom, René, de Bruxelles.
ex æquo { 2e prix, 200 fr. M. Harmel, Albert, de Bruges,
2e prix, 200 fr. M. Cauwe, René, de Bruges.

Troisième concours. *1re série.* — *Façades comprises entre la rue des Pierres et la rue Saint-Amand.*

5 projets. Prix, 500 fr. M. Doom, René, de Bruxelles. (La prime qui était fixée à 800 fr. à été réduite à 500 fr. parce que le projet comprenait deux façades primées au 2e concours.)

2e série. — *Façades comprises entre la rue Saint-Amand et le Marché-aux-Œufs.*

3 projets. Prix non décerné.
Récompense de 400 fr. à M. Doom, René, de Bruxelles.

3e série. — *Façades comprises entre le Marché-aux-Œufs et la rue des Crevettes.*

9 projets. Prix, 1600 fr. avec félicitations du jury à M. Doom, René, de Bruxelles.
Récompenses de 200 fr. aux auteurs des projets portant pour devises: « De Zwarte Leeuw »; « Een Droom »; « Kunst veredelt het volk ».
Récompenses de 150 fr. aux auteurs des projets portant pour devises: « Wie wil maaien moet zaaien »; « Rust roest ».

Louvain. — Imprimerie J. Wouters-Ickx, rue de Namur, 76.

SOMMAIRE : I. Le Concours de façades de Schaerbeek. — II. Étude sur la réorganisation des Cours d'Architecture à l'École des Beaux-Arts de Bruxelles (*suite et fin*). — III. Organisation des Concours publics d'Architecture.

Le Concours de façades de Schaerbeek

La vogue du concours de façades organisé annuellement par l'administration communale de Schaerbeek s'affirme de plus en plus ; le concours de cette année n'est pas moins intéressant que celui des années précédentes. Il suffit pour s'en convaincre, de faire une promenade dans la commune. Les rues où l'on ne rencontre pas de façades très intéressantes sont rares ; souvent ce sont des façades de petites maisons dont les propriétaires, disposant d'un modeste capital, n'ont pas hésité à consacrer une somme relativement importante à la façade ; mais ils ont eu le louable souci de choisir un architecte de talent et c'est une des conséquences les plus utiles de ce concours d'engager les propriétaires à ne plus s'adresser à ceux qui n'ont aucune qualité pour se dire architecte.

Le Jury, composé de MM. Victor Horta, architecte, professeur à l'Université, délégué de l'Institut international de l'art public, Jos. Van Neck, architecte et Gustave Janlet, décorateur, désignés par le Conseil communal de Schaerbeek et Oscar Francotte, architecte, président et délégué de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, avait à choisir parmi les soixante-quatre façades présentées au concours.

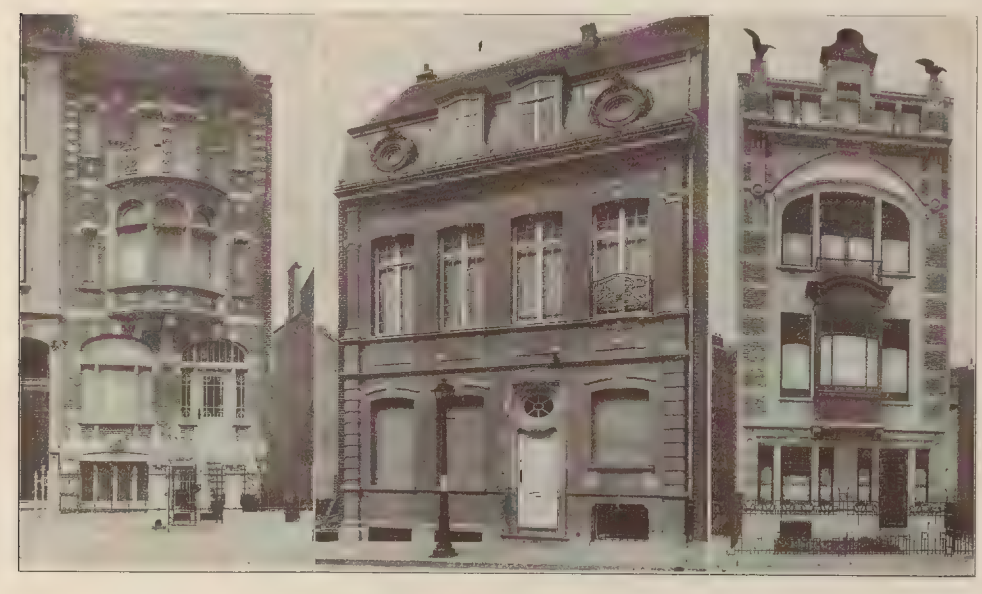
Faut-il dire que le choix fut des plus difficile et qu'il n'y eut que peu de différence de pointage entre les façades qui ont obtenu les premières primes ?

Ces primes ont été réparties comme suit : 2000 francs à la façade de la maison sise rue Artan, 44 ; 2000 francs id. rue des Palais, 6 ; 1500 francs id. place de la Reine, 52 ; 1500 francs id. boulevard Lambermont, 172 ; 1000 francs id. rue Th. Roosevelt, 47-49 ; 1000 francs id. avenue Albert Giraud, 32 ; 500 francs à chacune des façades suivantes : 58, avenue Princesse Elisabeth ; 152, 82 et 38, avenue Eugène Demolder ; 12, rue du Warandeveld ; 38, place de Jamblinne de Meux.

Les médailles ont été décernées comme suit aux architectes-auteurs des façades : la médaille d'or ex-æquo à MM. J. Diongre, L. De Coninck et M. Potié ; celle de vermeil ex-æquo à MM. H. Jacobs et Fernand De Pauw ; celle d'argent à MM. Ad. Pirenne et Jean Coppietters ; celles de bronze à MM. Edm. Legraive, Osc. Lauwers, Georges Verlant, Victor Boelens, Albert Roosenboom et Arthur Verhelle.

Nos félicitations les plus vives aux architectes primés et spécialement à nos confrères de la S. C. A. B. : Diongre, qui remporte pour la 3e fois la médaille d'or, Jacobs, un vainqueur habituel lui aussi, à Verhelle que nous voyons couronné chaque année à Schaerbeek et à Albert Roosenboom.

L'attribution des primes devrait être modifiée au bénéfice des architectes ; ceux-ci devraient toucher une part de la



MÉDAILLES DE BRONZE ET PRIMES DE 500 FRANCS.
GEORGES VERLANT. ALBERT ROOSENBOOM. OSC. LAUWERS.



MÉDAILLES DE BRONZE ET PRIMES DE 500 FRANCS

VICTOR BOELENS. ED. LE GRAIVE. ARTHUR VERHELLE.

somme que l'administration communale consacre au concours.

Les félicitations adressées par le jury à l'administration communale de Schaerbeek montrent combien les architectes se réjouissent de l'organisation de ces concours tant au point de vue de l'embellissement de la commune que de l'exemple donné aux autres administrations. Nous pouvons espérer que bientôt la ville de Bruxelles organisera un concours semblable.

J. VAN NECK.

ÉTUDE
SUR LA
Réorganisation des Cours d'Architecture
DE
L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES
PAR
M. P. BONDUELLE

(Suite, voir nº 7, page 49.)

La division des études en un grand nombre de classes (5 pratiquement, et 7 au programme) est aussi pernicieuse et a donné de mauvais résultats partout où je l'ai vue appliquée.

Le nombre d'élèves de chaque classe est fatalement très restreint et il n'y a pas d'émulation — la division ne se justifie pas, et pour lui donner un semblant de raison, on crée je ne sais quelle classification qui aboutit à laisser traîner les élèves dans certaines classes et à leur rendre impossible, faute de temps, des études sérieuses dans d'autres divisions.

Le nombre de programmes de projets étant, somme toute assez limité, les mêmes programmes doivent revenir périodiquement (se représente-t-on des professeurs contraints de rédiger et de corriger en même temps sept programmes différents).

La division en un certain nombre de classes amène *tous les ans* la formalité du passage des élèves d'une classe à l'autre ; si les uns passent parce qu'ils en sont capables, les autres passent parce qu'il n'y a rien de bon à en attendre, qu'ils sont de ces « fruits secs » dont les professeurs cherchent à se défaire au plus tôt.

Le fait de rester deux années avec un professeur et deux années avec un autre est, lui aussi, condamnable. Dans une école comme celle de Paris où une tradition séculaire, des études approfondies, l'obligation pour les professeurs d'avoir le prix de Rome ont créé une conception commune de l'enseignement et un fond d'idées générales suffisant pour former un lien entre les architectes dont les conceptions artistiques diffèrent, cette mesure ne serait que dangereuse.

Chez nous, elle est déplorable parce qu'aucun architecte n'ayant subi une culture raisonnée et méthodique, aucun architecte n'ayant de connaissances pédagogiques, chacun a une conception différente de l'architecture et de l'enseignement. Le second professeur peut enseigner tout le contraire du premier. Ces contradictions sont parfois superficielles, elles sont parfois plus sérieuses et sèment l'incohérence, d'autant plus sûrement que le second professeur, malgré ses

idées personnelles, doit préparer les élèves à recevoir l'enseignement du premier professeur, enseignement qu'il peut ne pas admettre et que, dans tous les cas, il connaît mal.

Il faut aussi prévoir l'éventualité où l'un des professeurs n'apportant aucun zèle dans l'exercice de ses fonctions, l'autre verrait de ce fait ses efforts annulés.

Quel peut être dans tout ceci le rôle du directeur?

Peut-il user des prérogatives de ses fonctions pour intervenir d'une manière quelconque?

Il est bien évident que non. Le directeur d'aujourd'hui reviendra professeur demain sous la direction de son subordonné d'aujourd'hui. Il ne peut compter ni sur le prestige de son rang, ni sur la durée de son pouvoir. Tant que la direction ne sera pas confiée à un seul homme, responsable devant l'Administration communale et dont le mandat sera plus long et plus étendu, elle restera incapable de faire aboutir aucune réforme sérieuse.

* * *

Si nous passons à l'enseignement lui-même, nous ne pouvons que confirmer l'opinion générale en estimant qu'il n'est pas ce qu'il devrait être.

Je citerai deux exemples qui montreront mieux que toutes les critiques les résultats obtenus.

A l'un des derniers concours de Rome, le sujet proposé aux concurrents était « un Casino au bord de la mer ». Quelle que soit la rédaction du programme, il tombe sous le sens, et on ne trouverait pas un seul exemple qui infirme la chose, que toutes les salles où se réunit le public (café, restaurant, fumoir, etc.), doivent avoir vue sur la mer. Je laisse à penser l'opinion qu'on aurait d'un architecte qui, à Ostende, par exemple, projeterait un casino avec les cuisines, écuries, vestiaires, water-closets sur la digue et les salles principales vers la ville.

Indistinctement, tous les concurrents, y compris celui qui obtint le prix, avaient composé leur plan de cette façon absurde. Or, ces concurrents étaient parmi les meilleurs élèves de Bruxelles et d'Anvers.

Autre exemple :

Notre pays étant petit et très varié, les architectes sont fatalement appelés à construire au littoral, dans les villes, sur les bords de la Meuse, en Ardennes, etc. Indépendamment de la loi esthétique qui veut que chaque habitation ait le caractère de la contrée où elle s'élève, il y a des nécessités pratiques auxquelles on doit s'astreindre, sous peine des plus graves dangers pour la résistance de la construction. Du respect de ces nécessités naît l'aspect caractéristique des constructions de chaque région.

Dans toutes les écoles d'art, on se préoccupe de cette adaptation aux besoins particuliers de chaque région, de chaque climat.

Chez nous, dans un pays aussi profondément particulariste, *cette préoccupation n'a jamais été envisagée.*

J'ajoute qu'un jeune homme ayant terminé ses études a exécuté en moyenne dix projets, c'est-à-dire que l'étude de la décoration intérieure des habitations et leur aménagement, l'architecture décorative, le tracé des parcs et jardins, etc., n'ont même pas pu être effleurés.

* * *

Contre l'apathie, le peu de cœur au travail, l'ennui, créons des stimulants, de l'émulation, éveillons la camaraderie. Que l'école soit accueillante, intime et gaie. Il ne suffit pas pour cela d'avoir un local clair, sain et bien chauffé. L'élève doit, à l'école, se sentir chez lui, libre, et non sous la tutelle constante d'un surveillant le plus souvent désagréable et ennemi.

L'école doit être faite *pour* les élèves et rien que pour les élèves, afin qu'ils l'aiment, qu'ils y viennent avec plaisir passer les meilleures heures de leur vie.

Il faut entendre raconter les souvenirs des anciens de l'École des Beaux-Arts de Paris pour comprendre quel rayon de joie, quel foyer de vie peut être une école. Mais qui a jamais une bonne parole pour l'Académie de Bruxelles?

Pour arriver au résultat que je préconise, que l'on choisisse, pour en faire des classes d'architecture, des pièces à l'écart et plutôt sous les combles qu'au-dessus des cabinets du directeur et du secrétaire comme elles le sont actuellement; on évitera ainsi les conflits, les tracas, les renvois innombrables causés par cette situation maladroite.

Ces classes seront ouvertes aux heures déterminées par le professeur. Les élèves iront y travailler comme il leur conviendra, sans obligation, et y resteront le temps qu'ils jugeront nécessaire.

En principe, il faut que les élèves studieux puissent s'y rendre, ne fût-ce que quelques heures, lorsqu'ils en auront la liberté, ne fût-ce que pour aller voir un camarade, le consulter sur une difficulté, ou même ne rien y faire, simplement parce qu'ils s'y plaisent et qu'il vaut mieux, à tout prendre, qu'ils passent une heure à flâner dans leur classe que d'aller au cabaret.

On ne saurait trop appuyer sur ce fait que l'élève, obligé de rester en classe durant un certain nombre d'heures déterminé, obligé d'être tranquille sous la férule d'un surveillant, a les plus grandes chances de devenir insupportable. L'élève qui entre en classe quand cela lui plaît et en sort de même respectera sa classe et fera lui-même sa police.

Je sais que l'on va m'objecter que ce serait l'anarchie et la fin de tout. Je me contenterai de répondre que, depuis une quinzaine d'années, on a véritablement militarisé l'école.

A-t-on, au point de vue du travail, pu se louer de cette discipline? On n'oserait le soutenir. Au contraire, je pourrais citer une foule d'exemples où la liberté plus complète des élèves a donné les meilleurs résultats.

On ne fait pas marcher comme des bambins de jeunes gens de 20 à 25 ans qui doivent avoir des idées généreuses, l'amour et le respect de leur art, et c'est avouer une singulière impuissance de l'action des maîtres sur le cœur et sur le cerveau de leurs élèves que d'imposer une discipline par la férule.

Les classes dont les professeurs sont aimés et respectés sont actives, il y a de l'ordre et du travail. Si l'on cherche les causes réelles de désordre on s'aperçoit le plus souvent que ce ne sont pas les élèves qui en sont responsables.

Voici donc les élèves en possession d'un local qui leur plaît et où ils peuvent travailler librement.

Il faut maintenant exercer leur imagination sur des programmes qui les intéresse; puis, on jugera les études d'après un criterium qu'ils comprennent (un jugement peut être discutable, il ne doit jamais être incompréhensible), les élèves doivent avoir l'impression que le jury suit, dans ses classements, une ligne de conduite toujours la même, basée sur une conception nette et saine de la composition archi-

tecturale, il faut surtout que l'idée monstrueuse qu'il y a deux sortes d'architecture, celle des concours et celle que l'on exécute, sorte du cerveau des élèves et de celui... des membres du jury.

Pour que les concurrents n'ignorent rien des idées du jury, chaque jugement doit être *expliqué et commenté* par les professeurs.

Il faut également que la somme de travail exigé pour chaque projet soit proportionnée aux efforts que peut faire la moyenne des élèves.

Ces conditions doivent être soigneusement observées si l'on veut obtenir des résultats. L'importance des récompenses est secondaire; toutefois ce serait un tort de négliger ce facteur. Je préconise les récompenses pécuniaires et surtout leur fractionnement en petites sommes variant de 50 à 200 francs.

Pour illustrer ces observations prenons des exemples :

A la *Société Centrale d'Architecture*, nous avons créé, il y a quatre ans, un concours annuel avec une prime de... 100 francs.

Nous avons eu la première année 16 projets, la seconde année 26, la troisième 35, et au dernier concours 45 projets.

L'Académie de Belgique décerne tous les trois ans un prix de 1000 francs. Il est rare qu'elle réunisse plus de trois projets.

L'École des Beaux-Arts de Bruxelles, pour son prix triennal de 1000 francs, a réuni au dernier concours trois projets. Pour les concours de fin d'année, il n'est pas en mon souvenir d'en avoir vu dix, et le dernier que j'ai pu voir en comptait six.

Ces chiffres sont éloquents et prouvent que ce ne sont pas les éléments du côté élèves qui manquent, ce que j'ai répété à plusieurs reprises.

La situation actuelle est la conséquence de la volonté de la direction de recevoir le moins d'élèves possible en raison du principe que j'ai entendu énoncer à l'Académie « qu'il y aura toujours trop d'architectes et que l'art ne doit pas être à la portée de tous ».

Ouvrons, au contraire, largement les portes en disant qu'il n'y aura jamais assez d'hommes de goût.

Décidons que tout élève, jusque 30 ans, même s'il n'appartient pas à l'Académie, peut participer à certains concours : grand prix de 1000 francs, prix Hankar, etc.; que tout élève peut participer aux concours de sa classe.

Les concours aux places (qui n'ont aucune raison d'être) et les concours au prix seraient supprimés et remplacés par une série de concours sur rendus et de concours d'esquisses auxquels seraient attribuées de petites récompenses.

La suppression des livres de prix et des médailles permettrait d'augmenter d'autant les prix en argent qui, dans une certaine mesure, aideraient les élèves nécessiteux. On devrait aussi multiplier les petites bourses de voyage de 50 à 100 francs, avec obligation de rapporter des croquis ou des relevés. Ces bourses seraient réparties de façon à ce qu'un élève de valeur moyenne, à la fin de ses études, ait visité une bonne partie de nos monuments. (A l'École des Beaux-Arts de Lille, on donne chaque année, au moment des Salons de Paris, des bourses de 50 francs à quatre élèves, afin de leur permettre d'aller trois ou quatre jours dans la capitale. L'idée est excellente et ces bourses sont très disputées.)

J'insiste sur la nécessité de supprimer les concours annuels. Chaque étude doit être un concours. Cette façon de procéder permet aux élèves méritants de se révéler d'une façon plus sérieuse et évite le désagrément de voir attribuer l'unique récompense de l'année à un élève peu intéressant — elle force les élèves à rendre des dessins achevés en plus grand nombre; de plus, les concours étant moins importants et plus fréquents, il deviendra inutile et impossible de les entourer des précautions excessives dont ils sont l'objet actuellement.

La bonne camaraderie, la cordialité et l'habitude de ne relever que de sa conscience ont tout à gagner à cette suppression.

Il est indispensable de faire cesser la suspicion réglementaire que l'on fait peser sur les concurrents, surtout durant les séjours en loge. Il faut refuser de prendre en considération les réclamations de fraude et de copie, et s'il en résulte des abus, les conséquences de ces abus seront moins graves pour le sort de l'école, que l'atmosphère de délation, de suspicion et de mauvaise camaraderie qui empoisonne actuellement les relations entre élèves.

D'ailleurs, ces craintes de fraude sont illusoires, et un élève aura beau se bourrer les poches de notes et de documents, non seulement il n'en tirera rien, mais encore il en sera troublé. Et, si les professeurs composent des programmes ayant chacun leur caractère spécial, l'emploi du document est impossible et les concurrents les moins loyaux s'en rendront compte tout de suite.

Je voudrais aussi voir instaurer à l'Académie l'enseignement mutuel, autant pour les résultats directs qu'il peut avoir sur les études que pour l'influence qu'il exercerait sur les relations d'élève à élève.

On pourrait, pour l'encourager, faire alterner les concours de façon que jamais les élèves des deux classes n'aient un travail à rendre en même temps, conseiller aux jeunes de travailler pour leurs aînés, et aux anciens d'aider les plus jeunes.

Il y aurait aussi lieu de voir si l'on ne pourrait pas cimenter encore les liens qui unissent les élèves d'une classe en organisant ce qu'à Paris on appelle la « masse ». Chaque élève verse, à son entrée à l'atelier, et par la suite mensuellement, une très légère somme destinée éventuellement à payer les dégâts occasionnés dans la classe, à acheter certains ustensiles nécessaires et qui servent à tous, voire même des journaux d'architecture, des publications, des photographies, etc.

* * *

On s'étonnera peut-être de l'importance que je semble attacher aux détails d'organisation matérielle. Mais tous ceux qui ont suivi avec intérêt la vie morale et artistique des jeunes gens savent combien les influences extérieures sont puissantes sur la majorité des tempéraments.

Je vois en plus, dans toutes ces mesures, destinées à accroître l'entrain et l'affection des élèves pour leur école, une garantie pour l'avenir.

Lorsque les jeunes gens aiment leur école, lorsqu'ils en gardent à leur départ de bons souvenirs, ils la défendent avec énergie, et si l'enseignement prend une direction dangereuse, on voit se lever non seulement les jeunes, mais aussi les anciens, pour défendre le bon sens, l'art et l'intégrité de l'École.

Si, au contraire, les jeunes gens ne trouvent qu'un milieu

désagréable et hostile, ils profitent de toutes les circonstances pour déserter, les anciens haussent les épaules, et on assiste à des spectacles aussi lamentables que celui de voir l'École de la capitale d'un pays comme le nôtre réunir, *au milieu de l'indifférence générale,* trois concurrents pour un prix de 1000 francs.

Le côté matériel de la question ne doit évidemment pas être seul envisagé, mais on ne saurait y attacher trop d'importance, j'ai la conviction, et cette conviction est basée sur l'observation de ce qui se passe à l'Académie depuis une quinzaine d'années, que c'est bien plus les règlements maladroits et les entraves apportés aux études que l'organisation même des cours qui ont anémié l'école et l'ont vidée des éléments les plus intéressants.

* * *

Le côté matériel réglé, j'aborde la tendance esthétique à donner à l'enseignement, c'est-à-dire le point le plus délicat du problème. En effet, dans cette question, l'influence des commissions comme la nôtre, l'ingérence de l'Administration et même de la direction s'arrêtent devant la compétence des professeurs; quelle conception ceux-ci auront-ils de leur mission? Nul ne le sait puisque aucun examen pédagogique n'est exigé.

On ne peut même pas décider que l'enseignement sera « classique », le mot « classique » étant pour beaucoup synonyme de « Romain » alors que pour d'autres il évoque tous les styles inspirés du Grec et du Romain et pour d'autres encore tout ce que les siècles ont consacré, aussi bien Notre-Dame de Paris que le palais Farnèse, et beaucoup plus l'hôtel de ville de Bruxelles que le Palais du Roi.

Comme je l'ai dit, chaque architecte belge a une conception qui lui est propre de l'architecture et ces conceptions sont à ce point différentes que toute espèce d'accord est illusoire.

Heureusement cet accord est inutile. Il est possible et désirable que dans l'organisation nouvelle toutes les tendances puissent se manifester. Laissons-les donc s'épanouir en toute liberté et observons avec attention les résultats obtenus par chaque professeur.

Contentons-nous d'exiger que l'on montre aux élèves les merveilleux exemples de notre architecture du passé afin qu'ils en déduisent que la crise d'exotisme et d'incohérence que nous subissons peut et doit être courte.

Lorsque nous aurons une école où les élèves viendront avec plaisir, où toutes les tendances pourront se manifester, où les efforts seront judicieusement encouragés, il restera à fixer cet organisme dans une forme suffisamment souple pour que automatiquement, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir sans cesse, l'enseignement s'oriente indéfiniment vers plus de perfection, évolue parallèlement aux mœurs et aux aspirations artistiques.

* * *

Pour arriver à ce résultat, beaucoup de confrères parmi les plus expérimentés ont été amenés à préconiser l'organisation d'ateliers et l'application d'un programme analogue à celui de l'École des Beaux-Arts de Paris.

Il est incontestable que l'École de Paris donne des résultats superbes, elle est d'ailleurs considérée, et, à juste titre, comme la plus sérieuse qui existe. Sa réputation est à ce point justifiée, que l'on peut dire que seuls ceux qui la connaissent mal la critiquent.

L'enseignement y est si libéral que nous en voyons proclamer l'excellence par des artistes de tendances extrêmement différentes.

Nous voyons les étrangers y solliciter leur admission en nombre tel, que des mesures énergiques ont dû être prises pour éviter l'envahissement.

S'ensuit-il que l'application du programme français donne les mêmes résultats chez nous? Je ne le pense pas. Il me paraît tout à fait impossible d'établir la comparaison entre une école plusieurs fois séculaire, possédant un budget énorme, ayant à sa tête une pléiade de maîtres unique, où les examens semestriels réunissent de 4 à 600 aspirants pour 60 places, avec notre école où l'expérience du passé nous a tout au plus appris ce qu'il ne fallait plus faire.

Je considère le système français comme intégralement inapplicable chez nous, pour plusieurs raisons dont la meilleure, à mon sens, est qu'une organisation aussi compliquée ne se crée pas de toutes pièces, mais se forme lentement et par la seule force des choses, pour répondre à des besoins qui se manifestent successivement.

Ensuite, il faut considérer que le succès de l'enseignement français est dû en majeure partie à une organisation *non officielle* qui échappe au contrôle de l'école dont le programme prévoit seulement la possibilité.

Les ateliers les plus actifs et qui remportent le plus grand nombre de récompenses sont des ateliers extérieurs, dirigés par des maîtres choisis et payés par les élèves eux-mêmes.

Il est d'une importance capitale et on ne saurait assez insister sur cette constatation, que *l'organisation officielle française est insuffisante.* Si l'École des Beaux-Arts mérite sa réputation, elle le doit à tout un ensemble de cours, d'ateliers, dû en majeure partie à l'initiative privée et dont la direction de la rue Bonaparte centralise les résultats.

Guadet, à l'autorité duquel on peut se rapporter, dit : « Tous les cours pourraient disparaître et l'École des Beaux-Arts serait encore l'École des Beaux-Arts, tandis que sans les ateliers on ne saurait concevoir cette École ». On peut ajouter que même si les ateliers *officiels* disparaissaient, on ne s'en apercevrait guère. La conclusion de ces constatations c'est qu'il y a seulement une partie de l'organisation française au-dessus de tout éloge et dont nous pouvons et nous devons nous inspirer, c'est celle qui a permis la constitution de ces ateliers admirables enviés par le monde entier, c'est le large esprit libéral qui ouvre l'école à toutes les initiatives, qui crée cette ambiance artiste indispensable à la formation des jeunes architectes. Nous devons également adopter la division française des études, qui s'est établie après de longs tâtonnements — la première période, sans examen préalable, aboutissant à l'admission, — la seconde période réservée à l'étude des éléments et à la composition de petits ensembles, — la troisième période comportant la composition et aboutissant au diplôme. Mais encore, dans l'application de ces emprunts, nous devons tenir compte de notre mentalité et nous garder soigneusement d'une copie servile qui nous donnerait de sérieux mécomptes.

Ce que nous pouvons encore apprendre de l'École des Beaux-Arts parisienne c'est la compréhension de la psychologie de l'élève, l'initiative heureuse de lui laisser, de commun accord avec le maître qu'il considère comme un camarade plus expérimenté, choisir la discipline qui lui convient.

* * *

Les considérations qui précèdent n'ont pas épuisé le sujet, elles permettent cependant de conclure et de formuler un programme qui éviterait certaines fautes de l'organisation actuelle, serait assez prudent pour ne pas aller vers les risques de l'inconnu et permettrait une évolution progressive.

En tête de ce programme, je crois utile de transcrire des vœux dont la prise en considération amènerait, à mon avis, des résultats précieux.

Vœu au Collège échevinal de donner des sanctions pratiques aux études architecturales en tenant compte, pour tout ce qui se rapporte à l'architecture (emplois communaux et travaux communaux), du diplôme de son École des Beaux-Arts.

* * *

Vœu au Collège échevinal de voir créer un milieu artistique dont l'école des Beaux-Arts serait le centre, en instituant des *expositions périodiques* dans les locaux de l'école — des *conférences* sur toutes les matières ayant des rapports avec l'art, en donnant la plus large publicité aux concours et aux expositions d'école — en laissant le public *assister aux cours spéciaux*, ou tout au moins à certains de ces cours, comme : l'histoire de l'art, l'histoire de l'architecture, littérature, histoire du costume, etc.

* * *

Nomination d'un directeur avec mandat d'une longue durée.

* * *

Modification du Conseil académique au sein duquel les cours d'architecture seront représentés par un professeur délégué, nommé pour trois ans et dont le mandat est renouvelable. Le délegué sera le professeur dont l'atelier aura obtenu le plus grand nombre de récompenses.

* * *

Organisation ou plutôt réorganisation de l'enseignement élémentaire de façon à le mettre en concordance avec l'examen d'entrée aux cours d'architecture. — Sections *A* et *B*.

Cet enseignement comprendra :

1° Des cours *d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie, d'éléments de géométrie descriptive* et *d'histoire*. Les cours indiqués cidessus se donneront de 6 à 7 heures du soir et de façon à ce qu'ils puissent être suivis par un même élève en une seule année, soit :

Arithmétique et algèbre (le programme actuel de l'examen d'entrée)	2 leçons par sem.
Géométrie (résumé des huit livres et éléments de géométrie descriptive). .	3 » »
Histoire des civilisations et de leurs expressions artistiques	1 » »

2° Des cours de dessin à main levée se donneront tous les soirs de 7 à 9 heures ;

3° Une classe pour l'enseignement des éléments d'architecture sera ouverte tous les jours de 8 1/2 heures à 6 heures du soir.

Ces cours viseront un double but :

1° Donner dans un milieu choisi, l'enseignement des éléments indispensables aux jeunes gens qui se destinent aux *arts industriels et aux arts décoratifs ;*

2° Enseigner les matières réclamées pour l'admission aux cours d'architecture sections *A et B*.

Ils seront donnés dans un très large esprit de liberté et ils s'adresseront à ceux qui n'ont qu'une instruction élémentaire.

Après la fermeture des cours du soir, il y aura un cours de dessin à main levée (et croquis d'architecture) tous les dimanches matin.

* * *

Les examens d'admission aux cours d'architecture (ateliers) sont maintenus et complétés par un dessin d'architecture (esquisse d'une durée de huit heures). A cet examen il n'y aura pas de classement.

Tous les élèves ayant obtenu le nombre de points nécessaires seront admis, quel que soit leur nombre.

(Les examens seront partie écrite et graphique, *partie orale.*) Les matières demandées doivent être élémentaires, mais doivent être connues à fond.

Pour se présenter à l'examen, l'élève ne doit pas nécessairement avoir suivi les cours élémentaires à l'Académie.

Les élèves une fois admis, choisissent librement leur professeur; à cette fin, il devra y en avoir plusieurs égaux et indépendants. Les élèves pourront également choisir leur professeur en dehors de l'école ; il suffira pour être élève et rester inscrit, de se conformer aux prescriptions ci-après.

Les professeurs donnent leur cours au mieux des intérêts de leur classe, aux heures et jours qu'ils choisissent. Les élèves ont la faculté de changer de professeur sans avoir à donner les raisons de ce changement, à la fin de chaque année scolaire.

Les études dans les ateliers se divisent en deux classes ou périodes : la classe inférieure ou deuxième classe réservée à l'étude des éléments et à la composition de petits ensembles; la première classe réservée à l'étude de la composition architecturale (décorative et monumentale).

Tous les deux mois, les élèves reçoivent un programme dont ils doivent faire un rendu, après avoir exécuté une esquisse en loge (durée huit heures). Ces rendus sont déposés au Secrétariat aux jour et heure indiqués au programme.

Tous les mois, les élèves exécutent en loge une esquisse sur programme (durée douze heures).

Chacune de ces épreuves est jugée par un jury composé partie des professeurs chefs d'atelier et partie d'architectes étrangers. A chacune de ces épreuves sont décernées des médailles (fictives) et des mentions (une première medaille valant trois mentions, une deuxième médaille deux mentions).

Les dessins (sauf les esquisses en loge) se font soit en classe sous la direction des professeurs, soit au domicile de l'élève ou de son patron.

Les ateliers de l'école sont ouverts de 8 1/2 heures du matin à 7 heures du soir et, sur simple demande du professeur, jusqu'à 10 heures.

Pour passer de deuxième classe en première classe, il faut avoir obtenu cinq mentions en architecture, dont deux sur rendus, et, de plus, des mentions dans les cours spéciaux ressortissant de cette classe, c'est-à-dire géométrie descriptive, perspective, tracé des ombres, coupe des pierres, construction (élémentaire), histoire de l'architecture.

Trois mentions en dessin.

Trois mentions en archéologie (ou théorie de l'architecture).

Les cours de dessin à main levée et d'archéologie doivent être considérés comme ayant une importance capitale.

Le cours de dessin comprendra l'étude de l'ornement, de la figure et de la composition ornementale.

Le cours d'archéologie (ou théorie de l'architecture comprend l'étude raisonnée des styles, principalement de ceux qui ont laissé des exemples importants dans notre pays.

Ces cours se donneront tous les jours de 7 à 9 heures.

Les autres cours spéciaux se donneront de 9 à 10 heures et de 6 à 7 heures.

Les cours spéciaux ressortissants de la 1[re] classe se donneront de la façon suivante :

Dessin à main levée	tous les jours, de 7 à 9 h.
Archéologie (théorie)	1 jour, de 6 à 7 h.
Construction (cours supérieur)	1 » de 6 à 7 h.
Graphostatique	1 » de 6 à 7 h.
Hygiène	1 » de 6 à 7 h.
Jurisprudence	1 » de 6 à 7 h.
Histoire de l'architecture	1 » de 6 à 7 h.

Pour la première classe, l'organisation est la même qu'en seconde classe ; les études dans cette classe seront couronnées par l'obtention du diplôme.

Pour obtenir ce diplôme, il faut présenter :

Dix mentions en architecture, dont cinq sur rendus.
Une médaille en dessin.
Une médaille en archéologie.
Une mention en hygiène.
» en jurisprudence.
» en graphostatique.
» en construction (supérieure).
» en histoire de l'architecture.

Sauf en ce qui concerne l'architecture et le dessin, les concours pour l'obtention des mentions comprennent une partie écrite et graphique, et une partie *orale publique*.

Le jury sera composé du professeur du cours, de trois membres étrangers à l'Académie, du professeur délégué au Conseil académique.

Le concours pour la médaille de dessin pourra indifféremment porter sur un dessin d'après l'antique, sur un dessin d'après nature ou sur une composition ornementale.

Il y aura deux concours par année.

Le concours pour la médaille d'archéologie portera toujours sur un relevé d'un édifice ou partie d'édifice *belge* et sur un essai de restauration de cet édifice ou partie d'édifice.

Sur rapport du professeur d'archéologie, les études primées pourront être acquises par l'Administration en vue de réunir une monographie de nos édifices nationaux.

Deux fois l'an, les professeurs d'architecture proposeront un programme décoratif pour les trois arts. Des récompenses toutes spéciales seront attribuées à ces concours, et, pour l'obtention du diplôme, l'élève devra y avoir obtenu au moins deux mentions.

Les programmes sont rédigés, à tour de rôle, par les professeurs de l'école chefs d'atelier. Ils seront alternativement d'architecture civile (extérieurs et intérieurs) et d'architecture monumentale (y compris le tracé des parcs et jardins, des places publiques, etc.). Les esquisses en loge auront exclusivement un caractère décoratif. Les programmes d'archéologie seront rédigés par le professeur d'archéologie. Il y aura deux concours par année.

La présence à l'École n'étant pas obligatoire, pour rester élève, il suffit de présenter au moins cinq études durant l'année (y compris esquisses et rendus d'archéologie) et obtenir au moins trois mentions, y compris celles des cours spéciaux.

Les élèves ayant obtenu des médailles recevront comme récompenses des bourses de voyage avec obligation de rapporter des croquis d'études.

* * *

Au moins une fois l'an, il y aura exposition des travaux d'élèves. Cette exposition durera huit jours.

Tout architecte ayant au moins cinq élèves reçus à l'école peut être nommé membre du jury par le Collège échevinal. Dans ce cas, il jouit des mêmes prérogatives que les professeurs de l'école (sauf le traitement) et peut être désigné pour représenter le corps professoral au Conseil académique; il perd toutefois ses droits si trois années consécutives, il n'a plus un minimum de cinq élèves reçus.

* * *

Dans les ateliers de l'École, les professeurs devront admettre un minimum de 20 élèves ; le maximum est laissé à leur choix.

* * *

Le corps professoral se réunit périodiquement pour étudier les modifications qu'il y a lieu de proposer au Conseil académique. Il peut être convoqué à la demande d'un professeur.

* * *

Tous les ans, le directeur dépose au Conseil académique un rapport indiquant le nombre de récompenses obtenues par chaque professeur.

VOIES ET MOYENS

La classe de M. Rottiers devient la classe de dessin à main levée.

La classe de M. Hubrecht devient la classe préparatoire de dessin d'architecture.

Les classes de la section *B* ne sont pas modifiées.

Les cours spéciaux sont peu modifiés ; les classes d'application étant supprimées, les professeurs devront exiger des applications graphiques et les concours seront complétés par un examen oral public et par l'adjonction d'un jury composé du professeur des cours, de trois membres étrangers et du professeur délégué au Conseil académique.

Le cours d'architecture médiévale devient un cours d'archéologie et de théorie de l'architecture.

Il est créé, en place des quatre classes d'architecture, des ateliers (deux au moins, trois si possible).

Les élèves actuellement dans les classes d'architecture sont de droit : ceux de la 1[re], 2[e] et 3[e], en deuxième classe ; ceux de 4[e], en première classe.

Mai 1912. P. BONDUELLE.

Organisation des Concours publics d'Architecture

La *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique* s'est émue des vices d'organisation fréquemment constatés dans les concours publics, des déceptions qu'ils amènent, tant pour les promoteurs que pour les concurrents et de la défaveur qui en résulte pour le principe même des concours.

Considérant que les concours publics sont cependant le

moyen le plus pratique d'obtenir, dans chaque cas, la solution la plus heureuse aux divers points de vue des convenances, de l'art et de l'économie et d'aider le plus efficacement à l'étude et au progrès de l'art architectural, elle a remis à l'étude les questions d'organisation de ces concours, en tenant compte de ce qui se fait dans les pays voisins (1).

Elle soumet le résultat de cette étude à l'appréciation bienveillante du Gouvernement et des Administrations publiques.

Elle engage les Sociétés d'architectes à faire une propagande active en faveur des règles qu'elle préconise, à se mettre largement à la disposition des administrations pour en faciliter l'application et à interdire à tous les membres de prendre aucune part, ni comme jurés, ni comme concurrents, aux concours dans l'organisation desquels ces règles ne seraient pas suffisamment respectées.

a) Du programme

Un concours doit être considéré comme un contrat entre ses promoteurs et les concurrents. Le programme qui fera la loi des parties doit donc être l'objet des soins les plus minutieux.

Les promoteurs du concours formuleront d'abord aussi complètement que possible tous leurs *desiderata*, et ils indiqueront les principaux renseignements nécessaires à l'étude du projet : côtes du terrain, nivellement, altitude, orientation, voisinage, nature du sol, matériaux du pays, série locale des prix.

Ils soumettront ensuite cet embryon de programme à une commission de trois membres. Ils désigneront pour cette commission, deux membres, dont un architecte, et ils demanderont la désignation du troisième à une des Sociétés d'architectes affiliées à la Fédération.

Cette commission sera chargée :

1° De donner son avis aux promoteurs du concours sur leurs *desiderata* et sur le coût probable de la réalisation ;

2° De dresser le programme définitif du concours, en ayant soin de mettre en évidence les conditions qui sont de rigueur et celles qui ne sont que facultatives ;

3° D'indiquer le montant des primes à accorder aux concurrents en tenant compte de l'importance de l'étude qui leur est demandée ;

4° De répondre aux questions que formuleraient certains concurrents au cours de leur étude et de communiquer questions et réponses à tous les architectes ayant demandé le programme ;

5° De faire partie du jury avec un troisième délégué des promoteurs et un délégué des concurrents.

Par l'acceptation de leurs fonctions, les membres de la commission et du jury renoncent à toute participation directe ou indirecte au concours.

b) Forme du concours

Les concours sont à deux degrés. On ne demandera pour la première épreuve, que des esquisses à petite échelle. Ces esquisses seront anonymes, mais marquées d'un signe reproduit sous enveloppe fermée avec le nom et l'adresse du concurrent, ainsi que son bulletin de vote pour la désignation d'un membre du jury.

Ne peuvent prendre part à la seconde épreuve, que les concurrents de la première, désignés par le jury. Ils seront au moins quatre ; le nombre des primes sera égal à celui des concurrents invités, moins un, la prime ne devant pas être prévue pour le concurrent classé premier, qui sera chargé de l'exécution de son projet et payé en conséquence d'après le barême créé par la *Société Centrale* et adopté maintenant par la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique*.

Les concurrents de la seconde épreuve signeront leurs projets.

c) Dessins et devis

Le programme indiquera pour chacune des épreuves, le nombre et l'échelle des dessins, ainsi que le mode de montage. Si des perspectives sont nécessaires, il en fera mention. Les dessins non demandés ne seront pas soumis à l'examen du jury.

Il faut éviter de demander des dessins trop nombreux et trop importants : il ne faut pas oublier, en effet, qu'un concours exige des dépenses considérables de temps et d'argent et qu'il ne peut fournir que des avant-projets.

Il suffit donc que ceux-ci soient dressés de façon à permettre de discerner les qualités professionnelles des concurrents. Des notes explicatives peuvent être jointes aux projets.

La dépense à laquelle conduirait l'exécution d'un projet, préoccupe à juste titre les promoteurs des concours ; mais, de même que les dessins fournis ne constituent pas un projet définitif pour l'exécution, de même les devis estimatifs ne peuvent être qu'une indication générale. Aussi suffit-il qu'ils soient établis par résumés de nature d'ouvrage, conformément aux devis descriptifs, de telle façon qu'on puisse juger rapidement s'ils se maintiennent dans la limite des crédits annoncés. En aucun cas, le coût des travaux à exécuter sous niveau des sous-sols ne sera compris dans le devis.

d) Annonce du concours et exposition des projets

Le délai doit être le même, pour tous les concurrents. Il est donc indispensable que l'annonce du concours par les principaux journaux d'architecture et par la presse locale ait lieu avant la distribution du programme.

Il est d'usage de laisser aux concurrents la faculté de ne remettre leurs projets aux gares expéditrices qu'au jour et à l'heure fixés pour la clôture du concours.

Il paraît préférable de n'exposer publiquement les projets, qu'après le jugement. Le rapport complet du jury sera affiché dans la salle d'exposition, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance. Ce rapport doit être signé par tous les jurés.

Les auteurs des projets conservent tous les droits qui leur sont assurés par la loi sur les droits d'auteurs.

---

(1) Voir : Règlement de « l'Institut Royal des Architectes anglais » ; Règlement de la « Société Centrale des Architectes Français » et de la « Société des Architectes diplômés par le Gouvernement » ; Règlement de la « Société suisse des ingénieurs et architectes » ; « Algemeene regelen voor nationale bouwkundige prijsvragen en huishoudelijk reglement voor de bestendige prijsvraagcommissie », d'Amsterdam.

Louvain. — Imprimerie J. WOUTERS ICKX, rue de Namur, 70

SOMMAIRE : I. Conditions à imposer aux adjudications-concours d'ouvrages en béton armé. — II. Étude sur la transformation du Cours d'Architecture médiévale dans la réorganisation de l'Académie de Bruxelles. — III. Une Chambre d'Arbitrage et de Conciliation du Bâtiment à Bruxelles. — IV. Distinction. — V. La Société Générale de Belgique, à Bruxelles. — VI. Concours de relevés.

Conditions à imposer aux adjudications-concours d'ouvrages en béton armé

—

Les ouvrages en béton armé peuvent être étudiés et réalisés dans des conditions de sécurité très variables. Pour que les offres obtenues par l'adjudication-concours soient comparables et pour éviter une trop grande hardiesse de la part du constructeur, soit au moment d'établir son offre, soit au cours des travaux, nous estimons que les conditions suivantes doivent être imposées. Cette façon de faire aura, en outre, l'avantage de permettre aux spécialistes de soumissionner dans les conditions de sécurité voulues — ce que l'adjudication-concours empêche généralement — et elle précisera les bases de la discussion dans l'éventualité d'un mécompte final. Les renvois s'adressent à notre *Traité pratique des constructions en béton armé*.

1°) Hypothèses de calculs

A) **Moments fléchissants.** — Les moments fléchissants seront déterminés scientifiquement, par les théories des pièces homogènes, dans l'hypothèse d'une surcharge complète et également dans l'hypothèse d'une surcharge partielle répartie suivant le mode le plus défavorable. Cette détermination se fera, en outre, en tenant compte des solidarités existant entre les diverses parties d'une construction en béton armé. On supposera que ces solidarités sont parfaites et on règlera l'agencement pour que cette condition soit observée. En conséquence :

a) On reportera sur les supports les moments résultant de leur participation à la déformation des poutres (v. § 193).

b) Tous les prismes fléchis présenteront aux abords des appuis des barres tendues d'encastrement et, si la chose est nécessaire, des tronçons tronconiques de renfort (v. fig. 54) ou de frettage.

c) On s'assurera que certaines des armatures de ces prismes, les inférieures ou les supérieures, ne doivent pas être continues (v. § 47).

Pour les organes fléchis s'appuyant sur des murs, la partie intermédiaire sera calculée pour un faible moment d'encastrement, la résistance de la maçonnerie à la flexion étant peu élevée, mais, néamoins, les abords des appuis présenteront la résistance que demande l'encastrement parfait.

Enfin, les dimensions des pilots tiendront compte de la fatigue prenant naissance au moment du transport (v. § 168).

B) **Taux de travail.** — Les taux de travail seront déterminés par des méthodes scientifiquement exactes, en supposant que le rapport *m* des coefficients d'élasticité de l'acier et du béton soit au maximum égal à 15.

La compression unitaire du béton ne pourra dépasser, pour le dosage indiqué ci-après, 50 kg/cm² et on tiendra compte qu'aux dalles à deux systèmes de nervures (v. fig. 87-II), les taux de flexion de la dalle et de la nervure principale s'additionnent.

La résistance du béton au glissement longitudinal sera supposée être égale au maximum à 5 kg/cm². Cependant, elle sera négligée au calcul des nervures, un temps d'arrêt se produisant dans le bétonnage à leur face supérieure.

La résistance du béton à la traction et au cisaillement vertical sera négligée. Aux ouvrages à rendre étanches (réservoirs et conduites), on s'assurera néanmoins que le travail du béton à la traction est inférieur à 15 kg/cm² en vue d'éviter sa fissuration (v. § 2).

Le travail de l'acier sera inférieur à 1200 kg/cm² par traction et à 960 kg/cm² par cisaillement.

Tous ces taux subiront une réduction d'au moins 25 % si les pièces sont soumises à des actions dynamiques d'une certaine intensité.

C) **Longueur des armatures.** — La longueur des armatures des prismes fléchis sera déterminée théoriquement, d'après les courbes enveloppes les plus défavorables des moments, et en majorant les longueurs ainsi obtenues, pour toute sécurité, d'une quantité égale au moins au dixième de la portée.

D) **Répartition des ligatures.** — La répartition des ligatures se fera comme il est dit au § 121, même lorsque les charges sont fixes. Il convient, en effet, que ces organes présentent un surcroît de sécurité aux endroits où les efforts tranchants présentent une faible intensité.

E) **Frettes.** — Les frettes seront pliées en hélice et elles seront calculées d'après la formule proposée par la circulaire ministérielle française. On négligera l'influence des ligatures rectilignes sur la résistance du béton à la compression.

F) **Dilatations.** — Dans la mesure du possible, les ouvrages de grande étendue présenteront au moins une coupe de dilatation tous les 30 ou 40 m.

2°) Conditions d'exécution

A) **Dosage.** — Le béton armé sera dosé à raison de :

0,800 m³ de pierrailles de porphyre, ou de grès dur, ou de gravier roulé, de 5 à 20 mm ;

0,400 m³ de sable, ou de poussier de porphyre du Rhin, de 0 à 3mm et 350 kg. de ciment Portland artificiel à prise lente.

Ce dernier chiffre sera porté à 500 kg. pour les pilots et les ouvrages à rendre étanches (réservoirs et conduites).

B) **Extrémités des fers et joints.** — Les extrémités de toutes les armatures seront forgées en crochet du type de la fig. 58 et, moyennant cette disposition, on pourra négliger de procéder au calcul du glissement de ces barres dans la gangue.

Les joints seront réalisés par recouvrement des extrémités sur une longueur égale au moins à 40 fois le diamètre des barres pour autant que les extrémités soient forgées en crochet du type précité (v. fig. précitée).

C) Une partie des barres longitudinales des prismes fléchis sera continue dans toute l'étendue de la construction afin d'en assurer l'ancrage.

D) Les barres de répartition auront même diamètre que les barres principales et elles seront placées à un écartement au maximum deux fois plus grand.

E) **Boisages.** — Les boisages présenteront une rigidite et une résistance parfaites, le taux de travail du bois ne

pouvant dépasser 80 kg/cm² sous l'action des charges et les pièces chargées debout étant calculées par la formule de Rankine.

F) **Décintrement.** — Le béton armé ne pourra être décintré qu'après un mois d'âge.

G) **Reprises.** — Lorsque l'exécution d'une pièce aura été interrompue, ce qu'on évitera autant que possible, on nettoiera à vif l'ancien béton et on appliquera un coulis de ciment sur la face de reprise.

H) **Durcissement.** — On évitera, pendant les huit premiers jours, de circuler sur les bétons et l'on entretiendra pendant 15 jours l'humidité nécessaire pour en assurer la prise dans de bonnes conditions.

I) **Essais.** — Les ouvrages ne seront reçus qu'après avoir porté sur certaines travées à désigner par l'architecte, les surcharges prescrites réparties suivant le mode le plus défavorable et laissées en place pendant 24 heures. Les flèches devront être inférieures à celles indiquées par la théorie et il ne pourra pas exister de flèche permanente. Les lectures seront faites sur des appareils amplificateurs à fournir par le constructeur. Celui-ci prendra toutes les mesures nécessaires en vue d'éviter tout accident de personne en cas de rupture des pièces essayées. Les essais ne pourront avoir lieu au plus tôt qu'un mois après décintrement.

J) **Qualités des matériaux.** — Pour les travaux importants, on fixera également les qualités des matériaux que l'on trouvera aux pages 265 et 266.

3°) Vérification des calculs

L'architecte aura le droit de faire procéder en temps opportun à la vérification des calculs par une personne compétente sans que la responsabilité du constructeur, d'auteur des plans et d'entrepreneur, en soit atténuée. Le constructeur devra observer les renforcements qui pourraient être reconnus nécessaires en suite de cette vérification.

LÉON COSYN,
Architecte principal
des Chemins de fer belges.

ÉTUDE [1]

SUR LA TRANSFORMATION DU

COURS D'ARCHITECTURE MÉDIÉVALE

dans la Réorganisation de l'Académie de Bruxelles

PAR **Eug. DHUICQUE**

—

Le cours d'architecture médiévale, institué en 1898 lors de la réorganisation générale de l'Académie, n'a été mis en vigueur qu'en 1908 après bien des hésitations.

L'expérience n'a fait que mettre en évidence les impossibilités ou les contradictions sur lesquelles il s'appuie, et ce serait le vouer à une stérilité définitive que de vouloir le maintenir sur ses bases actuelles.

En principe, l'intention qui a présidé à la création du cours d'architecture médiévale est profondément légitime et l'on ne peut que s'étonner qu'il fût un temps où elle ait fourni matière à discussion.

Lorsque les jeunes gens qui se destinent à la profession d'architecte sont admis à l'Académie de Bruxelles, on leur met immédiatement sous les yeux quelques planches représentant les ordres antiques ou plutôt une codification spéciale et abstraite de ces ordres. Ils sont astreints ensuite et pendant près de deux ans, à un travail de copie servile où s'endorment la plupart du temps, avec les enthousiasmes, toutes les facultés d'imagination, de critique, de raisonnement et où se contractent en revanche les plus pernicieuses habitudes de fainéantise. On ne pourrait même pas soutenir que cette interminable préparation leur donne la connaissance de l'art antique ; c'est à peine s'ils en possèdent quelques formes extérieures dont ils ignorent d'ailleurs le sens, l'origine, la logique et les applications.

Tel est l'unique fondement de ce qu'il est convenu d'intituler dans notre école les « Études classiques » ; tel est l'unique bagage avec lequel ils aborderont, dans les cours supérieurs, les problèmes de composition d'architecture moderne ; telle est l'unique théorie inscrite à la base de leur carrière et qui doit d'ailleurs les laisser totalement désemparés à la sortie de l'école, aussitôt qu'ils se trouvent aux prises avec les contingences.

Cette absence totale de fond théorique à nos études suffirait, à elle seule, pour expliquer l'incohérence de l'architecture belge moderne et la multiplicité des tendances où chacun croit tour à tour trouver une formule définitive.

Il n'est donc pas étonnant que l'on ait songé à mettre aux mains de nos jeunes architectes d'autres éléments que ceux que leur fournissent quelques temples antiques et qu'on ait cru nécessaire de compléter ce rudimentaire bagage par l'étude des écoles d'architecture qui sont nées sous nos climats, qui ont évolué avec nos mœurs et qui ont couvert nos contrées de monuments dont la valeur classique ne saurait être contestée.

I

Dès lors, si l'institution du cours comblait une telle lacune, comment expliquer son insuccès ?

Les causes en sont facilement définissables ; elles tiennent à la compréhension générale des études d'architecture dans notre école et l'on verra au surplus, qu'en ceci, le remaniement du cours d'architecture médiévale dépasse le cadre même de la question et se trouve intimement lié au principe de réorganisation générale de la section d'architecture.

Une liberté complète avait été laissée au professeur quant au programme des études d'architecture médiévale. Néanmoins on trouve indication du but que l'on se proposait au programme des cours d'architecture établi en 1898 ; ce programme porte :

5e année : Étude des éléments d'architecture médiévale ;
6e année : Composition d'ensembles en architecture médiévale.

Qu'entendait-on par là ?

S'agissait-il de se tenir dans les limites strictement archéologiques ? Dans ce cas, le nombre des programmes à propo-

(1) Suite à la publication des rapports présentés par les membres de la Commission spécialement instituée par la ville de Bruxelles en vue de la réorganisation des cours d'architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts. Voir nos 5 et suivants.

ser aux élèves se trouvait extrêmement restreint ; à part les restaurations d'édifices anciens, il n'est guère que l'architecture religieuse qui n'ait pas évolué d'une façon radicale. Ou bien, s'agissait-il de proposer aux élèves des programmes d'architecture moderne à résoudre dans un des styles particuliers du Moyen Age ?

Examinons successivement ces deux hypothèses.

La première semblait défendable en principe ; le cours devait être, dans ce cas, parallèle au cours professé par M. Boeswilwald à l'École des Beaux-Arts de Paris, et dans lequel se forment les jeunes architectes qui se destinent à la carrière des monuments historiques. Mais, en réalité, l'institution à laquelle il répond en France n'existe pas et ne peut pas exister chez nous.

L'administration des Beaux-Arts, qui centralise à Paris le service des monuments historiques, jouit d'un pouvoir effectif. Un monument historique, une fois classé, ne peut être restauré ou complété que par un architecte possédant le diplôme spécial délivré par la Commission des Monuments, et ce, sous peine de perdre immédiatement la faveur du classement et par conséquent tout droit à un subside de l'État.

En ce qui concerne les églises, cette mesure est radicale ; elle est très effective encore en ce qui concerne les édifices civils appartenant aux villes et la considération dont jouit, chez nos voisins, le diplôme d'architecte des monuments historiques est telle, que, même les grandes familles, possesseurs de domaines historiques qu'elles entretiennent sans allocation de l'État, ne confient ces travaux qu'à des artistes éprouvés et reconnus.

Tout autre est la situation en Belgique. Notre administration des Beaux-Arts n'a pu centraliser le service des monuments historiques ; toutes les villes de quelque importance ont conservé, en raison de la formation politique et historique du pays, une autonomie que les plus grandes villes françaises ont perdue depuis de longs siècles. Chacune de nos villes, maîtresse absolue chez elle, possède un service d'architecture qu'elle charge de la restauration, de l'entretien, voire même de la reconstruction des édifices qui lui appartiennent, et il se fait de plus en plus rare qu'elles en appellent à la compétence de quelque spécialiste.

Quant aux travaux à exécuter à nos vieilles églises, ceux-ci sont confiés à des architectes désignés par les Conseils de fabrique, et il est clair que, dans ce cas, la valeur professionnelle ou les aptitudes spéciales d'un artiste ne sont que des facteurs d'une valeur tout à fait accessoire. Il suffit pour en être convaincu jusqu'à l'évidence, d'avoir pu suivre pendant quelque temps les projets soumis à l'examen de la Commission des Monuments ou, ce qui est plus concluant et plus lamentable encore, les travaux mêmes dont ils sont l'objet.

Dans le premier cas comme dans le second, la Commission Royale des Monuments ne possède qu'un pouvoir *purement consultatif*. Ses avis, ses conseils se heurtent à l'indifférence, au mauvais vouloir ou à l'ignorance absolue des auteurs des projets qui lui sont soumis et toute sanction ou action directe lui est interdite. J'ai vu, personnellement, un Conseil de fabrique faire crouler une tour romane que la Commission désirait conserver, élever à sa place un clocher moderne qui désole un des plus charmants vallons du Luxembourg et obtenir un subside de l'État pour cet acte de vandalisme !

Certes, on peut déplorer qu'il en soit ainsi, car presque toutes les restaurations de nos vieux monuments sont exécutées au mépris des règles les plus élémentaires observées par nos voisins et l'on peut dire, sans crainte de trop exagérer, que tout monument restauré est perdu, chez nous, pour l'archéologie. Mais, comment remédier à cet état de choses ? Notre Académie n'est pas une institution nationale comme l'École de Paris, mais une institution municipale, et la ville de Bruxelles instituerait-elle un diplôme spécial d'archéologie, qu'elle ne pourrait que très difficilement en imposer les bénéficiaires sur son propre territoire (1) !

Comme ces vérités sont de notoriété publique, il est compréhensible que les jeunes architectes qui ont terminé leurs cours à l'Académie, hésitent à aborder une étude aussi vaste que celle de l'archéologie médiévale et dont le but, ainsi compris, leur paraît aussi vague que le profit aléatoire.

Reste la seconde hypothèse. Dans ce cas, il se serait agi de proposer aux élèves des programmes d'architecture moderne à résoudre dans l'un des styles du Moyen Age.

J'avoue que cette façon d'envisager la question ne me paraît même pas discutable. Les nécessités de l'architecture moderne sont trop impérieuses pour que l'on puisse paralyser la composition par des considérations archéologiques. Si cette conception archaïque de l'architecture a pu tenter parfois la virtuosité d'un artiste sans produire toutefois des résultats très encourageants — exemples : la gare de Bruges, la poste de Gand, la nouvelle gare Saint-Pierre à Gand, l'hôtel de ville d'Angoulème, etc., — elle ne saurait en tous cas se poser dans l'enseignement sans risquer de voir un professeur imposer à ses élèves, non l'essence même d'un style qu'il est chargé de leur apprendre, *mais son interprétation personnelle de ce style* dans son adaptation à l'architecture moderne.

Le cours d'architecture médiévale a été orienté la première année sur la première de ces hypothèses. L'expérience a prouvé immédiatement que l'on s'engageait dans une impasse. Comme la seconde hypothèse m'a toujours paru inadmissible, j'ai songé aussitôt à orienter le cours dans un sens plus théorique et à exposer aux élèves les principes généraux de composition qui peuvent se déduire de l'examen des monuments médiévaux.

Mais, la situation d'un cours à tendances théoriques, situé *après* les études de composition devenait un non-sens.

Apprendre à des jeunes gens, qui croient leurs études terminées, comment doivent se composer un mur, un soubassement, une corniche, une fenêtre ou une porte, leur montrer par d'indiscutables exemples que les lois établies par le XIII[e] siècle ont été respectées jusqu'à la Révolution sous le vêtement inconstant des formes, c'était jeter dans leur esprit le trouble, le doute et la confusion.

(1) Un courant se dessine de toutes parts en faveur de nos vieux monuments. La *Société Centrale d'Architecture de Belgique* vient de prendre l'initiative d'instituer un concours de relevés d'édifices anciens et tout fait prévoir que les résultats de cette première tentative seront intéressants. La ville de Bruxelles lui a généreusement accordé son appui et la Société s'autorisera du résultat acquis pour solliciter de nouveaux subsides. Il n'est pas douteux que cet effort ne trouve un écho favorable à la Commission Royale des Monuments, dont le Président, M. Lagasse-De Locht, lutte depuis de longues années, avec autant d'autorité que de dévouement, pour la cause de notre art national. E. D.

Et cependant, cette fois, l'attention de quelques-uns, l'intérêt avec lequel furent suivies les leçons orales données avec projections, les demandes d'admission qui me furent adressées par des jeunes gens étrangers à l'Académie et ne pouvant s'astreindre à fréquenter les cours du jour, enfin, les résultats du dernier concours, me démontrèrent d'une façon indubitable que le cours était orienté sur la seule voie où il pût donner des résultats, et qui plus est, sur une voie où il répondait nettement à une attente.

Telle est une des origines de l'opinion générale qui réclame la création d'un cours de théorie à l'Académie, sans trop savoir d'ailleurs ce qu'il faut entendre par là.

II

En effet, qu'est-ce que la théorie de l'architecture ?

Par « théorie de l'architecture » il faut entendre l'ensemble de toutes les connaissances tant esthétiques que scientifiques, accumulées par le long et patient labeur des siècles, de toutes les règles, de toutes les lois que l'expérience peut en déduire, que la critique a vérifiées, en un mot, de tout ce qui, en architecture, est du domaine de la pensée et de la raison, de tout ce qui peut s'enseigner. La théorie de l'architecture embrasse toutes les connaissances, tous les éléments que l'architecte se trouvera appelé à mettre en œuvre dans la réalisation des innombrables problèmes dont notre époque pourra lui demander les solutions.

Aucun sujet, peut-être, ne comporte plus d'amplitude.

Il comprend l'étude des éléments proprement dits de l'architecture : les murs, les ordres, les piliers, les arcades, les portes, les fenêtres, les voûtes, les plafonds, les combles, etc. ; puis des éléments plus complexes composés des précédents : tels que les vestibules, les porches, les portiques, les escaliers, les cours ; et, dans un ordre plus élevé : les travées de façades, les pavillons, les salles, les intérieurs.

Tout ceci étudié à un point de vue général et non au point de vue d'un programme défini ; au point de vue de l'art, des exemples remarquables qu'on peut en citer, et non à celui des applications spéciales qui en ont été faites.

Il faut qu'en abordant les problèmes de composition générale d'édifices, les élèves se soient familiarisés avec ces éléments, qu'ils sachent les ressources qu'ils peuvent en attendre, en un mot, *qu'ils possèdent les détails dont la composition les appellera à constituer des ensembles.*

Telle pourrait être la première partie d'un cours de théorie.

Mais le sujet ne s'arrête pas là ; il comprend, en effet, la monographie de chacun des problèmes posés par l'architecture moderne, c'est-à-dire une étude comparative des solutions que les différents pays leur ont données, cette étude se trouvant forcément précédée d'un aperçu historique montrant l'évolution de la question ; aperçu qui, pour certaines questions, pourrait se trouver fort réduit quant au laps de temps à embrasser et cependant fort étendu en raison de l'effort considérable accompli ; exemple : les gares de chemins de fer dont la création ne remonte qu'à un demi-siècle, qui semblent répondre partout à des nécessités identiques et dont chaque pays se fait cependant une conception bien spéciale et bien instable. Cet aperçu pourrait, au contraire, embrasser une période historique considérable pour d'autres questions qui n'ont guère évolué quant aux nécessités du programme à résoudre ; exemple : l'architecture religieuse.

Abordant un tel domaine, la théorie de l'architecture embrasse des horizons sans limites ; elle semblerait infinie et pourtant ne pourrait-on lui demander encore de dégager de cet immense amas de connaissances et d'observations quelques grandes lois de composition et d'établir peut-être ainsi une sorte de théorie supérieure de l'esthétique ou de philosophie de l'architecture ?

Ce qui est indéniable en tout cas, c'est que la possession d'une telle science exigerait des connaissances encyclopédiques telles, que l'on peut se demander si la vie d'un homme serait suffisante pour les acquérir.

Il n'est donc pas surprenant que les ouvrages n'abondent pas en la matière.

Après bien des hésitations, M. Julien Guadet acceptait en 1894 la chaire de professeur de théorie de l'architecture à l'École des Beaux-Arts de Paris. Il l'occupa jusqu'à sa mort en 1908. Il laissait un travail, le seul sur la matière que je connaisse, où se retrouvent ses leçons, fruit de toute une vie de labeur et d'expérience, expression d'une lumineuse raison, d'une haute sagesse et d'une des pensées les plus élevées dont puisse s'enorgueillir notre profession. Aucun architecte français n'a osé assumer une succession aussi périlleuse et la chaire de théorie de l'École est sans titulaire depuis quatre ans.

Oserions-nous espérer qu'il se trouverait chez nous quelque artiste pour le tenter ?

Peut-être objectera-t-on qu'il n'est pas indispensable que le titulaire de ce cours le professe d'une manière personnelle et que l'on pourrait se borner à suivre modestement les grandes lignes fixées par Guadet. Une très grave objection surgit alors immédiatement.

Le programme du cours de théorie que j'ai tracé ci-dessus, correspond dans ses grandes lignes au cours de théorie de l'École des Beaux-Arts. La première partie, qui appartient essentiellement au domaine de l'esthétique, a été traitée assez succinctement par Guadet et avec une préoccupation peut-être insuffisante de l'apport du Moyen Age dans l'évolution des éléments de l'architecture. La seconde partie intéressant directement la théorie de l'architecture, c'est-à-dire les problèmes de composition moderne, est forcément incomplète. De plus, elle exprime la conception que l'on s'en est faite en France et cette conception est, dans certains cas, en opposition absolue avec celle que l'on s'en fait ici. Citerai-je, par exemple, les établissements d'instruction publique, degré moyen, où le préau couvert n'existe jamais chez nos voisins alors qu'il est de règle chez nous et où, par contre, les galeries ouvertes, que notre climat nous rendrait impraticables, sont au contraire généralement admises en France ? Citerai-je encore les gares de chemins de fer, dans lesquelles les Français n'admettent que le hall central, alors qu'il disparaît de plus en plus chez nous pour laisser toute l'importance au bâtiment des recettes et de l'administration ? Citerai-je encore l'architecture privée, où le genre de vie, les habitudes, les mœurs ont créé des divergences encore plus profondes ? On peut donc presque dire que l'enseignement exclusif de la théorie établie par Guadet en ces matières, outre qu'elle est très incomplète, buterait chez nous des idées profondément ancrées et sans doute très légitimes. Elle deviendrait, par là même, dangereuse en accentuant encore les divergences de compréhension qui existent déjà

entre le public et les architectes. Cette seconde partie nécessiterait donc, pour être mise au point, un effort colossal et forcément très long. Par conséquent je pense que la réalisation de cette partie du cours doit être considérée comme une utopie, d'autant plus que l'on pourrait utilement remédier à son absence en fournissant aux élèves, conjointement à chaque programme qui leur sera donné, une note explicative relative à l'objet du programme et précisant l'état actuel de la question; le tout appuyé de références et d'exemples. La remise d'un programme d'hôpital, par exemple, serait accompagnée d'une causerie sur l'architecture hospitalière et plus spécialement sur ce qui s'est fait, en ces dernières années, en Belgique et en Allemagne, puisque c'est surtout chez nos voisins de l'Est que nos médecins trouvent l'expression la plus adéquate à leurs conceptions en matière d'hôpitaux.

La matière du cours de théorie se trouverait ainsi forcément restreinte et, bien que d'une ampleur considérable encore, elle pourrait rentrer dans le domaine des choses réalisables. *(A suivre.)*

Une Chambre d'Arbitrage et de Conciliation du Bâtiment à Bruxelles

—

Conférence de M. DELVAUX

La Chambre d'Arbitrage et de Conciliation du Bâtiment, fondée à Bruxelles à l'intervention des sociétés d'entrepreneurs et d'architectes de la capitale, à la création de laquelle notre société contribua, vient de clore son premier exercice. Conformément à ses statuts elle a fait élection du Président pour l'exercice 1912-1913; elle a confié cette charge à notre confrère G. Maukels, l'un de nos délégués près cette chambre (nos deux autres délégués sont MM. De Vigne et Seulen).

Le vendredi 26 avril, M. Delvaux, du barreau de Bruxelles, qui se dévoua tout particulièrement à la création de la Chambre, a bien voulu donner dans notre local Hôtel Ravenstein, une conférence sur l'utilité et le fonctionnement de l'institution nouvelle.

Notre confrère Maukels, Président de la Chambre, présenta le conférencier à l'assistance nombreuse qui répondit à l'invitation de notre Société.

Nous résumons ci-dessous l'exposé clair et précis de M. Delvaux :

Le mouvement en faveur de l'arbitrage dans le domaine du Bâtiment est un mouvement général, qui se traduit par des motions dans les Congrès nationaux et internationaux.

Il atteste à quel point l'arbitrage est conforme aux vœux de l'industrie du bâtiment. Déjà, dans la plupart des cahiers des charges, tend à se faire jour, depuis longtemps, une clause soumettant les litiges éventuels à la juridiction arbitrale. Il n'est point malaisé de découvrir les circonstances qui déterminent ces aspirations. Les procès relatifs à l'art de bâtir, lorsqu'ils sont introduits devant les tribunaux, surtout devant les tribunaux civils, sont nécessairement d'une longue durée.

Ils provoquent des devoirs de l'instruction compliqués, de longues, d'interminables expertises qui viennent encore ralentir la marche déjà pénible de la machine judiciaire. Les frais sont énormes et lorsqu'on présente au plaideur malheureux la note à payer, il s'insurge, il ne se résigne qu'après avoir jeté toutes ses cartes.

L'encombrement des rôles judiciaires vient aggraver cette situation au point de la rendre intolérable. Au début de l'année judiciaire 1907 à 1908, il y a, au tribunal de première instance de Bruxelles, 6373 affaires pendantes. Pendant l'année, on en introduit 3515 nouvelles et l'on n'en plaide que 2933. De telle sorte qu'au bout de l'année le stock est devenu de 6955 affaires.

Le tas va sans cesse grossissant.

Ajoutez à cela que bien souvent la question délicate à résoudre est toute technique. Il faut, pour la comprendre et la trancher, de sérieuses connaissances professionnelles.

Sans doute, les docteurs en droit de nos tribunaux ont la ressource des expertises. Mais, avec l'expertise, surgissent tous les inconvénients signalés tout à l'heure. Et puis, enfin, il ne suffit pas d'avoir un rapport d'expert, il faut encore le comprendre et comment le comprendre si l'on n'est soi-même quelque peu expert?

La multiplicité des intérêts et des fonctions qui peuvent se trouver en conflit, la complexité des rapports qui en résultent et la perturbation profonde qu'ils subissent en cas de différend rendent indispensable, dans l'intérêt d'une bonne construction, le recours à une juridiction appropriée, susceptible de résoudre la contestation sur l'heure.

Qu'on ne s'étonne donc pas si les malheureux justiciables du bâtiment se réfugent dans l'arbitrage comme dans un port de salut. Hélas! ce n'est pas toujours un port de salut et, comme les naufragés du *Chancellor*, ils n'abandonnent souvent un vaisseau en flammes que pour se réfugier sur un radeau moins confortable encore.

Car l'arbitrage inorganique et amorphe, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, est loin de constituer une juridiction idéale. Actuellement, le collège de trois arbitres qui pourrait assurer la coexistence de toutes les compétences nécessaires, et garantir la mâturité des délibérations, est presque impraticable.

Que de difficultés pour réunir un même jour, à la même heure, trois arbitres, deux plaideurs et deux avocats! Et puis, ça coûte très cher, les arbitres n'étant point tarifés.

Aussi, la forme la plus fréquente de l'arbitrage, est-elle l'arbitre unique. Mais l'arbitre unique est rarement un Pic de la Mirandole. S'il est entrepreneur ou architecte, vous ne pouvez lui demander d'être en même temps jurisconsulte; et s'il est jurisconsulte, vous ne pouvez exiger de lui qu'il soit en même temps architecte ou entrepreneur.

Alors, selon qu'il sera l'un ou l'autre, les questions de droit ou les questions techniques lui seront étrangères; il est donc condamné à se fourrer le doigt dans l'œil.

L'arbitre unique, c'est d'ailleurs le juge unique et il en a tous les inconvénients.

Et voilà un homme qui n'a jamais jugé, chargé de cette délicate fonction! Vraisemblablement, s'il n'est point jurisconsulte, il ignore tout des dispositions du Code de procédure; il va pourtant devoir rédiger une sentence, délicat document de procédure s'il en est. Pour peu qu'il s'éloigne des termes du compromis, il fournit à celles des deux parties auxquelles il va donner tort, un moyen d'opposition contre sa sentence; et l'arbitrage terminé, toute la querelle va

renaître devant les tribunaux où l'on se battra jusqu'à épuisement de tous les recours.

Gribouille s'est à nouveau jeté à l'eau, pour éviter la pluie.

Pourtant, l'arbitrage offre de précieux avantages de célérité et de bon marché. Mais, pour cela, il faut l'organiser.

Il importe d'instituer non des arbitres, mais des tribunaux. Le tribunal arbitral, siégeant en permanence à jours fixes, assurera la présence de toutes les compétences nécessaires. On y trouvera, à côté de la compétence juridique de l'avocat, la compétence technique de l'entrepreneur et de l'architecte.

Il n'y a point de bonne justice sans cette qualité.

Le tribunal arbitral comporte donc trois juges dont un avocat, un architecte et un entrepreneur. La permanence du tribunal donnera aux arbitres l'habitude si nécessaire de la judicature. Les sentences, rédigées avec soin par des jurisconsultes à la suite de compromis irréprochables, échapperont à tout recours. Les statuts de la Chambre arbitrale fixent la taxe à payer par les justiciables, de manière telle que cette justice soit peu coûteuse. Et ainsi les intéressés sont pourvus d'une justice idéale : rapidité de la décision qui interviendra en règle générale dans le délai de trois mois; modicité des frais judiciaires, mâturité des jugements rendus par des gens compétents à tous points de vue.

La Chambre d'Arbitrage et de Conciliation du Bâtiment de Bruxelles, définitivement constituée en juin 1911, réalise toutes ces conditions. Elle se compose des délégués en nombre égal de nombreuses associations d'entrepreneurs et d'architectes. L'assemblée des délégués constitue le pouvoir judiciaire et nomme les arbitres techniciens.

Elle confie le pouvoir exécutif à un comité de 6 membres, chargé de l'administration et de la gestion qui nomme notamment les arbitres juristes. Un groupe d'avocats du Barreau de Bruxelles, dont la plupart très compétents dans le droit spécial de la construction, lui assure son concours.

Les litiges jugés depuis juin 1911 ont justifié de la façon la plus absolue l'optimisme des fondateurs : justice rapide, peu coûteuse et d'une incontestable compétence, même lorsqu'il s'agit de litiges importants et compliqués.

Les arbitres jugent sans appel et comme amiables compositeurs. Mais les parties peuvent valablement stipuler qu'ils statueront en droit et en premier ressort seulement.

Les résultats obtenus jusqu'à présent permettent aux fondateurs de recommander l'institution comme réalisant, en la matière, la meilleure justice possible.

Mais la fortune de l'institution qui n'a rien d'une entreprise privée, qui constitue un organisme d'intérêt général, une tentative désintéressée en vue de rendre une justice adéquate, ne peut se passer du concours de Messieurs les Architectes. Ce sont eux qui en assureront le triomphe en inscrivant dans leurs cahiers des charges la clause compromissoire que voici :

« Toute contestation pouvant naître du présent contrat » sera jugée par la Chambre d'Arbitrage et de Conciliation » du Bâtiment à Bruxelles, dont la décision sera souveraine » et sans appel, les parties renonçant ainsi à toutes voies » judiciaires.

» Le présent contrat est constitutif de compromis et pour » tout différend sur requête lui adressée, le Président de la » Chambre d'Arbitrage ou son délégué, pourra autoriser le » demandeur à assigner la partie adverse, par voie d'huissier, » à comparaître, par abréviation du délai de distance, devant » la Chambre d'Arbitrage, à l'effet de s'y concilier ou d'en- » tendre trancher le différend.

» Toutefois, par déférence, la partie qui veut agir pourra » adresser à la partie adverse, dans le délai de quatorze jours » francs, des compromis sur la formule générale tenue à sa » disposition au greffe de la Chambre d'Arbitrage.

» Les parties se soumettront aux statuts et règlement de » la Chambre d'Arbitrage, ainsi qu'à la formule du compro- » mis que les soussignés déclarent connaître et accepter. »

S'ils préfèrent que les arbitres statuent non comme amiables compositeurs, mais en droit et avec réserve d'appel, ils ajouteront à cette clause la phrase que voici : « Néanmoins, les arbitres statueront non comme amiables compositeurs et en dernier ressort mais en droit et en premier ressort seulement, les parties entendant formellement se réserver le droit d'appel ».

Le litige né, la Chambre sera saisie de la manière suivante conformément à l'article 2 du règlement d'ordre intérieur, arrêté par le Comité organisateur.

« Entre :

1°)

2°)

» Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

» 1°) Parties ont entre elles le désaccord suivant :

» 2°) En vue de résoudre ce différend, parties se sont mis d'accord pour solliciter l'intervention de la Chambre d'Arbitrage et de Conciliation du Bâtiment de Bruxelles.

» Conformément aux statuts, celle-ci a désigné en qualité d'arbitres pour trancher le différend :

» 1°)

» 2°)

» 3°)

» Les soussignés déclarent accepter ces trois personnes pour arbitres. Ceux-ci statueront souverainement et sans appel dans un délai de à partir de la signature des présentes.

» Ils sont dispensés de toutes formalités de procédure, y compris celle du dépôt de la sentence. Celle-ci ne sera déposée qu'à défaut par la partie condamnée de s'exécuter et sur demande de la partie qui a intérêt à en provoquer l'exécution. En pareil cas, les frais d'enregistrement, de dépôt et d'exécution de la sentence seront à charge de la partie qui les aura rendus nécessaires.

» Une copie de la sentence sera adressée par les arbitres à chacune des parties contractantes ou à leurs conseils.

» Parties renoncent expressément à tout recours généralement quelconque contre la sentence, appel, requête civile, cassation ou opposition.

» Ainsi fait en double à Bruxelles, le . »

L'œuvre est issue de bonnes volontés qui se sont spontanément et unanimement rencontrées et qui ne demandent qu'à devenir de bonnes actions.

Et cela dépend de Messieurs les Architectes.

Des applaudissements remercièrent le conférencier et notre confrère Maukels se fit l'interprète de l'assemblée pour lui dire le vif intérêt que tous les assistants prirent à la question qui leur fut si bien développée.

Tout en exprimant le souhait que les procès deviennent moins nombreux, il formula le vœu que les conflits qui viendraient à naître soient portés devant la Chambre, conflits

que celle-ci pourra souvent résoudre par la conciliation ou qui trouveront toujours des juges compétents pour le différend à résoudre si la conciliation n'a pu aboutir.

Nous engageons vivement nos confrères à recourir à l'institution nouvelle et à inscrire dans les cahiers des charges des travaux qu'ils dirigent la clause compromissoire que rappela maître Delvaux dans sa conférence; ils pourront obtenir de notre confrère Maukels un exemplaire des statuts qui les renseignera sur le fonctionnement de cette juridiction arbitrale et sur le coût de la procédure.

En y recourant ils obtiendront une justice rapide, rendue dans chaque cas, par un collège arbitral formé d'un avocat, d'un architecte et d'un entrepreneur ; ils peuvent espérer ainsi que les conflits qui viendraient à naître n'entraveront pas longtemps leurs travaux et n'occasionneront qu'un minimum de frais.

DISTINCTION

Nous avons appris avec joie la nomination de notre estimé confrère J. Caluwaers, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Toutes nos félicitations au nouveau chevalier.

La Société Générale de Belgique A BRUXELLES

Nous avons donné dans notre fascicule de juin (planches XXXI à XXXVI) le plan du rez-de-chaussée supérieur ainsi que des vues intérieures de la Société Générale de Belgique à Bruxelles. Nous complétons aujourd'hui cette publication par quelques notes au sujet de la construction de cet important établissement.

Les travaux d'agrandissement des locaux de la Société Générale de Belgique ont été exécutés par MM. les architectes G. Ghysels et J. Van Mansfeld, avec la collaboration de M. l'Ingénieur Stevelinck, sous la haute direction de M. le Baron Léon Janssen.

L'immeuble nouveau, conçu dans une note simple et sévère, répond à sa destination.

Les architectes ont eu à tenir compte de différents facteurs et des grandes lignes d'un programme imposé qui ont rendu leur travail tout particulièrement difficile et laborieux, savoir :

1° Différence de niveau de 14 mètres entre l'entrée de la rue Royale et celle de la rue Courbe :

2° Configuration très accidentée du terrain ;

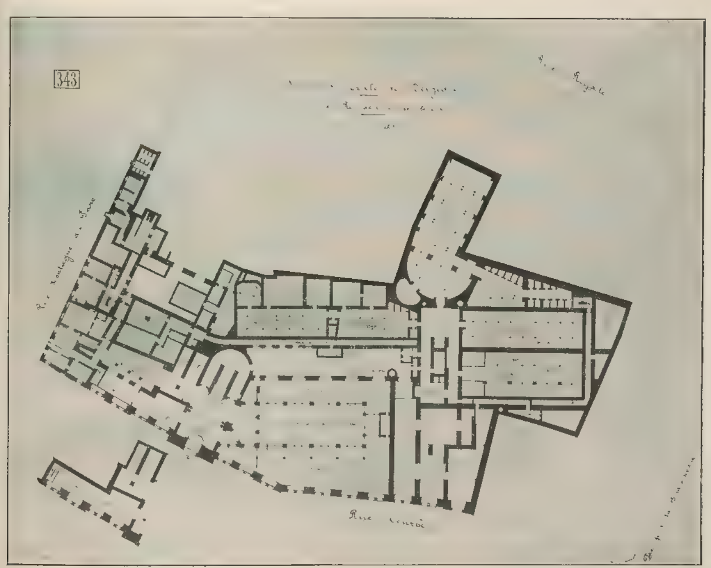
3° Façade monumentale à établir sur un alignement partie courbe et partie en ligne brisée ;

4° Maintien des locaux de l'ancienne banque et concordance des services de celle-ci avec les nouveaux bâtiments.

La construction nouvelle s'étend sur une superficie de plus d'un demi-hectare avec façades rue Royale et rue Courbe (ancienne rue des Douze Apôtres).

Aux sous-sols sont installés : le réfectoire, le vestiaire des employés, les services du chauffage, de l'aérage, de l'azonation et divers autres services accessoires. Des locaux entièrement isolés sont occupés par les coffre-forts en location (14000 environ), les trésors et les dépôts.

Au rez-de-chaussée supérieur (niveau de la rue Courbe) : les salles des guichets des emprunts de ville et de la caisse d'épargne.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE INFÉRIEUR.

Au rez-de-chaussée inférieur (niveau de la rue Montagne du Parc) : les grandes salles des guichets, caisses, comptes-courants, dépôts, poste, etc.

Au 1er étage (niveau de la rue Royale) : la grande cour d'honneur (entrée carrossable), les cabinets des gouverneur, directeurs, secrétaire, la salle du conseil, les bureaux de la comptabilité et de la correspondance.

Le 2e étage comprend les bureaux de l'industrie et des sociétés filiales.

Le 3e étage, les dépôts d'archives, le service de la photographie et divers locaux accessoires.

Les grandes salles des guichets, de plein-pied avec l'entrée de la rue Montagne du Parc, sont également desservies par deux grands escaliers, l'un donnant vers l'entrée de la rue Royale, l'autre vers l'entrée de la nouvelle rue Courbe; des ascenseurs publics et privés assurent les accès des différents étages ; les divers locaux et guichets sont en outre desservis par des réseaux de correspondances pneumatiques, téléphonie



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE. — FAÇADE VERS LA RUE COURBE.

privée et appareils mécaniques de sécurité pour trésors, coffres-forts, etc.

Bref, les agrandissements nouveaux de la Société Générale de Belgique à Bruxelles placent cette importante banque au rang des premiers établissements similaires actuels et font le plus grand honneur aux architectes qui les ont conçus.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Concours de Relevés

La *Société Centrale d'Architecture de Belgique* institue un concours annuel qui a pour but la formation d'une collection devant constituer, par la suite, un fonds d'archives d'Architecture Nationale.

Les concurrents effectueront à cet effet un relevé d'édifice ou fragment d'édifice ancien antérieur du XIXe siècle, soit d'architecture extérieure, soit d'architecture intérieure. Ils pourront également étudier les édicules, comme les fontaines, les puits, les ex-votos, les tabernacles, etc., soit les éléments accessoires de l'architecture, comme les menuiseries, les ferronneries, etc., en un mot, tout ce qui se rattache à la construction, sous l'unique réserve que l'objet de leur étude présente un réel intérêt de valeur artistique.

Afin de favoriser l'initiative de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, la Ville de Bruxelles a mis à sa disposition, une somme de 300 francs, qui sera répartie par le jury entre les meilleures études présentées.

Le concours est ouvert à tous les architectes, sans limite d'âge.

Il est exclusivement réservé, cette année, à l'architecture de l'arrondissement de Bruxelles.

Les dessins primés restent la propriété de la *Société Centrale d'Architecture*, qui se réserve de les faire publier lorsque l'abondance et la variété de ces documents lui permettra de constituer un 1er volume.

En vue de cette publication, les concurrents observeront scrupuleusement, et sous peine de mise hors concours, les conditions suivantes :

Les dessins seront présentés sur papier Watman grain fin en feuilles de 0,65 × 0,95. Ils seront dessinés avec le plus grand soin et à l'encre. Ils seront présentés en feuilles libres, non collées sur chassis et seront signés.

Les dessins auront un caractère essentiellement documentaire ; leur présentation sera très sobre ; les élévations, plans, détails et vues perspectives s'il y a lieu, seront groupés de manière à constituer des feuilles très condensées. A ce sujet les concurrents consulteront utilement les Archives des Monuments Historiques de France (publiées par Morel). L'échelle des relevés n'est pas imposée, mais pour les plans d'ensemble, s'il s'en trouve, on recommande une échelle aussi réduite que possible.

Les dessins pourront être côtés ou non, mais, de toutes façons, les concurrents joindront à leur envoi et à titre justificatif, leurs croquis de relevés pris sur place, croquis qui leur seront rendus.

Les dessins et documents doivent être remis au local de la *Société*, Hôtel Ravenstein, à Bruxelles, le 1^{r} décembre, entre 20 à 22 heures.

Le jury est composé de MM. Veraart, Lambot et Puissant, membres ; Van Montfort et Dhuicque, rapporteurs.

Louvain. — Imprimerie J. Wouters-Ickx, rue de Namur 76.

ÉTUDE (1)

SUR LA TRANSFORMATION DU

COURS D'ARCHITECTURE MÉDIÉVALE

dans la Reorganisation de l'Académie de Bruxelles

PAR **Eug. DHUICQUE**

(Suite, voir no 9, page 66.)

III

De tout ce qui précède il est aisé de dégager le sens dans lequel doit évoluer le cours d'architecture médiévale.

Cours d'*archéologie raisonnée*, ou, si l'on veut, de *theorie des éléments d'architecture*, il doit répondre à deux conditions essentielles :

1° Être inscrit au programme des études, *parallèlement* aux classes inférieures de composition ;

2° Être affranchi des limites arbitraires assignées par son titre qui l'enferme entre le XIe et le XVIe siècle comme dans un enclos, à l'intérieur duquel les choses se jugent d'après une raison et une logique spéciales, n'ayant rien de commun avec celles établies par les siècles qui ont précédé et suivi le Moyen Age.

Ces deux conditions sont aussi importantes l'une que l'autre et l'on m'excusera d'y insister tout particulièrement.

En effet, l'enseignement qui prétend ignorer l'antiquité ou qui considère son influence comme néfaste sur l'art de notre temps, n'est pas plus absurde que celui qui relègue le Moyen Age dans le domaine des curiosités et qui considère la Renaissance comme un mouvement spontané au tournant duquel l'art se dégage enfin des superstitions féodales. Ce mot de Renaissance, forgé naguère pour établir dans l'histoire de l'art une classification plus tangible, est d'ailleurs gros de malentendus. Plus on suit attentivement l'évolution artistique de cette époque, moins il est aisé de fixer le moment auquel il s'applique. Si l'expédition de Charles VIII en Italie est le point de départ d'une mode dont la caractéristique essentielle est l'imitation de quelques éléments antiques, par contre il n'est pas difficile de prouver que cette transformation du vêtement ne change en rien le fond et que, bien au contraire, dès la fin du XIVe siècle, on voit dans l'Ile de France, en Bourgogne et dans le Berry, l'architecture évoluer profondément pour exprimer la conception plus douce de l'existence qui éclôt au déclin du régime féodal. D'autre part, ne voit-on pas cette école de sculpteurs flamands, née dans les Pays-Bas au XIIIe siècle, y produire des œuvres palpitantes de vie, appelée à Dijon par les ducs de Bourgogne vers 1385, briller à cette Cour qui était à ce moment une des plus fastueuses de l'Europe, d'un éclat incomparable et rayonner de là sur la France tout entière et sur l'Italie où elle détermine une éclosion d'art que l'on allait retrouver un siècle plus tard, en pleine maturité, sous le nom de Renaissance. En réalité, la Renaissance est un mouvement infiniment complexe, qui doit son origine à l'évolution naturelle, fatale et logique des idées et des mœurs, bien plus qu'à un événement historique d'une importance d'ailleurs très relative.

Et c'est sur de telles équivoques que se basent les études d'architecture ! De telles erreurs ne tendent à rien moins qu'à fausser la conception générale que l'on doit se faire de notre art, tout autant parmi les architectes que dans le public.

Lorsque l'architecture cesse d'exprimer les goûts du public pour se faire l'apanage de quelques-uns, lorsqu'elle s'enferme en une série de formules que seuls les initiés peuvent déchiffrer, elle manque à son but et se voue d'elle-même à l'impopularité. L'art n'est pas un privilège de certains, il appartient à tous.

Il faut donc que l'enseignement de l'architecture embrasse tout l'effort qui nous a précédés et plus particulièrement celui accompli par notre race, sur notre sol.

Il est grand temps que l'on cesse de considérer qu'il y a deux architectures, celle qui s'apprend à l'école et celle qui s'exécute plus tard ; à un programme fixé, qu'il soit donné à l'école ou dans la pratique, il n'y a qu'une solution : celle dictée par la raison et par l'expérience. Cette extraordinaire distinction qui s'est faite entre l'école et la vie, a produit les résultats les plus déconcertants. Au point de vue pratique, elle laisse l'enseignement sans influence sur l'évolution de l'architecture qui doit aller puiser ses matériaux à de toutes autres sources ; au point de vue de l'enseignement même, elle crée au sein de l'Académie, parmi les jeunes architectes, une mentalité intolérable. Le critérium de la critique qui, en architecture, semblait avoir sa base dans la raison, leur fait complètement défaut et il est admis que la fantaisie, le caprice ou même une virtuosité toute spéciale qui s'exprime par des « effets de plans » sont les seuls guides des projets académiques. La profonde conscience artistique de M. Acker, premier professeur d'architecture, et devant laquelle il n'est personne qui ne s'incline avec respect, est elle-même impuissante à enrayer ce mouvement qui a ses causes dans la compréhension générale des études académiques. Les conceptions les plus contradictoires sont tour à tour admises et l'on a pu assister au Salon Triennal de 1910 à ce fait scandaleux, d'une ironie révoltante et lamentable à la fois, de deux jurys successifs nommés tous deux par le même département des Beaux-Arts, le jury du Salon international et le jury du concours Godecharles, se trouvant en présence des mêmes œuvres et établir deux jugements *littéralement opposés,* sans se croire d'ailleurs forcés à les expliquer, ce qui nous aurait au moins procuré quelques moments de joie.

De tels faits qui sont acceptés ici sans qu'un murmure puisse se faire entendre, alors qu'ils soulèveraient chez nos voisins du Sud les plus véhémentes polémiques, prouvent jusqu'à l'évidence le découragement qui s'est emparé de tous et contre lequel il est grand temps de réagir. Cette

(1) Suite à la publication des rapports présentés par les membres de la Commission spécialement instituée par la ville de Bruxelles en vue de la réorganisation des cours d'architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts. Voir nos 5 et suivants.

action ne sera pas l'œuvre d'un jour, car si l'on peut espérer réformer la mentalité des jeunes générations, on ne peut espérer modifier bien profondément celle des jurys, composés d'architectes qui admettent, pour la plupart, de telles aberrations. Mais il est impossible cependant d'abandonner la lutte sans vouer du même coup tout l'enseignement de l'architecture à une très prochaine stérilité.

Mais l'utilité d'un cours théorique d'architecture ne se borne pas là. Dans la quantité innombrable des programmes qu'elle suscite, l'architecture moderne tend à faire une place de plus en plus prépondérante à l'architecture utilitaire. Celle-ci exige des solutions où la netteté, la précision, l'adaptation exacte aux besoins et, le plus souvent aussi, l'économie sont de règle absolue. Je ne vois pas en quoi un programme d'hôpital moderne ou de groupe scolaire, d'abattoir ou de gare de chemin de fer, d'établissement pénitentiaire ou d'archives administratives, d'imprimerie ou d'entrepôt, d'établissement agricole ou d'asile puisse moins intéresser les architectes de notre génération qu'un programme de casino, de thermes ou de nécropole. L'un d'ailleurs n'est pas exclusif de l'autre ; mais on se rend parfaitement compte que les programmes d'architecture utilitaire doivent prendre dans l'enseignement une place d'autant plus considérable que leur réalisation devient de plus en plus fréquente. Et l'on voit aussi — et c'est sur ceci que j'insiste — que la préparation première des élèves par la copie des ordres antiques est ici tout à fait insuffisante. Dans la plupart des cas que je viens de citer, les élévations seront extrêmement simples, parfois jusqu'à la sécheresse ; l'emploi des matériaux très judicieux ; on n'arrivera à mettre en relief le caractère du bâtiment que par l'expression presque mathématique de sa destination. Quels éléments fourniront donc à l'architecte, dans ces cas-là, les exemples d'ordonnances antiques qu'il se sera si laborieusement assimilés ? Non, il n'est plus possible de se contenter aujourd'hui du bagage qui suffisait naguère ; les exigences et les difficultés des problèmes que nos devanciers avaient à résoudre n'étaient rien en comparaison de celles que notre époque nous impose. Nous devons tout connaître, tout savoir ; il nous faut une fécondité de ressources intarissable pour faire face à des problèmes de plus en plus complexes. Il nous faut une fertilité d'imagination, une souplesse, une diversité dans les connaissances et dans les moyens, une sûreté et une rapidité de jugement qu'aucune époque n'a exigé de ses artistes. Ce n'est point notre faute si « nous arrivons trop tard dans un monde trop vieux » et s'il ne nous est plus permis d'ignorer. Certes, ce n'est pas plus à l'art antique qu'à l'art du Moyen Age ou à celui des temps issus de la Renaissance, que nous avons à demander la formule de l'art moderne — s'il m'est permis d'associer ces deux expressions. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que l'art de nos contrées, du xe au xviiie siècle, procède d'un esprit de transformation et d'adaptation constantes, qu'il témoigne d'une abondance de ressources, d'une clarté et d'une souplesse merveilleuses, et que sous la diversité infinie des formes, on découvre la plus belle unité d'effort que l'histoire de l'art aura pu enregistrer. Il serait puéril et coupable de méconnaître l'enseignement qui s'en dégage.

Enfin une dernière considération doit être envisagée.

La Belgique est sollicitée depuis quelques années par les tendances les plus diverses. Tandis qu'une partie de nos artistes reste fidèle aux traditions établies par les Beyaert, les Van Ysendyck, les Janlet, une autre partie — et la plus importante — semble de plus en plus hésitante. L'art français, après une période d'éclipse, a retrouvé tout son éclat et exerce sur nous la puissance de rayonnement que nous avons ressentie à toutes les périodes de notre histoire. Cette influence a été particulièrement favorisée par les tendances personnelles de l'ancien Souverain qui ont été le point de départ d'une évolution presque générale du goût public vers l'art brillant de nos voisins. Depuis de longues années, l'architecture anglaise inspire notre architecture privée rurale et il n'est pas jusqu'aux manifestations les plus étranges de l'art viennois qui n'aient eu, chez nous, leur répercussion. Si l'on ajoute à ces tendances multiples, le mouvement moderniste, on conviendra que devant tant d'indécision de la part des artistes, le goût public reste perplexe et partagé. Aussi un mouvement se dessine de toutes parts qui semble répondre à un sentiment général.

Chacune des villes belges ayant possédé naguère une école d'architecture, se retourne vers son passé et, en l'absence d'une unité de tendance nationale, lui demande des inspirations directes. On établissait, il y a peu de temps, les caractéristiques communes de toute l'architecture de la vallée de la Meuse. Sans causer de Bruges, dont le passé s'est imposé depuis longue date, on peut citer Tournai, qui vient de fixer les points saillants de sa renaissance spéciale. Anvers et Gand n'ont pas attendu l'exemple pour imposer leur architecture propre à leurs constructions les plus modernes. Enfin la dernière exposition, par ses reconstitutions, a fixé l'attention générale sur l'art particulièrement brillant de notre école brabançonne à la fin du xviie siècle et l'on perçoit déjà l'influence que cette impression laissera dans l'architecture de notre capitale.

Ces tendances, maladroitement comprises, ont évidemment produit quelques œuvres parfaitement ridicules, mais il est indéniable qu'elles contiennent le germe d'un mouvement intéressant qui doit être encouragé. C'est un rôle tout désigné pour un cours d'archéologie raisonnée que de fixer les caractéristiques de nos différentes écoles flamandes, non qu'il faille en perpétuer les formes, utopie que les nécessités heurteraient immédiatement, mais afin de pénétrer les jeunes architectes des incontestables qualités décoratives et d'ampleur architectoniques qui caractérisent les plus belles périodes de notre histoire.

Telles sont, dans ses grandes lignes, les nécessités auxquelles le cours de théorie des éléments d'architecture aurait à répondre.

PROGRAMME

du cours de théorie des éléments d'architecture

Le cours est divisé en deux degrés correspondant chacun aux deux classes de composition.

Le premier degré comporte deux années pendant lesquelles on étudiera successivement les premiers éléments de l'architecture.

1° Les murs :

A) Les murs antiques et la construction massive ;

B) Les murs médiévaux ; énoncé des principes des con-

structions médiévales : décomposition du mur ou éléments actifs et éléments passifs ;

c) Éléments du décor des murs : les matériaux, pierres et briques ; les murs du XVII[e] siècle ;

2° Base à couronnement des murs : les soubassements et les corniches ;

3° Les ouvertures dans les murs, portes et fenêtres ; les arcs, différence de principe entre la construction des baies dans l'architecture antique et dans celle du Moyen Age ;

4° Les piliers :

A) Le pilier simple : la colonne, les ordres antiques, de la renaissance, modernes ;

B) Le pilier composé : au Moyen Age, à l'époque moderne ;

c) Les portiques ;

5° Les combles, les toitures et leurs accessoires ; les coupoles et les flèches ;

6° Les voûtes : les voûtes antiques, byzantines ; les voûtes médiévales ;

La voûte médiévale à la Renaissance ;

La voûte moderne et les coupoles.

Le second degré correspondant aux classes supérieures de composition comportera également deux années d'études, mais cette durée n'est pas limitée ; elle pourra être prolongée selon la matière du cours ;

Elle comprendra les études suivantes :

1° Le groupement des baies dans la composition des façades :

A) Principe des constructions antiques élevées par tranches horizontales superposées ;

Principe des constructions médiévales et postérieures élevées par tranches verticales juxtaposées ;

Ce qui en résulte dans l'architecture moderne ;

La travée ;

B) Expression par la composition d'une travée de la destination d'un édifice ;

2° Le système des constructions par points d'appuis ;

3° Les façades ; les pavillons ; les cours ;

4° Les vestibules ;

5° Les escaliers perrons et dégagements ;

6° Les pans de bois et l'architecture rurale ;

7° Considérations générales sur les proportions.

Le second degré serait complété par une étude sur l'architecture privée.

Elle comprendrait : l'étude de tous les éléments de l'habitation : les salons, salles à manger, chambres, dépendances, etc. ; de tous les éléments composant chacun des précédents : cheminées, plafonds, menuiseries, ameublement, décoration ; elle serait complétée par une histoire de l'habitation et plus spécialement depuis le XVI[e] siècle, des maisons de ville, de campagne, des châteaux, etc.

Au surplus, une série de conférences seraient réparties dans les leçons : elles seraient toutes données avec projections et auraient un sujet déterminé très spécial, de manière à initier les jeunes architectes aux plus belles œuvres d'architecture ; elles auraient tour à tour pour objet : Notre-Dame de Paris, le mont Saint-Michel en mer, Coucy et Pierrefonds, l'Auvergne, le château de Blois, Toulouse, le château de Versailles, le Louvre, Bordeaux, etc. Ces conférences seraient complétées par quelques excursions dans le pays. Exemples : la leçon sur les constructions en briques fournirait l'occasion d'une excursion à Bruges ; celle sur les flèches, d'une visite à l'hôtel de ville de Bruxelles ; celle sur les cours, d'une visite à l'hôtel Plantin, à Anvers ; celle sur les pans de bois, d'une visite aux vieilles maisons de Malines ; celle sur les intérieurs, d'une visite à l'hôtel Merghelynck, à Ypres, etc.

Quant aux leçons mêmes des cours, elles seraient orales, et constamment appuyées de démonstrations sur exemples, de dessins à grande échelle, et surtout de projections. Mais cette manière de concevoir le cours entraîne une grande difficulté qui, pour n'être que matérielle, n'en est pas moins de nature à faire réfléchir : la documentation du cours. Cette documentation pour être complète est extrêmement étendue ; la plupart des photographies à mettre sous les yeux des élèves devraient être prises à un point de vue spécial et par conséquent ne se trouveront pas dans le commerce ; il est cependant certain qu'aucun autre moyen ne serait susceptible de donner au cours plus de vie et d'intérêt. Il faudra donc nécessairement faire crédit à la bonne volonté du professeur pendant quelques années.

Une série d'études graphiques devront être exécutées par les élèves, sur programmes donnés par le professeur du cours ; ces études porteront le nom d'études d'*analytique* afin de bien fixer leur caractère ; il sera donné deux programmes par an pour les élèves de chacune des classes d'architecture ; ces études feront l'objet de concours sur lesquels il sera décerné des mentions ; il faudra avoir obtenu trois mentions d'analytique pour passer de seconde en première année d'architecture ; pour être admis au diplôme qui couronnera les études d'architecture, il faudra présenter deux mentions d'analytique en première classe, le dernier concours pouvant donner lieu à l'obtention d'une médaille. Les programmes de seconde classe porteront exclusivement sur des éléments d'architecture ; les programmes de première pourront porter soit sur des études d'analytique, soit sur de petites compositions, soit sur des relevés ou restaurations d'édifices ou parties d'édifices anciens. Ces relevés ou restaurations auront de préférence pour objets des édifices du pays. Mais il est impossible de faire de ceci une règle absolue, le professeur devant conserver dans son cours une certaine latitude et toutes les époques d'architecture n'étant pas représentées en Belgique.

La médaille d'analytique première classe serait convertie en un subside qui ne serait versé au bénéficiaire que sur la remise d'un travail de relevé, lequel serait toujours exécuté, cette fois, sur un monument du pays, qui serait désigné à l'élève par le professeur ; cette étude restant de droit la propriété de la ville de Bruxelles afin de constituer un fonds d'archives des monuments historiques.

Il serait considéré enfin que, dans l'architecture privée, les intérieurs tiennent une place prépondérante. Les architectes y sont généralement fort peu préparés et cette lacune de leur éducation justifie, dans une certaine mesure, la faveur croissante dont jouissent, parmi le public, les antiquaires et les tapissiers. Des études d'intérieurs seraient donc proposées.

Les concours d'analytique comporteraient une partie écrite et une partie orale ; les concurrents seraient tenus d'expliquer ou de commenter l'objet de leur étude et de répondre à la critique qui leur en serait faite. Pour la seconde classe, au moins, la partie écrite et orale correspondrait au tiers des points attribués à l'étude.

Considérations générales

Le cours de théorie des éléments d'architecture n'est pas un cours qui trouve son but en lui-même, comme le sont, par exemple, les cours de jurisprudence ou de graphostatique. Il est créé dans l'intention de faciliter le travail d'atelier et afin de fournir aux professeurs d'architecture des élèves mieux préparés et possédant les éléments principaux qu'ils auront à appliquer en composition. Le cours de théorie des éléments d'architecture et les ateliers se complètent réciproquement. Afin de conserver à l'enseignement l'unité d'action qu'il doit avoir, il faut donc assurer entre le cours d'archéologie et les ateliers une étroite collaboration.

Bruxelles, le 6 mai 1912. EUG. DHUICQUE.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE

RÉUNION DES 22-23 SEPTEMBRE 1912

Je proteste, et je proteste bien haut, car malgré notre mauvaise humeur vis-à-vis de Jupiter, qui nous exaspérait depuis de si longues semaines, qui arrêtait quasi tous nos travaux, qui enlevait à nos bons clients toute envie de commande, je dois reconnaître que la sainte drache nationale n'est qu'un leurre, qu'un mythe.

Et comment !... ne voilà-t-il pas que notre réunion des 22 et 23 septembre, organisée de longue date, décide ce bon Jupin à nous gratifier d'un temps superbe, d'une température douce et agréable, telle que seuls nos tout vieux confrères se rappellent encore vaguement. Aussi étaient-ils nombreux au rendez-vous, ces bons architectes, tout joyeux de l'aubaine que leur avait préparé le Comité de la Fédération Nationale. M. le Président Maukels rayonnait de joie de voir avec quel empressement ils avaient répondu à ses appels. Anvers et Gand se sont vraiment surpassés et depuis longtemps les provinces de Namur, de Liége, les deux Flandres et du Hainaut n'avaient plus été représentées par de tels contingents. Je crois d'ailleurs que tout le monde était satisfait et j'ai entendu plus d'un de nos confrères de province regretter que pareilles excursions ne soient pas organisées plus fréquemment.

Ils n'ont peut-être pas tort et je crois même que des échanges de vue et des impressions, voire des discussions collectives qu'elles entraînent fatalement, il pourrait parfaitement jaillir maint facteur de direction permettant à nos confrères travailleurs et chercheurs de trouver le vrai chemin pour arriver à doter notre XXe siècle d'un nouveau style, c'est-à-dire d'une Architecture adéquate à nos temps, aux us et coutumes de nos jours.

En effet, n'est-il pas dégradant de devoir constater que sans vouloir suivre le mode de construction des anciens, de nos précurseurs, nous nous contentons de les imiter dans leur mode de décoration, dans leurs détails, de les suivre bravement dans tout ce qu'ils ont produit et que les temps ont voulu laisser venir jusqu'à nous ?

L'œuvre de notre excellent et talentueux confrère français Marcell, le Restaurant Chinois et la Tour Japonaise du Domaine Royal de Laeken, nous en donne encore une preuve.

Les confrères qui prennent part à cette visite doivent reconnaître que dans ce milieu on ne se sentait pas trop à son aise, pas très à sa place, dans ce plein d'or, au milieu de cette diversité de couleurs criades, répandues à larges brosses. Cette décoration étrangère et ancienne, interprétée par un cerveau latin, nous rappelait les costumes chatoyants des anciens peuples Chinois et Japonais avec leur genre de vie tout spécial, tout en harmonie avec ce milieu délicat.

Mais voilà que ce bon Martin nous arrache de toute rêverie et nous pousse vers un délicieux déjeûner à la Taverne Royale. Quoique située à distance égale de notre but de promenade du matin et de celui que nous nous sommes tracé pour l'après-midi, ce n'est que grâce à la célérité et à l'organisation parfaite du service de cet établissement que nous parvenons à nous présenter sans trop de retard à l'entrée de la grande construction mystérieuse, ce Palais Viennois de marbre de l'Avenue de Tervueren.

Faut-il qu'il intriguait l'élément architecte belge !... A voir le grand nombre de confrères qui se pressaient en ce même point de la large Avenue, le public bruxellois, que la Forêt des Quatre-Bras attirait, formait, tout intrigué, cercle autour des 160 Chevaliers du tire-ligne, qui contemplaient l'extérieur de cette fastueuse demeure. Les attitudes étaient très différentes. La généralité des jeunes, de ceux qui cherchent encore, jubilait de l'aubaine qui les attendait ; d'autres auxquels la fortune a déjà souri, avaient une attitude moins confiante et ceux de nos confrères que l'âge a rendu plus pessimistes, étaient tout à fait réservés. Mais, chez tous c'était un mélange de curiosité avide et d'incertitude grandissante qui les emplissait, lorsque, en file indienne, nous défilions devant une rangée de larbins impeccables en position respectueuse.

Mais à peine le seuil du grand hall de réception franchi, quel changement dans toutes les attitudes ! A de rares exceptions près, la satisfaction se lisait sur tous les visages. Quel luxe et quelle harmonie de couleurs ! Quel choix admirable de matières ! Quel fini, quel parachèvement ! A ce propos, je regrette franchement qu'il ne me soit pas permis de donner en détail la description de tous les locaux de ce Palais Viennois, dû aux largesses et aux goûts spéciaux d'un propriétaire ainsi qu'au travail fouillé d'un des plus renommés adeptes de l'École Wagnérienne, de la Sécession de Vienne. La discrétion m'est imposée à ce sujet par le désir de M. Stoclet de se réserver la primeur d'une description très détaillée et amplement illustrée qui paraîtra incessamment.

Il me sera néanmoins permis de dire que l'œuvre de l'architecte Prof. Hoffmann est à tout point de vue de grande conception et quoique ne tombant pas dans notre tempérament belge, nous devons applaudir son caractère spécial résultant d'une étude très suivie et très poussée. Nous devons admirer la culture collective de nos Confrères Autrichiens qui ont compris que l'individualité, la personnalité excessive dans l'art de bâtir est une tentative vaine si elle reste conception isolée. Ils ont compris que la disparition des anciennes conceptions philosophiques, la connaissance raffinée du corps humain que nous possédons aujourd'hui, et les règles d'hygiène qu'on nous fait observer à tout moment, doivent constituer les facteurs principaux dans l'élaboration d'une nouvelle tendance architecturale.

Ce qui n'a pas été perdu de vue par eux, c'est le fait que l'industrie actuelle a créé d'innombrables matériaux nouveaux dont l'emploi s'impose par suite de leur supériorité sur les anciens procédés et ils tirent un profit énorme du phénomène si caractéristique de nos temps modernes *les tendances de simplification en tout*, c'est-à-dire la rationalisation.

Après avoir visité depuis la cave jusqu'au grenier, y compris les terrasses, cette somptueuse demeure, où rien n'est laissé au hasard, où tout est étudié dans les moindres détails, nous avons pris congé de M. Stoclet et de sa charmante dame, dont la bonne grâce complétait le charme d'une pareille visite.

Pour ma part, je regrette infiniment la dislocation, la débandade qui suivait immédiatement cette visite. D'autres encore partagent cet avis, car j'ai entendu la réflexion, un peu rosse mais peut-être juste, que tout le monde craignait d'être questionné au sujet de ce qu'il venait de voir et préférait garder soigneusement ses impressions en s'esquivant « à l'anglaise ».

Ce n'est que le lendemain, dans cette bonne et vieille ville de Gand, que nous nous sommes retrouvés. Nous étions un peu moins nombreux que la veille à Bruxelles, mais pas un instant l'entrain ne fit défaut, quoique le programme de la journée fut par trop chargé.

A peine débarqués, le légendaire et rayonnant De Noyette confia tous *ses invités* au talentueux conservateur des Musées Communaux, M. Van Werveke. C'est vous dire qu'il avait bien choisi son homme, car pour qui connaît ce cicerone gantois, je crois qu'il serait impossible de trouver un homme plus documenté sur les richesses architecturales de sa ville, qu'il garde d'ailleurs avec des soins jaloux.

Notre première visite fut consacrée au chantier du nouveau Séminaire par l'architecte Mortier, monument dont la façade principale est exécutée en pierre de Baeleghem. A ce propos, j'estime qu'il serait désirable de voir limiter l'emploi de cette pierre aux restaurations des joyaux de l'architecture Flamande ancienne, afin de ne pas épuiser trop rapidement les trois faibles gisements qu'on vient de découvrir.

En traversant le pont de l'Évêché, nous poussons une pointe dans le hall public de la Banque Nationale, construction toute blanche qui constraste étrangement, tant au point de vue du style que de la couleur, avec le sombre Château de Gérard le Diable, auquel elle est accolée. M. Van Werveke, archéologue de talent reconnu, nous fit l'historique de cet antique castel, de la Cathédrale de St-Bavon, de l'église St-Nicolas et du Château des Comtes, avec une maîtrise et une clarté surprenantes. Il nous guida aussi vers le « Achter Sikkel » avec sa tourelle si caractéristique, dont M. Van de Voorde a tiré le meilleur parti pour le Pavillon de la ville de Gand, tant admiré à notre Worlds Fair de 1910. A l'hôtel Van den Meersche, rue du Bas-Polder, il nous fit admirer un salon Empire de l'époque, exécuté pour compte du fameux Maes, intendant militaire de Napoléon, ainsi qu'un escalier Louis XV de toute beauté. (Notre journal *l'Émulation* a donné en 1899, planches 7 et 8, le relevé de cet escalier superbe par feu l'architecte De Waele, à qui nous devons également la restauration de la Place Ste-Paraïlde au pied du Château des Comtes.)

Notre confrère gantois, Valentin Vaerwyck, chargé des travaux de restauration et de reconstruction du Beffroi, quoique bien jeune, s'est acquitté brillamment de ce travail ingrat. Il nous expliqua que la polychromie des quatre statues d'angle, « les Torenwachters », dont nous avons tous pu contempler l'original au Musée lapidaire des ruines de St-Bavon, lui a été dictée par le contenu de certaines archives communales. Il paraît même que les gorges de tous les glacis et moulures de la tour primitive étaient dorées et relevées de couleur rouge. Lors de la démolition de certaines parties anciennes, il a retrouvé des traces de ces peintures.

Après avoir poussé jusqu'à l'église St-Michel, où nous avons admiré le nouveau porche et la nouvelle sacristie, dus au talent de notre sympathique et modeste De Noyette, nous avons profité de l'Exposition des projets du Grand Concours d'Architecture pour nous rendre à l'Académie Royale des Beaux-Arts. Cette visite a provoqué des félicitations bien méritées au professeur Osc. Van de Voorde.

L'estomac creusé par une si longe promenade, c'est comme affamés que nous avons débarqué à la Place d'Armes, où malgré son bon vouloir, le personnel de l'Hôtel Royal ne pouvait nous satisfaire assez vite. A la fin du déjeûner, auquel tout le monde fit honneur, M. Maukels a bu au dévoué Président des *Architectes de la Flandre Orientale,* aux confrères en général, mais spécialement à ceux qui contribuent sans cesse à l'embellissement de la ville de Gand. Il remercia chaleureusement M. le Conservateur Van Werveke pour les renseignements si clairs et si précis qu'il nous donna au cours de nos différentes visites.

La harangue humoristique par laquelle a répondu M. De Noyette a provoqué les applaudissements de tous les confrères.

Comme la veille, l'après-midi était réservée à la visite d'une œuvre moderne, mais cette fois il s'agissait d'une œuvre bien nationale, du travail d'un confrère Belge.

Ceux qui connaissent M. Osc. Van de Voorde, qui le suivent depuis quelque temps déjà pouvaient s'attendre à voir du moderne, un travail bien personnel. C'est un de nos rares architectes belges qui depuis de nombreuses années cherche à faire du neuf et, si je me rappelle bien, en 1899, lors du concours de façades pour les abords de l'Hôtel de ville de St-Gilles, il était un des rares concurrents qui avait osé sortir de la banalité ordinaire. A l'exposition de Turin, en 1895, il représentait très brillamment la Belgique, et plusieurs critiques d'art étrangers prévoyaient à ce moment que notre pays allait prendre la tête du mouvement moderne. Malheureusement ces derniers ont dû déchanter et si Van de Voorde, un des pionniers sur lesquels ils fondaient leurs espérances, ne s'est pas vu seconder dans ses efforts, il ne s'est pas découragé. Chaque fois qu'il en avait l'occasion il nous donnait une nouvelle preuve de sa persévérance. Tout le monde a encore clairement devant les yeux le magnifique pavillon Dangotte qu'il érigeait dans notre dernière Exposition Internationale de Bruxelles. A celle de Gand, il s'en est donné de tout cœur, si j'osais je dirais même « à brides abattues » et pour autant que nous avons pu en juger, je crois qu'il a pleinement réussi.

La grande cour intérieure qui relie les bâtiments d'entrée aux halls latéraux sera d'un effet féerique, avec ses bassins décoratifs et ses fontaines monumentales, enjolivés par les groupes superbes de Van Biesbroeck. A en juger par le

bâtiment d'administration que nous avons pu visiter en détail, il nous promet une œuvre élégante, de bon goût et d'un fini remarquable.

Le camarade Heyndrickx à qui est échue la construction du hall des machines, ne pouvait manquer de nous donner aussi du moderne. C'était fatal si l'on songe que même pour le prix de Rome il s'est avisé d'introduire un projet moderne. Nous n'avons cependant pu juger de l'ensemble de son travail, attendu que la partie décorative n'était pas suffisamment avancée. Toutefois, à en juger d'après les dessins et une belle perspective exposés sur les chantiers, nous pouvons prévoir son œuvre comme très intéressante et du meilleur effet.

Le Palais du Congo, dû au talent de notre confrère bruxellois Jos. Caluwaers, est traité en roman stylisé, d'un cachet tout particulier. Situé dans l'axe d'une magnifique et large avenue, il constituera un des plus jolis points de la future Exposition gantoise.

Les villes de Bruxelles, Gand, Anvers et Liége ont décidé que leurs pavillons respectifs représenteraient des constructions locales anciennes. Seul celui de la ville de Gand est en cours d'exécution. Son architecte M. Janssens a reconstitué le « Prinsenhof » (Cour des Princes), ancienne résidence des châtelains de la ville, datant du XIII[e] siècle. Une gravure ancienne de Harreweyn et la description historique très documentée par Herman Van Duyse lui ont permis de produire une œuvre des plus intéressante qui ne constituera pas seulement un joli coin d'architecture, mais sera aussi une page d'histoire de l'impérissable passé local.

« La vieille Flandre », due au confrère précité, Valentin Vaerwyck, fut composée d'après les charmants croquis de M. Armand Heins, récoltés par lui dans toutes les parties de l'ancienne Flandre. On y voit, admirablement groupés, les plus beaux échantillons de cette ancienne architecture nationale, avec leur cachet tout spécial et leurs abords si poétiques. Cette œuvre est si belle, si admirable, que nous formons le vœu de la voir couronnée du succès qu'elle mérite.

Ceux de nos confrères que cette longue promenade n'avait pas trop fatigués, ont encore entrepris la visite du Palais des fêtes, pilotés par son architecte Van de Voorde, mais surpris par l'obscurité ils se sont vus obligés de quitter les énormes chantiers, où il restait encore tant de choses à voir.

En somme, deux journées bien remplies, et, une fois de plus, les absents ont eu tort.

CH. SCHAESSENS.

RAPPORT

SUR LA CRÉATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉCOLE DE DINANDERIE, ADRESSÉ A MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE BRUXELLES, SOUS LA DATE DU 15 MAI 1912.

—

Si la dinanderie fut jadis l'une des industries d'art des plus florissantes et des plus renommées de notre pays, elle est, incontestablement aujourd'hui, fortement dégénérée.

A de rares exceptions près, nos batteurs de cuivre ne produisent plus guère que des œuvres impersonnelles, la plupart des pastiches jouant à l'ancien, pour les antiquaires et les collectionneurs, ou plus malheureusement encore des œuvres d'une banalité désespérante, vrais articles de bazar, moins bons que les produits estampés mécaniquement.

Il est vivement désirable que l'on continue et que l'on encourage de toutes façons les efforts tentés depuis peu pour faire revivre chez nous, et avec son caractère bien spécial, cette industrie d'intérêt marqué au point de vue du décor tant intérieur qu'extérieur.

Si de nombreux objets mobiliers peuvent être faits en dinanderie, tant pour les édifices que pour les habitations, il ne faut pas perdre de vue la ressource précieuse que donne, par surcroît, le cuivre battu pour la décoration des intérieurs et pour celle des façades. Son alliance avec les divers matériaux : bois, marbres, pierres même, permet, vu la facilité d'obtention des reliefs les plus hauts comme les plus fondus, une variété précieuse d'effets puissants ou raffinés, d'une durabilité très grande et d'un luxe de bon aloi, sans dépense exagérée.

En ces temps de besoin de « pas encore vu » et de recherche intensive d'effets neufs, nos artistes ne manqueront pas de trouver là une mine précieuse de brillants succès artistiques.

Certaines écoles de rénovation des industries d'art en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, ont obtenu déjà en dinanderie des résultats très appréciés par les architectes de ces pays, qui en ont tiré les meilleurs partis.

Nous souhaitons vivement que le même effort soit poursuivi chez nous et ne doutons pas que les artisans d'élite, bien formés en dinanderie, ne trouvent ici et à l'étranger l'application immédiate, courante et rémunératrice de leur talent ainsi spécialisé.

Nous ne verrions sans doute plus alors, comme actuellement, à front de telles de nos plus importantes artères de la capitale, sur des marbres de prix d'une réelle beauté, s'étaler de déplorables horreurs de cuivre battu, façonnées probablement en Allemagne, maladroitement, presque naïvement et dans un sentiment décoratif qui fait frémir les gens de goût.

La création à Bruxelles, centre important de consommation et de production artistique, si pas d'une école, tout au moins d'un cours de dinanderie est donc à notre sens, à encourager vivement.

Nous disons cours plutôt qu'école, car ce qu'il importe avant tout pour la rénovation dans un sens modernisé de cette belle industrie d'art, c'est de faire former par un artiste de talent, possédant à fond la technique spéciale indispensable, une élite d'artisans de premier ordre, et non une foule de demi-valeurs.

En effet, l'éducation artistique de ces artisans devrait les mettre à même, tout en leur donnant l'habileté manuelle, de comprendre les intentions, les visées de l'architecte, du maître de l'œuvre, en un mot de savoir dessiner, et de comprendre les dessins qui leur sont confiés.

A l'heure actuelle, ces aptitudes font trop souvent défaut chez les collaborateurs d'une œuvre architecturale ; il s'ensuit que les architectes belges, et surtout leurs clients, se voient trop souvent forcés d'avoir recours, pour de nombreux travaux délicats, à des praticiens étrangers, malgré toutes les conséquences regrettables, fâcheuses même, de cette intrusion d'éléments hétérogènes dans des œuvres dont l'unité doit être l'une des qualités maîtresses.

C'est pour cette raison capitale que nous appuyons vivement toute tentative de formation d'artisans d'élite, à culture technique et artistique complète pour les métiers du bâtiment.

Il y aurait lieu même, à notre avis, de ne pas borner la tentative au simple battage du cuivre, mais de l'étendre à toutes les applications du cuivre dans le bâtiment et notamment à la ciselure des objets coulés.

C'est pourquoi nous croyons que la Ville de Bruxelles ferait œuvre utile au premier chef en créant un cours de battage de cuivre et d'industrie du cuivre appliqué au bâtiment, à côté de ses cours réputés de ciselure artistique qui pourraient même être étendus aux bronzes décoratifs au lieu de se confiner dans la bijouterie.

Les batteurs de cuivre devraient être initiés non seulement à la production d'objets mobiliers, mais de détails décoratifs d'architecture bruts, polis et patinés, tant intérieurs qu'extérieurs.

A ce dernier point de vue le battage du cuivre pour le décor de nos couronnements d'édifices et d'habitations ne devrait pas être négligé, et complèterait très heureusement l'effort fait en ces derniers temps à l'école de plomberie, pour la rénovation du battage du plomb.

Et les élèves batteurs de cuivre pourraient sans doute utilement suivre, soit successivement soit simultanément, les cours complémentaires de ces deux écoles.

Ceci nous amène à une nouvelle preuve de l'utilité du groupement des efforts et de l'épanouissement des écoles professionnelles pour les métiers du bâtiment, écoles au succès desquelles la Ville de Bruxelles a toujours apporté le concours le plus efficace, ce dont nous lui savons hautement gré.

11 mai 1912. J. Diongre.

LA " CENTRALE ,, A ANVERS

Une bonne vingtaine de confrères s'étaient décidés à affronter le mauvais temps s'annonçant à la gare du Nord le 29 juin, à 7 1/2 heures du matin. L'arrivée à Anvers fut plutôt mélancolique. Quelques joyeux propos mirent un peu de gaieté parmi nous ; mais, hélas ! c'est sous une pluie battante que nous sommes conduits en voiture aux travaux de l'agrandissement du port. Ce ne fut pas une promenade sans charme cependant, le chemin parcouru étant peu dans les itinéraires classiques d'Anvers, au point de vue architectural.

Nous traversons la ville, puis des quais, des magasins, des hangars, des dépôts. Marchandises et produits de toute nature, amoncelés sur notre passage, donnent l'impression de richesse, d'abondance... Le haut commerce visité par l'Architecture ! ! Inutile de dire que les petits commentaires vont leur train ! Il pleut toujours. De larges flaques reflètent des formes bizarres : mâtures, grues, cheminées avec panaches, poteaux... Nous longeons les bassins, de grands navires sont immobiles ; on charge, on transporte ; le chinois, l'anglais, l'allemand, que sais-je ? mêlent leur musique drôle au flamand ronflant et sonore ! Des cris s'entrecroisent parmi les ordres lancés hâtivement, c'est un charivari fiévreux ! Après avoir traversé toute cette activité commerciale, nous arrivons à la vaste plaine.

Un baraquement, quelqu'installation mécanique puissante, c'est là que nous sommes reçus par M. Herman de la firme Declerq et Medaets.

La visite commence par un exposé, sur le terrain même des opérations, du travail en partie effectué. D'une manière nette et très documentée, M. Herman nous explique la situation des bassins actuels, la percée exécutée et les nouveaux bassins créés et à créer.

Certes, voilà un travail qui n'est pas à petite échelle !... les 1000 mètres — 10.000 mètres — 400.000 mètres sonnent et résonnent, tout comme si nous nous exprimions avec nos centimètres.

La visite des travaux est des plus intéressante. La plus grande part est laissée à la mécanique, qui, par sa puissante aide vient soulager le dur labeur et donner à l'ensemble du travail un aspect de grande ordonnance. Inutile de dire que le transport des matériaux, la fabrication des mortiers et bétons, le dosage, etc., sont faits par des appareils spéciaux. Une main-d'œuvre disciplinée guide la précision mathématique de ces auxilliaires puissants, autant que dociles. Nous avons entendu parler de millions de kilogrammes de gravier, de chaux, de sable, nous avons vu des kilomètres de quais en pierre de taille. Comme les nouveaux bassins sont encore sans eau, nous avons pu nous rendre compte de leur profondeur et quelques-uns d'entre nous ont risqué la descente pour aller voir de plus près, la fabrication du tronçon de quai en béton armé destiné à être conduit par flottaison au point de raccordement des derniers bassins avec les nouveaux. Imagine-t-on le spectacle grandiose qu'offrira le moment où : les caissons, amenés à la place voulue, seront coulés et formeront ainsi pour toujours, la liaison des nouveaux bassins d'Anvers. La longue marche à travers terrassement, maçonnerie, bétonnage et autres travaux tous titanesques, nous a donné une de ces faims qui reste célèbre. Mais tout a été prévu par MM. Declerq et Medaets. Après nous avoir fait voir tout cet immense chantier, ils nous font l'honneur d'une invitation à déjeûner, et dans la cambuse, une table largement dressée, aiguise, encore par sa vue, tous les appétits. Quelques paroles de remerciements, des échanges de vues à propos des travaux et nous voilà en route pour le centre, où nous sommes attendus par M. De Vooght, nous offrant le grand plaisir de nous conduire voir quelques hôtels fameux de l'ancienne splendeur anversoise. Dire, ici, tout ce que nous vîmes de beau et d'intéressant serait long. Remercions plutôt M. De Vooght d'avoir bien voulu nous sacrifier cette après-midi, et d'avoir pu nous donner ainsi quelques heures d'émerveillement salutaire.

H. Van Montfort.

NOS PLANCHES

Pl. LIV. — *Villa de M. M., à la Petite Espinette* (Bruxelles). Architecte : Fern. Bodson.

Façade vers la route.

PL. LV. — *Concours de Façades de Bruges.*

Groupe nº 1. Entre la rue des Pierres et la rue St-Amand.

Groupe nº 2. Entre la rue St-Amand et le Marché-aux-Œufs.

Architecte : RENÉ DOOM.

PL. LVI. — *Concours de Façades de Bruges.*

Groupe nº 3. Entre le Marché-aux-Œufs et la rue des Crevettes.

Architecte RENÉ DOOM.

Il y a deux siècles à peine, la Grand' Place de Bruges était encore une des plus belles des Flandres. Les silhouettes variées et multiformes des pignons, tantôt en bois, tantôt en briques et pierres de taille, formaient, avec les imposantes halles et son beffroi majestueux, un ensemble des plus pittoresque.

De toutes ces constructions caractéristiques il ne reste plus guère de nos jours que deux ou trois pignons intéressants et le géant de pierre s'entoure de façades banales crépies au goût de 1830.

Le concours institué par l'édilité brugeoise avait donc pour but, sinon de reconstituer, du moins d'appropier aux façades des dix-sept maisons bordant la Grand' Place les différents types qui, du XIVe au XVIIIe siècle inclus, constituèrent « le Style Brugeois ».

Ce concours comportait cinq catégories : les trois groupes respectivement entre la rue des Pierres et la rue St-Amand, entre la rue St-Amand et le Marché-aux-Œufs et entre le Marché-aux-Œufs et la rue des Crevettes ; des projets de façades isolées et des groupes de deux et trois façades.

Analysons les projets de M. René Doom, le lauréat des cinq catégóries du concours.

De toutes les maisons existantes, une seule était apte à être reconstituée, le Café « Craenenburg » à l'angle de la rue St-Amand, dont la façade latérale, restée presque intégralement dans son état primitif, a amené vers la place l'aménagement d'un pignon en Gothique tertiaire. C'est du reste ce Gothique qui de 1515 à 1535 a produit les plus beaux spécimens du Style Brugeois.

La maison nº 14 (pignon à cinq travées du groupe nº 1), également inspirée de cette époque, est une adaptation du pignon de la « Maison des Cordonniers » existant rue des Pierres.

La construction portant les nos 18 et 19 (groupe nº 2) a été conçue en Gothique de transition, du secondaire au tertiaire (fin du XVe siècle). Elle rappelle, dans ses lignes générales, « l'Hôtel Gruuthuize » et, par la disposition des travées, la « Maison des Hanséates ou Orientaux » ; sa loggia est composée d'après la fameuse tribune de la « Maison des Orfèvres » située près du pont de la rue Flamande. Ce bâtiment devra faire pendant à l'ensemble des Hôtels Provincial et des Postes, construits par feu De la Censerie.

Les pignons portant les numéros 24 et 27 du groupe nº 3 sont des conceptions de l'époque tertiaire (1530) et le grand réseau qui encadre les quatre travées de la seconde de ces maisons est une interprétation du seul modèle du genre existant encore à Bruges au pignon donnant sur une petite cour du Palais de justice. Ce dernier fut bâti en 1532.

La façade nº 17 du groupe nº 2 est conçue en Renaissance (fin du XVIe siècle) d'après les rares exemples que nous a légués cette époque : Le Palais du Franc (façade vers la place du Bourg), un hôtel rue Saint-Georges et la maison C37 place Simon Stévin. Bruges a cependant compté de nombreuses maisons érigées en ce style ; on les retrouve sur la carte de Marc Gheeraerts ainsi que sur les estampes de Sanderus dans sa « Flandria Illustrata ».

Les maisons désignées sous le nº 12 au groupe nº 1 et le nº 1 au groupe nº 3 (maison à la tourelle, donnant sur la rue des Crevettes) sont en Renaissance d'un type fréquent (de 1625 à 1660 environ). La maison « De Beurze » (à l'angle de gauche du groupe nº 3) est l'interprétation du type de 1700 environ, duquel le pignon au coin du petit Marché-aux-Poissons et du Quai du Rosaire est le spécimen le plus raffiné. La maison nº 13 du groupe nº 1 est une autre adaptation du même principe. Notons ici, pour ceux de nos lecteurs qu'étonnerait la disproportion d'échelle, que ce concours eut uniquement pour but la transformation des façades d'immeubles existants, leurs dispositions intérieures étant entièrement maintenues.

Aux nos 21 et 26 (2e et 3e groupes) a été interprété le type qui fut à la mode au commencement du XVIIIe siècle (Louis XIV). Certains critiques ont prétendu que ces pignons étaient Brabançons. Une étude consciencieuse des nombreux pignons construits à Bruges à cette époque fera reconnaître que loin de subir l'influence Brabançonne, cette ville, au contraire, interpréta à sa manière, et ce le plus correctement, ce style d'inspiration française.

La maison portant le nº 11 du groupe nº 1 est du dernier type (Régence) de cette longue lignée de styles qui font de Bruges un véritable recueil d'archéologie civile (1).

L'édilité brugeoise s'occupe dès à présent de la réalisation intégrale des projets de M. René Doom.

PL. LVII. — *Cottage de M. L., à Spa.* Architecte : CHARLES THIRION.

Façade principale.

PL. LVIII. — *Cottage de M. L., à Spa.* Architecte : CHARLES THIRION.

Façade latérale.



(1) Un archéologue distingué travaille actuellement en collaboration avec un architecte à un « Essai de Monographie des Styles Brugeois au XVIIIe siècle ». Cette étude nous révélera une des époques les plus florissantes de la Renaissance brugeoise, presque totalement ignorée jusqu'à ce jour.

Louvain. — Imp. J. WOUTERS-ICKX, rue de Namur, 76.

SOMMAIRE : I. Étude sur la réorganisation des Cours d'Architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles. — II. Société Centrale d'Architecture de Belgique. Concours annuel, année 1912. — III. Jurisprudence. — IV. Société Royale des Architectes d'Anvers. — V. Nos planches.

ÉTUDE (1)

SUR LA

Réorganisation des Cours d'Architecture

à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles

PAR

EUG. DHUICQUE

Il me paraît superflu d'aborder de front la question de la réorganisation générale de la section d'architecture à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, d'autant que M. Bonduelle a établi, dans son étude sur cette question, les bases générales sur lesquelles devrait être assis, selon moi, le remaniement des cours. Je tomberais donc dans d'inévitables redites en reprenant ce travail.

Néanmoins on me permettra de préciser quelques points sur lesquels le rapport de M. Bonduelle ne s'est pas étendu et que je n'ai pu aborder moi-même au point de vue général de la réorganisation de la section, dans mon rapport spécial sur la transformation du cours d'architecture médiévale.

Les considérations suivantes complètent donc mon étude.

I. — Le Cours de théorie et la rédaction des programmes

Il est d'une nécessité absolue de donner aux études d'architecture une base théorique plus étendue ; c'est là un point sur lequel tout le monde semble d'accord ; mais il importe, au plus haut degré, de bien fixer le sens dans lequel cette question sera tranchée, car de la solution qui lui sera donnée, peut dépendre toute l'orientation des études d'architecture dans notre école.

Je me suis efforcé de définir dans mon rapport sur la transformation du cours d'architecture médiévale ce que l'on doit entendre par théorie de l'architecture et de la distinction qu'il faut établir entre la théorie *des éléments* d'architecture et la théorie propre *de l'architecture,* c'est-à-dire de tous les problèmes qu'elle nous pose actuellement.

Cette distinction n'est pas une vaine subtilité ; je ne saurais trop y insister ; son importance est même capitale et elle n'échappera à personne pour peu que l'on y prête attention. Pour me servir d'une comparaison, je pourrais dire que la théorie des *éléments* est à la théorie de l'*architecture* ce que la grammaire est à la composition dramatique.

Or, l'intérêt pratique que présente pour nous cette distinction réside en ceci, que la première partie, c'est-à-dire *la théorie des éléments est la seule qui puisse être donnée actuellement dans notre école.* Non seulement il y aurait les plus grandes difficultés mais aussi les plus grands dangers à vouloir donner la seconde partie, c'est-à-dire la *théorie propre de l'architecture.*

Et, en ceci, il faudra sans doute faire quelque violence au courant d'opinion qui réclame dans notre école la création d'un cours de théorie sur les bases établies naguère par M. Julien Guadet à l'École des Beaux-Arts de Paris, c'est-à-dire un cours de *théorie complète,* comportant à la fois les deux parties entre lesquelles j'établis ici une distinction aussi nette.

Ce désir part évidemment d'une intention excellente en elle-même ; il est en quelque sorte l'aveu qu'il manque à notre enseignement une chose primordiale, essentielle, dont l'absence se fait sentir partout et constamment. Et le mot de « théorie » a été lancé comme le nom d'une panacée, sans que l'on se soit rendu compte de tout ce qu'il représente, c'est-à-dire de l'amplitude colossale du sujet qu'il comporte, d'une part ; du confrère éminent auquel on pourrait confier la tâche écrasante de le traiter, d'autre part ; enfin, de diverses conséquences qui en résultent au surplus.

J'ai tenté de l'établir dans mon rapport sur le cours d'architecture médiévale ; mais on m'excusera, à cause de l'importance de cette question, de résumer ici les raisons que j'en ai données. D'autre part, en établissant cette étude je n'avais à envisager que la transformation seule d'un cours. Mais si l'on se place au point de vue de la réorganisation générale de la section d'architecture, on peut ajouter aux raisons que j'ai émises, d'autres considérations tout aussi importantes.

La théorie des *éléments* de l'architecture relève essentiellement du domaine archéologique. On pourrait presque dire que, pour nous artistes, elle en est la conclusion, la déduction logique. En effet, l'archéologie nous montre de quelle manière un élément d'architecture — une fenêtre, par exemple — évolue à travers les âges, c'est-à-dire les influences qui déterminent sa transformation et les aspects successifs qu'elle revêt.

Mais l'archéologue n'envisage cette évolution *qu'en elle-même ;* il lui suffit d'en avoir dégagé les causes, d'avoir défini les apports étrangers, s'il s'en trouve, et montré de quelle manière ils se combinent ; aussi les exemples les plus curieux retiendront seuls son attention et c'est ce qui explique que l'on est parfois surpris de l'importance que l'on attache, dans le monde archéologique, à des questions dépourvues de tout intérêt artistique.

Mais, si de cette histoire nous déduisons des lois d'esthétique ou de composition, si nous déterminons à notre tour la marche de cette évolution *au point de vue « art »,* nous aurons établi une *théorie effective,* parce que nous aurons spécifié un ensemble de conditions auxquelles devra répondre un élément d'architecture pour satisfaire à la fois la raison et le goût et que cet ensemble de conditions nous permettra de poser, d'une façon certaine, les données sur lesquelles devra être établi actuellement cet élément — soit une fenêtre, puisque j'ai pris cet exemple — pour arriver à produire une impression d'art ou de beauté équivalente. Et ces données seront les raisons qui justifient telle ou telle

(1) Suite à la publication des rapports présentés par les membres de la commission spécialement instituée par la ville de Bruxelles en vue de la réorganisation des cours d'Architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts. Voir nos 5 et suivants.

forme, qui condamnent telle ou telle disposition, qui appellent tel ou tel parti.

La théorie des éléments de l'architecture est donc bien de l'archéologie, si l'on veut, mais c'est en quelque sorte une synthèse que l'on n'en déduit qu'en se plaçant à un point de vue tout à fait spécial, au point de vue de l'esthétique.

Tout autre est la *théorie propre de l'architecture*. Si la part de la raison y est considérable encore, il faut à présent tenir compte des coutumes, des habitudes, des influences extérieures, de l'état social du peuple auquel elle s'adresse. Il ne s'agit plus cette fois de savoir comment devront se composer une fenêtre, un mur, une voûte ou un toit, mais bien de définir les locaux que l'on exigera dans une Bourse, dans une Gare, dans un Hôpital et de spécifier de quelle façon il faudra les traiter.

Or, par sa situation géographique, grâce à sa formation historique, à son peu d'étendue, aux profondes divergences de tempéraments des races qui la peuplent, la Belgique est sollicitée par toutes les influences qu'elle subit à tour de rôle, voire même simultanément. Dans de telles conditions, admettre la théorie de l'architecture établie par les français et l'imposer comme base des études dans notre école, serait commettre une faute dont les conséquences se traduiraient ou bien par d'inévitables conflits entre les architectes et le public, ou bien par la stérilité parfaite d'un tel enseignement.

On pourrait presque se demander s'il sera jamais possible d'établir chez nous une *théorie générale* de l'architecture, mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'actuellement personne n'est préparé à assumer la charge de l'enseigner. Cette affirmation n'est point prématurée si l'on songe qu'en France, dans un pays où les tendances générales ont un caractère national d'une si grande unité, il ne s'est trouvé personne depuis quatre ans pour assumer la succession de M. Julien Guadet.

Ce que l'on peut dire, en tout cas, c'est que ces idées de théorie d'architecture que chacun agite en ce moment, n'ont pris naissance que depuis l'apparition de son ouvrage, qui date de 1904. Il n'y a, par conséquent, que quelques années que ce travail est entre les mains des architectes, et ce temps a suffi à peine pour se rendre compte des véritables lacunes que pourrait présenter l'enseignement de l'architecture basé, chez nous, sur cet ouvrage.

A cette raison que certains pourraient contester, j'ajouterai un argument qui s'appuie sur une constatation réelle et je dirai que l'étendue de la seconde partie du cours de théorie est telle qu'elle échappe presque au domaine de l'enseignement oral et rentre dans le cadre des encyclopédies. Et on me permettra à ce sujet, une remarque personnelle. Malgré la concision excessive de cette partie du cours de M. Guadet, lorsqu'en 1902-1903 j'avais la faveur de suivre ses leçons à l'École des Beaux-Arts de Paris, il n'était pas rare de compter six auditeurs dans l'amphithéâtre pour la population de plus de 1600 élèves que comprenait la section d'architecture à ce moment. Cette constatation, qui ne diminue en rien la valeur de l'enseignement du maître, non plus que la considération dont il jouissait à si juste titre, prouve ou tout au moins semblerait indiquer que l'ampleur même du sujet le classe au nombre des choses dont seul un ouvrage écrit, accompagné de nombreuses planches et exemples, peut faire apprécier l'importance. Ce n'est que l'année suivante, lorsque Guadet se décida à la publication de son cours, que chacun comprit toute la grandeur de son enseignement ; ce fut une révélation ! ! !

Le mieux est parfois l'ennemi du bien ; c'est pourquoi je persiste dans l'opinion émise par mon rapport précédent, à savoir : Que la première partie du cours de théorie, partie essentiellement archéologique et limitée à l'étude des éléments d'architecture selon le programme que j'ai tracé, pourrait seule être réalisée actuellement sous le titre de *Cours de théorie des Éléments d'architecture*.

Cette partie est la seule qui relève réellement du domaine de l'enseignement oral et je crois même que cet enseignement pourrait être appelé à rendre les plus grands services.

Une autre raison, non moins importante, milite en faveur de la limitation du cours de théorie.

Au cas où un professeur serait chargé de cette chaire dans l'acception générale du mot, c'est à ce professeur qu'incomberait logiquement *la mission de rédiger tous les programmes des classes de composition d'architecture*. Cette déduction est inévitable, les deux fonctions se trouvant logiquement liées, et je ne saurais trop attirer l'attention sur son importance. Or, la plupart ne la soupçonnent même pas ; comment pourrait-on en douter alors que l'on voit figurer parmi les rapports soumis à la Ville, une proposition fixant à 1800 fr. l'allocation à attribuer au professeur de théorie générale chargé en outre de la rédaction des programmes !

Écoutons Guadet à ce sujet : « Bien faire un programme est déjà difficile ; bien faire une suite de programmes est très difficile. Il faut une méthode, une suite dans les idées ; il faut une attention continue à l'état général des études dans l'École et le souci de les diriger du côté où il existe des lacunes et des défaillances ! » On voit immédiatement l'influence qu'un professeur de théorie chargé de la rédaction des programmes peut exercer sur la marche des études et ici se pose à nouveau la question de savoir si elle est désirable. Dans l'état actuel je n'hésite pas à répondre par la négative ; et qu'on me permette d'appuyer cette opinion par un exemple.

Dans la troisième classe d'architecture, pendant le cours de la seule année scolaire 1911-1912, dans cinq projets sur rendus, un même sujet a été posé *trois fois* sous un titre à peine différent : une salle pour les expositions d'œuvres d'art — un petit musée — un petit musée pour une collection particulière.

Quel que soit l'intérêt que puisse présenter l'étude d'un musée, il est manifeste que le champ de l'architecture moderne est trop vaste et trop varié pour qu'on puisse le limiter ainsi à un problème unique. Il est non moins manifeste que de telles répétitions ne peuvent qu'engendrer la monotonie et l'ennui dans l'esprit des élèves, qui, au surplus, s'habituent à ne considérer l'architecture moderne que sous un angle infiniment fermé. Or, pour rendre l'enseignement vivant, il faut aborder la plus grande diversité de problèmes ; il faut que l'école sorte du formulisme et se modernise. Il faut que par les programmes qu'ils reçoivent, les élèves touchent du doigt l'infinie variété des cas qu'ils rencontreront dans la pratique et qu'ils acquièrent la souplesse et la fécondité d'imagination qui leur sera indispensable pour pouvoir y répondre avec adresse.

Je pense donc que la rédaction des programmes devrait être confiée tour à tour à l'un des professeurs des ateliers que l'on se propose de créer. Mais afin de réaliser cette « suite d'idées et cette attention continue » que J. Guadet considérait comme si hautement désirables, je propose la création d'une *Commission des Programmes*.

Cette commission serait composée des professeurs en question et du professeur de théorie des éléments d'architecture, puisque l'on considérerait ce cours comme la base commune de l'enseignement des ateliers. C'est à cette commission qu'incomberait le soin de fixer la marche générale des études. Les professeurs d'ateliers lui auraient à soumettre les programmes qu'ils auraient élaborés à tour de rôle et en modifieraient la rédaction d'après les observations générales. Le professeur de théorie serait chargé de la rédaction de tous les programmes d'*analytique*. En cas de conflit au sein de cette commission, les membres pourraient en appeler au Conseil académique tout comme les professeurs d'ateliers à Paris en appellent à l'Institut dans des cas analogues.

(A suivre.)

Société Centrale d'Architecture de Belgique

CONCOURS ANNUEL
ANNÉE 1912

Extrait du règlement

ART. 2. — Le concours est ouvert entre tous les architectes et élèves architectes habitant la Belgique et âgés de moins de 30 ans.

ART. 3. — Le concours consiste en une esquisse rendue au lavis, à l'aquarelle ou à la plume, présentée sur une seule feuille. La durée de l'épreuve est de trois jours.

ART. 4. — Les candidats qui désireront recevoir le programme, devront envoyer au local de la Société une enveloppe portant leur adresse. Les dessins seront remis au local, *Hôtel Ravenstein*, à Bruxelles, le lundi 30 septembre, de 8 à 10 heures du soir. Les concurrents habitant la province, devront mettre leurs dessins à la poste le 30 septembre avant 10 heures du soir.

Un même concurrent ne pourra pas obtenir le premier prix plus de deux fois.

ART. 5. — Les concours seront signés et porteront l'adresse du concurrent. Ils seront jugés par un jury composé de cinq membres de la Société.

Le programme a été rédigé par ce même jury qui cette année est composé de : MM. G. Charle, vice-président de la Société, P. Bonduelle, J.-B. Dewin, Eug. Dhuicque et Alexis Dumont.

ART. 6. — Un rapport indiquant les raisons qui ont motivé le classement sera rédigé par le jury, affiché lors de l'exposition publique qui se fera le premier dimanche suivant le jugement et publié dans le *Bulletin* de la Société avec les résultats du concours.

ART. 7. — Les récompenses consistent en :

- *1er prix*, une somme de 125 francs, une plaquette en argent et un diplôme ;
- *2me prix*, 75 francs, une plaquette en argent et un diplôme ;
- *3me prix*, 50 francs, une plaquette en bronze et un diplôme ;
- *4me prix*, un abonnement d'une année au journal l'*Émulation*, plaquette en bronze et un diplôme.

La somme mise à la disposition du jury (250 francs) sera en tout cas distribuée, bien qu'elle puisse être partagée d'une autre façon entre les concurrents suivant la valeur des projets présentés.

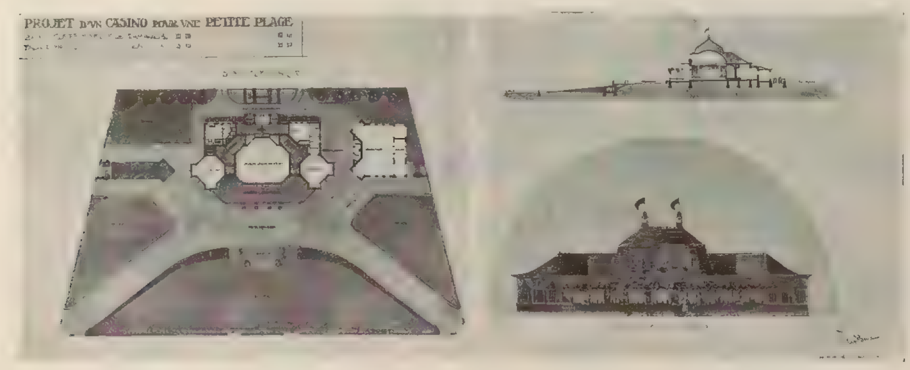
Les prix seront distribués lors de la séance annuelle de décembre.

ART. 8. — Les dessins primés resteront la propriété de la Société, leurs auteurs en conservant la propriété artistique.

Ils seront publiés dans l'organe de la Société et exposés une deuxième fois, au local, lors de l'exposition annuelle d'architecture qui suivra le jugement.

Les autres projets seront rendus à leurs auteurs après la première exposition.

ARTICLES ADDITIONNELS. — 1°) Faculté est laissée aux concurrents de présenter une perspective de leur projet.



Deuxième prix ex-æquo — Projet de M. Jean PAUW.

Une prime spéciale de 50 francs sera attribuée par le jury au meilleur dessin ainsi présenté ;

2°) Les concurrents ont la faculté de compléter leur projet par une note explicative qui devra être adressée au Président de la Société (au local) ;



Deuxième prix ex-æquo. Projet de M. THIRION, fils.

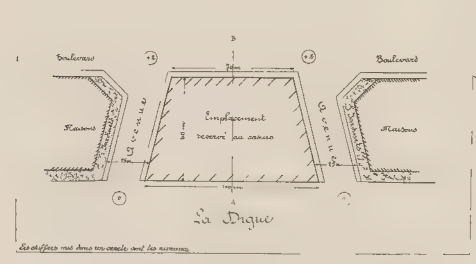
3°) On attire l'attention des concurrents sur l'obligation d'observer strictement l'article 3 ; en conséquence, les projets présentés sur plusieurs feuilles ne seront pas jugés ; il est fait exception pour la perspective facultative qui fera, le cas échéant, l'objet d'une feuille supplémentaire.

PROGRAMME

Un casino pour une petite plage du littoral

I. — L'objet du concours est un projet de casino pour une petite plage du littoral belge : La Panne, Westende, Knocke, etc., etc.

II. — Le croquis ci-après donne tous les renseignements relatifs à la situation et à la forme du terrain sur lequel on demande de projeter la construction.



III. — Le casino comprendra :

1° Un bâtiment principal composé de :

a) une salle de réunion, d'exposition ou de fêtes, avec estrade pouvant servir de scène à l'usage de petites représentations théâtrales ; la surface de la salle proprement dite sera de 100 mètres carrés, l'estrade venant en supplément ;

b) une salle de restaurant et une salle de lecture mesurant 40 mètres carrés chacune ;

c) une ou plusieurs galeries dans lesquelles trouveraient place de petites tables pour la consommation ;

d) les annexes nécessaires pour le service des salles ci-dessus, notamment : cuisine, office, laverie, débarras, caves, etc., ainsi que les services à l'usage direct du public : W. C., lavabos, vestiaire, etc.

Ce bâtiment n'aura pas d'étage et la surface bâtie n'excédera pas 450 mètres carrés.

Dans le reste du terrain on disposera :

2° Un garage pouvant abriter plusieurs automobiles, on y adjoindra un petit atelier de réparations et un dépôt d'essence ;

3° Des terrasses, jardins, bancs, abris, jeux, etc.

Une clôture basse entourera le terrain.

Les salles où se tient le plus fréquemment le public seront dans la plus large mesure orientées vers la mer. L'entrée des bâtiments se fera par la ville, néanmoins on ne perdra pas de vue que le public doit avoir un accès facile et direct par la digue.

On prévoiera pour la construction des matériaux durables et d'un entretien facile ; on évitera les formes architecturales qui donnent trop de prise aux vents et les concurrents qui proposeront des galeries, balcons, loggias ouvertes, les disposeront de façon à en permettre une utilisation pratique.

Les concurrents s'efforceront de donner à leur conception le caractère de sa destination. Le jury tiendra compte pour le classement de la stricte observance des stipulations du programme.

On demande :

a) Un plan d'ensemble du terrain et des constructions à l'échelle de 5 millimètres par mètre ;

b) Une coupe suivant A-B, à la même échelle ;

c) Une façade vers la digue à l'échelle de un centimètre par mètre.

Rapport du Jury

Le programme du concours de l'année 1912 comportait : « Un casino pour une petite plage du littoral belge ».

Le nombre des projets soumis à l'examen du jury était de vingt-neuf.

Il a été procédé, comme habituellement, par voie d'éliminations successives. Après un premier examen de tous les envois, le jury en a écarté quinze.

Au deuxième tour neuf autres projets ont encore été éliminés. Voici quelques-unes des raisons qui ont motivé leur rejet :

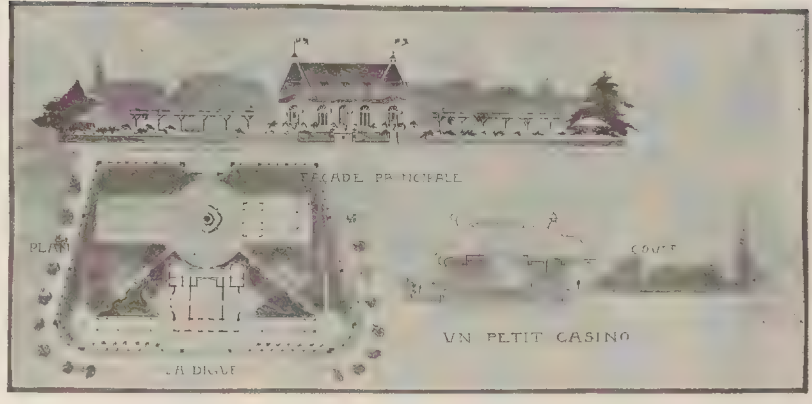
Georges Puissant. — Plan coupé en deux par la salle, bâtiment trop en recul sur la digue.

Callewaert. — Même défaut qu'au projet précédent. La façade manque d'unité et d'équilibre, elle est trop développée.

Deru. — Plan trop petit d'échelle (grand casino réduit), façade disproportionnée, la salle de fêtes manque des services nécessaires (vestiaire).

De Bondt. — Même remarque que pour le plan précédent : galeries inutiles derrière, façade intéressante mais d'un caractère trop monumental.

Van den Eynde. — Galerie vers la mer sans accès vers les services, plan trop petit d'échelle, façade complètement en dehors du caractère voulu.

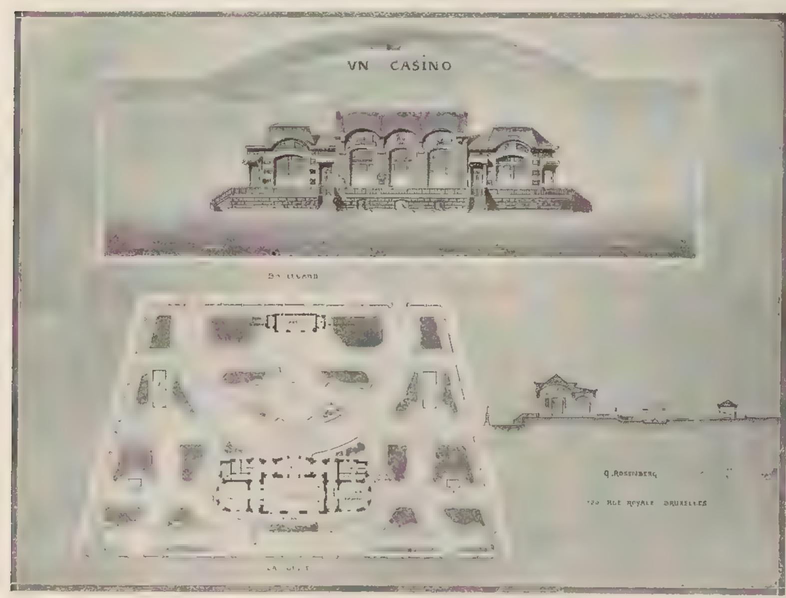


Troisième prix. Projet de M. James ALLARD.

Libion. — Même remarque que pour le plan précédent, dégagement obscur et inutile tout autour de la salle.

Hardenberg. — Galerie trop peu importante, entrées insuffisantes et mal placées.

Mercenier. — Certains détails du plan pas à l'échelle, les services manquent totalement.



Quatrième prix. Projet de M. G. ROSEMBERG.

Braen. — Plan bouché vers la mer par des services, les tours ne s'accusent pas en plan. Entrée impossible vers la ville.

Restaient enfin en présence, les projets de MM. Thirion, fils, Jean Pauw, James Allard, Rosemberg et Hebbelynck.

Le jury, estimant qu'aucun de ces projets ne réunissait les qualités voulues, n'a pas décerné de premier prix. En effet, les quatre premiers de ces projets montrent à côté de réels mérites, des défauts que ne viennent racheter ni une véritable expression décorative, ni un sens du pittoresque ou un brio qui eussent sauvé certaines faiblesses, ni même une présentation habile ou intéressante.

Ces qualités, on les trouve au contraire dans le projet Hebbelynck. Malheureusement elles ne peuvent suppléer à ce qui manque à celui-ci : l'adaptation exacte au programme donné.

Ces raisons ont déterminé le jury à attribuer à ce dernier projet, sans le classer, une prime spéciale de cinquante francs.

En agissant ainsi, le jury a voulu faire comprendre aux jeunes architectes qui si d'une part ils doivent s'attacher à serrer de près le programme et à donner à leur projet le *caractère* voulu, d'autre part, ils doivent s'efforcer d'exprimer leur pensée avec élégance, et de mettre en jeu les multiples ressources de l'art du dessinateur et du décorateur.

Le classement s'établit donc de la manière suivante, et a été rendu à l'unanimité des voix :

MM. **Thirion,** fils et **Jean Pauw,** ex-æquo, obtiennent

chacun un deuxième prix de 75 francs, une plaquette en argent et un diplôme.

M. **Allard**, un troisième prix de 50 francs, une plaquette en bronze et un diplôme.

M. **Rosemberg**, un abonnement d'une année au journal l'*Émulation*, une plaquette en bronze et un diplôme.

Voici, en quelques mots, pour ne pas allonger encore ce compte rendu, les principales critiques émises au sujet des quatres projets primés.

M. **Thirion**, fils. — Entrée vers la ville mal placée, disposition des jardins inintéressante, office de cuisine trop éloigné du restaurant.

M. **Jean Pauw**. — Bâtiment trop éloigné de la digue. Contradiction entre les plans d'une part, la coupe et la façade d'autre part, au sujet de la galerie ; éclairage de la salle d'exposition insuffisant.

Les auteurs de ces deux projets ont bien compris le caractère de *grande* simplicité qu'il fallait adopter ici, en évitant toute pompe et toute superfétation.

M. **Allard**. — Le plan est satisfaisant, mais la façade n'est pas celle d'un casino.

M. **Rosemberg**. — Bon projet, mais moins heureusement traité.

Le jugement peut paraître sévère, mais dans son ensemble le concours se montre d'un niveau légèrement inférieur à celui des années précédentes.

Toutefois il faut tenir compte des difficultés du programme, et du délai qui était fort court. Mais, parmi les concurrents, bien peu semblent connaître notre littoral ! Ce point a fortement frappé le jury, qui n'a pu s'empêcher de déplorer cette indifférence à l'égard d'une des parties intéressantes de notre petit pays. Ceux qui se destinent à la carrière d'architecte ont pour premier devoir de connaître notre patrimoine de beautés naturelles, source et inspiration de toutes les beautés artistiques.

Le Jury :

BONDUELLE, DEWIN, DHUICQUE, DIONGRE et Alexis DUMONT.

Bruxelles, le 2 octobre 1912.



Prime spéciale. Projet de M. HEBBELYNCK.

JURISPRUDENCE

TRIBUNAL CIVIL DE BRUXELLES

Les vues sur le voisin

Voici un jugement d'un intérêt pratique rendu par le tribunal de Bruxelles en cause de Claes contre Bilstein :

« Attendu que, le 28 novembre 1908, le demandeur a reçu du défendeur la valeur de la mitoyenneté dont il prétend que le second a abusé ;

» Mais attendu qu'étant données les circonstances où il s'est effectué, l'on ne saurait attribuer à ce paiement le caractère d'une renonciation du demandeur au droit de réclamer, ainsi qu'il le fait en l'un des chefs de son action, la réparation de cet abus de jouissance, et encore moins une renonciation au droit d'intenter l'action négatoire de servitude de vue qui constitue l'autre chef de l'action ;

» Au fond :

» Attendu que les habitations des parties sont contiguës et situées avenue Molière, à Ixelles ; qu'elles sont précédées d'un jardinet, long de 5 mètres, les séparant des trottoirs qui bordent la chaussée ;

» Attendu que, d'après les plans généraux d'alignement de cette avenue, l'alignement, c'est-à-dire la ligne séparative de la voirie et des propriétés privées, se trouve coïncider avec la ligne extérieure actuelle des façades, de sorte que les jardinets sont compris dans la zone des terrains destinés à être incorporés dans la voie publique ;

» Attendu que les parties ont l'une et l'autre acheté leurs fonds à la dame Drugman, savoir : le demandeur Claes, le 17 avril 1906 (acte Lecocq, à Ixelles) ; le défendeur Bilstein, environ deux ans après :

» Attendu que, lors de ces ventes, il fut convenu que les acquéreurs respecteraient les zones de non-bâtisse et spécialement celles prescrites à front de l'avenue par les autorités compétentes ;

» Attendu qu'en donnant aux parties l'autorisation de bâtir, l'administration communale d'Ixelles leur imposa de reculer à l'alignement la façade de leurs maisons ; disposa que les jardinets se trouvant en dehors de cet alignement

seraient clôturés du côté du trottoir par un mur très bas, surmonté d'un grillage ; et qu'elle se désintéressa de la façon dont les jardins seraient séparés l'un de l'autre ;

» Attendu qu'en fait cette clôture des jardinets est la même que celle du côté de la rue : elle consiste en un mur bas surmonté d'une grille ;

» Attendu que, pour avoir accès à son habitation, Bilstein fit établir, juste contre le mur séparant son jardinet de celui de Claes, un escalier de sept degrés, haut d'environ 90 centimètres, aboutissant à un palier d'environ 1 mètre carré et qui n'est séparé du seuil de la maison que par un seul degré ; que ce palier procure à ceux qui y stationnent une vue droite sur l'héritage de Claes ;

» Attendu que si l'on interprète sainement les diverses énonciations de l'autorisation de bâtir octroyée à Bilstein, et notamment si, étant donnée la contradiction existant entre certaines dispositions de pur style et les mentions précises des plans faisant partie intégrante de cet arrêté d'autorisation, l'on donne la préférence à ces dernières, l'on doit reconnaître que le dispositif de l'escalier ci-avant décrit a été approuvé intégralement par le Collège échevinal d'Ixelles ; *(A suivre.)*

Société Royale des Architectes d'Anvers

La *Société Royale des Architectes d'Anvers* a composé sa Commission administrative pour l'année 1913 comme suit :

Président : M. Louis De Vooght.

Vice-présidents : MM. Ferd. Van Goethem et Alb. Gondrexon.

Secrétaires : MM. Ad. Van Coppernolle et Alfr. Portielje.

Trésorier : M. F. Sel.

Bibliothécaire : M. E. Van Nieuwerburgh.

Conseil de Discipline

Président : M. Eug. Geefs.

Membres : MM. F. Hompus ; G. Matthyssens ; E. Stordiau et L. Wagemans.

Comité de Défense Juridique

Président : M. M. De Braey.

Secrétaire : M. J. Van Asperen.

Membres : MM. J. Coninck ; Westenberg ; L. De Vooght ; F. Sel ; H. Van Leemputten et G. De Coster.

NOS PLANCHES

Pl. LIX. — *Tombeau de Julien Dillens au cimetière de Saint-Gilles à Calevoet.* — Architecte : Eug. Dhuicque ; Statuaire : J. Lagae ; Sculpteur : G. Dillens.

Le dimanche 12 juin 1910 une cérémonie intime réunissait une dernière fois les amis de Julien Dillens au cimetière de Saint-Gilles à Calevoet, autour du tombeau dans lequel ses cendres venaient d'être transférées.

Après les hommages que la ville de Bruxelles et les admirateurs du grand artiste avaient rendu à sa mémoire en lui dédiant le mémorial de la place de l'Industrie, c'étaient, cette fois, la dévotion d'un frère, l'affection des siens et de ses amis qui avaient voulu et patiemment réalisé ce mausolée, pour y exprimer l'immensité de leurs regrets et un souvenir que le temps n'a fait que grandir.

Et puisqu'ils ont bien voulu me faire confiance en me chargeant d'interpréter leurs sentiments, qu'ils me permettent de leur exprimer ici ma profonde gratitude.

La commune de Saint-Gilles s'est honorée grandement en offrant le terrain où repose définitivement Julien Dillens. Elle a voulu que le monument s'élevât au point culminant du coteau sur le versant duquel s'allonge le cimetière de Calevoet. De ce point, la vue découvre un horizon immense : c'est toute la luxuriante vallée de la Senne qui s'offre aux regards ; ce sont les plaines verdoyantes de Droogenbosch, de Ruysbroeck et de Forest où Dillens avait vu défiler, dans un de ses plus beaux rêves d'artiste, les troupes brabançonnes braillardes et chargées de victuailles, partant à l'assaut des murailles de Gaesbeek ; c'est la campagne flamande, dans toute la puissance et la variété infinie de son coloris, telle que les primitifs la fixèrent aux fonds de leurs tryptiques.

C'est là le décor vis-à-vis duquel a été placé, la face vers le couchant, le buste de Dillens.

Lagae nous a offert cette œuvre de si haute conscience artistique que l'on ne sait vraiment ce qu'il faut le plus y admirer, de la sérénité auguste de l'attitude ou de l'intensité avec laquelle elle se trouve exprimée. Et nous avons tenu à ce que le monument fut composé de manière à servir de cadre à l'effigie du grand artiste.

Deux colonnes ioniques flanquent, à droite et à gauche, la table unie sur laquelle le buste se détache ; au pied de la stèle a été déposée une œuvre particulièrement affectionnée du maître et qui longtemps meubla l'âtre de son foyer : un bambin endormi, dans une attitude d'une simplicité charmante.

Quelques paroles ont été prononcées : par M. Montville, ami personnel de Dillens, qui, au nom de la famille, remercia la commune de Saint-Gilles ; par M. Lenain, représentant la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique ; par M. Richir, au nom de notre École des Beaux-Arts à laquelle Dillens avait apporté toute l'autorité de son professorat ; par M. Stoffyn, au nom des groupements flamands ; par M. Sasserath, en celui de la Loge ; par M. Van Gelder, qui apporta l'affectueux adieu de l'*Essor,* dont Dillens avait été naguère le plus enthousiaste appui ; par M. Jean De Mot, qui rappela avec autant d'émotion que d'élégance, le prestigieux éclat que le grand artiste avait jeté sur toute l'École flamande contemporaine ; par M. Coopman, qui remercia les assistants au nom de la famille ; par M. Morichar enfin, échevin des Beaux-Arts de Saint-Gilles, qui déposa sur cette tombe, avec une grande noblesse d'expression, l'hommage de la commune de Saint-Gilles et reçut, au nom de l'Administration, le monument confié à sa garde.

Et puisque la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* a tenu à s'associer aujourd'hui à tous ces souvenirs, en reproduisant le tombeau de Julien Dillens, qu'elle veuille bien m'autoriser à remercier ici mes collaborateurs.

J'ose à peine — tant je crains blesser sa modestie et sa délicatesse — faire allusion à la part énorme qui revient à M. Gustave Dillens dans cette réalisation patiemment poursuivie par lui, pendant plusieurs années, et pour laquelle aucune peine, aucune étude ne fut épargnée.

Dois-je dire à Lagae tout ce que nous lui devons ? Enfin, comment ne pas remercier encore M. Jules Janlet, architecte-paysagiste, qui avait fleuri le monument et composé son cadre ; M. Dutry, inspecteur du Cimetière, dont l'obligeance ne s'est pas démentie un seul instant pendant toute la durée du travail et enfin MM. Istas et Soille frères, entrepreneurs de la pierre, qui ont apporté, dans la construction et dans le choix des matériaux, une conscience et une perfection qui seraient difficilement surpassées.

Eug. Dhuicque.

* * *

Pl. LX. — *Maison rue de Rotterdam, 79, à Molenbeek-Bruxelles.* Architectes : P. Bonduelle et Ch. Gilson.

* * *

Pl. LXI. — *Pavillon Louis XV réédifié dans le parc du château de Wolvendael, à Uccle.*

Façade.

* * *

Pl. LXII. — *Pavillon Louis XV réédifié dans le parc du château de Wolvendael, à Uccle.*

Intérieur.

Le baron Janssen a fait réédifier le pavillon Louis XV, dont nous donnons les reproductions, dans le majestueux parc de sa propriété, le château de Wolvendael, à Uccle, près Bruxelles.

L'histoire de l'achat de ce joyau d'art est fort curieuse : au cours d'un voyage que fit le baron à Amsterdam, il découvrit ce pavillon dans le quartier israélite. Quoique les sculptures et les dorures primitives des boiseries eussent presque disparu sous les couches successives de badigeon, le baron reconnut qu'il se trouvait en présence d'une merveille du grand siècle. Il acheta l'édicule, bien qu'il y manquât des parties essentielles, le fit démonter et transporter à Bruxelles. Les artistes hollandais, ayant eu connaissance de la chose, s'efforcèrent vainement d'empêcher le départ de l'œuvre d'art.

Le baron Janssen se mit alors à rechercher les pièces qui manquaient : il retrouva la toiture en plomb martelé chez un marchand de vieux matériaux à Haarlem ; chez un antiquaire, les merveilleuses statuettes et ornements qui décorent cette toiture ; les peintures décoratives qui ornent l'une des chambres, il les dénicha chez un autre antiquaire à Paris et ainsi de suite ; seul le trumeau surmontant la cheminée de la pièce principale ne fut pas retrouvé en dépit de patientes recherches.

Le pavillon doit avoir été exécuté pour de riches armateurs hollandais car les attributs maritimes constituent ses principaux éléments décoratifs. Il se compose de trois chambres, une au milieu et une plus petite de chaque côté de celle-ci. La pièce du centre est garnie de sculptures sur bois ; son plafond, auquel subsistaient des traces de dorure, est d'une très grande richesse décorative. Les murailles de la chambre de gauche sont également couvertes de sculptures sur bois, haut et bas-reliefs de toute beauté, et la pièce de droite est, comme nous le disions plus haut, garnie de peintures dont les sujets autant que les couleurs sont remarquables.

Nous félicitons M. le baron Janssen d'avoir doté notre pays de cet inestimable chef-d'œuvre du xvıııe siècle et le remercions d'en avoir autorisé la publication à notre Revue.

* * *

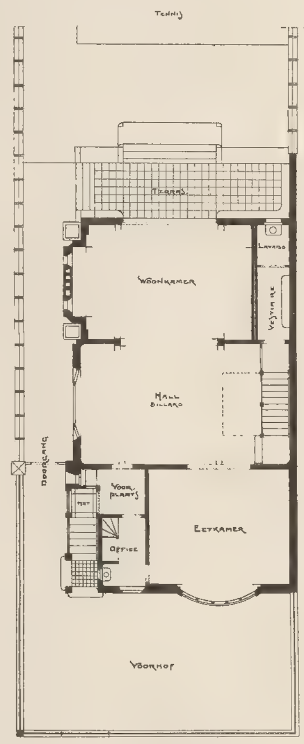
Pl. LXIII. — *Habitation Avenue Bosmans, 10, à Anvers.* Architectes : F. Vaes et J. Westenberg.

Façade principale.

* * *

Pl. LXIV. — *Habitation Avenue Bosmans, 10, à Anvers.* Architectes : F. Vaes et J. Westenberg.

Intérieur.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Dégagée de trois côtés, cette habitation est construite sur un plan simple et largement compris.

Les façades, aux matériaux apparents : maçonneries de briques rouges, pierres blanches et pans de bois, sont du plus heureux effet. Sans souci de symétrie, les fenêtres ont été pratiquées de façon à établir un éclairage rationnel, les vides et les pleins restant parfaitement équilibrés.

Les architectes Vaes et Westenberg ont réussi, en étudiant consciencieusement cette construction dans ses moindres détails, en traduisant dans les façades l'expression sincère du plan, à produire une œuvre moderne, sans prétention, bien personnelle toutefois, originale et charmante.

Louvain. — Imp. J. WOUTERS-ICKX, rue de Namur, 76.

ERNEST ACKER
ARCHITECTE

—

En commençant ces lignes, je désirerais éviter un malentendu. Ce n'est pas à une appréciation de la vie d'Ernest Acker que je me propose de me livrer ; je ne veux le juger ni comme homme, ni comme professeur, ni comme artiste.

Comment, en effet, serait-il possible de parler impartialement d'un Maître avec lequel on a vécu pendant de longues années, d'un Maître surtout qu'on ne respectait pas seulement comme tel, mais qu'on estimait, qu'on vénérait, dirai-je presque, et comme artiste et comme homme ?

Il n'est, me semble-t-il, qu'un moyen de ne pas paraître vouloir lui prodiguer gratuitement les éloges : c'est de prendre ici pour juge le lecteur lui-même et de se borner à lui faire connaître les faits de la vie de celui qu'on regrettera toujours. Cet exposé, simple et vrai, fera d'ailleurs, j'en suis sûr, partager, à tous ceux qui voudront bien le lire, l'estime profonde que j'éprouvais, que je ne cesserai certainement jamais d'éprouver pour M. Acker.

* * *

Sa vie fut tout entière un véritable enseignement.

Après l'avoir détaillée, nous pourrons mieux saisir les raisons de l'art spécial et de la conduite de l'artiste.

Chaque homme de valeur n'est-il pas, en effet, une entité modifiée par son milieu et le caractère de son temps ?

Acker naquit en 1852. Fils d'un professeur, il eut chez son père, qu'il conserva pendant plus de quarante ans, l'exemple continuel du travail, de l'étude consciencieuse, du respect du devoir, comme de la modestie sincère, exemple qu'il eut à cœur de suivre pendant toute sa vie et dont il s'imprégna, pour ainsi dire.

Après avoir fréquenté pendant deux ans l'Académie de dessin de Saint-Josse-ten-Noode, il entra en 1868 à l'Académie de Bruxelles, où il continua ses études, qu'il termina et couronna, en 1877, en obtenant le « prix de mille francs ».

Dès l'âge de 16 ans, il travailla dans les bureaux de l'architecte Wynand-Janssens, qui fut le zélé et capable collaborateur de Beyaert dans la construction de la Banque Nationale et se distingua encore en édifiant, tant aux Boulevards de Bruxelles qu'au Quartier Léopold, divers hôtels de grande allure, de caractère Louis XVI.

A 28 ans, c'est-à-dire à l'âge où tant d'autres ne songent depuis longtemps qu'à voler de leurs propres ailes et à faire leur trouée dans la vie pratique, il se rendit à Paris pour poursuivre encore ses études, pendant deux années, et se perfectionner dans l'atelier de J. Guadet.

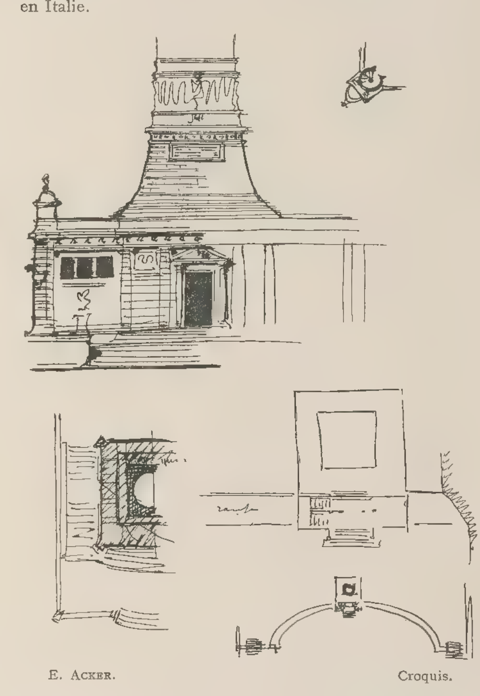
Les leçons de ce « Maître des Maîtres » eurent, on le comprend, sur Acker la plus heureuse influence, et c'est certainement son séjour à Paris qui détermina définitivement ses tendances artistiques.

C'est, d'ailleurs, à ce moment qu'y florissaient les Duc, les Vaudremer, les Sédille, dont les œuvres, qu'il étudia soigneusement, méticuleusement presque, agirent profondément sur lui et lui donnèrent, en particulier, cette qualité, si appréciée, de la pureté des profils dans ses conceptions architecturales.

Mieux que n'importe quel commentaire, les planches de dessins et croquis qui accompagnent ces notes, permettront de l'apprécier.

A peine rentré à Bruxelles il fut nommé professeur à l'Académie, fonctions qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

C'est à cette époque, en 1882, qu'il fit son premier voyage en Italie.



E. ACKER. Croquis.

Ce voyage fut très court, il est vrai ; mais les deux mois qu'il passa dans ce pays, inépuisable comme documentations pour tous les arts, avaient été précédés d'une étude longue et approfondie de tous les monuments qui y attirent les artistes du monde entier et, par suite, malgré sa brièveté, il produisit une impression considérable sur la nature de son talent.

Ajoutons que Acker eut encore le grand avantage de pouvoir profiter de l'expérience de Balat, sous la direction duquel il travailla au projet d'aménagement des abords du Palais de Justice de Bruxelles.

En 1892, il fut chargé du cours de composition, et c'est alors qu'il put faire bénéficier ses nombreux élèves des connaissances si variées qu'il avait acquises par cette longue préparation.

* * *

Chaque jour encore, je me félicite d'avoir eu le bonheur

de pouvoir profiter alors de ses premières leçons, dont j'ai pu, dès le principe, apprécier la haute valeur.

La tâche du professeur de composition est des plus difficile dans notre pays. Ailleurs — à Paris par exemple — les élèves, selon leur caractère d'esprit et leurs aspirations personnelles, peuvent fréquenter les leçons du professeur qui leur convient spécialement ; ici, au contraire, tous sont astreints, quelque différentes que soient leurs tendances, à suivre les cours d'un seul et même maître.

Un grand danger se présente par suite : celui de voir ce professeur vouloir, si l'on peut s'exprimer ainsi, former tous ses élèves à son image, sans tenir compte de leur caractère propre ou plutôt en étouffant leur personnalité.

Jamais Acker ne tomba dans ce travers, qui eût été funeste pour le développement des jeunes gens dont la formation artistique lui était confiée : il ne se borna pas à respecter leur originalité, mais, tout en se conformant dûment aux programmes en vigueur dans nos Académies, et en prévenant ses élèves de ses sages avis, il a laissé libre carrière à leur nature spéciale.

Il sut, quand il se trouvait en présence d'une « nature », lui apprendre *à étudier et à s'étudier.*

Sans doute, on doit reconnaître que beaucoup d'élèves d'Acker manifestèrent les tendances de leur professeur et marchèrent dans la même voie que lui, mais quoi d'étonnant à cela ? Tous les jeunes gens qui fréquentent les cours d'architecture de notre Académie ne sont pas des « natures », et par conséquent, ils ont tout profit, au point de vue de leur carrière, de leur métier futur, à s'assimiler les qualités d'un Maître de valeur.

E. Acker.

Acker s'efforçait d'inculquer l'honnêteté, la conscience dans le travail ; et il semble bien qu'il a atteint le but auquel il visait.

Ceux d'entre ses élèves qui ont déjà produit quelques œuvres, montrent qu'ils possèdent, sinon une originalité bien tranchée, du moins un profond vouloir de faire bien ; et ils doivent certainement à leur ancien professeur la sincérité de leur art et la recherche consciencieuse du *fini.*

Son enseignement était, d'ailleurs, tout pénétré de sincérité. Il ne cherchait jamais à préparer ses élèves uniquement en vue des concours, comme bien d'autres le font.

Prohibant de ses classes tous les livres de projets de concours, il établit son enseignement sur une base pratique, ne donnant en exemple que les monuments existants ; et, à cet effet, il avait réuni une superbe collection de photographies des chefs-d'œuvres de toutes les époques.

Ce mode voulu d'enseignement explique suffisamment les succès plutôt rares, remportés par ses élèves aux concours du Prix de Rome, dont il désapprouvait, du reste, absolument la réglementation actuelle.

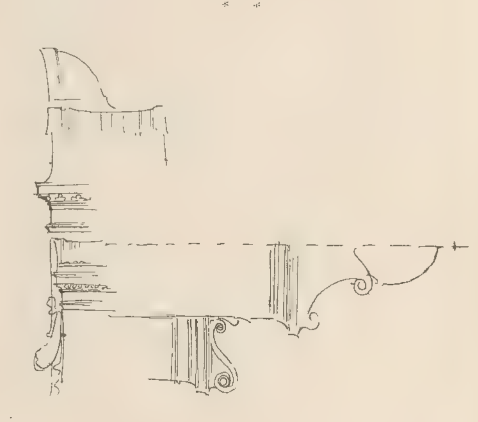
En vue d'y remédier, il élabora un projet de réorganisation qu'il déposa à l'Académie de Belgique et que, j'en suis assuré, son successeur devra reprendre dans un avenir prochain.

D'autre part, sa longue expérience dans l'enseignement lui avait permis de constater certains défauts de l'organisation de l'Académie de Bruxelles et c'est avec une pleine conviction qu'il appuya la proposition faite par M. Buls au sein de la Commission académique, d'établir chez nous le système des ateliers depuis toujours en vigueur à Paris, en l'adaptant, cela va de soi, à nos besoins propres.

Si je me permets de revenir sur ce sujet, alors que les pouvoirs publics ne se sont pas ralliés à cette innovation, c'est que je suis absolument certain de reproduire les idées de M. Acker sur ce point, en ajoutant qu'il fondait les plus grandes espérances sur le nouveau mode d'enseignement.

J'ose même croire que, s'il avait pu prendre part aux discussions récemment soulevées à ce sujet, il aurait réussi à faire adopter par la Commission le principe de cette réforme si importante.

* * *



Croquis.

Il aimait l'enseignement et il y consacra tout son temps, tout son dévouement. Malgré tout, il ne pouvait se résigner à l'abandonner ; et quand il se sentit contraint à renoncer au rectorat de l'Académie, du moins, il espéra toujours pouvoir continuer ses chères fonctions de professeur.

Ce n'est que, cédant aux instantes prières de sa famille et le cœur navré qu'il finit par devoir les abandonner, au grand regret de tous ses élèves qui sentaient la perte profonde qu'ils allaient faire, quel que pût être, d'ailleurs, le talent de son successeur.

* * *

S'il fallait juger du mérite d'un artiste par le nombre d'œuvres qu'il laisse après lui, certes Acker mériterait à peine de retenir notre attention. Heureusement qu'ici la qualité prime et de beaucoup la quantité.

Sa production artistique peut se diviser en deux parties.

La première comprend ses concours et ses projets ; la seconde, ses œuvres exécutées.

Quand on voit le produit de son travail, on est vraiment étonné du grand nombre de projets et d'études faits par lui et qui n'eurent pas de suite.

Jusqu'à la fin de sa vie, il ne fit qu'élaborer des projets de monuments; un mois avant sa mort encore, il déposa l'étude du Mont des Arts.

D'ailleurs partisan convaincu, de la nécessité de mettre au concours tous les projets de monuments publics, il défendit cette thèse juste, dans un rapport, présenté en 1886, à la *Société Centrale d'Architecture* lors de la séance annuelle.

Parmi ses plus importants concours je citerai :

1° Le Palais de Justice de Nivelles;

2° Un Palais de la Musique à ériger à l'emplacement de l'ancien Observatoire. Ce projet lui valut le 1er prix plus l'exécution; mais malheureusement on n'y donna pas suite;

3° Un projet d'abri et de kiosque pour le Waux-Hall;

4° Son concours pour la Bourse d'Amsterdam en 1884, en style Renaissance, fut à son apparition un sujet de grand étonnement tant il tranchait sur le caractère habituel de ses conceptions. Le lecteur pourra en juger, car, grâce à l'amabilité de Mlle E. Acker, nous aurons le grand plaisir de reproduire ce projet dans un de nos prochains numéros;

5°-6° On pourrait presque classer, parmi ses projets, tant ils furent, hélas! éphémères, sa décoration de la Place Poelaert, lors des fêtes jubilaires de 1905, et son Palais de l'Exposition Internationale de Bruxelles, en 1910.

La façade monumentale de ce palais méritait certes d'être exécutée d'une manière définitive, et aurait incontestablement et richement accru notre patrimoine artistique;

7° Son dernier projet, comme nous l'avons vu plus haut, fut celui du Mont des Arts, projet grandiose, auquel il usa ses dernières forces. Il est profondément regrettable qu'on ne le lui ait pas commandé plus tôt.

Heureusement nous pouvons espérer le voir un jour exécuté grâce à l'intelligente décision qu'ont enfin prise les pouvoirs compétents.

Lourde sera la tâche de son successeur : tout l'art d'Acker résidait, en effet, dans l'étude du fini et de la variété des détails, art difficile entre tous, surtout à notre époque trop portée à se contenter d'à-peu-près.

* * *

Si, d'ailleurs, il n'a réalisé qu'un petit nombre de travaux, la cause en est en partie à son caractère réservé : il ne voulait pas s'astreindre à faire des démarches pour en obtenir. Or, chacun le sait, de nos jours, il ne faut pas se tenir à l'écart si l'on veut ne pas être oublié.

D'autre part, consciencieux à l'excès, il voulait pouvoir se consacrer tout entier à chacun des travaux qu'il entreprenait.

Sans doute, vers la fin de sa carrière, il se produisit, à la suite de ses deux dernières œuvres (Place Poelaert et Exposition Universelle), un juste revirement en sa faveur, mais c'est la haute estime où le tenaient tous ses confrères, et les démarches de quelques amis et admirateurs qui lui firent obtenir ces travaux.

On n'a certainement pas oublié la touchante et unanime manifestation dont, déjà malade, il fut l'objet après l'Exposition de Bruxelles.

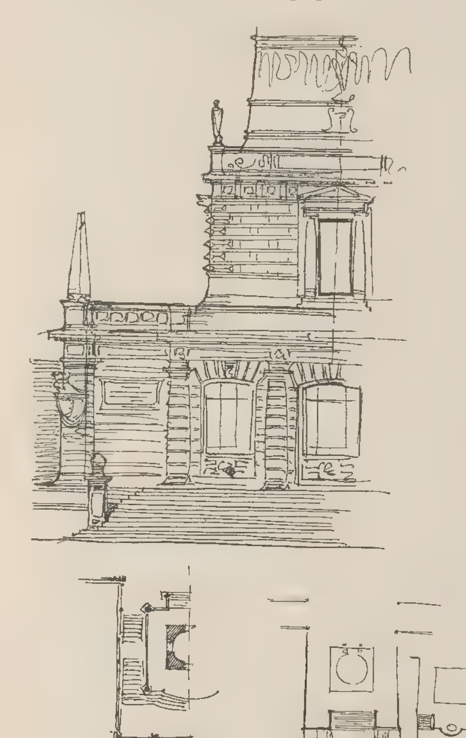
Après ces deux grands succès, le Gouvernement songea enfin à lui, et lui confia l'exécution des agrandissements des Musées Royaux et de la Gare Centrale, en même temps qu'il était chargé, d'autre part, des travaux de construction de l'Université.

* * *

Comme travaux particuliers, exécutés, en dehors des nombreux tombeaux qui comptent parmi ses plus belles œuvres, nous ne parlerons que des suivants :

L'habitation du docteur de Vaucleroy à l'avenue Louise, 306, sa première construction.

Déjà alors il était en possession de tout son talent, de toute sa personnalité; il évolua, et, bien certainement, il ne fut pas un architecte imbu de théories académiques, comme on a pu l'écrire, sans grande réflexion; nous n'en voulons pour preuve que la façade de la propriété de M. Bonnier, rue Gachard, publiée par l'*Émulation* dans le n° de juillet de cette année.



E. Acker. Croquis.

Au reste, Ernest Acker appréciait les tentatives artistiques même des architectes les plus modernistes.

Combien de fois, au cours de promenades, s'arrêtant devant les œuvres de ces derniers, n'en a-t-il pas fait remarquer les incontestables mérites!

Ce qu'il n'aimait pas, c'étaient les œuvres baclées sans aucune étude, manifestant clairement le manque de savoir de leurs auteurs.

Parmi ses premières constructions, il faut encore tirer de pair la façade en graffito de la chaussée de Charleroi, (publiée en 1895); la loggia en est certainement une des plus jolies qui existent. Nous pouvons encore citer la Morgue de Bruxelles, exécutée en 1897 (publiée en 1898); l'hôtel de M. le pasteur Rochedieu, à l'avenue Louise (*Émulation* 1904), qui inspira plus ou moins, on s'en souvient, un certain nombre d'architectes; la propriété de M. Cauderlier, rue de Crayer (*Émulation* 1912); l'hôtel de l'avenue de la Cascade; on peut juger de la finesse de son talent dans l'étude de cette reconstitution de style Louis XVI (*Émulation* 1912).

Ajoutons encore les ateliers des anciennes papeteries De Ruysscher, rue de la Grande-Ile (*Émulation* 1908); construction purement industrielle, il est vrai, mais qui témoigne de la variété et de la souplesse de son talent.

Il convient encore de ne pas oublier qu'il fut l'architecte de la Section belge de l'Exposition Universelle de Paris en 1900, où, en collaboration avec M. Maukels, il reconstitua avec un soin si exact l'Hôtel de ville d'Audenarde.

* * *

En terminant ce court exposé, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le profond regret qu'une vie ainsi consacrée tout entière au travail pur et consciencieux n'ait pu obtenir complètement la satisfaction qui lui était certainement due.

Du moins il obtint parmi ses pairs sa juste place; ils l'appelèrent à la Commission Royale des Monuments en 1897 et il fut, en 1903, nommé membre de l'Académie de Belgique; il devait même exercer en 1913 la présidence de la section des Beaux-Arts.

Ernest Acker est parti avec la conscience du devoir accompli et le sentiment des regrets profonds mêlés d'admiration, qu'il laissait après lui.

MARIO KNAUER.

ÉTUDE [1]
SUR LA
Réorganisation des Cours d'Architecture
à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles

PAR

EUG. DHUICQUE

(Suite, voir nº 11, page 81.)

II. — De la répartition des cours spéciaux

Jusqu'à présent, la matière des cours spéciaux avait été répartie entre les quatre années d'architecture, avec le souci de désencombrer le plus possible la quatrième, pour permettre aux élèves d'y consacrer tout leur temps aux études de composition.

Il faut pourtant bien se résoudre à admettre comme vicieuse, cette méthode qui, à première vue, paraît défendable, puisque la plupart des cours spéciaux, dont l'utilité est considérable au point de vue de la profession du métier, ne donnent que des résultats tout à fait décourageants, et qu'il est avéré en outre que l'on n'y obtient la présence des élèves que par des mesures de rigueur. Doit-on dire, au surplus, que les concours de fin d'année ne donnent des résultats, qu'à la condition de fermer les yeux sur les pratiques qui les accompagnent et qui en font, la plupart du temps, une véritable parodie?

L'erreur provient, à mon sens, de ce que les étudiants sont initiés trop jeunes aux pires aridités du métier. Il est certain, en effet, qu'un jeune homme de 18 à 20 ans qui concentre toute son attention sur ses premières études d'architecture et qui perçoit pour la première fois les difficultés innombrables que soulève la moindre composition, ne peut, en même temps, entrer dans le détail des cas de jurisprudence que susciteront, par exemple, les discussions sur une mitoyenneté, ni forcer son esprit aux problèmes de ventilation d'une canalisation d'égoûts. Il s'ensuit que, contraint par le règlement à suivre ces cours, il se plie de fort mauvaise grâce à cette obligation, bien décidé à n'accorder que le minimum de temps à des cours dont il ne peut pas encore percevoir toute la portée pratique ou qu'il aura totalement oubliés à la fin de ses études. S'il se trouve par hasard quelque esprit que ces questions séduisent, il leur consacre au contraire et tout aussitôt, une attention disproportionnée avec le temps qu'il doit à ses études d'architecture et c'est ainsi que l'on voit parfois un élève brillant dans l'un des cours spéciaux, rester fort médiocre dans ses cours généraux. Mais c'est là une exception; le premier cas est le plus fréquent et il a pour conséquence pratique de lancer dans la carrière des jeunes architectes tout à fait incomplets au point de vue des questions subsidiaires de leur métier. En effet, lorsqu'au moment de quitter l'école, et déjà plus au moins en contact avec la pratique, l'élève saisit enfin l'importance de ces questions, il hésite à recommencer des cours, qui d'ailleurs lui sont fermés, et qu'il croit suffisamment connaître parce qu'il en possède quelque vague cahier de notes incomplètes.

Contre cet état de choses, voici ce que l'on peut proposer:

Les cours spéciaux seraient divisés en deux catégories distinctes:

Première catégorie: comprenant *uniquement* les cours dont la connaissance est *indispensable* pour pouvoir aborder dans la classe supérieure les problèmes de composition d'édifices, c'est-à-dire: Dessin à main levée, Géométrie descriptive, Coupe des pierres et Stéréotomie, Perspective, Tracé des ombres, Construction (cours élémentaire) (1), Histoire de l'architecture.

Seconde catégorie: elle comprend tous les autres cours

(1) Suite à la publication des rapports présentés par les membres de la commission spécialement instituée par la ville de Bruxelles en vue de la réorganisation des cours d'Architecture à l'Académie Royale des Beaux-Arts. Voir nos 5 et suivants.

(1) Par cours élémentaire de construction, il ne faut pas entendre les premières années d'un cours de construction générale, mais bien un cours particulier dont le sujet serait traité de manière à donner aux élèves les notions élémentaires mais générales de construction, leur permettant d'indiquer intelligemment la partie constructive de leurs projets. Le cours supérieur pourrait reprendre le même sujet, mais en ce plaçant cette fois à un point de vue supérieur, puisqu'il s'adresserait à des jeunes gens plus avertis.

formant le complément des études d'architecture, c'est-à-dire : Dessin à main levée, Construction (cours supérieur) (1), Graphostatique, Hygiène, Jurisprudence, Histoire de l'architecture.

La première catégorie est rattachée à la seconde classe (classe inférieure d'architecture).

La seconde catégorie est rattachée à la première classe (classe supérieure d'architecture).

Pour passer en première classe, *il faut* avoir remporté dans les cours spéciaux, ressortissant de la deuxième, les mentions requises.

De plus, le cours de théorie des éléments d'architecture est commun aux deux classes et est donné d'après le programme fixé d'autre part (voir rapport sur la transformation du cours d'architecture médiévale).

La conséquence de cette classification est bien apparente. Tous les cours ressortissant de la seconde classe, y compris le cours de théorie des éléments d'architecture, n'ont d'autre but que de fournir à l'enseignement de la première classe des élèves *complètement préparés*. Enseignement *élémentaire*, grammaire de l'architecture, mais matière suffisamment vaste encore pour qu'il soit superflu de l'alourdir par des connaissances inutiles à ce moment des études. D'autant plus qu'il faut considérer que les cours de dessin à main levée et de théorie des éléments d'architecture ont une importance primordiale.

Si l'on objecte que cette méthode est trop confiante en la clairvoyance des jeunes gens et que certains d'entre eux parviendront à s'abstenir complètement de suivre des cours importants, par le fait, qu'une fois admis en première classe, on manquera de sanctions pour les leur imposer, je rappellerai l'utilité essentielle qu'il y a à instituer le diplôme marquant le terme des études d'architecture et pour lequel il faudra présenter les mentions obtenues dans tous les cours inscrits au programme des études d'architecture à l'Académie de Bruxelles.

Et si la ville de Bruxelles consentait à attacher, à ce moment, une valeur *effective* au diplôme qu'elle aurait institué dans son école, il lui suffirait de s'imposer l'obligation morale, et somme toute très légitime, de ne confier ses travaux ou ses emplois qu'à ceux qui en sont titulaires. En ce faisant, elle donnerait à la fois une sanction pratique à son enseignement et un exemple salutaire.

III. — De la limitation du nombre d'élèves dans les ateliers

On a soulevé de différents côtés la question de savoir s'il conviendrait de limiter le nombre des élèves à admettre dans les ateliers et généralement on s'est prononcé dans l'affirmative, considérant qu'il est de règle dans l'enseignement scolaire de ne point dépasser le nombre de 30 élèves par classe.

Je pense que cette considération n'a rien à voir ici. Dans l'enseignement primaire et moyen il faut sauvegarder la discipline de la classe, il faut éviter que l'attention du professeur ne s'éparpille sur un trop grand nombre d'enfants ou de jeunes gens, au détriment de celle qu'il doit à son cours. Question de local aussi et d'hygiène. Aucune de ces raisons n'intervient dans le cas spécial qui nous occupe ; dans les classes d'architecture, le professeur n'a pas à donner de cours oral ; ses corrections sont individuelles ou tout au moins ne s'adressent qu'à des groupes restreints ; il parcourt l'atelier et rien ne le force à suivre journellement le travail de chacun de ses élèves. De plus, dans les ateliers de Paris, l'émulation est générale ; le débutant préfère parfois à la correction constante du « patron » le conseil mieux à sa portée d'un « ancien » et la besogne du premier se trouve ainsi naturellement soulagée. Cette solidarité constante qui existe au sein de la classe parmi les élèves est même un élément hautement désirable. Au point de vue moral, elle constitüe un lien et un entraînement. Au point de vue pratique, elle n'est pas moins profitable au débutant qu'à son aîné, car, en échange du conseil qu'il donne, celui-ci s'assure une collaboration précieuse au moment de la remise des projets importants, du Grand prix, etc., et le débutant se familiarise ainsi, peu à peu et sans s'en rendre compte, avec les problèmes qui se poseront à son jugement quelques années plus tard.

L'on voit donc que, même dans un atelier très nombreux, la besogne se répartit d'elle-même, au profit de chacun et sous l'impulsion générale du maître.

Reste à savoir s'il peut être désirable qu'un atelier comporte le plus grand nombre d'élèves possible.

Je crois que le maître est seul juge de la limite qu'il doit s'imposer.

D'ailleurs n'a-t-on pas répété, à satiété déjà, que si l'Ecole de Paris ne pouvait trouver à Bruxelles une filiale pour des raisons multiples, du moins fallait-il s'inspirer chez nous de l'*esprit* qui guide nos voisins. Or, ce qui ressort principalement de l'École de Paris, c'est son très grand *libéralisme*. Liberté, la plus complète possible, à chacun ; liberté pour le maître qui dirigera son enseignement dans le sens qu'il croit le plus favorable ; liberté pour l'élève qui confiera son éducation à qui répondra le mieux à ses sympathies. D'ailleurs un enseignement ne vaut que par les résultats qu'il donne. On a vu de très grands artistes, possédant un talent considérable et ne pouvoir maintenir leur atelier, celui-ci ne produisant aucun lauréat. Par contre on voit encore des artistes d'une valeur personnelle secondaire, grouper autour d'eux une pléiade de jeunes gens et les mener au succès, grâce à des dons tout particuliers, par exemple à la facilité avec laquelle ils communiqueront une émotion.

Or, si l'on veut que le principe des ateliers produise chez nous le maximum de résultats que l'on est en droit d'en attendre, il ne faut point briser leur élan, dès le début, par des mesures réglementaires. Si l'émulation entre les maîtres n'en devient que plus vive, c'est aux jeunes artistes qu'elle profitera et les résultats acquis par tel ou tel atelier seront une indication précieuse au point de vue de l'esprit qui les anime.

Ma conclusion sur ce point est donc formelle : Enseignement le plus largement ouvert possible, afin qu'aucune émulation ne soit entravée, afin que tout élan, quel qu'en soit le promoteur, puisse donner le maximum de fruits qu'il porte en lui.

EUG. DHUICQUE.

Bruxelles, le 3 juin 1912.

---

(1) *Ibidem.*

SOCIÉTÉ ROYALE DES ARCHITECTES D'ANVERS

—

Concours d'Architecture pour l'année 1913

La *Société Royale des Architectes d'Anvers* ouvre un concours, pour l'année 1913, entre tous les Architectes ou élèves Architectes qui, au 1er janvier 1913, n'ont pas atteint l'âge de 30 ans, sont nés en Belgique, ou y sont domiciliés depuis le 1er janvier 1912.

On demande le projet pour un *Institut Archéologique* dont le programme pourra être obtenu par les intéressés, chez M. Louis De Vooght, président, chaussée de Malines, 124, à Anvers, et chez M. Ad. Van Coppernolle, secrétaire, Vieille Route, 52, Berchem-Anvers, contre payement de un franc.

Les prix suivants seront alloués :

1r prix : Une prime de 1000 francs, une médaille en argent offert par la *Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers* et un diplôme.

2e prix : Une prime de 700 francs, une médaille en argent offert par la *Société Royale des Architectes d'Anvers* et un diplôme.

3e prix : Une prime de 400 francs, une médaille en bronze et un diplôme.

4e prix : Une prime de 300 francs et un diplôme.

5e prix : Une prime de 200 francs et un diplôme.

Un Crématoire mis au concours

—

Résultat

La première prime (1200 francs) est décernée à M. Herman Huughe, architecte, à Forest; la seconde (600 francs), à MM. Fern. Bodson et A. Pompe, architectes, à Bruxelles.

Le programme

En avril dernier, la *Société Belge pour la Propagation de la Crémation* résolut de mettre au concours, entre MM. les architectes et ingénieurs belges ou résidant en Belgique, les plans avec évaluation du coût d'un crématoire et d'un columbarium destinés à être érigés à Bruxelles.

Le coût total de la construction ne devait pas dépasser la somme de 250.000 francs.

Le sujet à traiter étant peu connu (pour notre pays tout au moins), nous pensons qu'il n'est pas inutile de donner, à cette place, une nomenclature des locaux demandés et des particularités signalées aux concurrents par la circulaire-programme du concours, dont l'extrait ci-après :

« *Le crématoire et le columbarium pourront être séparés bien qu'à proximité l'un de l'autre, ou réunis dans une même construction à la condition qu'ils soient indépendants l'un de l'autre.*

» *Le crématoire devra comporter :*

» *1° Une salle de cérémonie dite* auditorium *avec installation d'un jubé pour orgue, suffisamment spacieux pour que des chanteurs puissent y trouver place. Il y sera prévu un catafalque avec ascenseur permettant la descente des corps dans le sous-sol où sera la salle d'incinération, et une tribune de laquelle seront prononcés les discours funèbres ;*

» *2° Une série de dépendances consistant en :* A) *salle d'attente pour la famille ;* B) *deux salles de service ;* C) *installations sanitaires ;* D) *escalier de descente au sous-sol.*

» *Le sous-sol sera entièrement réservé aux fours à incinération qui seront au moins deux ; il devra être possible de circuler tout autour du massif des fours.*

» *Dans le sous-sol sera réservé également : 1° un magasin destiné au combustible (coke) avec accès direct du dehors ; 2° deux salles destinées à remiser les accessoires.*

» *La cheminée du crématoire, laquelle est forcément importante, devra être dissimulée le mieux que possible.* »

Quant à l'organisation proprement dite du concours, on peut affirmer qu'elle fut parfaite à tous points de vue.

Le Jury et son rapport

La composition du Jury était la suivante :

M. Georges Tosquinet, président de la Société de Crémation ;

M. Félix Chomé, vice-président de la Société de Crémation ;

M. Charles Chargeois, secrétaire général de la Société de Crémation ;

M. Ernest Acker, architecte, à Bruxelles ;

M. Victor Horta, architecte, à Bruxelles ;

M. Henri Vandervin, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées, à Anvers ;

Un artiste choisi parmi les concurrents.

M. J. Brunfaut, architecte, remplaça feu M. Ernest Acker, et l'architecte J.-B. Dewin fut désigné par les concurrents à la pluralité des suffrages.

La sentence du Jury, accompagnée des motifs qui ont déterminé le choix arrêté, a été communiquée à chaque concurrent, et je me plais à signaler ce rare exemple de sincérité aux organisateurs de concours publics futurs. Trop souvent nous avons vu des résultats aussi étonnants qu'inattendus, et si, à la sentence proclamée on avait joint un rapport, peut-être alors aurait-on mieux compris.

Voici un extrait de la note motivant le jugement :

Après avoir été l'objet d'un examen approfondi, ont été éliminés au premier tour de scrutin les projets :

Caput mortuum ;
De profundis clamavi ;
De plano ;
Gorlia ;
Léthe ;
Mon repos ;
Par le feu ;
Pas de mystère ;
Pulvis ;
Urne.

Ont été éliminés au deuxième tour de scrutin les projets :

Éternité ;
Hodie mihi, cras tibi ;
Hygiène et progrès ;
Patience.

Ont été éliminés au troisième tour de scrutin, les projets :

Est indéformable *et celui désigné par un* timbre poste de

BELGIQUE D'UN CENTIME, *soit que tous ces projets ne répondaient pas à leur destination particulière, souvent à cause de la disposition défectueuse des plans, soit à cause de la trop grande similitude de certains plans avec ceux de crématoires existant en Allemagne, ou encore de la dépense double ou triple de celle prévue par le règlement du concours qu'auraient entraînée certains projets ayant cependant un mérite architectural indiscutable.*

Le Jury a décerné la première prime au projet : POUSSIÈRE TU FUS, POUSSIÈRE TU SERAS, *ayant pour auteur M. Herman Huughe, architecte, à Forest.*

La deuxième prime au projet portant la devise : PHÉNIX, *dressé par MM. Fern. Bodson et A. Pompe, architectes, à Bruxelles.*

Le Jury, n'ayant pas décerné la troisième prime, repartit le montant de celle-ci entre les deux projets classés, considérant la nécessité d'opérer une répartition plus en rapport avec la valeur des projets.

Les principaux motifs qui ont déterminé le choix du Jury pour le projet classé premier sont les suivants :

Logique, clarté et proportions harmonieuses du plan. Allure des façades convenant à leur destination. Columbarium bien compris comme emplacement. Devis très bien équilibré, tant au point de vue de la répartition des quantités qu'à celui concernant le choix judicieux des matériaux nécessités par notre climat.

Le Jury regrettait dans ce projet :

1° La grande hauteur de l'auditorium ;

2° L'aspect extérieur du premier étage du columbarium ;

3° L'emploi peu justifié des statues extérieures et intérieures, dont la suppression serait désirable.

Pour le projet PHÉNIX, *classé second, le Jury a apprécié l'originalité du plan et l'allure moderne des façades.*

Ses critiques portaient sur :

1° L'emplacement et dimensions trop restreintes du columbarium (834 cases) ;

2° Le cubisme excessif des annexes dont l'aspect aurait été allégé par des fenêtres indispensables pour éclairer et aérer les locaux de l'étage ;

3° La combinaison peu heureuse du jubé ;

4° La nudité de l'ensemble du projet par suite de la suppression des motifs sculpturaux, non compris dans le devis, et surtout la répartition peu judicieuse des quantités et du choix des matériaux, les uns riches et les autres médiocres.

Ce document parut dans *La Crémation* (Bulletin d'octobre 1912, de la Société Belge pour la Propagation de la Crémation). Du même *Bulletin*, nous extrayons :

Le concours organisé par la Société Belge pour la Propagation de la Crémation *en vue d'établir les plans d'un crématoire, destiné à l'agglomération bruxelloise, a donné d'intéressants résultats.*

Les styles les plus variés ont été mis en œuvre par les concurrents. Plusieurs projets étaient conçus avec originalité. En général, les plans étaient bien compris, mais il est regrettable que les concurrents n'aient pas mieux respecté les conditions imposées par le règlement-programme, notamment en ce qui concerne la somme affectée au monument à ériger. Plusieurs projets remarquables ont dû être écartés pour cette raison.

Le Jury a retenu deux projets qu'il a estimé réaliser le but poursuivi et être demeurés dans les limites imposées. C'est pourquoi il a réparti entre les deux projets primés la totalité des primes.

Et encore :

Les administrations publiques de nos grandes cités ont ainsi dès maintenant, à leur disposition, une série de projets étudiés et répondant aux nécessités de l'incinération.

Dès que la législation surannée qui régit les sépultures dans notre pays, aura été modifiée et aura proclamé l'égalité entre la crémation et l'inhumation, nos municipalités pourront de suite passer à la réalisation sans devoir attendre le résultat de laborieuses recherches à l'étranger et sans subir les tâtonnements que produit toujours la mise sur pied d'une chose totalement nouvelle pour le pays où elle s'établit.

L'exposition des projets s'est faite, dix jours durant, dans le préau de l'école communale, boulevard du Hainaut, mis gracieusement à la disposition de la Société belge par la Ville de Bruxelles, à qui nous exprimons nos vifs remerciements. Elle a été visitée par un nombreux public.

A l'Exposition des dessins

Nous y avons vu dix-huit projets concurrents et, en suivant l'ordre du classement ci-dessus, nous nous permettrons de formuler ici les quelques considérations suivantes :

Caput mortuum présente une bonne façade, la perspective en est soignée.

De Profondis clamavi donne par une suite continue de lignes verticales une impression d'architecture retombante d'un triste effrayant. On se demande en quels matériaux on pourrait bien réaliser cette conception par trop symboliste.

De plano, *Par le feu* et *Gorlia*, sont trois projets fort peu intéressants, parmi lesquels il en est un gothique, un autre d'aspect tellement vieux que l'on croirait des dessins oubliés depuis pas mal d'années dans les cartons.

Léthé, ce projet n'est pas à l'échelle et le plan manque d'ampleur.

Mon repos est un vrai cauchemar architectural.

Pas de mystère s'est lancé dans un style un peu joyeux et manquant d'harmonie dans certains arrangements et dans l'agencement des motifs. Pas de pondération et en général trop fluet. On voudrait voir plus de virilité pour un sujet aussi grave.

Pulvis est un projet dont le parti est bien établi. Malheureusement tous les éléments sont hors d'échelle et aucune harmonie d'ensemble ne se perçoit, manque de pondération.

Urne est un projet classique manquant d'ampleur.

Éternité est un projet moderne très intéressant. L'entrée principale manque de franchise. Le columbarium ne prévoit aucun agrandissement possible et de plus n'est pas heureusement situé, étant peu accessible. En général les accès du bâtiment ne sont pas assez accusés.

Hodie mihi, cras tibi, ressemble beaucoup à *Pas de mystère* comme parti mais lui est de beaucoup supérieur.

Hygiène et progrès. Le parti est peut-être intéressant mais l'ensemble ne paraît refléter certaine réminiscence de Casino ou Kursaal peu en rapport avec le but poursuivi.

Patience. Ce projet, reflétant un souvenir très accentué du baptistère roman, nous plait par la grande sincérité d'étude et par sa conception. Les matériaux apparents, si bien de notre climat, font vibrer la couleur nécessaire à notre ciel toujours gris. Le parti semble bon, sauf pour ce qui concerne le columbarium prenant son départ de chaque côté des fours ; il nous paraît y avoir là une erreur.

Est indéformable, en moderne, montre de réelles qualités de composition.

Timbre belge d'un centime, projet sobre, sévère, dont les éléments sont bien en rapport avec le sujet à traiter ; bien composé, montrant un acquit de la proportion et incontestablement supérieur à tous les concurrents. Mais il a un

défaut capital à notre avis, c'est le départ du columbarium tenant au bâtiment principal et, ce qui est plus grave, ne supportant aucun agrandissement.

Pour les deux autres projets primés nous partageons l'avis émis par les membres du Jury et rapporté plus haut (1).

H. VAN MONTFORT.

JURISPRUDENCE

TRIBUNAL CIVIL DE BRUXELLES

Les vues sur le voisin

(Suite et fin, voir nº 11, page 86.)

» Mais attendu que la commune d'Ixelles n'a jamais fait entrer dans son domaine les jardinets que le plan d'alignement désigne comme devant être incorporé dans la voirie ; qu'à la faveur des dispositions des titres Claes et Bilstein, relatives à la zone de non-bâtisse, elle s'est bornée à imposer à ces deux propriétaires des reculements de façade, sans pour cela se soumettre aux obligations des articles 6 et 7 de la loi du 1er février 1844 ; qu'il s'ensuit donc que les autorisations de bâtir de la commune d'Ixelles n'ont jamais pu modifier la situation juridique des riverains de l'avenue Molière l'un à l'égard de l'autre, et que cette situation juridique est demeurée régie par les principes du droit civil ; partant, lorsqu'au présent procès il s'agit de décider si Bilstein pourra conserver la vue droite qu'il possède sur le jardinet de Claes, le premier ne pourra se prévaloir de ce que les règles des articles 678 et 679 du Code civil sont inapplicables aux ouvertures, balcons et encorbellements à front de la voie publique ; il lui incombera de démontrer que parties ou leurs auteurs se sont conventionnellement soustraits aux effets des prédits articles ;

» Attendu que cette preuve peut être considérée comme acquise ; qu'en effet, ce que l'article 1135 du Code civil dispose au sujet des conventions génératrices d'obligation, doit être appliqué aux contrats translatifs de biens ; et que l'on doit donner à ces actes toutes les suites que l'équité ou l'usage donnent à cette mutation d'après sa nature ;

» Attendu que, partant de ce principe, l'on doit reconnaître que la disposition prérappelée du titre de Claes, imposant au profit de la commune l'établissement sans indemnité d'une zone de non-bâtisse tout le long de l'avenue Molière, comportait comme conséquence de logique et d'équité que, le 17 avril 1906, d'une part, l'acheteur Claes, stipulant dans l'intérêt du fonds acheté et promettant à charge de ce fonds, et, d'autre part, la venderesse Drugman, stipulant et promettant pour les parcelles qu'elle gardait et notamment pour la parcelle qu'elle vendit plus tard à Bilstein, convinrent implicitement de soustraire ces biens aux servitudes des articles 678 et 679 du Code civil ; en effet, il n'y avait plus aucun intérêt à maintenir ces servitudes négatives de vue au profit de jardinets qui, en vertu de prescriptions administratives de reculement et de clôtures à claire-voie, étaient exposés sans protection à la vue des passants ; en revanche, il y avait un intérêt considérable à ce que les parties fussent, pour l'accès et l'éclairage de leurs habitations, affranchies des servitudes des articles 678 et 679 du Code civil ;

» La conduite même de Claes et Bilstein démontre qu'ils furent d'accord pour se considérer comme libérés de ses servitudes ; en effet, si le second a construit un palier prenant vue directe sur le jardinet du premier, celui-ci, contrairement à l'article 679 du Code civil, a pris une vue oblique à 38 centimètres seulement de la ligne médiane de la séparation des jardins ;

» Attendu, d'autre part, que les experts commis en la cause ont constaté que l'usage est que, par une référence conventionnelle aux règles de droit public, on établisse en dehors des dispositions restrictives des articles 678 et 679 du Code civil les vues et accès sur les jardinets disposés en bordure des grandes avenues devant la façade des habitations ;

» Attendu que, par contre, en ce qui concerne les dispositions relatives aux clôtures mitoyennes des jardinets, l'on ne saurait induire d'aucun élément de fait aucune dérogation aux dispositions du Code civil ;

» Attendu que l'escalier donnant accès à l'habitation du défendeur repose sur un bâti de maçonnerie posé sur une poutrelle non pas appuyée, mais appliquée au mur mitoyen séparatif des jardinets ; et que le limon de droite de cet escalier déborde sur ce mur mitoyen et touche le grillage placé sur l'axe de ce mur mitoyen, si bien qu'il est impossible de repeindre ce grillage pour assurer sa conservation ;

» Attendu que ce limon d'escalier fut ainsi disposé sans que le demandeur ait fait régler, conformément à l'article 662 du Code civil, les moyens nécessaires pour que cet ouvrage ne soit pas nuisible au demandeur ; que c'est donc avec raison que celui-ci voit dans l'établissement de cet escalier une atteinte à son droit de mitoyenneté ; et que, pour faire disparaître cette atteinte, il échera de faire rétrécir le limon de droite de l'escalier, dans les dimensions indiquées ci-après ;

» Par ces motifs, le tribunal, statuant en dernier ressort à raison de ce qu'il n'a pas été fait d'évaluation particulière de l'un ni de l'autre des deux chefs de l'action, lesquels proviennent manifestement de causes distinctes : 1° démolition du mur d'appui d'un escalier prétendûment construit en contravention à des obligations résultant de la mitoyenneté d'une clôture ; 2° négation d'un droit de vue qui du palier ou des degrés de cet escalier s'exercerait sur une zone de 1m80, comprenant, outre la clôture dont vient de s'agir, un excédent de 1m60 ; écartant toutes autres conclusions, ouï l'avis de M. le substitut Lacroix, *a)* déboute le demandeur de son action pour ce qui concerne la négation de vue dont s'agit ci-avant ; *b)* condamne le défendeur à diminuer de 0m05, du côté Claes, la largeur du limon de l'escalier donnant accès au rez-de-chaussée de la maison du défendeur, à moins que celui-ci, s'étant pourvu à cette fin des autorisations légales, n'use du droit qui lui compète de construire le long de cet escalier, et au moins jusqu'à hauteur du limon, un mur plein en remplacement de la clôture actuelle à claire-voie ; *c)* dit qu'il sera fait masse des dépens ; condamne chacune des parties à en supporter la moitié... »

(1) A la dernière minute nous apprenons que MM. Bodson et Pompe ont refusé la prime de 600 francs accordée à leur envoi. M. le Président du Jury a été prié de verser cette somme à une œuvre humanitaire désignée par les auteurs du projet.

Louvain. — Imp. J. WOUTERS-ICKX, rue de Namur, 76.

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

—

XXXVII[me] ANNÉE (1912)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

TEXTE

Architectes et Architecture

* * *

Art et Archéologie

* * *

Concours publics

* * *

Congrès

* * *

Construction

* * *

Distinctions

* * *

Divers

* * *

Excursions

* * *

Expositions

* * *

Jurisprudence

* * *

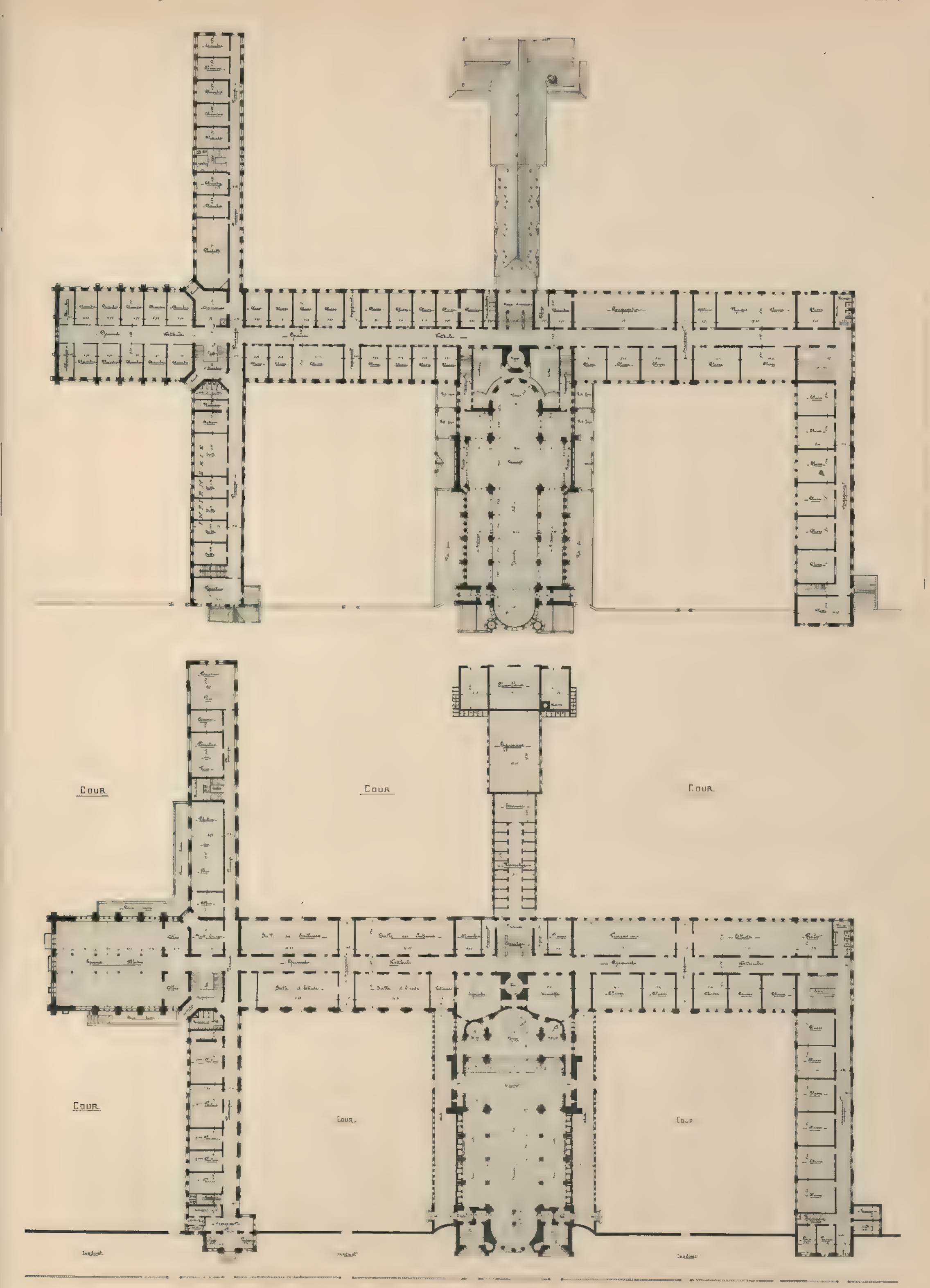
Nécrologie

* * *

Société Centrale d'Architecture de Belgique

TEXTE

VIGNETTES DANS LE TEXTE



LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX IMP. ÉDITEUR
PHOT. F. HELLEMANS – BRUXELLES

INSTITUT ST-MICHEL A BRUXELLES.

PLAN D'ENSEMBLE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

ÉGLISE DE L'INSTITUT ST-MICHEL A BRUXELLES.

ARCHITECTE : J. PRÉMONT.

VUE VERS LE BOULEVARD MILITAIRE



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

ÉGLISE DE L'INSTITUT ST-MICHEL A BRUXELLES.

ARCHITECTE : J. PRÉMONT.

VUE VERS LE CHŒUR.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR
PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES.

ÉGLISE DE L'INSTITUT ST-MICHEL A BRUXELLES.

ARCHITECTE : J. PRÉMONT.

BAS-COTÉS.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES.

ÉGLISE DE L'INSTITUT ST-MICHEL A BRUXELLES.

ARCHITECTE : J. PRÉMONT.

VUE D'UNE CHAPELLE LATÉRALE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

ÉGLISE DE N. D. DU SABLON A BRUXELLES.

ARCHITECTE : MAURICE VAN YSENDYCK.

RESTAURATION 1911. — DÉTAIL DU PORTAIL MÉRIDIONAL.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

VIEILLE BOUCHERIE A ANVERS, CONSTRUITE EN 1500.

ARCHITECTE : HERMAN DE WAGHEMAKERE.

RESTAURATION PAR ALEX. VAN MECHELEN, ARCHITECTE A ANVERS



LOUVAIN. – J. WOUTERS ICKX IMP.-ÉDITEUR

PHOT. F. HELLEMANS. – BRUXELLES

VIEILLE BOUCHERIE A ANVERS, CONSTRUITE EN 1500.

ARCHITECTE : HERMAN DE WAGHEMAKERE.

RESTAURATION PAR ALEX. VAN MECHELEN, ARCHITECTE A ANVERS.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

VIEILLE BOUCHERIE A ANVERS, CONSTRUITE EN 1500.

ARCHITECTE : HERMAN DE WAGHEMAKERE.

RESTAURATION PAR ALEX. VAN MECHELEN, ARCHITECTE A ANVERS.



LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. - BRUXELLES

PROPRIÉTÉ, BOULEVARD DU FORT, A GAND.

ARCHITECTE : OCTAVE VAN RYSSELBERGHE.



LOUVAIN J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. - BRUXELLES.

PROPRIÉTÉ, AVENUE LOUISE, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : GABRIEL CHARLE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR
PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.
DOUANE DE SELZAETE.
ARCHITECTE : JOSSE VAN KRIEKINGE.
FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN - J. WOUTERS, ÉDITEUR

PHOT. HELLEMANS, BRUXELLES

CHATEAU DES COMTES DE FLANDRE, A GAND.

RESTAURATION DE JOSEPH DE WAELE.

VUE PRISE DU PONT DE LA DÉCOLLATION.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

CHATEAU DES COMTES DE FLANDRE, A GAND.

RESTAURATION DE JOSEPH DE WAELE.

VUE PRISE DU JARDIN, AU BORD DE LA LIÈVE.



LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

CHATEAU DES COMTES DE FLANDRE, A GAND.

RESTAURATION DE JOSEPH DE WAELE.

AVANT-COUR — COTÉ OUEST.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

HOTEL DE MONSIEUR C..., RUE DE CRAYER, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER, 1898.



LOUVAIN — J WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES.

HABITATION, RUE HENRI WAFELAERTS, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : LÉON BOCHOMS.

FAÇADES.



LOUVAIN J. WOUTERS-ICKX, IMP. ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

HABITATION, RUE HENRI WAFELAERTS, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : LÉON BOCHOMS.

HALL



LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS - BRUXELLES

MAISON COMMUNALE DE SAINT-GILLES (BRUXELLES).

ARCHITECTE : ALB. DUMONT-HEBBELYNCK.

INTÉRIEUR. — ENTRÉE DES BUREAUX



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP. ÉDITEUR PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

MAISON COMMUNALE DE SAINT-GILLES (BRUXELLES).

ARCHITECTE : ALB. DUMONT-HEBBELYNCK.

INTÉRIEUR. — ESCALIER DU BOURGMESTRE.

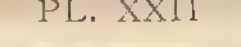


LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

MAISON COMMUNALE DE SAINT-GILLES (BRUXELLES).

ARCHITECTE : ALB. DUMONT-HEBBELYNCK.

INTÉRIEUR — GRAND ESCALIER



LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX, IMP. ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS - BRUXELLES

MAISON COMMUNALE DE SAINT-GILLES (BRUXELLES).

ARCHITECTE : ALB. DUMONT-HEBBELYNCK.

INTÉRIEUR. — SALLE DES PAS-PERDUS



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

MAISON COMMUNALE DE SAINT-GILLES (BRUXELLES).
ARCHITECTE : ALB. DUMONT-HEBBELYNCK.
INTÉRIEUR. — SALLE DES MARIAGES.

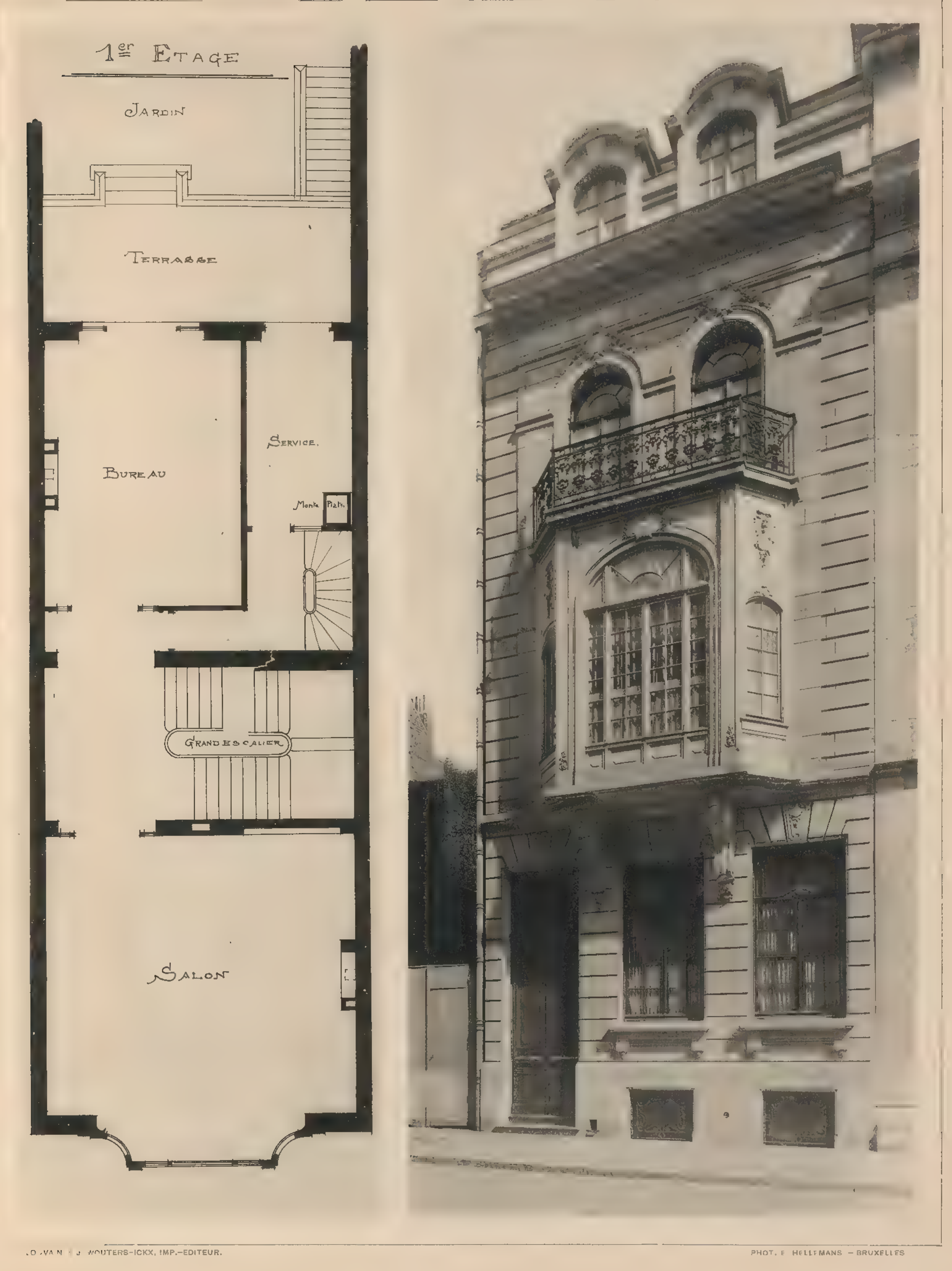


LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. - BRUXELLES.

MAISON COMMUNALE DE SAINT-GILLES (BRUXELLES).

ARCHITECTE : ALB. DUMONT-HEBBELYNCK.

INTÉRIEUR. — GALERIE DU PREMIER ÉTAGE.



J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR. PHOT. F. HELLEMANS – BRUXELLES

HOTEL DE M. J. B., RUE SAINT BERNARD, 68, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : O. FRANCOTTE.

FAÇADE PRINCIPALE ET PLAN DU PREMIER ÉTAGE



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

HOTEL DE M. A. F., RUE SAINT BERNARD, 58, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : O. FRANCOTTE.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

CHATEAU DU BOIS D'HAGARD, A OVERYSSCHE.

ARCHITECTE : A. VERHELLE.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR
PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

CHATEAU DU BOIS D'HAGARD, A OVERYSSCHE.

ARCHITECTE : A. VERHELLE.

FAÇADE OUEST.



LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR
PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

CHATEAU DU BOIS D'HAGARD, A OVERYSSCHE.

ARCHITECTE : A. VERHELLE.

HALL.

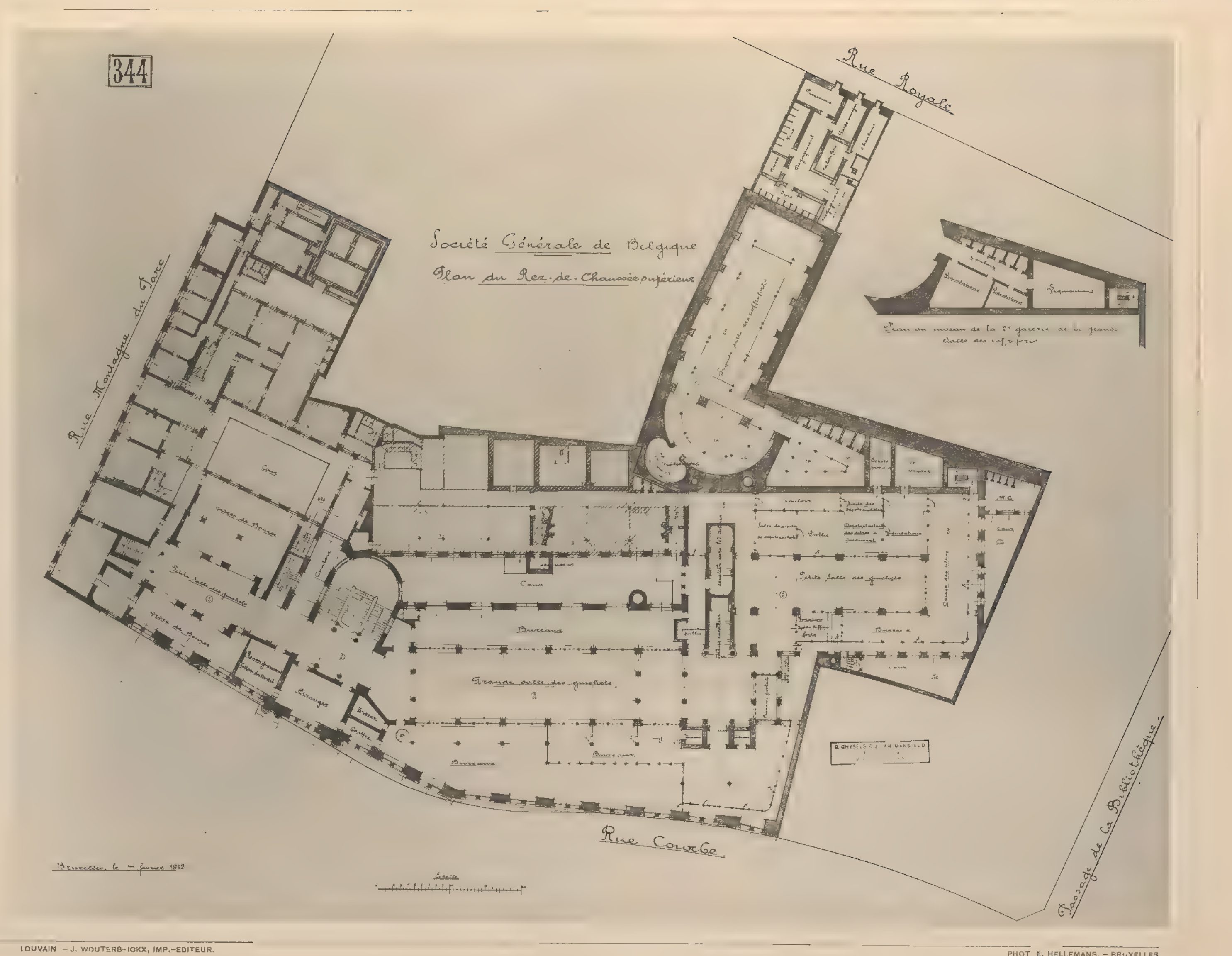


LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

PROPRIÉTÉS DE M. B., AVENUE ALBERT, 228, 230, 232, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : EDMOND MULLER.

FAÇADES PRINCIPALES



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR. PHOT E. HELLEMANS. — BRUXELLES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES.

ARCHITECTES : G. GHYSELS ET J. VAN MANSFELD.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE SUPÉRIEUR



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES.

ARCHITECTES : G. GHYSELS ET J. VAN MANSFELD.

GRAND ESCALIER VERS LA NOUVELLE RUE COURBE.



LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX IMP.-ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS - BRUXELLES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES.

ARCHITECTES : G. GHYSELS ET J. VAN MANSFELD.

GRAND ESCALIER VERS LA RUE ROYALE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES.

ARCHITECTES : G. GHYSELS ET J. VAN MANSFELD.

HÉMICYCLE. — FACE VERS LE GRAND ESCALIER.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS BRUXELLES

SOCIETÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES.

ARCHITECTES : G. GHYSELS ET J. VAN MANSFELD.

HÉMICYCLE. — FACE VERS LA RUE ROYALE.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES.

ARCHITECTES : G. GHYSELS ET J. VAN MANSFELD.

GRANDE SALLE DES GUICHETS



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

ERNEST ACKER,

ARCHITECTE.

1852-1912.

MARBRE DE TH. VINÇOTTE.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

HOTEL DE M. B., RUE GACHARD, 48, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS OKY, IMP ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

HOTEL DE M. B., RUE GACHARD, 48, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.

GRAND ESCALIER.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

HOTEL DE M. B., RUE GACHARD, 48, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.

SALON.



LOUVAIN. J. WOUTERS ICKX IMP. EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

HOTEL DE M. B., RUE GACHARD, 48, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.

SALLE A MANGER.



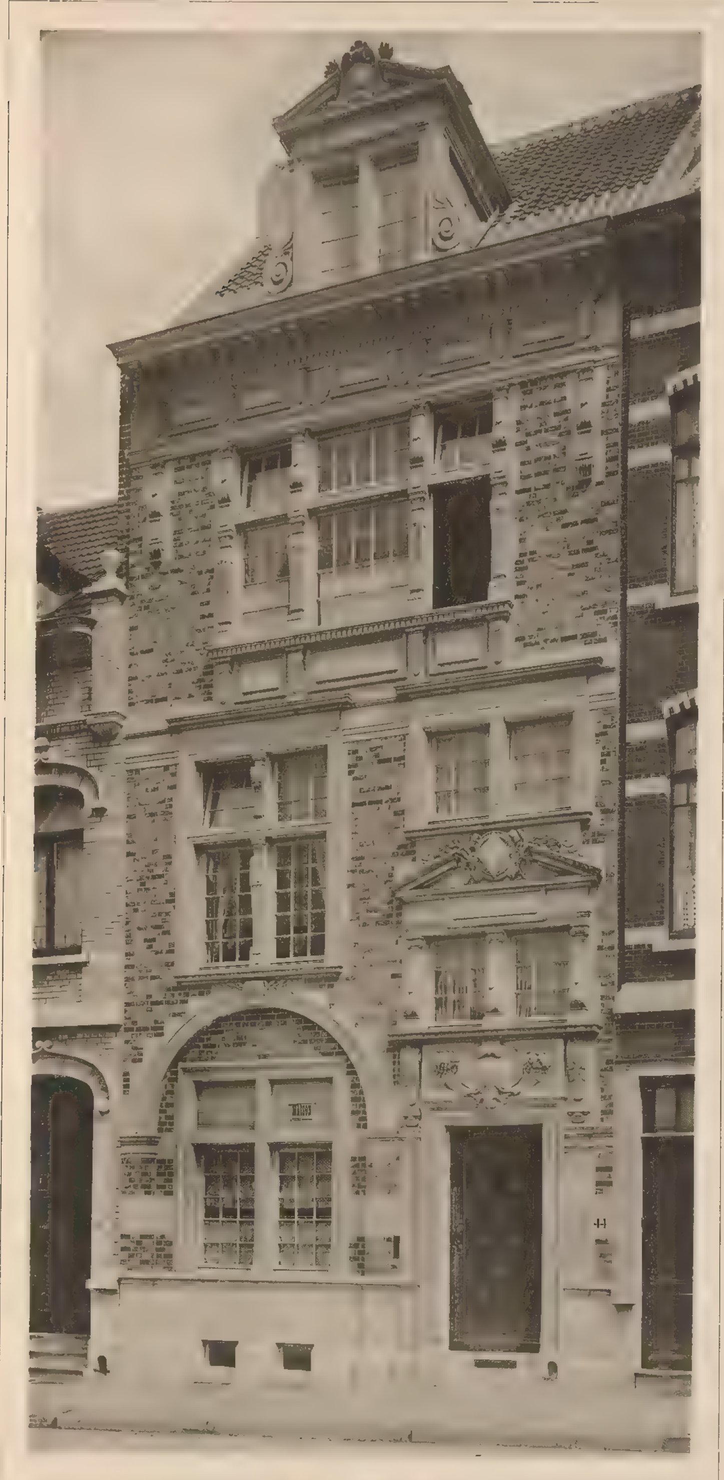
LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES.

HOTEL DE M. M., AVENUE DE LA CASCADE, 41, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR
PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

CONCOURS DE FAÇADES DE SCHAERBEEK 1912.
MAISON, RUE ARTAN, 44.
ARCHITECTE : J. DIONGRE.
MÉDAILLE D'OR ET PRIME DE 2000 FRANCS.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

CONCOURS DE FAÇADES DE SCHAERBEEK 1912.
MAISON, RUE DES PALAIS, 6.
ARCHITECTES : L. DE CONINCK ET M. POTIÉ.
MÉDAILLE D'OR ET PRIME DE 2000 FRANCS.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES.

CONCOURS DE FAÇADES DE SCHAERBEEK 1912.

MAISON, BOULEVARD LAMBERMONT, 172.
ARCHITECTE : FERNAND DE PAUW.
MÉDAILLE DE VERMEIL ET PRIME DE 1500 FRANCS.

MAISON, PLACE DE LA REINE, 52.
ARCHITECTE : H. JACOBS
MÉDAILLE DE VERMEIL ET PRIME DE 1500 FRANCS.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

CONCOURS DE FAÇADES DE SCHAERBEEK 1912.
MAISON, RUE TH. ROOSEVELT, 47-49.
ARCHITECTE : AD. PIRENNE.
MÉDAILLE D'ARGENT ET PRIME DE 1000 FRANCS



LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

CONCOURS DE FAÇADES DE SCHAERBEEK 1912.
MAISON, AVENUE ALBERT GIRAUD, 32.
ARCHITECTE : JEAN COPPIETERS.
MÉDAILLE D'ARGENT ET PRIME DE 1000 FRANCS



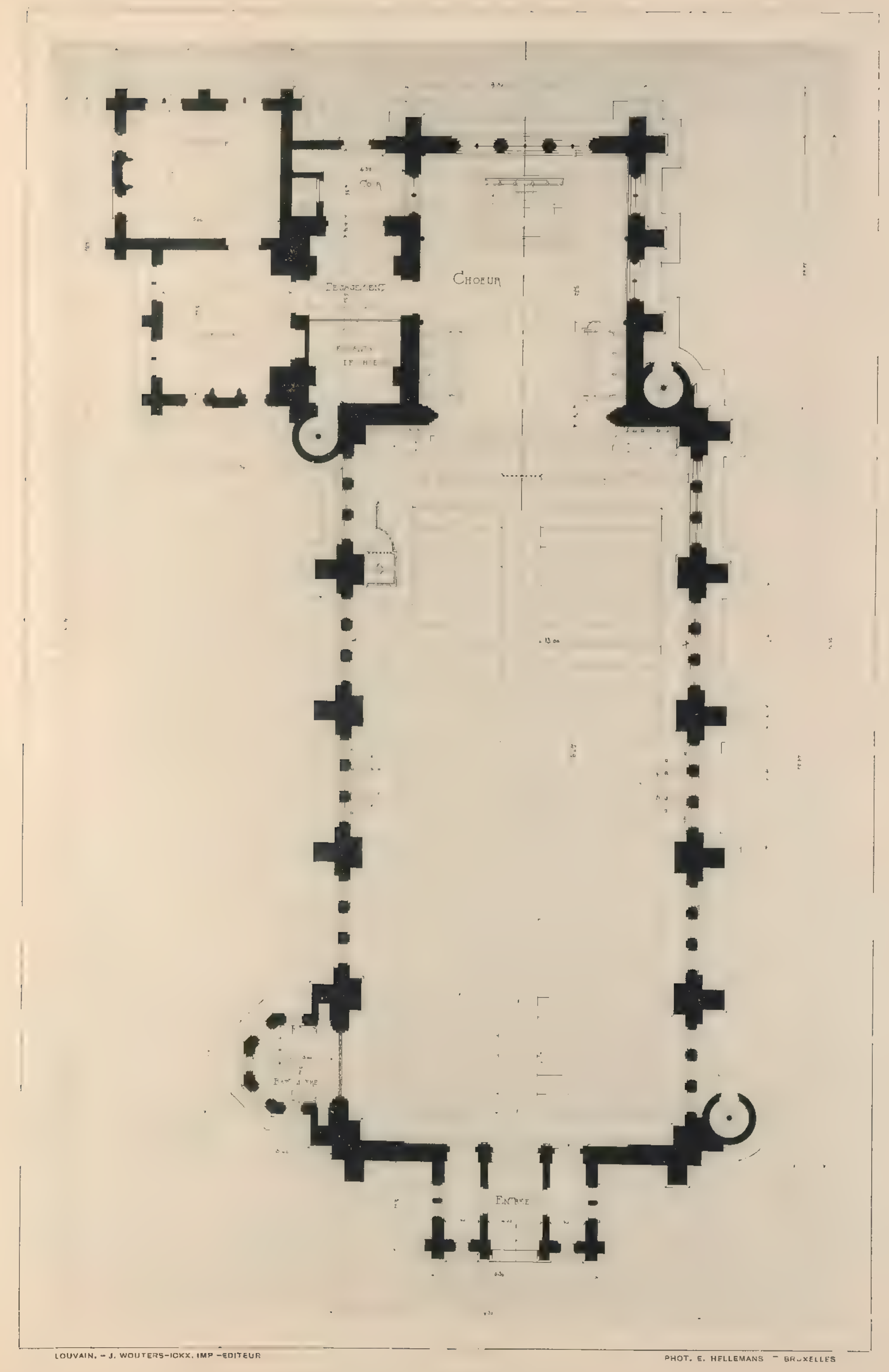
LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS - BRUXELLES

VILLA A ALEXANDRIE (EGYPTE).

ARCHITECTE : P. N. GRIPARI.

VUE GÉNÉRALE.



LOUVAIN. - J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS - BRUXELLES

ÉGLISE DE BALGERHOEKE.

ARCHITECTE : MODESTE DE NOYETTE.

PLAN.



LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

ÉGLISE DE BALGERHOEKE.

ARCHITECTE : MODESTE DE NOYETTE.

VUE GÉNÉRALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

ÉGLISE DE BALGERHOEKE.

ARCHITECTE : MODESTE DE NOYETTE.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

ÉGLISE DE BALGERHOEKE.

ARCHITECTE : MODESTE DE NOYETTE.

PORCHE D'ENTRÉE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.
PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

ÉGLISE DE BALGERHOEKE.

ARCHITECTE : MODESTE DE NOYETTE.

INTÉRIEUR.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.

PHOT. E. HE...MANS — BRUXELLES

VILLA DE M. M., A LA PETITE ESPINETTE (BRUXELLES).

ARCHITECTE : FERN. BODSON.

FAÇADE VERS LA ROUTE.





LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.
PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

CONCOURS DE FAÇADES DE BRUGES 1912.
GROUPE No 1. ENTRE LA RUE DES PIERRES ET LA RUE ST-AMAND.
GROUPE No 2. ENTRE LA RUE ST-AMAND ET LE MARCHÉ-AUX-ŒUFS.
ARCHITECTE : RENÉ DOOM.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP. ÉDITEUR

PHOT. F. HELLEMANS. - BRUXELLES

CONCOURS DE FAÇADES DE BRUGES 1912.

GROUPE No 3. ENTRE LE MARCHÉ-AUX-ŒUFS ET LA RUE DES CREVETTES.

ARCHITECTE : RENÉ DOOM.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.
PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

COTTAGE DE M. L., A SPA.
ARCHITECTE : CHARLES THIRION.
FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS – BRUXELLES

COTTAGE DE M. L., A SPA.

ARCHITECTE : CHARLES THIRION.

FAÇADE LATÉRALE.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR PHOT. . HELLEMANS — BRUXELLES

TOMBEAU DE JULIEN DILLENS,

AU CIMETIÈRE DE ST-GILLES, A CALEVOET.

EUG. DHUICQUE, ARCHITECTE.

J. LAGAE, STATUAIRE.

G. DILLENS, SCULPTEUR.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

MAISON, RUE DE ROTTERDAM, 79,

A MOLENBEEK-BRUXELLES.

ARCHITECTES : P. BONDUELLE ET CH. GILSON.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR. PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

PAVILLON LOUIS XV,

RÉÉDIFIÉ DANS LE PARC DU CHATEAU DE WOLVENDAEL, A UCCLE.

FAÇADE.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.

PHOT. F. HELLEMANS. — BRUXELLES.

PAVILLON LOUIS XV,

RÉÉDIFIÉ DANS LE PARC DU CHATEAU DE WOLVENDAEL, A UCCLE.

INTÉRIEUR.



LOUVAIN J. WOUTERS ICKX IMP.-ÉDITEUR PHOT. F. HELLEMANS BRUXELLES

HABITATION, AVENUE BOSMANS, N° 10, A ANVERS.

ARCHITECTES : F. VAES ET J. WESTENBERG.

FAÇADE PRINCIPALE.



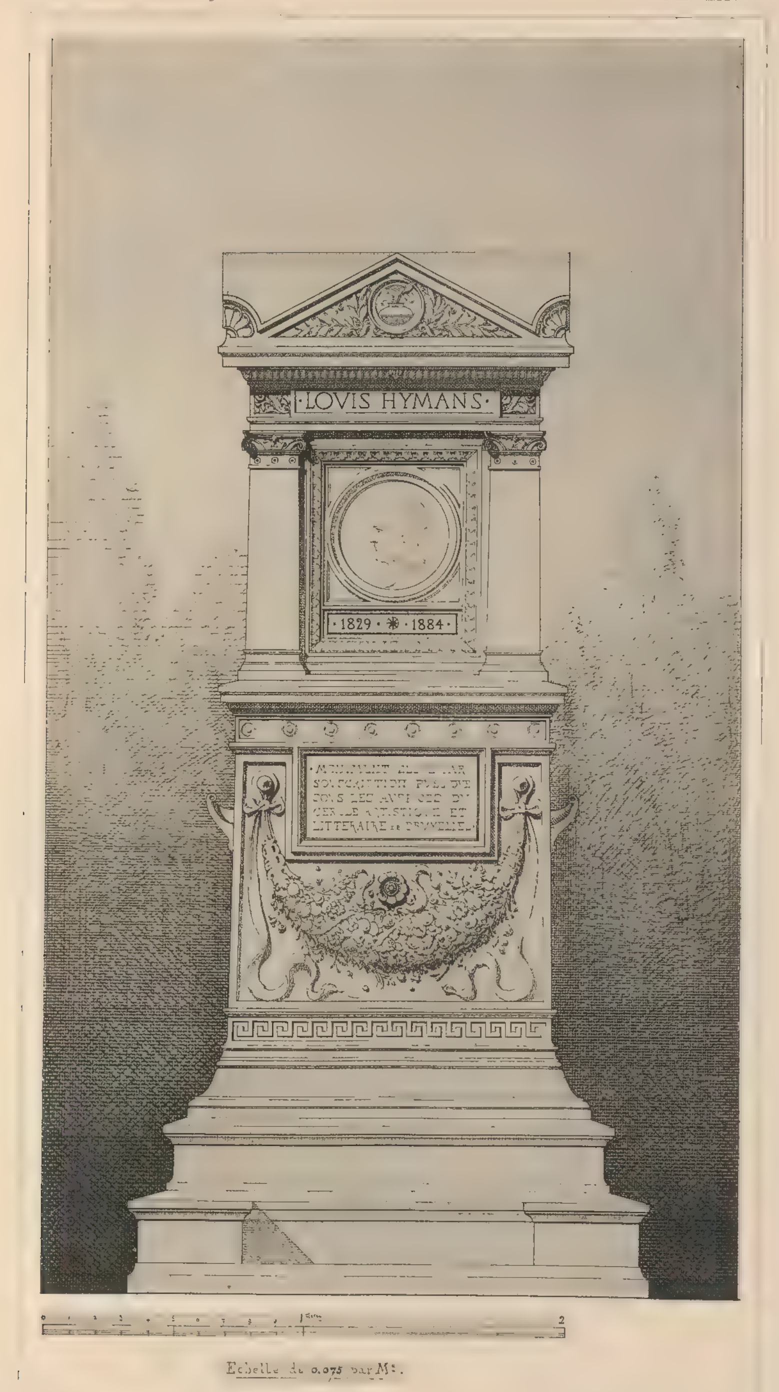
LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

HABITATION, AVENUE BOSMANS, N° 10, A ANVERS.

ARCHITECTES : F. VAES ET J. WESTENBERG.

INTÉRIEUR



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

TOMBEAU DE M. LOUIS HYMANS.

PROJET DRESSÉ EN 1885.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.



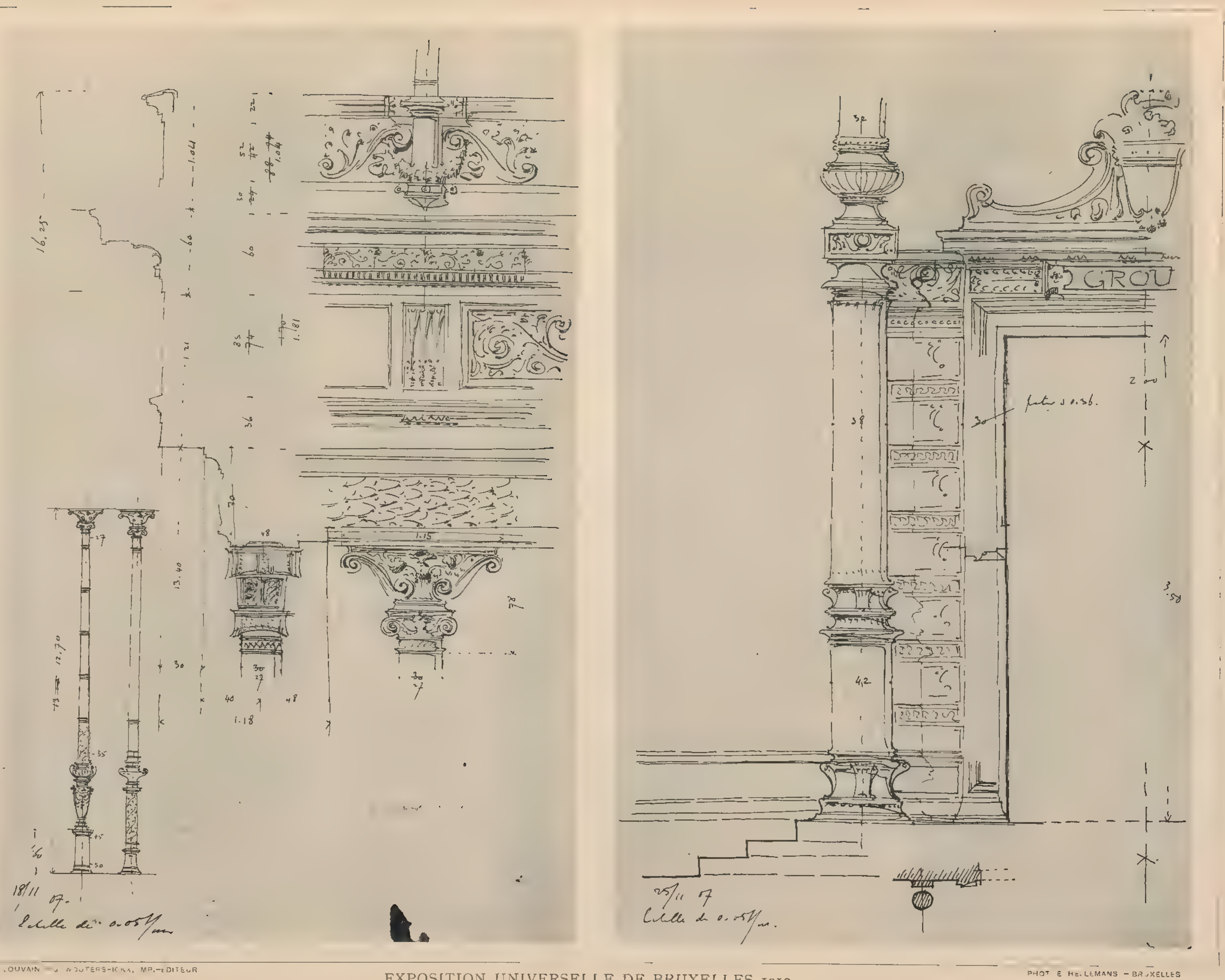
LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX. IMP.-EDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

TOMBEAU DE M. DE L'EAU D'ANDRIMONT.

PROJET DRESSÉ EN 1885.

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.



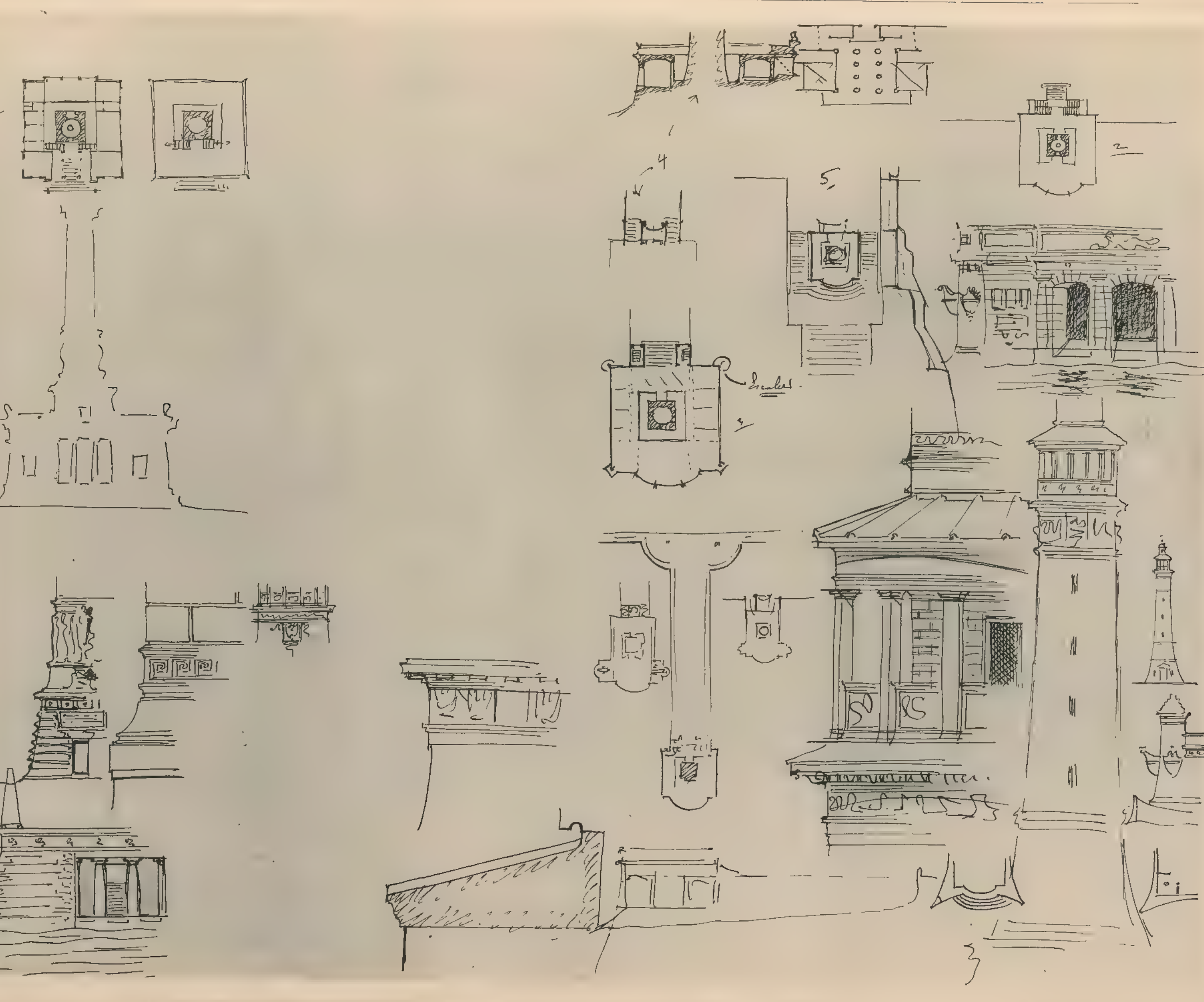
LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS — BRUXELLES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE BRUXELLES 1910.

DÉTAILS DE LA FAÇADE VERS LES JARDINS FRANÇAIS (CROQUIS).

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.



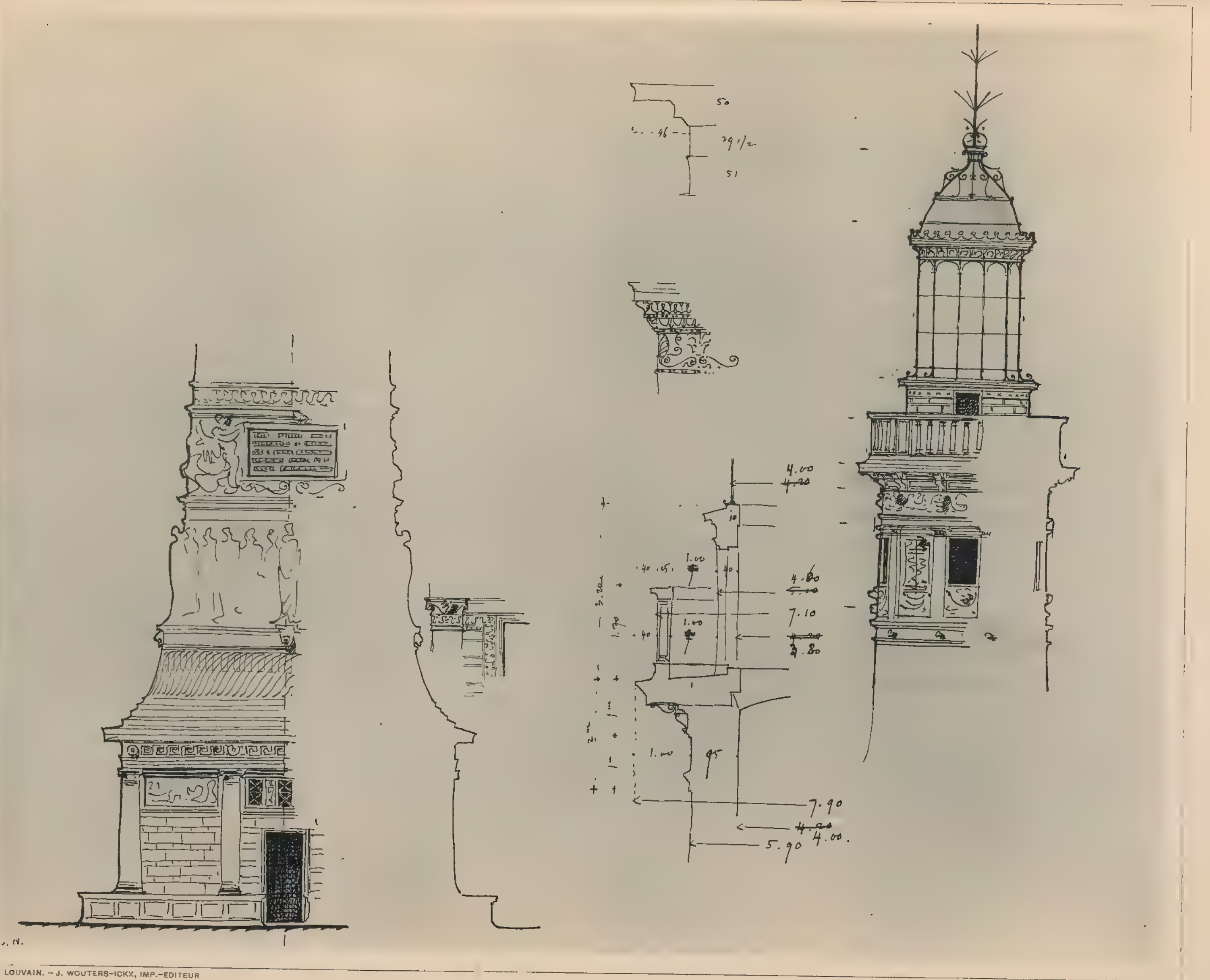
LOUVAIN — J. WOUTERS-OKY, IMP.-ÉDITEUR.

PHOT. E. HELLEMANS. — BRUXELLES

CONCOURS DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE 1888.

PROJET DE PHARE (CROQUIS).

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.



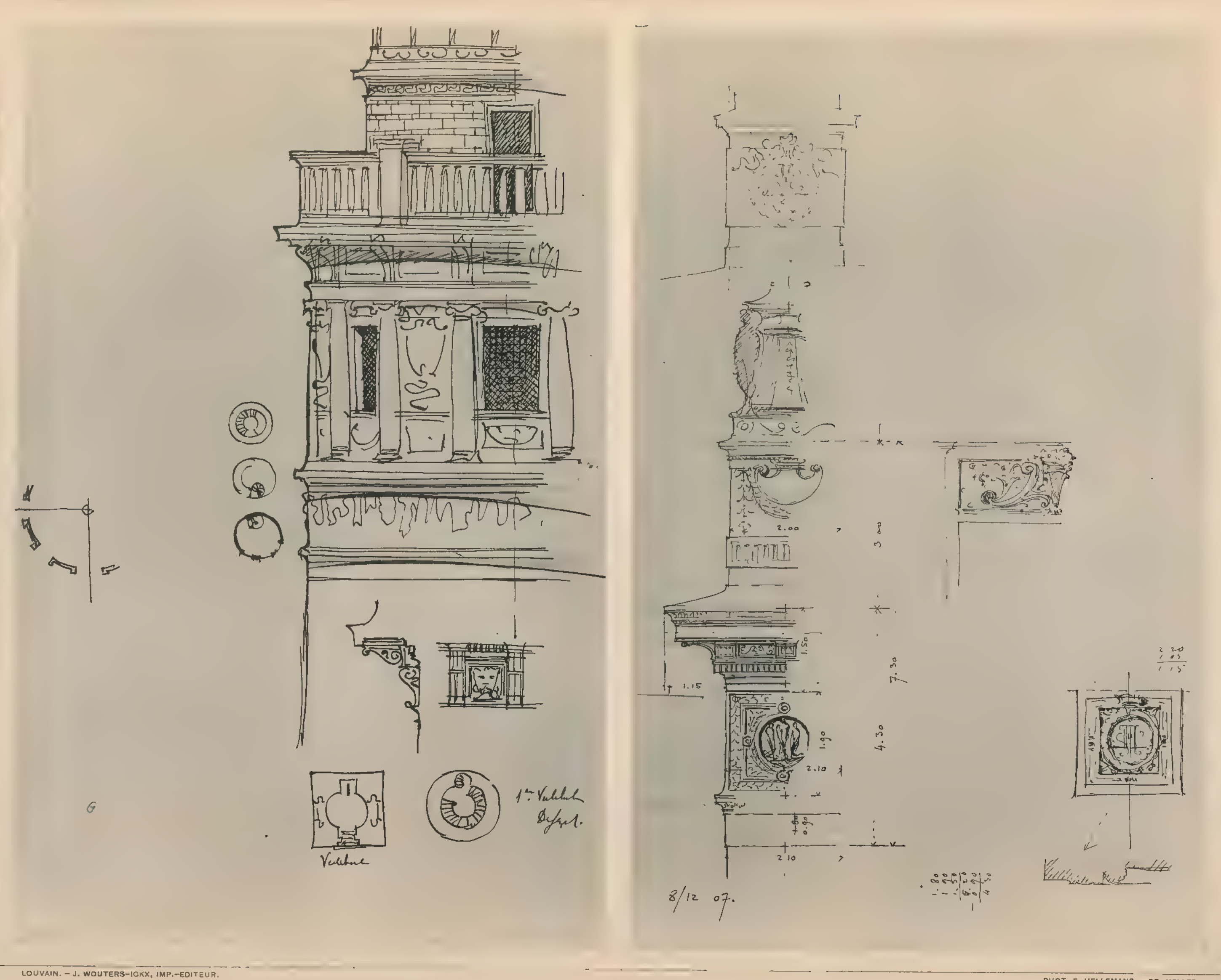
LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

CONCOURS DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE 1888.

PROJET DE PHARE (CROQUIS).

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.

CONCOURS DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE 1888.

PROJET DE PHARE (CROQUIS).

PHOT. E. HELLEMANS. – BRUXELLES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE BRUXELLES 1910.

DÉTAILS DE LA FAÇADE PRINCIPALE (CROQUIS).

ARCHITECTE : ERNEST ACKER.


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00693 3515

